

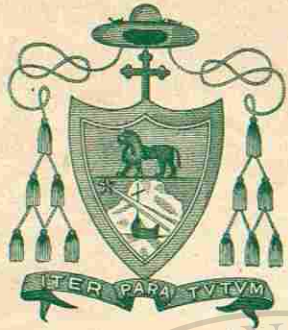


DE CHAMPAGNE

LES
CÉSARS

DG278
C45
v.1
1867-68

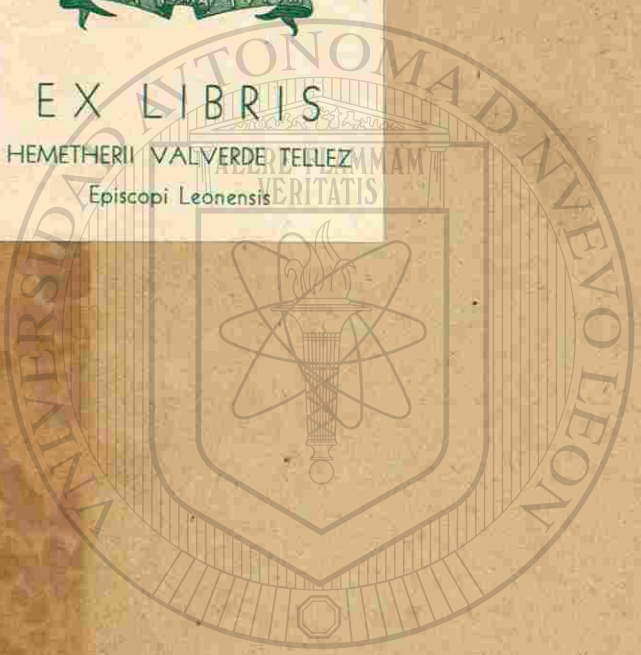
026533



1080017017

EX LIBRIS

HEMETHERII VALVERDE TELLEZ
Episcopi Leonensis



UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS





LES CÉSARS

TOME I

UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN



DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

LES CÉSARS

PAR

LE C^{TE} DE CHAMPAGNY

TOME I

LES CÉSARS JUSQU'A NÉRON

QUATRIÈME ÉDITION
REVUE ET AUGMENTÉE



Capilla Alfonsina
Biblioteca Universitaria

PARIS

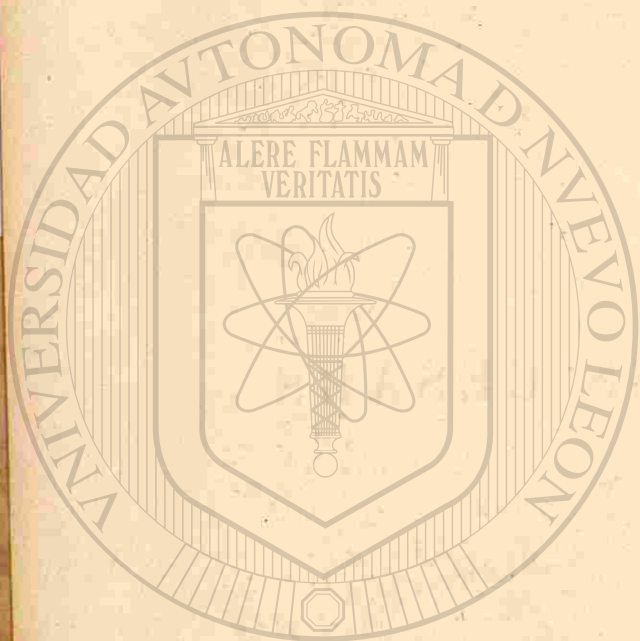
AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE CASSETTE, 20

1867

Tous droits réservés

ACADEMIE DE LETTES
FONDO EMETERIO
43477



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NAVARRA

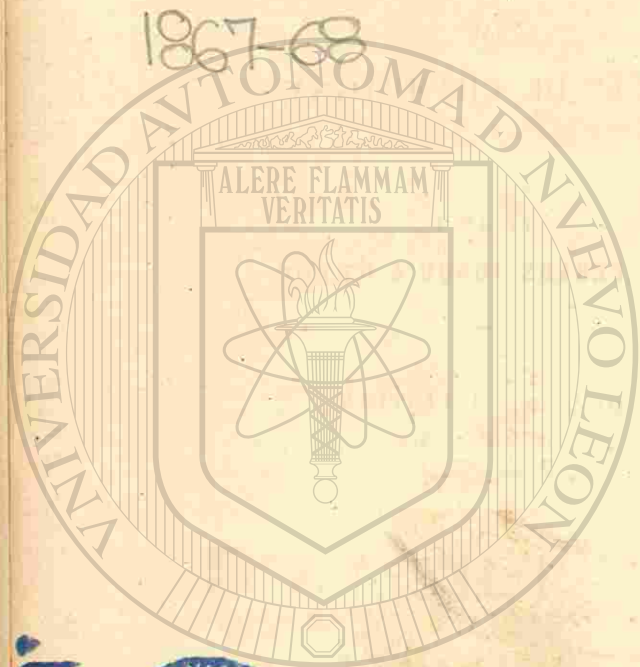
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

DG278

C45

v.1

1867 68



FONDO EMETERIO
VALVERDE Y TELLEZ

AVERTISSEMENT

POUR LA QUATRIÈME ÉDITION.

L'auteur de ce livre, moins que personne, s'en dissimule les défauts, et il regrettera toujours que, jeune encore, sans une longue expérience des travaux historiques, il se soit engagé, sans le savoir, dans une carrière qui a pris une extension pour lui tout à fait inattendue. Cependant, l'histoire, présentée en elle-même et dans sa vérité, a tant de valeur qu'on a bien voulu lire son livre, et qu'aujourd'hui, après bien des années, il se trouve appelé à le réimprimer. Il aimerait, non à le corriger, mais à le refaire. Mais on ne refait pas ainsi les œuvres de sa jeunesse; il se borne donc, sans toucher à l'ensemble, à améliorer les détails et à

T. I. — a

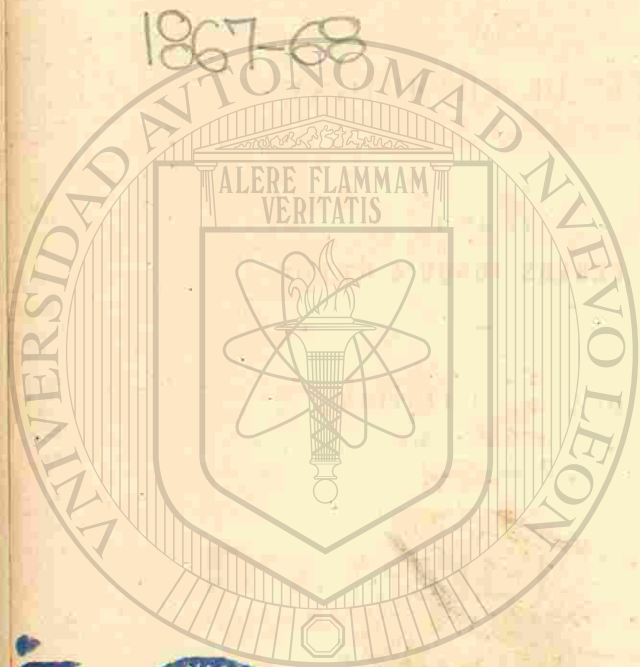
006533

DG278

C45

v.1

1867-68



FONDO EMETERIO
VALVERDE Y TELLEZ

AVERTISSEMENT

POUR LA QUATRIÈME ÉDITION.

L'auteur de ce livre, moins que personne, s'en dissimule les défauts, et il regrettera toujours que, jeune encore, sans une longue expérience des travaux historiques, il se soit engagé, sans le savoir, dans une carrière qui a pris une extension pour lui tout à fait inattendue. Cependant, l'histoire, présentée en elle-même et dans sa vérité, a tant de valeur qu'on a bien voulu lire son livre, et qu'aujourd'hui, après bien des années, il se trouve appelé à le réimprimer. Il aimerait, non à le corriger, mais à le refaire. Mais on ne refait pas ainsi les œuvres de sa jeunesse; il se borne donc, sans toucher à l'ensemble, à améliorer les détails et à

T. I. — a

006533

rendre son livre aussi exact que possible, s'il ne peut le faire parfaitement complet.

Il doit aussi demander pardon aux lecteurs d'aujourd'hui de quelques expressions et de quelques souvenirs qui étaient à l'adresse des lecteurs d'autrefois. Trente ans se sont écoulés, et ce qu'on eût appelé des *actualités* (selon le langage un peu barbare de notre siècle), sont aujourd'hui des anachronismes. Il ne se repent pas, néanmoins, de s'être servi des mots et des idées des temps modernes pour expliquer les temps antiques. Traversant, comme l'ont fait les hommes de notre âge, tant de crises, tant de révolutions, tant d'épreuves, comment ne pas se servir, pour mieux comprendre les siècles passés, de l'expérience, trop instructive, hélas! du siècle présent? Comment, malgré nous, ne pas laisser empreintes sur nos œuvres quelques traces de l'écume de tant de flots qui nous ont ballottés? Il peut, du moins, se rendre ce témoignage que les choses du présent, quand il en a rappelé le souvenir, étaient pour lui un document, non une passion; et que si, dans les diverses parties de son travail, les révolutions contemporaines ont laissé une trace de leur passage, c'est bien plutôt au rebours que dans le sens des événements.

Mais surtout, comment ne pas se rappeler, en tête de ce livre où sont indiquées les premières luttes du chris-

tianisme naissant, les luttes suprêmes que soutient sous nos yeux le christianisme grandi et devenu, que le monde le veuille ou ne le veuille pas, la lumière et le maître du monde? Au temps des premiers Césars, la question chrétienne (pour employer cette formule de notre temps), aux yeux du vulgaire et encore plus aux yeux des politiques, passait inaperçue au milieu de questions bien oubliées aujourd'hui, et que l'on jugeait plus importantes. Aujourd'hui, la question chrétienne est partout et domine tout. Plus que jamais, à cette heure, il n'y a de combat, il n'y a de lutte, il n'y a de controverse, et dans les travaux de l'esprit et dans les labeurs de la politique et même sur les champs de bataille, que pour ou contre la vérité chrétienne. Les problèmes ou les passions politiques, qui formaient une part plus ou moins grande des préoccupations de nos pères, et qui ont été ou la cause ou le prétexte de nos révolutions, sont aujourd'hui à l'état ou de questions résolues et d'ambitions satisfaites, souvent plus encore d'illusions perdues et de lieux communs abandonnés. — L'égalité! elle est, ce semble, satisfaite, à moins qu'on ne veuille conquérir l'égalité des biens et des fortunes, qui serait la ruine des riches et encore plus la ruine des pauvres. — La liberté! les plus révolutionnaires sont ceux qui en veulent le moins. — La république! les révo-

lutionnaires en veulent moins encore depuis qu'ils ont commencé à s'approprier les monarchies. — La souveraineté des nations! qui en tient compte dès qu'elle l'embarasse? — Leurs vœux ou leurs suffrages! très-bien, assuré que l'on croit être qu'elles voteront toujours d'accord avec la garnison. Non, tout cela n'a rien de sérieux; il n'y a qu'un but dans toutes les machinations du siècle présent; il n'y a qu'une passion au cœur du parti qui mène l'Europe: sous des noms et sous des voiles divers, sous toutes ces appellations vagues et banales dont se contente si facilement l'esprit superficiel de notre siècle, il s'agit uniquement de savoir si l'Europe sera ou ne sera pas chrétienne. Une seule révolution se prépare: la révolution qui doit détruire le christianisme.

Aussi, par cela même qu'il s'agit d'un intérêt de tous le plus universel, la même impulsion se fait-elle sentir dans les contrées les plus diverses. Un pouvoir occulte, qui domine les rois et les peuples, ceux-là en les effrayant, ceux-ci en les endormant, provoque partout, sous des prétextes qui ne sauraient jamais lui manquer, des actes d'hostilité contre le christianisme. En Pologne, c'est le schisme, c'est-à-dire le christianisme annulé d'autant plus qu'il est asservi, qui persécute par le feu et le sang le christianisme véritablement orthodoxe, libre, sincère, vivant,

sérieux. En Allemagne, c'est le Nord, protestant et rationaliste, qui prétend absorber le Midi, catholique et croyant. En Autriche, une nation ou les représentants d'une nation qui a souffert de terribles désastres, ne croient pouvoir réparer les plaies de la guerre contre l'étranger qu'en entreprenant la guerre contre l'Église, et se vendent des traités déchirés par les armes en déchirant les traités les plus sacrés avec la plus sainte et la plus désarmée des puissances. En Italie, c'est le vicaire de Jésus-Christ insulté, calomnié, maudit, attaqué, assiégé, au nom de cette nation dont il faisait la gloire, et dont il a fait tant de fois le salut. C'est Rome, la capitale du christianisme, prête à tomber entre les mains des lansquenets d'un nouveau connétable de Bourbon et de ces soldats de la révolution européenne, si braves lorsque leur ennemi n'est point armé. Partout où la révolution se fait, elle se fait contre l'Église; partout où l'on attaque, où l'on pousse des cris de guerre, où, sans être provoqués, on met en marche des soldats, disons-le à l'honneur de l'Église, c'est contre l'Église.

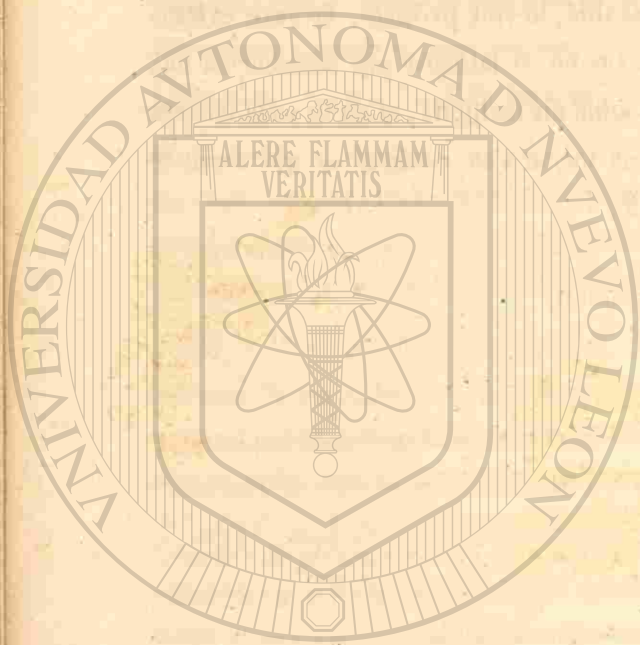
Et les peuples s'en doutent à peine! Et ils croient encore à des banalités politiques qu'on leur jette et que le lendemain on leur dit d'oublier, qu'on exalte et dont on se moque, qu'on soulève et qu'on abandonne! Ils ne

voient pas que le seul but sérieux, c'est la guerre au christianisme; que la main cachée qui les mène se soucie peu de ce qu'on appelle liberté, égalité, nationalité, progrès, démocratie, pourvu qu'elle les fasse marcher, de gré ou de force, le sachant ou ne le sachant pas, contre le christianisme, contre le salut et le trésor de leurs âmes, contre le principe de leur civilisation, de leur liberté, de leur progrès, de leur bonheur, de leur vertu.

Mais la déception est trop grossière. Les masques finiront un jour par tomber. On désertera ces oracles menteurs comme les païens dégoûtés ont fini par désertier la Pythie. On cessera un jour de se laisser prendre à ces vaines et emphatiques paroles qui retentissent encore aux oreilles des hommes; ou plutôt, on en cherchera le sens, et ce sens dans ce qu'il a de bon, de juste, de souhaitable, on le trouvera réalisé dans le christianisme. Les rois cesseront de craindre cette faction antichrétienne dont ils subissent l'obsession. Les peuples ne se laisseront plus mener si aveuglément dans des voies qu'une fois les yeux ouverts ils reconnaîtront funestes et insensées. Rois et peuples n'obéiront plus à ces mots d'ordre que leur signifie la révolution européenne. Les épreuves et les luttes ne cesseront pas pour cela, parce que les épreuves et les luttes sont de tous les siècles; mais peut-être marchera-t-on au combat et à l'é-

preuve plus éclairé et plus libre. Peut-être comprendra-t-on mieux qu'en défendant le christianisme on défend la vraie liberté, la vraie égalité, le vrai progrès, la vraie et légitime démocratie. On ne se laissera pas arracher sa foi, ce qui serait le comble du malheur; et on ne se la laissera pas arracher, sans même s'en douter, ce qui serait le comble de la honte.

Jour de la Toussaint 1867.



PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Les essais qui vont suivre, et dont quelques-uns avaient déjà paru à différentes époques, embrassent toute la période pendant laquelle régna la famille des Césars. Un tableau de la société et des mœurs terminera ce travail, et achèvera la peinture de ce siècle, qui commence avec Jules César et finit avec Néron.

Ce travail, fait à des temps divers, peut manquer d'unité quant à la forme. Au moins a-t-il été fait sous l'influence d'une même pensée. C'est le moment d'en dire un mot.

La science de l'histoire a fait de nos jours d'incontestables progrès. Un don particulier à notre siècle, c'est de savoir, au besoin, s'oublier et faire abstraction de lui-même pour s'identifier à autrui. Il s'est épris à la fois de tous les siècles qui l'ont précédé; il a imité leurs arts; il a relevé leurs monuments; il s'est fait le traducteur universel de tous les souvenirs, l'éditeur de toutes les grandes

œuvres. Sous cette influence, l'histoire a été autrement comprise qu'elle ne l'avait été jusque-là. Au lieu de l'enchaînement de quelques faits, le plus souvent recommandés à notre souvenir par leur rapport avec le présent, nous avons appris à y trouver, sous la plume de quelques écrivains supérieurs, une entière résurrection du passé. Ils ont évoqué de leurs tombes couvertes de mousse les anciens chevaliers nos pères; ils nous ont appris leur langue; ils nous ont fait vivre de leur vie; ils nous ont fait voyager par les siècles, plus loin de notre patrie et de nous-mêmes que lorsque nous voyageons par le monde. Les noms propres ne viennent pas aisément sous ma plume : l'éloge est suspect, la critique ne me regarde pas. Ici d'ailleurs est-il besoin de nommer? Depuis vingt-cinq ans, la science de l'histoire s'est renouvelée. L'Allemagne, avec sa hardiesse aventureuse, s'est embarquée de prime abord, comme ses aïeux les Scandinaves, sur le vaste océan de l'antiquité et des origines; elle a mené sa nef toucher à toutes les plages; elle a abordé et la Grèce mythologique, et la Rome conjecturale, et l'Inde mystérieuse, et quelque chose, s'il se peut, de plus caché et de plus inconnu. En France, avec la promptitude de notre coup d'œil et la ténacité de notre logique, nous avons jeté à bas notre histoire, comme nous avons jeté à bas notre société; nous sommes occupés à refaire l'une et l'autre : puisse notre société se reconstruire aussi vite et aussi bien que notre histoire! L'Angleterre est venue en aide à cette œuvre par le roman, gracieux engagement à la science, séduisant exemple dont l'imitation est trop commode, et dont les banales copies allaient pervertissant

l'intelligence historique, si la lassitude ne fût venue. En un mot, jamais chaque époque, chaque pays n'avait été, dans sa vie propre, plus étudié et plus compris; et si, comme le dit Fénelon, en fait d'histoire, nous ne pouvons tenir la vérité que par fragments, jamais du moins nous n'avions tenu autant de fragments de vérité.

Mais il y a dans notre nature un besoin d'unité, un désir de l'absolu, qui nous empêchera toujours de nous contenter de tels résultats; nous voulons avoir le dernier mot de l'énigme, connaître la philosophie de toute cette science et l'unité de tous ces fragments. Ici, depuis longtemps, une double question avait éveillé la pensée humaine. Bossuet, d'un côté, a cherché dans les événements leur but et leur fin; il les montre tous conduits par la Providence vers l'éternel objet de ses desseins; il assigne au monde la grande fin de son être, et il le fait voir mené vers cette fin par une pensée qui sait tout y faire concourir. D'un autre côté, Vico, le premier, je crois, chercha, non sans génie et sans hardiesse, si quelque loi constante, nécessaire, mathématique, réglait la marche des choses; si le retour de certaines phases, en différents temps et en pays différents, n'était pas obligé et prévu comme les révolutions des astres; il voulut découvrir la règle qui gouverne la vie des peuples. Il cherchait la loi de l'histoire; Bossuet en avait cherché le but. Celui-là considérait les nations en elles-mêmes et les événements comme les phases de leur vie; celui-ci ne les voyait que comme instruments, et s'inquiétait peu de leur caractère et de leur sort, quand il avait touché le point important et fait voir leur utilité dans les desseins de Dieu : diversité de point de vue qui

n'entraîne pas, du reste, la contrariété des doctrines ; ce sont deux aspects divers d'une même chose, deux questions posées sur le même sujet, deux études compatibles l'une avec l'autre.

Mais cette loi que cherche Vico, l'a-t-il découverte ? Dans l'antiquité, on pourrait croire à sa présence ; la vie des peuples est bornée par le temps, presque régulière dans sa marche, presque uniforme dans ses phases ; elle a son cours, ses phénomènes, ses périodes, je dirais presque sa physiologie, comme la vie de l'homme ; les rapprochements entre les âges de l'homme et les âges d'un peuple, l'enfance, la maturité, la vieillesse de l'un et de l'autre, sont familiers à la sagesse antique. Mais chez les peuples chrétiens en est-il de même ? Déjà ils comptent plus de siècles d'histoire positive que n'en compta l'antiquité (et ce qui leur est particulier, c'est que leur histoire est positive dès le jour où ils sont chrétiens). Pendant ces siècles, la loi de leur existence s'est-elle révélée à nous ? Avons-nous signalé leurs différents âges ? Leur grandeur a-t-elle constamment amené leur déclin ; le déclin, la mort ? N'ont-ils pas eu chacun et plus d'une vieillesse et plus d'un retour à la virilité ? Remarquez que pour les formes politiques, pour les institutions, pour les empires, pour tout ce que l'homme a créé, l'antique loi de progrès et de déclin, d'enfance et de vieillesse, a subsisté ; les peuples seuls lui échappent : les puissances tombent et les peuples restent, l'empire croule sans entraîner la nation. Les nations abaissées et comme vieilles se relèvent ; les nations tombées ne désespèrent pas et comptent toujours sur leur avenir ; « leur jeunesse se renouvellera comme celle de

l'aigle. » Il semble que les peuples chrétiens soient immortels ; et, en effet, comptez-vous beaucoup de peuples chrétiens qui aient disparu de l'histoire ?

C'est que « la vérité nous a affranchis, » c'est que les lois fatales de l'antiquité ne pèsent plus sur nous ; c'est que le genre humain a repris la plénitude de son libre arbitre, et que le libre arbitre de l'homme, ondoyant et divers, sans pour cela concourir moins aux desseins de Dieu, ne se soumet pas à des lois mathématiques comme celles qui régissent le monde matériel ; c'est peut-être aussi que la mort, ayant perdu « son aiguillon, » il ne doit plus rien y avoir de fatal ni d'irréparable ; rien n'appartient au néant. C'est enfin que, l'unité des nations s'étant fondue dans la grande unité chrétienne, il n'y a plus de nations aux yeux de la Providence ; plus de peuples, en tant que peuples, à récompenser et à punir ; plus de générations solidaires pour les générations précédentes ; il n'y a, à bien dire, qu'un seul peuple et un peuple immortel, le peuple chrétien.

Pour avoir négligé cette différence, Vico, si ingénieux et si frappant de vérité quand il parle des nations antiques, tâtonne lorsqu'il s'agit des peuples modernes. Bossuet demeure, au contraire, fermement appuyé sur la pierre angulaire de sa pensée. Son époque était moins avancée que la nôtre dans la science historique proprement dite ; mais il amène l'histoire à une généralité assez haute pour que cette ignorance de quelques détails perde son importance. Et en même temps il l'éclaire par trop de génie et trop de foi, pour qu'en face de cette lumière une erreur grave puisse subsister. Bossuet dit quelque

part : « Notre siècle est plein de lumières ¹, » et peut-être le dit-il à meilleur droit que nous, parce que son siècle avait pour lui cette rectitude de sens et cette liberté d'esprit qui tient au calme intérieur et vaut beaucoup de science.

En effet, notre siècle est venu, plus riche de connaissances, mais moins calme et moins recueilli, trop hâtif pour être philosophe : aussi, en tout, c'est le côté philosophique auquel nous prétendons davantage et qui nous manque le plus. Une certaine préoccupation de finir empêche l'esprit de comprendre jusqu'au bout ; on n'a pas le temps d'approfondir, on devine. On pense à demi, le mot est à peine né sur les lèvres, que déjà il est accepté comme une idée. Concevoir, énoncer, définir, tout cela demande bien du temps ; qui s'en occupe sera volontiers montré au doigt comme idéologue. Sous cette influence, la philosophie de l'histoire, comme toute philosophie, est devenue plutôt éloquente que précise, plutôt emphatique que sérieuse : et cette double question, qui exerçait le génie de Bossuet et le savoir de Vico, nous n'avons pas pris le temps de la poser, que déjà nous nous trouvons l'avoir tranchée d'un seul coup.

« La loi de l'histoire, avons-nous dit, et en même temps son but, c'est le progrès. Le progrès, c'est la marche ascendante et indéfinie de l'humanité vers le bien. L'humanité, c'est le genre humain dans sa vie unitaire, le genre humain formant un seul être et résumant en soi la destinée de tous les hommes ! »

¹ Explication de l'Apocalypse, dans la préface, 26.

Mais sur tout cela, que de choses à dire, ou, plutôt, que de questions à faire ? Le progrès, qu'est-il donc ? qui le fait ? Dieu ou l'homme ? la fatalité ou le libre arbitre ? — Hélas ! on ne sait guère ; ce sont des abstractions dont on s'est peu occupé. — Si le progrès est la loi du monde, le monde a donc commencé par le mal ? Le monde marche donc sans cesse vers le bien ? Il n'aura pas de vieillesse, il n'aura pas de déclin ? — Mais le bien ou le mal, quel est-il ? Mais le progrès, n'est-ce pas ce que d'autres appellent déclin ? Mais le déclin, n'est-ce pas ce que d'autres nommeront progrès ?

L'humanité ! Mais quoi donc ! faut-il admettre que l'individu n'est pas et que l'homme ne vit que comme une molécule de ce grand tout, l'humanité ? « Oui, sans doute, n'hésite-t-on pas à répondre, l'humanité, vit, sent, souffre dans tous les hommes ; elle souffre moins chaque jour, parce qu'elle progresse ; elle arrivera, à force de progresser, à un état que nous appellerions parfait si un état plus parfait ne devait le suivre, et ainsi de suite jusqu'à l'infini. — Et à mesure qu'elle progressera, elle sera indemnisée plus complètement de ses souffrances passées. — Et ainsi, par cette fatale et bienheureuse tendance, l'histoire s'explique, la philosophie est satisfaite ; l'homme n'a rien de plus à demander à la Providence : il n'est pas besoin qu'on lui parle d'une vie hors des sens et hors de ce monde (préoccupation fatigante) ; la vie des sens et de ce monde suffira à elle seule pour satisfaire l'humanité et justifier la justice de Dieu. »

Ainsi, je me trompe quand je me crois un être un, indépendant, identique avec moi-même. Mon individualité

n'existe pas; mes souffrances pourront justement être payées à celui qui ne les aura pas souffertes. Ma personne sera indemnisée en la personne de mon arrière-petit-neveu. Le sens intime me trompe quand il me persuade de mon unité propre, de la propriété de mes mérites, de mes droits personnels à la justice et au bonheur.

Chose étrange! il y avait une école philosophique qui ne permettait pas au christianisme de s'appuyer, pour l'explication des destinées humaines, sur cette loi mystérieuse, mais admise par toute l'antiquité, de la solidarité des races; il y avait une école scientifique qui rejetait l'unité d'origine du genre humain; il y avait une école politique qui s'élevait contre tout privilège héréditaire, et même contre la transmission des biens du père au fils: et de ces écoles est sortie la doctrine de l'unité absolue du genre humain, de la compensation entre les souffrances du père et le bonheur du fils, de la fusion en une seule personne, l'humanité, de toutes les personnes humaines.

Sans discuter ces doctrines émises, je dirais volontiers chantées, avant d'avoir été perçues et définies, — je demande seulement: qu'en est-il sorti? Beaucoup de poésie peut-être, des traités de philosophie en forme d'hymnes et d'épopées, — mais en même temps une confusion étrange. Qui prend la peine aujourd'hui de distinguer entre l'humanité et l'homme, entre la raison et le fatalisme, entre la chose et le symbole, entre la métaphore et la réalité, entre l'idée et le mot? L'esprit humain s'est appuyé sur le vide; il s'est fait un marchepied de paroles pour atteindre, s'il se pouvait, à une idée. Jamais chaos ne fut plus complet que dans certains livres d'un siècle qui,

en sa qualité de siècle positif, abhorre la métaphysique comme nébuleuse; — et je ne saurais dire que d'admirable talent, que d'imagination, de style, de science, d'esprit surtout, s'est déplorablement consumé sur l'autel du transcendentalisme et du symbolisme, ces dieux inconnus, dieux de la Germanie (pour parler comme Tacite) « qui se cachent dans les ténèbres des forêts, et dont la grandeur mystérieuse ne se révèle que par le respect qu'elle inspire¹. »

Et pourtant de cette confusion il est sorti de graves conséquences.

Ce qu'on appelle le progrès; ce que j'appellerais le changement, a été reconnu comme la loi universelle des choses. S'il en est ainsi, rien au monde ne saurait lui échapper, pas plus les dogmes que les institutions, pas plus les religions que les sociétés, pas plus les idées que les faits. On a porté, même dans la foi, dans ce sanctuaire de l'immuable et de l'absolu, cette universelle adoration du changement. « Il n'y a plus, a-t-on dit, de vérités générales ni de dogmes éternels. Le dogme s'est appelé la forme, tandis que, pour qui veut parler français, le dogme et la forme sont absolument les deux contraires. — Rien n'est vrai que d'une façon relative; en d'autres termes, rien n'est vrai. — La vérité d'hier n'est pas la vérité de demain; en d'autres termes, il n'y a pas de vérité. — Dieu était hier, Dieu ne sera peut-être pas demain; en d'autres termes, Dieu peut bien ne pas être. »

1. « Lucos et nemora consecrant deorumque nominibus appellat secretum illud quod solâ reverentiâ vident. » Tacite, *Ger.*

Voilà les tristes et dernières conséquences auxquelles une logique involontaire nous mène plutôt qu'une logique raisonnée. Ces conséquences, nous ne reculons pas devant elles; nous les enveloppons seulement de quelques nuages, nous évitons de les accuser sous leur forme précise et philosophique; nous voulons ici, comme partout, échapper à la réfutation par le vague. Il n'en est pas moins vrai (ce qui par la suite humiliera l'orgueil de notre siècle) que, pour tout soumettre à notre universelle *formule* de progrès, nous sommes arrivés à la négation de toute croyance, de toute philosophie, de toute vérité; que nous en sommes venus à dire implicitement (usant, pour ne pas le dire d'une façon plus explicite, de notre phraséologie confuse et de notre style antiphilosophique) que le dogme de l'existence de Dieu, vrai il y a un siècle, peut ne pas être vrai aujourd'hui; que l'âme humaine, hier immortelle, peut demain ne pas l'être; qu'on a eu autrefois raison de croire à la Providence, et qu'un jour on aura raison de ne pas y croire; en d'autres termes, qu'hier encore, deux et deux faisaient quatre, mais que, demain peut-être, deux et deux feront cinq.

Et, tout au contraire, nous ne voyons pas que de toutes parts nous heurtons l'immuable et l'absolu! Le monde n'accomplit-il donc pas des lois éternelles? La géométrie recevra-t-elle jamais un démenti? Le dogme mathématique cessera-t-il de régir les nombres? La nature en viendra-t-elle un jour à s'insurger contre la gravitation et à secouer le joug de cette vieille loi newtonienne? L'homme souverain abrogera-t-il à la majorité des voix les formules surannées par lesquelles Dieu gouverne le monde physi-

que? Notre corps cessera-t-il jamais d'être régi par cette loi mystérieuse de la vitalité qui se cache éternellement à nos recherches? Notre âme (ou, si vous voulez, l'homme moral) cessera-t-elle d'être inclinée vers les mêmes pentes, poussée par les mêmes passions, retenue par les mêmes liens? La grande révolution chrétienne elle-même, la seule importante dans l'histoire de l'homme, a-t-elle donc changé la nature de l'homme, ou n'a-t-elle fait au contraire que lui prêter un secours surhumain? Dans le monde extérieur des phénomènes, dans le monde abstrait des nombres, dans le monde moral de nos volontés, partout nous trouvons le dogme, c'est-à-dire l'incommutable. Dans le monde de l'intelligence, nous manquera-t-il? La sphère des idées, la plus abstraite de toutes, serait-elle donc la seule sans vérité et sans loi? Quelques révolutions humaines qui ont à peine effleuré la surface du globe étourdissent notre orgueil; mais tout ce que l'homme a changé ou pourra changer en ce monde est imperceptible auprès de tout ce que jamais il ne changera. Nous sommes environnés de lois immuables; l'absolu pèse sur nous de toutes parts; les vérités éternelles nous gouvernent en tous sens, et notre plus grand désir, comme le plus beau triomphe de notre science, est d'en reconnaître et d'en proclamer une de plus.

Et il y a encore un ordre de vérités que notre système de mutabilité à l'infini nous fait méconnaître, je veux parler des vérités purement morales; et j'en vais dire un mot dans leur application à l'histoire. Ici du moins une idée nette, une conséquence pratique commence à se produire et perce le nuage.

La voici : « Si le progrès, dit-on, est fatal et nécessaire, si le bien-être de l'avenir est mis au prix des souffrances du présent, ne faut-il pas laver de tout reproche ceux qui, par les désastres du présent, ont instinctivement travaillé au bonheur de l'avenir? Ils n'ont fait qu'accomplir une loi du destin, une loi même miséricordieuse et clémente; ils n'ont rien ôté à l'humanité qui ne dût lui être rendu plus tard. Leur devoir a été cruel; mais comme la Providence, ils ont aperçu le but, et le but excuse tout. »

En effet, si le progrès est inévitable, si l'issue en toute chose est nécessairement favorable au progrès, quiconque réussit a travaillé pour le progrès; quiconque réussit est justifié; les tyrans ne seront plus que des hommes intelligents qui étaient, eux aussi, de l'avis du destin, et aimaient mieux l'humanité future que l'humanité présente, leurs arrière-petits-neveux que leurs frères et leurs cousins.

Mais qu'est-ce alors que le juste et l'injuste, le bien ou le mal, la vertu ou le vice, la faiblesse même ou le génie? Tout cela est absorbé par une fatalité immuable. L'homme ne peut rien sur les choses humaines, il n'a qu'à les servir, et il est assez vertueux. Il y a au monde des hommes intelligents qui comprennent le mouvement et le suivent, il y a des fous qui le méconnaissent et lui résistent, voilà tout. L'histoire n'a plus à louer ni à flétrir, à s'occuper des bonnes ou des mauvaises actions; l'histoire a bien autre chose à faire : à glorifier l'humanité dans son infaillible progrès, quelle que soit la route qu'elle a suivie, à reconnaître et à honorer partout, au bout de toutes les révolutions et de toutes les misères, l'inévitable gravitation du genre humain vers son bien-être.

Il est vrai cependant que la tyrannie ne fait pas seulement souffrir le genre humain; il est vrai qu'un Robespierre ou un Néron, donneraient-ils au monde, en échange du sacrifice de quelques milliers de proscrits, tout le bonheur matériel possible, n'en auraient pas moins dégradé, avili, abaissé moralement l'humanité. Mais on ne tient pas compte (et c'est une grande faute) de ce malheur moral que les gouvernements tyranniques infligent aux nations; on ne met pas en compensation avec un bonheur matériel, au moins douteux, une misère et une dégradation de l'âme, qui doit tôt ou tard enfanter le malheur matériel; on arrive malgré soi, sans se le dire, sans se l'avouer, par la force des choses ou par la force des mots, à séparer le bonheur d'avec la vertu.

J'ai hâte de le dire : ce ne sont pas là des doctrines écrites, des dogmes proclamés; ce sont bien plutôt des tendances auxquelles nous obéissons, des habitudes qui nous dominent. Nous nous complaisons dans cet enchaînement des causes par lesquelles nous déduisons les uns des autres les événements humains; nous aimons à jouer le rôle de Providence; nous ne voyons dans les actions que leurs conséquences sociales, et ces conséquences nous paraissent tellement grandioses, que, sans y songer, nous passons l'éponge sur les actions elles-mêmes.

Oserai-je le dire à mon siècle, lui si fier de ses lumières et de sa science, lui qui pense avoir tellement hâté la marche de l'esprit humain? S'il a quelque chose à apprendre, ce n'est pas la partie la plus mystérieuse de quelque science indéfinie; dans l'indéfini et dans le vague, personne au monde n'a été plus avant que lui. Ce ne sont pas quel-

ques notions plus transcendantes et plus hardies que les siennes ; pourrait-il y en avoir ? Non ! je lui demanderai au contraire de s'abaisser un moment. La morale est quelque chose de bien peu transcendant et de bien vulgaire ; il ne faut qu'une portée d'esprit assez médiocre pour distinguer le bien du mal, la vertu du crime ; en histoire, c'est le sentier battu, la vieille ornière, le lieu commun où chacun s'est traîné depuis Hérodote. Et pourtant, si quelque chose nous reste à apprendre, si quelque chose manque dans l'histoire telle qu'on l'écrit aujourd'hui, c'est tout simplement peut-être cette naïve et vulgaire équité, cette bonhomie d'honnête homme d'un Hérodote ou d'un Rollin ; c'est une appréciation des choses et des hommes, non pas seulement dans leur rapport avec l'histoire de l'humanité, mais aussi dans leur rapport avec notre sens moral et nos habitudes d'honnêtes gens. Voilà humblement ce que je voudrais faire ici, admettant bien et en toute franchise, qu'il y a des choses plus intellectuelles et plus hautes, n'admettant pas qu'il y en ait de plus utile ni de plus vraie.

J'insiste trop peut-être sur le vague des idées et l'oubli du point de vue moral chez les hommes de talent qui suivent les tendances du siècle. Mais j'aime le talent à ce point qu'il me peine de le voir conduit et dominé, même par son siècle et par un siècle tel que le nôtre. Un excès d'indépendance ne lui sied pas mal, et de notre temps une noble impopularité lui eût parfois été utile. L'opposition contre le pouvoir est une vertu assez peu rare, souvent honorée davantage quand elle est plus facile ; l'opposition contre l'opinion suppose toujours quelque courage. En face de

l'opinion, je voudrais le génie factieux plutôt que courtisan : les Bonald, les Châteaubriand, les de Maistre, le spirituel Ch. Nodier, Ballanche, ce génie si contemplatif et si pur, sont des factieux qu'aime assez notre siècle lui-même, et auxquels le siècle suivant pourra bien donner raison. Nous qui sommes la foule, il nous serait plus permis de céder à l'impulsion commune, et de ne pas nous retourner contre ce flot qui nous pousse. Mais, quand au génie, il faut qu'il marche à notre tête, ou qu'il marche contre nous ; il ne faut pas qu'il nous suive. Je lui voudrais cette devise d'une vieille famille féodale : *Contre le torrent !* Le torrent, pourra-t-on me dire, est désormais un beau fleuve, majestueux et puissant, dont le cours égal, quoique irrésistible, emmène avec lui certains génies, même des plus beaux ; certaines âmes, même des plus droites. — Eh bien ! oui, j'excuse ceux qui le suivent : laissez-moi honorer d'autant plus ceux qui lui résistent.

A cet égard, l'époque qui est traitée dans ce livre me semble instructive, principalement pour notre siècle. Elle est un embarras et une épreuve pour ces théories de progrès infaillible dont nous venons de parler. Toute l'antiquité se résume dans cette époque et y vient aboutir ; ce siècle devrait être la gloire et la perfection de l'antiquité ; il en est le siècle le plus misérable et le plus dégradé ; et, par cela même, j'ose ajouter, le plus souffrant et le plus triste. L'humanité, livrée à elle-même, et certes sans que les beaux génies ou les guides puissants lui aient manqué, l'humanité en est venue là, à ne vivre que sous la condition d'adorer son dieu Néron. Si l'humanité, autrefois, avait été plus haute, plus morale et plus heureuse, qui l'avait fait

descendre? Et surtout si, plus tard, elle eut plus de dignité, plus de vertus, plus de bien-être que jamais, qui la fit monter?

Non! ce n'est pas elle-même. Ici, nous rencontrons (si une telle citation est permise) ce « nœud digne d'un Dieu, » et qu'un Dieu seul peut dénouer. Entre l'antiquité et les âges modernes, il y eut une autre différence que celle d'une science plus ou moins profonde, d'un progrès plus ou moins grand, d'une philosophie plus ou moins certaine (comme si, du reste, on fût arrivé aujourd'hui, plus qu'il y a deux mille ans, à la certitude philosophique). Le genre humain, avant le Christ, était déshérité; c'était le fils de la servitude envoyé comme l'enfant d'Agar, pour souffrir de la soif au désert. Le genre humain a été appelé de la servitude de l'esclave à la liberté des enfants; il est devenu « l'héritier de Dieu et le cohéritier du Christ ¹. » Les nations ont maintenant auprès d'elles, même quand elles veulent s'en éloigner, la lumière éternelle et intelligente, à laquelle seule il faudra qu'elles viennent demander la vie, si elles ne veulent pas que leur vie s'éteigne; elles ont auprès d'elles non-seulement la parole écrite, mais la parole vivante du Christ, cette Église qui a sauvé les nations par la vertu du Christ qui a sauvé les hommes. C'est là tout le secret de notre félicité, de notre vertu, de notre perfectionnement et de notre progrès.

Voilà dans quelle pensée et dans quel but on s'est arrêté si longtemps sur une époque, curieuse à quelques égards, mais bien repoussante par ses crimes et ses turpitudes.

1. Rom., VIII, 17.

Resterait maintenant une seconde moitié du travail; car le siècle des Césars n'est pas ici tout entier. Il faudrait encore à côté des corruptions du paganisme montrer le christianisme déjà tout parfait dans sa nouveauté. Ici, par le spectacle de ce qu'était le monde quand le christianisme lui manquait, on a cherché à montrer l'utilité sociale du christianisme et les bienfaits que les hommes lui doivent; là, dans l'histoire même du christianisme, on trouverait la preuve de sa vérité: et ce point de vue est plus important encore; car, si l'on veut juger une religion, c'est sa vérité qu'il faut discuter par-dessus tout. Dans ce nouvel essai, l'écrivain trouverait une compensation à tous les dégoûts et à toutes les tristesses qu'à offerts à ses yeux la décrépitude du monde païen, il se reposerait à cette « lumière admirable » de Dieu qui « est la voie, la vérité et la vie » au milieu de tout ce qui est divin, de tout ce qui est saint, de tout ce qui est pur.

Mais un tel travail ne saurait être l'ouvrage de quelques jours. Et, comme nous le dit l'apôtre: « Nous ignorons ce qui sera demain... » et nous devons dire: « Si le Seigneur le veut, et, si nous vivons, nous ferons ceci ou cela ¹.

1. Jac., IV, 14, 15.

les renseignements des historiens déjà connus. J'ai tâché surtout de développer davantage l'époque d'Auguste, cette époque qui fut celle de la construction de l'empire romain. J'ai dû me rappeler une controverse qui s'est produite, il y quelques années, sur la manière de juger la révolution opérée par César et par Auguste; mais j'ai dû aussi me rappeler que cette controverse, soutenue par d'éminents écrivains, s'était ressentie à beaucoup d'égards de la récente impression des événements contemporains. J'ai tâché après ces écrivains, de traiter la même question, non pas avec une connaissance plus grande du passé (cela n'eût pas été possible), mais avec une moindre préoccupation du présent. Enfin, dans tous les détails de ce livre, j'ai fait ce qui était en moi pour améliorer, rectifier, rétablir, quand il en était besoin, l'exactitude matérielle des faits, et atteindre, d'une manière complète, s'il se peut, à l'exactitude morale du récit.

Du reste, pas plus dans cette troisième édition que dans la seconde, je n'ai cru nécessaire d'ôter à ce livre sa date. Il est de 1841 et de 1843. Bien des expressions, bien des souvenirs, bien des rapprochements peuvent s'y trouver qui sont de ce temps-là et ne sont plus guère du nôtre. Je demande pardon au lecteur de ces anachronismes, inévitables en un siècle qui va si vite.

Seulement, cette différence des temps me suggère une pensée à laquelle il est impossible que je ne donne pas place ici. On lira le dernier chapitre où j'achevais mon labeur par un coup d'œil jeté sur notre siècle et sur ce que j'appelais le paganisme de notre siècle. Ce coup d'œil était triste, j'en conviens, mêlé de douloureux pressentiments et

P. S. En publiant cette nouvelle édition, je n'ai rien à changer et j'ai peu à ajouter à la préface qu'on vient de lire. Je n'ai rien à y changer, car l'idée ou plutôt le mot de *progrès*, bien qu'il ait perdu un peu de son crédit, est demeuré une des grandes banalités, un des grands nonsens, une des grandes déceptions de notre époque.

Je n'ai rien non plus à ajouter, si ce n'est que j'ai fait ce qui était en moi pour rendre ce livre moins indigne de l'accueil indulgent qu'il a reçu. Cet accueil, je le sais, n'était pas dû au talent de l'auteur; il était dû tout entier à ce que l'histoire en elle-même a de saisissant, lorsqu'elle est traitée dans sa simple vérité, sans mutilation, sans parti pris, sans prétention de plaidoyer. Les anciens disaient: l'histoire plaît de quelque façon qu'elle soit écrite (*historia, quoque modo scripta, placet*); et il a fallu chez certains modernes un grand effort de bonne volonté et de talent pour rendre l'histoire ennuyeuse.

J'ai tâché donc de donner un caractère plus précis à l'étude des causes qui amenèrent la décadence de la république romaine; sur cette époque, les fragments nouvellement retrouvés de Nicolas de Damas ont pu être employés avec fruit, pour confirmer bien plutôt que pour rectifier

de faibles espérances. Je n'ai pu le relire sans reconnaître avec quelque joie que les espérances avaient eu raison contre les craintes. Nous sommes encore bien loin du but ; mais du moins ces seize années nous ont-elles fait faire quelques pas. Elles nous ont fait voir, après la salutaire leçon de 1848, cette réaction vers l'ordre moral et la foi religieuse, qui a pu s'affaiblir depuis, mais dont les fruits subsistent. Elles nous ont fait voir le Christ vénéré, en 1848, par ce peuple de l'émeute qui, en 1830, brisait les croix ; la sainte patronne de Paris reprenant possession de ce temple dont on avait fait le Panthéon de Marat ; la nation à ses heures de périls, sortant des voies révolutionnaires d'autant qu'on avait voulu l'y pousser davantage, et demandant ce jour-là conseil au prêtre et à l'homme de bien qu'elle avait tant de fois repoussés. Elles nous ont fait voir surtout l'enseignement, qui n'avait pu être émancipé par les stipulations d'une Charte, émancipé par suite d'une révolution, et les écoles dépositaires de la foi se multipliant comme par enchantement d'un bout de la France à l'autre ; — la liberté des vœux monastiques conquise par l'assentiment de l'opinion autant qu'obtenue de la bonne volonté du pouvoir ; — la liberté des conciles également rendue à l'Église à qui on l'avait si obstinément disputée ; — le chemin de Rome ouvert au clergé, et les voyages épiscopaux, grâce à la vapeur et à la liberté, se multipliant vers cette cité à laquelle on prétendait empêcher autrefois qu'une lettre même pût parvenir. Hors de France, qu'avons-nous vu encore ? La papauté secourue par la France un moment républicaine ; — une guerre infligée à l'Europe, propre sans doute à attrister les cœurs, mais en

même temps à retremper les âmes, et montrant dans une nouvelle génération de soldats autant d'héroïsme militaire et plus de foi chrétienne que n'en avait eu la génération précédente. Nous avons vu, il y a peu d'années, non pas un concile sans doute, mais une assemblée d'évêques de tous les points du monde proclamant au Vatican cette doctrine de la Conception Immaculée qui était depuis longtemps l'enseignement de l'Église de France avant de devenir le dogme de l'Église universelle. Et aujourd'hui, voici que les mondes fermés de l'Orient s'ouvrent aux nations chrétiennes, et, pour la première fois depuis le temps de Jean Sobiesky, deux peuples catholiques unissent leurs armes pour la cause de leur foi.

Sans doute il y a bien des ombres au tableau et bien des mystères dans l'avenir. Mais les ombres n'anéantissent pas la lumière, et les périls de l'avenir n'annuleront pas les conquêtes du passé. Quelles que soient les agitations du moment actuel, je ferme ce livre en 1859 avec de moins tristes pensées que je ne le fermais en 1843. Nous sommes loin, je le sais, d'avoir remonté la pente que depuis un siècle nous avons si rapidement descendue. Nous avons peu de chose à envier à nos pères ; mais, à nos grands pères, en revanche, nous avons toujours beaucoup à envier. Dieu veuille nous mener plus loin dans cette voie ! Ce n'est pas, j'en conviens, la voie du progrès, tel qu'on le prône aujourd'hui, qu'on le déifie et qu'on l'adore. Mais, à mes yeux obstinés, ce n'en est pas moins la voie du seul progrès digne de ce nom.

Avril 1859.



LES CÉSARS

JULES CÉSAR

§ 1^{er}. — DERNIERS TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE.

L'époque qui s'écoula depuis les guerres de Sylla et de Marius jusqu'à la bataille d'Actium, fut une des plus actives de l'histoire du monde. Ces soixante-dix ans (ans avant J.-C. 88-31, de Rome 665-722) sont une révolution permanente. Quand la guerre civile n'est point au champ de bataille, elle est au Forum ; quand des légions, qui souvent paient leur général pour les mener au pillage de Rome ne s'avancent pas vers le Capitole, poussant devant elles l'Italie éperdue, alors des milliers d'hommes, libres, affranchis, esclaves, gladiateurs, délibèrent au pied du Capitole, le bâton ou l'épée à la main : c'est là l'état de paix.

La fièvre du combat est partout ; orgueil ou souffrance, le monde entier veut prendre part à ce grand déchirement de la puissance romaine. Les pères errants, les fils vagabonds des anciens Samnites, les esclaves fugitifs dont l'Italie est pleine, sont prêts à se lever à la voix du premier Catilina qui les appellera. Les Scythes placés si loin de Rome se soulèvent contre elle au nom de Mithridate (ans

de Rome 675-690). L'Asie, sucée jusqu'au sang par la cupidité romaine, monte sur des barques, et des nations de pirates couvrent la mer (674-686). En Espagne, le parti de Marius, chassé de l'Italie, a trouvé un refuge, et Sertorius veut ériger une Rome nouvelle au lieu de la Rome de Sylla (666-675). La Gaule vaincue se soulève contre son vainqueur (700), et plus de soixante nations révoltées mettent César en danger: 4,192,000 hommes périrent dans ces guerres de la Gaule¹. Les pères de Sicile, malheureux esclaves que leurs maîtres ne jugent pas même à propos de nourrir, armés d'épieux, vêtus de peaux de bêtes, suivis de chiens énormes, se font brigands, et il faut pour les réduire d'effroyables guerres où périt, dit-on, un million de ces hommes (648-654). Enfin les gladiateurs, dégoûtés de tuer et de mourir pour le plaisir d'un parterre romain, prétendent tuer et mourir pour leur propre compte; Spartacus l'esclave (679-681) plante sa tente aux portes de Rome, qui peu d'années auparavant, a manqué d'être prise par une armée de pères samnites (662-665).

Et au milieu de tous ces déchirements, l'empire reste debout. César lui conquiert la Gaule (695-701); Mithridate vaincu lui laisse l'Asie (690); Sertorius, en soulevant l'Espagne contre Rome, la lui a donnée; chaque parti qui se meurt entraîne avec lui quelque royauté ou quelque nation indépendante: la république mourante s'agrandit au profit de l'empire qui va naître. Il y a plus: la civilisation ne périt pas. Ce monde qui se déchire est plein de lumières. Ce ne sont pas des barbares qui font ainsi égorger leurs ennemis au Forum; ce sont des hommes élégants, des littérateurs qui ont fait leurs études à Athènes, qui parlent grec

1. Pline, *Hist. nat.*, VII, 25, d'après le compte de César.

comme Isocrate, qui se battent pour Zénon ou pour Épicure, autant que pour la république ou pour l'empire, des artistes qui ne pillent les provinces qu'afin d'enrichir leurs galeries et tuent des hommes pour avoir un Praxitèle. César est orateur, grammairien et poète; Lucullus est le premier helléniste de son temps; Verrès est un Winckelmann; pendant un an ou deux de retraite, que lui donne la royauté de César, Cicéron traduit toute la philosophie grecque; l'épicurisme ne domine à Rome que sous le manteau de poésie dont l'habille Lucrèce.

J'essaie aujourd'hui d'expliquer cette époque. L'apogée de la gloire romaine avait été à la fin des guerres puniques: Rome vainquit à force de patriotisme et de dévouement; elle avait été, pendant ces guerres, plus une que jamais, plus croyante en elle-même, plus religieuse envers ses dieux. A cette époque, la longue querelle des patriciens et de la *plebs* était finie; la *plebs* victorieuse était arrivée au niveau du patriciat, la cité était pacifiée; la démocratie était dans les lois, mais l'aristocratie était dans les mœurs, en sorte que le peuple était à la fois satisfait et conduit. L'État était puissant, mais la nation encore pauvre; les armes de Rome étaient redoutées, mais ses conquêtes bornées encore; et le second des Scipions, après la prise de Numance, changeant la formule des prières, demandait aux dieux, non plus d'agrandir, mais de conserver la puissance romaine.

Il le faisait avec un sens profond. Il comprenait que, Carthage soumise, la conquête du monde irait trop vite; que nulle part ailleurs la résistance ne serait sérieuse; que des peuples nouveaux afflueraient dans l'empire, corrompus pour la plupart, étrangers à l'esprit romain, tout crus encore et non façonnés par une longue guerre; il voyait

Rome disparaissant sous l'affluence de ses propres sujets et envahie par ses vaincus.

C'est ce qui arriva. La même année (607 de Rome), qui vit tomber Carthage, la Macédoine fut conquise; Corinthe prise ouvrit la Grèce aux Romains. Bientôt, Numance prise acheva de leur donner l'Espagne. De cette conquête si rapide, résulta pour le peuple vainqueur lui-même une triple révolution: économique, morale, politique.

En effet, des pays nouvellement conquis, pays jadis puissants et toujours riches, l'or et les captifs affluèrent dans l'indigente Italie. Ils affluèrent, concentrés entre les mains de quelques hommes, généraux ou traitants, qui avaient été les ouvriers et surtout qui étaient les exploitants de la victoire¹. L'Italie subit l'ascendant si perturbateur et si dangereux des fortunes soudaines. La richesse exerça sur elle un empire inattendu et inaccoutumé. Elle acheta au peuple ses suffrages; elle lui donna du blé; elle lui paya des spectacles. Maîtresse des comices, elle disposa des magistratures; maîtresse de la censure, elle mania et remania à son gré ces divisions du peuple en centuries et en tribus, si importantes pour le vote; maîtresse du sénat, elle administra et exploita les provinces; maîtresse du Forum, elle se fit attribuer le droit de juger, qui fut depuis si âprement disputé. Mais surtout maîtresse des capitaux, elle envahit le sol italique et s'efforça d'accaparer cette terre glorieuse qui avait donné au monde ses vainqueurs.

Elle eut pour cela deux moyens. — Les plus illustres parmi les enrichis, nobles ou sénateurs, accaparèrent l'*ager publicus*. Il faut dire ici ce qu'était l'*ager publicus*. Le droit de guerre de l'antiquité ne laissait pas de propriété aux

1. Sallust., in *Catilina*, 40.

vaincus. Rome avait usé de ce droit plus modérément que d'autres cités; mais elle en avait usé, et la conquête successive des différentes portions de l'Italie lui avait donné d'immenses domaines. En certains endroits jugés importants comme boulevards de sa puissance, elle avait établi des villes nouvelles, repeuplé des villes anciennes, donné des terres à ses citoyens et à ses soldats, fondé ce qu'elle appelait des colonies: mais partout ailleurs un immense apanage lui était resté, inculte en grand partie et dévasté par la guerre. Ce domaine était inaliénable; pour en tirer parti, la république ou l'affermait aux enchères, ou même, sans stipulation expresse, laissait le possesseur s'y établir, et ne réclamait de lui qu'une faible redevance.

Ces concessions dès les temps les plus anciens avaient commencé à devenir le privilège des plus riches; soit parce qu'aux enchères, par la faveur des censeurs, ils parvenaient à écarter le pauvre; soit parce que ces terres, éloignées des villes, avaient besoin pour être protégées des châteaux et de l'armée de clients que possédait l'aristocratie. La classe opulente était devenue ainsi l'unique détenteur, et avait fini par se considérer comme seul et véritable propriétaire de l'*ager publicus*¹. Le peuple s'était irrité pourtant, les tribuns avaient réclamé. La loi Licinia (388), en bornant chacun à un *maximum* de 500 *jugères* (126 hectares 40 ares) d'*ager publicus*, avait arrêté cette concentration des fortunes, maintenu le sol italique aux mains de cette classe moyenne qui était la moelle de la république et la pépinière de légions; elle avait aidé aux grands

1. V. surtout Appien, de *Bello civili*, I, 7; II, 40; Plut., in *Gracch.*, 8, 9. Sur les châteaux (*arces*) de l'ancienne féodalité romaine, V. Denys d'Halic., V...; Tit.-Liv., V, 44. Sur les armées de clients, V. la célèbre expédition des Fabii auprès de leur château de Crémère.

triumphes des armées et à la grande époque de la cité romaine.

Mais, après la prise de Carthage et sous le règne des nouveaux riches, l'équilibre fut de nouveau rompu. La loi Licinia fut oubliée ou éludée. Les détenteurs du domaine public s'établirent de nouveau en propriétaires. Il est vrai que cette propriété usurpée, illégitime, provisoire, contestée toujours, eût été gênante à manier et à transmettre sans l'officieuse habileté du préteur. Le préteur était à Rome le grand redresseur des rigidités de l'ordre légal, l'homme aux expédients, chargé de plier au sens commun la vieille loi des Douze-Tables. Le préteur ne pouvait déclarer propriétaires ceux qui détenaient ainsi le sol italique, il ne pouvait leur donner d'action civile pour réclamer ces biens; mais par un *édit possessoire* il leur en rendait la jouissance, par un *interdit* il les y maintenait. Leurs successeurs ne pouvaient y prétendre par droit d'hérédité: le préteur leur donnait la *possession de biens*. On ne pouvait transmettre à titre de legs, de donation, ni de vente, ces biens dont on n'était par propriétaire légal, il est vrai; mais si on les avait légués, donnés ou vendus, le légataire les possédait *pro legato*, le donataire *pro donato*, l'acquéreur *pro empto*: ce qui, de compte fait, revenait exactement au même¹.

Mais restait le peuple et sa souveraineté menaçante, restaient les tribuns toujours prêts à se lever pour réclamer au nom des pauvres la propriété publique. La grande question des lois agraires, longtemps mal comprise des modernes, éclairée enfin par la science de notre siècle, n'est autre que

1. Sur cette origine de la possession prétorienne, V. les travaux pleins de lumière de Savigny, *Recht des Besitzes*; Niebuhr, tome III, et le savant ouvrage de M. Giraud, *De la propriété chez les Romains*.

celle-là: le combat entre le droit du peuple, strict, absolu, rigoureux, et le droit prétendu des possesseurs maintenu pendant des générations et confirmé par l'hérédité. Que fallait-il faire? Expulser le détenteur de ces héritages devenus siens par le fait? Laisser le patrimoine public à l'abandon, la *plebs* sans terre à cultiver, et une multitude inquiète, oisive et toujours croissante, sans ressource dans sa misère¹? Aussi les Gracques eux-mêmes (619-629) n'osèrent tenter la restitution sans promettre une indemnité aux possesseurs, et ne réussirent pas. Une loi subséquente maintint ceux-ci, en les soumettant à une redevance dont l'usage tomba bientôt².

Et ainsi, grâce à la possession de l'*ager publicus*, se forma une aristocratie nouvelle. Ce ne fut plus le patriciat, cette aristocratie sacerdotale de l'ancienne Rome, exclusive et despotique, mais patriotique et digne: le patriciat avait perdu tous ses privilèges, et sauf quelques fonctions religieuses ou quelques distinctions honorifiques, un patricien n'était plus autre chose qu'un homme qui ne pouvait pas être tribun du peuple. Ce ne fut pas non plus la *noblesse* (*nobilitas*), l'aristocratie plébéienne, fière des images d'aïeux consuls ou préteurs qui ornaient son foyer domestique; cette aristocratie qui, sans droit exclusif, sans privilège, sans autre titre que ses services et sa gloire, avait gouverné Rome au temps de sa plus grande paix intérieure et de sa plus grande puissance militaire³. Ce fut

1. Reduci plebs in agros unde poterat nisi possidentium expulsione qui ipsi pars populi erant? Et tamen relictas sibi a majoribus sedes quasi jure hæreditario possidebant. (Florus, III, 13.)

2. Au moins pour une partie de ces terres. Ainsi Atticus payait quelque chose pour les siennes, Térentia ne payait rien. Cic., *ad Attic.*, II, 15. V. sur tout ceci Plutarque et Appien, *ibid.*; Cic., *Brut.*, 36; Appien, I, 27.

3. Sur cette seconde aristocratie, bien plus puissante que la première, bien que sous un régime d'entière égalité légale, V. Mommsen, *Histoire Ro-*

l'oligarchie de la fortune, le patriciat des enrichis, le règne de quelques soldats heureux et de quelques millionnaires anoblis.

Et déjà pourtant, une autre oligarchie s'élevait derrière celle-ci; les chevaliers coudoyaient les sénateurs; les nouveaux riches marchaient sur les talons des riches anoblis. La possession de certaines magistratures vous faisait sénateur; le *droit d'images* vous faisait nobles; la seule quotité de votre fortune vous faisait chevalier (vers les derniers temps, 400,000 sesterces, 77,630 fr.)¹. Les places de finances, la ferme des impôts, emplois interdits aux sénateurs ou dédaignés par eux, obscurs et de médiocre profit dans la pauvreté des temps anciens, engraisaient maintenant bien des fortunes de chevaliers. Ces publicains, comme on les appelait, formés en compagnies commerciales, associés par la médiocrité même de leur ambition, répandus par tout l'empire, exploitant toutes les provinces, correspondaient par un service de postes organisé pour eux seuls, de l'orient à l'occident, de l'Asie en Espagne. Leur centre était à Rome; toutes ces sociétés y avaient leur représentant (*magister societatis*); elles avaient crédit au sénat, puissance pour agiter le Forum; le sang y coula pour elles. Cicéron les loue en public, se plaint d'elles dans l'intimité². César leur fait remettre le tiers d'un bail onéreux; les pontifes, maîtres du calendrier, abrègent ou allongent

maine, l. II ch. 3, (t. 2, p. 82 de la traduction française). Sur le sénat de cette époque, qui fut l'auteur véritable de la grandeur romaine et le plus grand homme d'État qui ait jamais existé, V. *ibid.*, p. 101.

1. Hor., *Epist.* I, 1. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 2. Pline, *Epist.* I, 17., V. dans l'appendice A à la fin du volume, l'évaluation du sesterce aux différentes époques.

2. V. pour l'éloge, *Pro lege Manilia*, et presque toutes les harangues; pour la critique, la correspondance avec Quintus, entre autres, I, 1 § 2. : *Nosti consuetudinem hominum*; leurs rancunes, etc. (*Fam.*, I, 9.)

l'année pour leur complaire, selon que leur bail est avantageux ou ne l'est pas¹. Jamais corps élu ni aristocratie héréditaire ne fut plus cohérente que cette aristocratie formée par le cens.

Or, un débris leur était échu de la fortune de l'ancien patriciat. L'usure, cette grande ressource du sénat antique, cette fréquente occasion de révolte plébéienne, était en bonne partie en leurs mains. Ils se trouvaient et les fermiers généraux et les banquiers et presque les seuls commerçants, en un mot tout le tiers état de cet empire romain qui était le monde. Le goût leur vint bientôt de partager avec la noblesse le domaine privilégié du sol italique. L'hypothèque, ce vasselage de la propriété territoriale envers la propriété mobilière, cette inféodation de la terre aux capitaux, un des fléaux des temps actuels, était chez les Romains bien autrement dévorant. Les fréquents appels pour la guerre mettaient vite le pauvre colon à la merci de son riche voisin ou de l'usurier de la ville. Ce que les riches du sénat ne détenaient pas à titre d'adjudicataires publiques, les chevaliers l'acquirent à titre de créanciers; ceux-ci s'agrandirent aux dépens de l'*ager privatus*, la propriété libre, comme ceux-là s'étaient agrandis aux dépens de l'*ager publicus*, la propriété domaniale: les vastes domaines envahirent dès lors une énorme portion de l'Italie, et le tribun Philippe ne craignit pas de dire qu'il n'y avait pas dans la république deux mille hommes qui eussent quelque chose².

C'est qu'aussi il fallait un large espace à l'importance et

1. Suet., *in Cas.*, 40. Solin, I. Macrobe, I, etc.

2. *Non duo esse hominum millia in civitate qui rem haberent.* (Cic., *de Off.*, II, 21.) Ce mot ne doit peut-être pas être pris à la lettre, mais il est à remarquer que Cicéron, tout en blâmant Philippe de cette parole dangereuse, n'en conteste pas la vérité.

à la gloire du Romain civilisé ; de la place pour ses villas, pour ses jardins plantés d'arbres exotiques, pour ses volières, pour ses viviers, pour son peuple d'amis, de clients, d'affranchis et d'esclaves. Un parc de quelques arpents pouvait-il suffire au maltôtier romain qui s'était logé militairement dans les immenses palais des rois d'Asie ? Il faut donc s'arrondir (*agros continuare*) ; acheter de gré ou de force l'héritage voisin ; déposséder le pauvre qui doit et ne trouve pas de répondant ; se faire adjudger le bien du soldat qui, en partant pour la milice, a laissé des enfants trop jeunes pour cultiver ; faire marché pour quelques écus avec le légionnaire qui, après vingt ans de combats, revient centurion, mais épuisé par la guerre et hors d'état de labourer son champ. Le *latifundium* (la grande propriété) est envahissant de sa nature ; on n'a pas des terres, on a des provinces¹.

Mais maintenant, ces terres trop facilement acquises, va-t-on les cultiver avec amour ? Souvent le droit du possesseur est contestable, douteux, provisoire : ce n'est pas un père de famille, c'est un créancier nanti ; ce n'est pas un cultivateur, c'est un gardien. Exploiter par soi-même n'est pas digne ; affermer donne de l'embarras : un métayer raisonne, paie mal ; au moment des semailles ou de la récolte, la guerre vient vous l'enlever². Mais l'esclave, cette bête de somme, qui, sous la conduite d'un esclave comme lui, travaille et n'a jamais le droit de rien demander, qui dans sa vieillesse, peut encore être vendu pour quelques écus, qui enfin n'est jamais digne de marcher sous les aigles romaines ; l'esclave est un outil bien plus commode. Ce genre d'ouvriers n'est pas cher ; les cap-

1. Appien, I, 7. V. Sénèque, Pline, Horace, etc.

2. Appien, *Ibid.*

tifs, je l'ai dit, ne manquent pas au peuple qui a vaincu le monde ; on ne voit que Thraces, Africains, Espagnols, les fers aux pieds et la marque du fouet sur le dos, envahissant le pays qui les a vaincus ; les maquignons vont en Asie et en Grèce enlever des hommes libres, et en amènent à Rome des cargaisons. Ainsi le *latifundium* sera livré à des mains serviles ; le *tugurium* du pauvre colon sera jeté au vent ; l'immense villa, la grande ferme lui succédera avec sa partie souterraine, l'*ergastule*, peuplée d'ouvriers qui dorment les pieds dans les entraves.

Mais l'esclave cultive mal, sans cœur, sans espérance, peu importe ! Si l'esclave cultive mal, du moins peut-il garder les troupeaux ; l'agriculture fera place à une industrie moins embarrassante ; le sol, jadis cultivé, se changera en de vastes pacages où les seules traces de civilisation seront quelques pâtres gardant des bestiaux ; ce sera là une grande partie de la fortune des riches. Des domaines immenses, dont le maître ne peut pas faire le tour à cheval en une journée, seront broutés par la dent des troupeaux ou piétinés par les bêtes fauves¹. Ainsi, par suite du même progrès social, auront succédé les vastes domaines à la culture partielle, les travaux de luxe aux travaux utiles, l'esclave au cultivateur libre, le pâtre au laboureur².

Le propriétaire perd-il beaucoup à cette révolution agricole ? Non, la transformation du labour en pâturage, commode à son indolence, n'est pas toujours une spéculation funeste à ses intérêts. Même en notre siècle, si la

1. Varron, *de Re rustica*, III, 40. Cet écrit est de l'an de Rome 718.

2. Sur cette diminution de la culture, V. liv. VI, 12. Plut. *in Gracch.*, 8 ; Cic. *pro Roscia Am.*, 18 ; Colum., I. *Præf.* II, 12. La plus grande partie de l'*ager publicus* était en pâturages. Varron, *de Re rustica*, V, 36. Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 3.

campagne de Rome demeure en pâturages comme au temps de Sylla, c'est bien souvent parce que les propriétaires y trouvent leur compte. Quand, au dernier siècle, dans plusieurs comtés d'Angleterre (et aujourd'hui encore en Irlande), de grands propriétaires expulsèrent leurs tenanciers, détruisirent les chaumières, réduisirent les villages à la solitude, remplacèrent l'agriculture par le pacage, ils ne le firent certes pas pour se ruiner¹.

Dans l'antiquité, d'ailleurs, ces centaines et ces milliers de pères esclaves qu'on installait sur le sol, n'étaient pas une propriété toujours inutile; en ces temps de guerre civile, qui sait s'il ne leur devra pas son salut? Dans sa maison à Rome, dans ses villas de luxe, dans ses villas d'exploitation, dans ses pâturages surtout, le riche a une légion d'affranchis et d'esclaves toute prête à marcher; on n'est pas riche, dit Crassus, si l'on n'a de quoi entretenir une armée. Ainsi verrez-vous Catilina tomber au champ de bataille entouré de ses affranchis et de ses colons esclaves; Domitius aborder à Marseille avec sept navires pleins de ses esclaves, de ses affranchis et de ses colons; Pompée, conduire à Pharsale 800 cavaliers, ses pères ou ses esclaves; Catilina, pour faire la guerre, vendre ses troupeaux et garder ses pères²: ce sont, mais dans des conditions bien plus tyranniques et bien plus funestes, les armées féodales et les guerres privées du moyen âge.

Voilà pour le propriétaire! mais pour l'État? que gagnera la république à cette révolution agricole qui lui donne, au lieu de champs fertiles des pâturages, au lieu de

1. Une noble dame écossaise renvoya 15,000 habitants de ses terres pour les convertir en pâturages. Sismondi, *Etudes*, t. 1, p. 213.

2. Cum libertis et colonis. (Sallust., *Catil.*, 62.) Servis, libertis, colonis. (César, *Bell. civ.*, 1, 34, 56.) Servos, pastores. (*Ibid.* 1, 24, IV, 3. Cic., *Fragm. in togâ candidâ*).

blé des troupeaux, au lieu de citoyens libres des esclaves? D'abord, avec cet accaparement de la propriété et cette diminution de la culture, on verra rapidement disparaître cette *plebs rustica*, la pépinière de tant d'armées, elle jadis estimée bien au-dessus de la *plebs urbana* qui était à peu près exclue de la milice? Elle est fière, privilégiée, en tant que romaine; elle s'est faite l'égale des patriciens: mais, en tant que pauvre, elle est méprisée, expulsée de son champ¹, dévorée par l'usure. L'industrie, exercée par les esclaves au profit des riches est, pour l'homme libre, presque une honte et ne serait qu'une bien pauvre ressource. Les saintes lois protectrices, les lois *Porcia et Semproniana*, ce *bill des droits* du citoyen romain, cette charte qui constitue son privilège au-dessus de l'étranger, ne sont pas toujours respectées vis-à-vis des plébéiens de la campagne; ils sont parfois battus de verges, et on les envoie comme esclaves dans les provinces². Et si à tant de causes de ruine on joint la guerre que Rome, avec les seules forces que lui fournit le centre de l'Italie, soutient depuis tant d'années sur tous les rivages, on comprend la prompte disparition de la population romaine des campagnes.

S'il en est ainsi de la population romaine, à plus forte raison les populations italiennes, jadis associées à sa grandeur, et qui, depuis la fin des guerres puniques, la rem-

1. Servili imperio patres plebem exercere... de vita et tergo more regio consulere, agro pellere... (Sallust., *Fragm.* 1, 9.) — Quicumque propter plevitatem agro publico ejecti sunt... Hemina, cité par M. Giraud. — Plebeios... paulatim agris expulsos. (Salluste, *Lettre politique*, II.)

2. « Vous vous croyez assez libres, dit un tribun au peuple de Rome, parce que vous n'êtes pas frappés de verges, parce que les riches, vos maîtres, vous laissent encore aller et venir librement. Il n'en est pas de même des citoyens des campagnes: leur sang coule sous la verge au milieu des querelles des grands; on les donne en présent aux magistrats qui vont dans les provinces. » (Discours de Licinius Macer, dans Salluste.)

placent souvent dans les légions, sont-elles associées aujourd'hui à sa misère. Elles sentent lourdement le pouvoir de l'oligarchie romaine et les volontés arbitraires de ses préteurs : un d'eux fait battre de verges les magistrats d'une ville, parce que les bains ne sont pas restés libres assez tôt pour sa femme qui les voulait occuper à une heure inaccoutumée¹. Entre la violence du préteur et la *prépotence* du riche, entre l'invasion juridique du colon romain et l'invasion semi-légale du possesseur noble, entre le droit du conquérant et celui de l'usurier, entre la fiscalité et la chicane (*calumnia*), toute la population agricole de l'Italie, déjà appauvrie par tant de guerres, sera déplacée. Italien ou Romain, le colon sera réduit à errer, comme dit un des Gracques, sans tombeau et sans autel ; heureux s'il peut pénétrer dans la cité merveilleuse où le pauvre espère toujours qu'il vivra, Rome, l'Eldorado du proscrit, qui semble encore un asile ouvert, comme au temps de Romulus, à tous les misérables qu'elle a faits. Ne donne-t-elle pas au moins l'air, le soleil, quelques aumônes, la liberté du lazzarone ?

Seulement, la population rurale qui s'éteint ou qui émigre, laisse après elle la stérilité, la solitude, les marécages, la peste. La dépopulation et la *malaria*, que l'on impute à certaines contrées de l'Italie moderne, date de l'Italie romaine et républicaine. Lisez les lettres de Cicéron et ses précieux discours sur la loi agraire, qui jettent tant de jour sur l'état territorial de la Péninsule ; combien de fois il parle de la solitude de l'Italie, de propriétés abandonnées, de terres incultes et insalubres. Dans tout le Samnium, au temps d'Auguste, deux villes seules étaient

1. V. *Cat.* et *Tib. Gracch.*, apud Aulu Gell., X, 3, 5.

debout ; les autres n'étaient plus que des bourgades. Pline parle de cinquante-trois peuples éteints dans le seul Latium ; Tite-Live, de cantons d'où sortaient jadis des armées, habités de son temps par des esclaves et fournissant à peine un faible contingent aux légions. Tib. Gracchus, traversant l'Etrurie, la trouve à peine habitée par quelques laboureurs et quelques pâtres, tous esclaves. L'Italie compte peu d'habitants, et encore, ce peu d'habitants elle ne peut les nourrir. Il faut qu'elle demande des masses de blé à l'étranger¹.

Et enfin, comme la population romaine ou italique, la population des provinces est poussée vers Rome par les mêmes ambitions ou plutôt par les mêmes souffrances. La domination romaine arrive aux provinces, représentée par le proconsul et le publicain. Quant au proconsul, — lisez dans Cicéron² quel fut le gouvernement de Verrès en Sicile, celui de Pison en Macédoine, celui de Gabinius en Syrie : voyez surtout dans ses lettres intimes³ en quel état il trouva la Cilicie, succédant à Appius avec qui il correspond poliment et respectueusement et qui se plaint bien haut que Cicéron se donne des airs de le condamner en faisant mieux que lui. Lisez ce qu'est l'arrivée d'un proconsul avec sa *cohorte*, c'est-à-dire avec sa tourbe d'affa-

1. V. Cic., *de Lege agr.*, II, 26, 27, 36 ; *de Rep.*, II, 6 ; Strabon, V et VI ; Denys d'Halic. ; Pline, *Hist. nat.*, III, 5 ; Tit.-Liv., VI, 12 ; Plut., *in Gracch.*, III, 2. — La Gaule et l'Espagne bien plus salubres que l'Italie. *Cæsar, Bell. civ.*, II, 2. Sénèque, *Ep.* 105. Martial, IV, 60. — Insalubrité de Rome : A une certaine époque des guerres civiles, nombre de personnages consulaires se retirèrent de Rome sur le mont Albain, à cause du mauvais air, qui fit beaucoup de victimes. — Fièvres de Rome : Horace, *Ep.* I, 7, in princ. Cic., *ad Att.*, XII, 10. Tit.-Liv., VII, 8. Sénèque, *Ep.* 104. — En parlant des époques postérieures, j'indiquerai le chiffre de la population probable de l'Italie.

2. *In Verrem. De Provinciis Consularibus. In Pisonem*, etc. V. aussi la lettre officielle à Quintus, I, 1.

3. V. sur le proconsulat de Cicéron en Cilicie., Cic. *ad Attic.*, V, VI, 5 et seq. ; *Fam.*, II, 10, 17 ; III, 1 et seq. ; IX, 25 ; XV, 1 et seq.

més et d'endettés romains qui viennent se refaire dans la province, jeunes oiseaux de proie que le vieux milan mène à la chasse; ses voyages ruineux, ses redoutables assises, les désastreux passages des troupes romaines (les Cypriens payèrent 200 talents, 936,000 fr. ¹, à Appius pour éviter une garnison); ses pillages de tableaux, de vases et de statues; ses marchés pour la justice; ses réquisitions de blés pour l'approvisionnement de Rome, source d'abus infinis; son pouvoir de vie et de mort; son omnipotence sur les villes, les peuples et les rois. Pison lève en Achaïe des impôts pour son propre compte; oblige les plus nobles filles à se jeter dans les puits pour échapper à sa brutalité; ailleurs, vend la vie de son hôte, et, fidèle au marché, lui fait ouvrir les veines; envoie à son ami Clodius des centaines d'hommes libres pour combattre dans l'amphithéâtre. Gabinius arrive, dit Cicéron, tendant la main, criant qu'il a tout acheté et qu'il veut tout vendre. Débarquant en Cilicie, Cicéron trouve ce vaste royaume insolvable, tous les biens vendus (sans doute à des Romains), la rentrée des impôts devenue impossible; et quand on voit qu'il se conforme aux lois, que satisfait des 2,200,000 sest. (427,000 fr.) que le sénat lui donne, il n'exige ni blé pour sa suite, ni bois pour sa tente, ni foin pour ses chevaux, la province tout entière vient émerveillée faire haie sur son passage; son arrivée est une résurrection pour elle ².

Mais une tyrannie plus redoutable, parce qu'elle n'a pas d'intermittence, est la tyrannie usurière et fiscale des chevaliers romains. Tous, publicains, négociants, hommes d'affaires des riches sénateurs, agents financiers de toute

1. Quand il s'agit de l'époque romaine, la drachme n'est plus qu'un synonyme du denier romain, et le talent, qui est de 6000 drachmes, doit être compté pour 6000 deniers romains. V. l'Appendice.

2. Adventu meo revixisse. (Cic., *ad Attic.* V. 10.)

espèce (ces mots : négociants, banquiers, *argentarii*, *mensarii*, *negotiatores*, ne veulent guère dire qu'usuriers; les Romains, en fait de commerce, n'estimaient que celui de l'argent), tous forment dans chaque ville une assemblée (*conventus*) ¹, se serrent les uns contre les autres, se séparent de l'étranger par ce sentiment de nationalité âpre et jalouse, dont les Anglais sur le continent nous offrent aujourd'hui une image assez exacte. Le *conventus* est une puissance, souvent égale ou hostile à celle du proconsul, et que sa nationalité romaine rend inviolable. Ces gens, d'une haute *respectabilité*, spolient à qui mieux mieux et la province et le trésor, accaparent le blé dans les disettes, perçoivent les impôts dont ils ont grand soin de cacher le taux légal; sont créanciers de tout le monde, hommes, villes et dieux; forcent la cité à vendre son temple, le père son fils; mettent les hommes libres aux enchères, les soumettent à la torture, les jettent pour toute leur vie dans un cachot fangeux. Tout-puissants à Rome, recommandés par les chefs du sénat aux proconsuls et aux préteurs, ils font casser les sages règlements de Lucullus, par lesquels plus encore que par la guerre il avait vaincu Mithridate. Ces bourgeois de Rome ruinent jusqu'à des rois: Déjotarus est devenu gueux; Ariobarzane paye à Pompée 33 talents (143,000 fr. environ) par mois, tout le revenu de ses Etats, et n'acquitte même pas l'intérêt de sa dette. Scaptius, l'agent et le prête-nom de l'austère Brutus, est créancier de la ville de Salamine, se fait donner des cavaliers par le gouverneur Appius, enferme le sénat de cette cité, l'assiège si longtemps que cinq sénateurs meurent de faim: Cicéron arrive et examine les prétentions de Scaptius, il

1. *Conventus civium Romanorum Conventus agere.* (Cæs., *Bell. gallic.*, I, 54; *Bell. civ.*, II, 20, 36; III, 9, 21.) Suet., *in Cæs.*, 7, 30, 56; *in Galba*, 9.

trouve qu'au lieu de 106 talents de capital, il en réclame 200, et quant aux intérêts, ne se contente pas à moins de 4 pour 100 par mois (ou 48 pour 100 par an) se cumulant au bout de l'année¹. Jugez si les sujets de Rome qu'elle nommait dérisoirement ses alliés, ne devaient pas tourner un œil d'envie vers cette cité où semblait s'être réfugiée toute la liberté du monde.

Dans l'antiquité d'ailleurs la suzeraineté des villes est un fait permanent. La ville possède le sénat et l'assemblée populaire; la campagne en est, sinon exclue, du moins éloignée². Le patriotisme, haineux et jaloux, aimait à s'enfermer derrière des murailles : c'était là l'Etat, la cité, πόλις; la campagne n'était que le champ (*ager*), le territoire et le domaine de la ville, je dirais presque son esclave : ici c'était le Spartiate, là c'était l'Hilote. Toute la force des nations résidait dans leurs villes. Aussi les grandes conquêtes s'achevèrent par un siège : Numance prise donna aux Romains l'Espagne; Carthage, l'Afrique; Syracuse, la Sicile; Corinthe, la Grèce.

Et Rome surtout, la ville des villes, l'archétype des mille colonies qui peuplent l'Italie et peupleront le monde, Rome, dont l'immuable *Pomœrium* a été consacré par d'éternels augures, exerce plus énergiquement que toute autre cette puissance d'absorption³. Tout accourt vers elle : le riche vient y jouir, le pauvre y mendier, le nou-

1. Cic., *ad Attic.*, VI, 1, 2.

2. Quelques traces de vie municipale dans les campagnes : Festus v^o *Vici*. Cicéron parle des *collèges* de la campagne (*pro Domo* 28) et Horace de son hameau :

... Habitatum quinque focis, et
Quinque bonos solitum variam dimittere patres.

3. « Rome! Rome! c'est elle qu'il faut habiter, Rufus, c'est dans sa lumière qu'il faut vivre. Il n'y a pas de gloire à gagner au dehors, pour peu qu'on puisse s'illustrer à Rome. » Cic., *Fam.*, II, 12.

veau citoyen y donner son suffrage, le citoyen dépossédé y réclamer ses droits. Le banqueroutier s'y met à l'abri de son créancier, le criminel y fuit son accusateur, le riche endetté s'y fait protéger par quelque potentat contre la saisie de ses biens et la pique du prêteur¹. Le rhéteur asiatique y ouvre son école; le philosophe grec y apporte sa loquacité bouffonne; l'astrologue chaldéen, le magicien d'Égypte, le prêtre mendiant d'Isis ou de Bellone, le petit Grec surtout (*Græculus*), le chevalier d'industrie de l'ancienne Rome, qui « monterait au ciel pour un dîner »

*Græculus esuriens in cœlum, jusseris, ibit*².

Tous ces gens qui cherchent fortune pensent la trouver là, et, à défaut d'autres, prennent Rome pour patrie et pour nourrice³.

Nourrice ingrate et dont le lait doit s'épuiser ! Rome est encombrée et l'Italie donne peu de blé; les bouches abondent et les bras manquent. Le sénat, pour décharger Rome, envoie la *plebs* se partager des terres au nord de l'Italie; il veut la disséminer en colonies : mais ce remède incomplet est accepté avec répugnance, parce qu'il ôte avec le voisinage de Rome les trois privilèges de la cité romaine : le vote au Forum, le spectacle au théâtre, les distributions de blé. Quant à l'étranger, malheur à lui ! Au jour de famine, le sénat le jette hors des portes; il ira où il voudra, hors de Rome, hors de l'Italie. Une fois, un tribun fait expulser Gaulois, Espagnols, Grecs, tous les

1. Salluste, *Catil.*, 38, énumère très-bien tous ces éléments de désordre qui se réunissaient à Rome. *In Romam sicut in sentinam confluerant*. V. aussi Appien; Suet., *in Aug.*, 42.

2. Juvénal.

3. Roma, dit Q. Cicéron, *urbs ex nationum consensu constituta*. (*de Petitione consulat.*, 14).

étrangers, à l'exception du seul Glaucippus¹. Les Latins eux-mêmes, ces frères du peuple romain, ces premiers alliés de la ville de Romulus, ne seront pas toujours épargnés (ans de Rome 566, 581, 632). Bien des siècles plus tard, lorsque Rome, dans sa décadence, sera devenue plus tolérante, les rhéteurs grecs lui reprocheront cette nécessité inhumaine et glorifieront leur patrie qui sut toujours l'éviter².

On chasse l'étranger; mais il faut nourrir le citoyen. Depuis longtemps (an 260), les consuls ont commencé à acheter du blé en Étrurie et en Sicile, pour le revendre à bon marché³ aux citoyens pauvres. La Sicile ne suffisant plus, la Sardaigne et l'Afrique sont devenues des greniers de l'empire: remède funeste et qui augmente le mal! L'Italie, ou du moins tout ce qu'elle contient de citoyens romains, n'accourt que davantage aux portes de Rome⁴. L'ouvrier laisse sa famille, et vient mendier de l'édile un bon pour avoir du blé (*tessera frumentaria*). Le nombre de ces indigents légaux augmente sans cesse. César seul osera le réduire de 320,000 hommes à 150,000.

Ces 320,000 hommes sont les véritables heureux du siècle. Noble ou chevalier, on peut sans doute se moquer de ces petites gens, de ces hommes en tunique (*tenues, ignobiles, tunicati, tribules*); mais au jour des comices, on les appelle par leur nom, on leur serre la main; on paie

1. V. Cic., *de Lege agrar.*, I, 4.

2. Libanius, p. 366; Themist., *Orat.* 6.

3. Tit.-Liv., II, 34.

4. Salluste, *ibid.* Appien. *Bell. civ.*, II, 1.

5. Je suppose les femmes et les enfants au-dessus de onze ans compris dans ce nombre. V. Suet., *in Cæsare*, 41, *in Aug.*, 41. D'après le coût des frumentations (V. ci-après), on peut supposer que le nombre des parties prenantes était, en 686, de 125,000; en 694, de 166,000; mais il monte depuis, jusqu'à la réduction opérée par César.

cher leur voix. Le sénat les redoute; les tribuns leur font la cour. Enfant gâtée de l'empire, sangsue du trésor¹, cliente heureuse et redoutée de cette aristocratie qui gouverne le monde, capricieuse, bruyante, écervelée, la *plebs urbana* jouit de tout et ne paie rien. Ses édiles lui donnent chaque année des jeux magnifiques; Pompée lui bâtit un théâtre; d'autres lui dressent des portiques pour ses promenades du matin, des temples pour ses dieux. Les triomphateurs lui donnent de l'argent, les magistrats du blé. Le blé s'est d'abord vendu au peuple un *as* le boisseau²; puis les Gracques (628) l'ont mis à 10 onces³. Caton, l'austère Caton (689), fera dépenser au sénat 1250 talents⁴, afin de le donner gratuitement une fois: et pour rendre cette libéralité perpétuelle, Clodius (694) diminuera d'un cinquième les revenus publics⁵.

La *plebs urbana* est organisée pour la vie politique, c'est-à-dire pour l'émeute; ses corporations de métiers (*collegia, sodalitates, decuriati*), vieille institution de Numa, ont leurs chefs, leurs assemblées, leurs sacrifices; elles sont devenues de véritables clubs, des loges de carbonari, quelque chose de pareil à ces unions d'ouvriers qui, il y a quelques années, couvraient et inquiétaient la Grande-Bretagne; tour à tour supprimées par le sénat et relevées par les tribuns, elles sont de merveilleux instruments d'insurrection et de tapage. Les esclaves eux-mêmes s'y introduisent; tous les éléments de désordre de la

1. *Concionalis hirudo ærarii.* (Cic., *ad Attic.*, I, 16.)

2. Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 3. L'*as* valait alors sept ou huit centimes.

3. L'onze est le douzième de l'*as*. Le boisseau (*modius*) est de 8 litres 67 cent.

4. 5,870,000 francs. Mais Plutarque ne paraît pas bien d'accord avec lui-même. V. Plut., *in Cæs.*, *in Caton.*

5. Cic., *pro Sextio*, 25. Il consacra à ces distributions 10 millions de deniers sur 50. (*Asconius in Pisone*, 4.)

grande cité s'y développent à l'aise. Des chefs d'émeute conduisent cette mêlée aux batailles du Forum, gens voués à qui les paie et qui font l'insurrection pour de l'argent¹.

Vous comprenez donc qu'on devait tenir à se faire citoyen romain, mais citoyen romain résidant à Rome. Vivre oisif sous les portiques de marbre du Champ de Mars, avoir le blé pour rien, vendre son suffrage aux comices, voir au Cirque les éléphants et la girafe, faire tapage au théâtre, donner des terreurs à ce sénat qui gouverne le monde : ce sort valait mieux que celui d'un pauvre paysan sabin, sans cesse menacé par les chicanes de son voisin le chevalier, par le bâton du centurion, ou par l'omnipotence d'un préfet romain. Ces Romains de Rome sont vraiment le peuple-roi. A eux aboutit cette constitution malade de l'empire, le bénéfice de tant de gloire, le solde de ce compte où figurent tant de misères.

Et cependant, ces Romains ne sont romains que de nom. Dans une proportion de plus en plus forte, la *plebs* romaine est remplacée dans les campagnes par des esclaves, à Rome par des affranchis. Le travail de l'homme a si peu de valeur, la propriété en est si souvent onéreuse, qu'on l'affranchit avec une facilité singulière ; et l'affranchi d'un Romain est Romain lui-même. Souvent, on émancipe son esclave dans le seul but de prélever une dime sur les distributions de blé que la république fera à ce nouveau maître du monde². L'esclavage est le chemin le plus court pour arriver à la cité : les provinciaux se font esclaves pour devenir citoyens³ ; les Latins eux-mêmes, les plus favorisés parmi les alliés de Rome, vendent leur fils à un

1. Duces multitudinis qui pretio remp. vexare solebant. (Sallust., *Cat.*, 38.)

2. Denys d'Halic., IV. Suet., in *Aug.*, 42.

3. Petrone, 57. Tit.-Liv., XLI, 8.

citoyen, pour que leur fils affranchi soit citoyen comme son maître et que l'esclavage fasse un Romain.

Or, comme les esclaves se recrutent parmi les captifs et les barbares, il arrive que ce peuple qui vote au Forum est en bonne partie Grec, Espagnol, Africain, Syrien d'origine. Ou leurs grands-pères, ou leurs pères, ou eux-mêmes sont venus prisonniers en Italie, les fers aux jambes, les pieds marqués de craie, les cicatrices du fouet sur les épaules, avant qu'une pirouette et un soufflet devant le préteur leur conférassent ce droit de cité pour lequel l'Italie a combattu tout un siècle. Aussi la multitude, qui s'appelle et se croit le peuple romain, ne porte-t-elle plus la toge et mendie en tunique à la porte des grands. Et quand un jour Scipion Émilien, irrité de leurs murmures, leur a crié du haut de la tribune : « Silence, faux fils de l'Italie ! » ils ont baissé la tête sous la parole de cet homme qui les avait vaincus.

Ainsi, en résumé, — c'est l'or et les esclaves qui ont métamorphosé l'Italie. Avec l'or, quelques enrichis ont acheté le sol ; avec les esclaves, ils l'ont exploité, moins par la culture que par le pâturage. — L'Italie, appauvrie d'hommes et encore plus de blé, est devenue infertile, déserte, malsaine. La vieille race agricole et militaire, décimée, dépossédée, affamée, disparaît ou va disparaître. Et à sa place, il se fait, dans les villes du moins, une nouvelle nation romaine, héritière de l'ancienne par un droit analogue à celui qui, à défaut de parents proches, donne à l'affranchi l'héritage de son patron.

Seulement, une telle métamorphose ne s'accomplit pas sans lutte. Ni le patriciat lui-même, annulé depuis plus de

4. Tacete, quibus Italia noverca!

deux siècles, n'est tout à fait sans ambitieuses espérances ; ni la noblesse et le sénat ne sont sans inquiétude sur la rivalité des chevaliers ; la *plebs rustica* mourante dans les campagnes, la *plebs urbana*, accumulée dans Rome, demandent des lois agraires ; l'Italie demande le droit de cité : telles sont les questions qui nous mènent jusqu'aux dernières années de la république. — Dès le temps des Gracques (ans 619-632), ces intérêts divers sont en présence. C'est au secours de la *plebs rustica* que veulent d'abord venir les Gracques ; les Gracques sont des Romains qui prétendent relever le citoyen romain, mais par des moyens que l'ancienne Rome n'eût pas admis ; de plus la *plebs rustica*, absente du Forum, ne peut ni se défendre, ni soutenir ses patrons : les Gracques cherchent à lui donner pour appui tantôt les chevaliers, tantôt la *plebs urbana*, tantôt l'Italie ; difficiles et dangereuses alliances ! En servant les uns, ils offensent les autres ; leurs actes se contredisent, la *plebs rustica* seule reste leur alliée fidèle, et ils périssent. — Saturninus (654) embrasse la cause de l'Italie ; mais les chevaliers, les riches qui ont dépossédé l'Italie, craignent sa vengeance si elle devient citoyenne, et Saturninus meurt comme les Gracques. — La puissance des chevaliers, accrue par ce sanglant triomphe, inquiète le sénat ; Drusus (661), profitant de cette terreur, veut vaincre et par le sénat et par l'Italie ; mais le sénat est vaincu par les chevaliers, et Drusus meurt : c'est le quatrième tribun immolé dans cette lutte de l'Italie contre l'oligarchie financière de Rome. Faibles avocats dont les clients sont trop éloignés d'eux, ils ont voulu en vain s'appuyer sur la *plebs urbana*, infidèle, capricieuse, indifférente. — Lasse de cette guerre parlementaire où sa défaite est certaine, l'Italie prend les armes et entreprend ce qu'on a appelé la guerre *sociale*. Elle est

vaincue sur le champ de bataille ; mais sa défaite a coûté si cher qu'au même moment elle gagne sa cause au Forum : la plus grande partie des peuples italiques est admise à la cité romaine (Loi Julia, 662 ; d'autres lois, 663) ; bienfait illusoire qu'une argutie légale leur enlève un instant : accumulés dans la dernière tribu, les Italiens ne donnent qu'un vote inutile et qui ne sera même pas compté. — Le combat recommence donc (666) par les motions du tribun Sulpitius Rufus ; mais cette fois ce sera le combat par la lance et par l'épée ; ce qui ne s'était jamais vu, les légions interviennent dans les révolutions politiques, et Rome est prise par une armée romaine. Dans les guerres civiles qui commencent aujourd'hui, Marius, perfide ami, ennemi atroce, ne secourt personne, ne soutient personne, meurt ivrogne, et son nom reste pourtant le drapeau du parti italien. — En face de lui se présente un homme cruel (672), mais d'un génie supérieur ; dans cette complication d'intérêts, Sylla ne connaît qu'une seule cause à défendre, celle du sénat et de la vieille Rome. Lui, du moins, a une politique ; il frappe les chevaliers par ses proscriptions ; il enlève à l'Italie son droit de cité ou plutôt le noie dans le sang, il dévaste l'Étrurie, livre le Samnium tout entier au fer du soldat, disant que Rome ne sera pas en sûreté tant qu'il existera quelques Samnites à portée de se réunir. Quant à la *plebs urbana*, il lui interdit les comices par tribus, la forme d'assemblée essentiellement plébéienne, il abaisse le tribunat, il prétend relever la cité antique et patricienne. Mais ce n'est pas assez : remontant à la source du mal, il veut remanier la propriété comme il a remanié le pouvoir ; dans ces immenses domaines qu'ont laissés vides les proscriptions, il installe les soldats de vingt-trois légions (environ 140,000 hommes), il leur donne

des terres, il veut greffer de nouveau sur cette Italie sanglante la vieille race plébéienne et militaire; il leur interdit d'étendre leurs possessions, il leur interdit de vendre; il voudrait sauver la république du fléau de la concentration des biens¹.

Mais les œuvres de violence ne durent pas; Sylla n'était pas mort (674) que l'Italie reprenait son droit de cité. Cicéron, plaidant pour une femme d'Arezzo, osait faire prononcer que la loi de Sylla, en ôtant à des citoyens romains leur caractère, violait le droit naturel et ne devait pas être observée. Volterra à laquelle Sylla avait voulu ôter son droit de cité, l'avait maintenu les armes à la main².

En même temps, la *plebs urbana* réclamait le tribunat; il fallut, au bout de quelques années (679 et 684), que le sénat le lui rendit avec tous ses privilèges. La propriété nouvelle fondée par Sylla ne dura pas davantage; ses légionnaires, qu'il avait ramenés chargés de l'or de Mithridate, ne tinrent pas contre la rage du luxe; ils voulurent avoir esclaves, litières, maison à Rome; ils s'endettèrent, éludèrent, ce qui est toujours facile, la loi de leur fondateur, vendirent leurs terres à vil prix³, et enrichirent cette oligarchie financière que Sylla avait prétendu combattre.

Il se trouva donc que Sylla n'avait porté remède à rien. Les chevaliers qu'il avait proscrits furent après lui plus puissants que jamais⁴; la propriété qu'il avait voulu re-

1. Cic., *de Lege agrar.*, II, 28, 29.

2. Cic., *pro Cæcina*, 32; *pro Domo*, 33.

3. Cic., *in Catil.*, II, 9. Appien *de Bell. civ.*, II, 17. Varron, II, 9; III, 10.

4. Cic., *de Leg. agrar.*, passim.

constituer, plus confuse et plus incertaine. Les publicains au nom de l'état et l'engagiste en vertu de sa possession héréditaire, le colon italien expulsé et le soldat de Sylla mis en sa place, le fils du proscrit et le spéculateur qui, au Forum, s'était fait adjuger le bien du proscrit, se disputaient maintenant le même héritage. Une usurpation nouvelle avait été entée sur l'usurpation première; une nouvelle perturbation s'était ajoutée à la perturbation antique. La propriété fondée par Sylla se trouvait non-seulement illégitime, mais odieuse, flétrie, menacée¹. Après tant de bouleversements et de violences, tout droit était douteux, toute possession précaire; nul titre n'était sûr, nulle propriété authentique. Beaucoup de terres avaient été abandonnées, d'autres étaient tombées aux mains du premier occupant²; d'autres, confisquées, n'avaient été assignées à personne; les premiers venus ou plutôt les plus riches, *un petit nombre d'hommes*³, dit Cicéron, les détenaient sans ombre de droit. *Un petit nombre d'hommes* (remarquez ce mot) détenait ainsi le territoire de Préneste tout entier, que Sylla avait distribué à ses vétérans⁴. Les riches s'étaient agrandis, en faisant proscrire leurs voisins⁵. Enfin, Sylla, en bouleversant l'Italie pour relever la race agricole et la culture partielle, n'avait travaillé qu'au profit des vastes domaines et de la culture servile. Il n'avait enrichi que les riches; et ce remaniement du domaine italique tournait en définitive au profit de quelques agioteurs en crédit, sénateurs ou chevaliers, assez

1. *Agri pleni periculi, pleni invidiae.* (Cic., *de Lege agrar.*, I, 5; II, 26; III, 2.)

2. *Id.*, III, 4.

3. Cic., *de Lege agrar.*, III, 3.

4. Cic., *de Lege agrar.*, II, 28, 39.

5. *Id.*, III, 4.

éhontés pour mettre l'enchère sur les biens des proscrits, assez puissants pour compter qu'ils les garderaient.

Du reste, la rage des guerres civiles n'avait pas arrêté un instant la passion du luxe. Ce qui demeurait de vieux patriciens se ruinait à lutter contre la noblesse de magnificence privée et de corruption politique. La noblesse elle-même consumait ses biens dans ces doubles profusions de la vie publique et de la vie privée. Bien des riches endettés liquideraient encore une honnête fortune, s'ils consentaient à une vente : mais se séparer de cette belle villa ! dire adieu à cette piscine où se jouent les dorades et les murènes ! laisser mettre aux criées cette volière magnifique ! laisser détruire ce parc aux huitres dans le Luerin, où les huitres de la Grande-Bretagne viennent se rafraîchir et s'engraisser pour la bouche du seigneur ! Mieux vaut jouer sa vie, se faire gladiateur ou conspirer avec Catilina. Le Romain nouveau tient à son parc comme le vieux Romain tenait à son champ. Il faut toujours que cette nation ait racine dans le sol. Le luxe à Rome s'immobilise, et, comme le pouvoir, veut être éternel.

Quant à l'Italie, il est vrai que, malgré Sylla, elle est en bonne partie romaine, qu'elle a le magnifique privilège de faire 40 ou 50 lieues pour exercer à Rome son demi-millionième de souveraineté par tête, et donner avec les dernières tribus un vote perdu au milieu des clameurs du Forum. Mais ce n'est là que la liberté légale, et la liberté légale toute seule est bien peu de chose. Plusieurs villes d'Italie ont même préféré à cette liberté romaine leur liberté municipale ; à cette association à un grand tout, une existence inférieure, mais qui leur est propre : elles n'ont pas voulu du droit politique de Rome, parce qu'en même temps il fallait subir les rigueurs et les subti-

ités de son droit civil¹. Ce qu'il faudrait être, ce n'est pas seulement citoyen, mais habitant de Rome : et Rome ne saurait contenir tous ses citoyens.

Que devient donc la race agricole ? Une grande partie a péri sous le fer de Sylla, une autre portion dans les légions romaines au bout du monde. Ce qui reste, chassé de la culture, sollicite la grâce de partager avec les esclaves la garde des troupeaux (dernière et pitoyable ressource de la race libre que César tâchera de lui assurer, en ordonnant que le tiers au moins des pâtres² soit pris parmi les hommes libres). Et souvent le pâtre, ayant perdu son troupeau, gagne des cimes plus désertes, se fait brigand et détrouse les voyageurs aux portes mêmes de Rome³. L'esclave fugitif, l'affranchi sans argent, le vétérán évincé, le débiteur poursuivi, les mille *outlaws* d'une civilisation comme celle de Rome se joignent au pâtre et au laboureur dépouillé : danger permanent, éternels instruments de guerre civile ; premiers aïeux des *bandits* des Abruzzes. Grâce aux usurpations des riches, grâce aux massacres de Sylla, l'ennemi des riches, l'Italie demeure dépeuplée.

Tel est donc, vers le temps où César commence à se montrer, le dernier état de la Péninsule : la vieille *plebs* romaine, la forte race des soldats et des laboureurs italiens détruite ou disséminée ; — dans les campagnes, des cultivateurs esclaves, donnant une culture insuffisante et improductive ; — beaucoup de terres abandonnées aux troupeaux, à leurs pâtres et aux bandits ; — dans quelques villes opulentes, un reflet de la richesse et des misères de Rome : —

1. V. cette interprétation de la loi Julia très-bien établie : Giraud, II, 3, § 3, d'après Cicéron, *pro Balbo*, 8.

2. Suet., *in Casare*, 42.

3. Cic., *pro Milone*, 49, et ailleurs.

à Rome, trois ou quatre mille sénateurs, chevaliers, ou riches affranchis; des usuriers, des agioteurs, des meneurs d'émeute; peu de bourgeoisie, peu de fortunes dues au travail; 300,000 âmes vivant d'aumônes légales ou aristocratiques et du trafic des suffrages; au-dessous, 2 ou 300,000 hommes de plèbe innommée, étrangers, barbares, esclaves surtout; multitude toujours croissante à mesure que les vieilles races se détruisent, que les races bâtardes pullulent, que les fortunes se dégradent; multitude dangereuse, n'ayant de pain que par hasard, vivant par tolérance, prête à être chassée de Rome au premier jour de famine; — tout cela nourri par le blé de la Sicile et les moissons de l'Atlas qu'un naufrage ou une guerre peut faire manquer d'un jour à l'autre?

Il est encore question de lois agraires. C'est toujours le remède suprême, la panacée universelle que les harangueurs de la tribune promettent au peuple. Mais la loi agraire ne peut plus être ce qu'elle était encore au temps des Gracques. Revendiquer au nom du peuple l'*ager publicus*, revenir sur l'antique usurpation des nobles, invoquer les délimitations primitives des pontifes, rétablir les bornes augurales déplacées depuis près de deux siècles: cela est impossible. Tant d'usurpations nouvelles qui ont passé sur cette usurpation première, l'ont pour ainsi dire légitimée. Mais, par un moyen quelconque, repeupler l'Italie déserte, décharger Rome encombrée d'habitants, telle est la question.

Ainsi la pose le tribun Rullus (an 691); je m'arrête un peu sur son projet de loi, parce que Cicéron en le combattant nous le fait connaître mieux qu'aucun autre. Rullus commence par légitimer la possession, antique ou nouvelle, usurpation des nobles ou confiscation de Sylla. Nulle

terre ne sera reprise de force, nul ne sera contraint de vendre malgré lui. Mais dix commissaires au nom de la république, Rullus à leur tête, vendront ce qui reste encore de domaines publics en Italie, ce que Rome a récemment conquis en Asie, en Afrique, dans la Perse, dans la Macédoine, ses terres à blé en Sicile, ses forêts, des royaumes mêmes et des villes, jusqu'à des temples et des lieux sacrés, jusqu'aux territoires maudits de Carthage et de Corinthe. Avec le produit de cette vente, ils achèteront quelques portions de la sainte terre d'Italie, hors de laquelle nul habitant de Rome ne se laisserait déporter. Ils y ajouteront le territoire fertile de Capoue, domaine presque religieusement conservé par le sénat. Là, Rullus conduira le surcroît de la population de Rome; il choisira les colons, il occupera telle ville, il fondera telle colonie qu'il jugera à propos, il environnera Rome d'une ceinture de villes nouvelles ou du moins renouvelées. A leur tête il mettra Capoue, il relèvera cette cité que la jalousie du sénat tient au rang de simple bourgade; elle aura son sénat, ses pontifes, ses augures, et son territoire sera donné par portions de dix arpents à 5,000 citoyens. La pensée de Rullus n'est pas moins qu'un remaniement de toute la population italienne.

Mais à travers ces plans populaires, perceait la rapacité de l'homme d'État romain. Cet immense agiotage territorial, ce gigantesque tripotage de la fortune publique; ce pouvoir sans limites et sans contrôle qu'on allait donner aux nouveaux décemvirs, à Rullus et à ses amis (dix rois! s'écrie Cicéron); Capoue, cette vieille et menaçante rivale que Rome allait relever contre elle-même: tout cela décelait trop évidemment la pensée d'un envahissement politique et pécuniaire.

Et de plus, une cabane en Italie, dix arpents de terre, la vie de laboureur, souriaient peu à la *plebs* de Rome, oisive et souveraine. Cicéron le faisait remarquer : quand le domaine de la république serait ainsi anéanti, qui désormais donnerait au peuple le blé à bon marché ? C'était le « grenier du peuple » (*horreum Reipublicæ*), les terres de Sicile et d'Afrique qu'on allait vendre. Les pauvres restes de la *plebs rustica*, dont Rullus se faisait le défenseur, n'étaient pas en majorité sur le Forum ; la *plebs urbana*, indignée de se voir « balayée comme une immondice hors de Rome¹, » aime mieux garder comme le lui disait son consul, « la puissance, la liberté, le grand jour de l'empire, le Forum, le suffrage, les spectacles, les fêtes². » La populace de Rome répondit par des acclamations à ces paroles, et un coup de dés de l'urne législative sauva la grande propriété que Rullus, maître des terres et de l'argent, allait écraser de sa prépondérance.

Voilà pourquoi, du reste, jamais loi agraire, ni le projet de Pompée, ni celui de Cicéron lui-même, ni la loi de César dont je parlerai plus tard n'eut de suites bien sérieuses ; le vrai pouvoir, les 300,000 potentats à qui la république donnait du blé, ne voulaient pas de cette loi. Seulement après la dernière guerre civile, il y eut, non plus pour le peuple, mais pour les soldats, des lois agraires réellement exécutées : celles-ci amenèrent un dernier remaniement de la propriété italienne dont je parlerai ailleurs.

La propriété continua donc à se concentrer en quelques mains. La loi agraire elle-même fut devenue loi d'oli-

1. Exhauriendam esse urbem, quasi de sentinâ quâdam, non de optimo civium genere loqueretur. (Cic., *de Lege agrar.*, II, 26.)

2. Gratia, libertas, lux Reipublicæ, suffragia, Forum, ludî, festi dies, etc. (*Id.*, II, 27.)

garchie (*ad paucorum dominationem scripta*¹), et Cicéron prouve que le territoire de Capoue dont Rullus prétendait faire le partage entre 5,000 familles, n'aurait bientôt plus formé qu'un petit nombre de grands domaines².

Et comme va la propriété, ainsi va le pouvoir : la révolution se fait dans la politique, comme elle se fait dans les mœurs. Disons un mot de l'état politique de Rome.

Les institutions romaines supposaient une certaine bonne foi. Le droit d'empêcher était si absolu, qu'un parti, si un peu de pudeur ne le retenait, pouvait toujours forcer la république à cesser d'être. Le *veto* d'un tribun empêchait les comices, arrêtait les levées de soldats. Le sénat, de son côté, par la religion, pouvait tout suspendre : un augure avait-il entendu un coup de tonnerre, et personne autre ne l'eût-il entendu, les comices étaient levés ; un aruspice faisait-il dire qu'il observait le ciel, c'est-à-dire le vol des oiseaux, nul acte légal n'était possible³. Le préteur n'avait qu'à enlever le drapeau du Janicule, et l'assemblée des centuries devait se dissoudre. Enfin, ce qui semblerait monstrueux et inexplicable aux géomètres de la politique moderne, il y avait un double souverain ; le sénat et la *plebs* avaient chacun leur magistrats, leurs assemblées, leurs lois, leur droit public ; ils commandaient chacun de leur côté et souvent en opposition l'un à l'autre.

Mais il y a mille choses légalement et physiquement possibles qui pourtant ne se font pas : dans l'ancienne Rome, la lutte avait été permanente, jamais jusqu'à la

1. Cic., *de Lege agrar.*, III, 4.

2. *Ibid.*, II, 30.

3. Cic., *Philipp.*, II, 33 et seq. ; *Id.*, *de Legibus*, III, 12.

ruine. Quand le sénat en deuil venait supplier un tribun de retirer une opposition funeste à la république, le tribun reculait et n'osait se charger d'un tel méfait. Le sénat comprenait à son tour que pousser jusqu'à l'abus des droits comme les siens, c'était provoquer la violence. Surtout l'approche de l'ennemi pacifiait le Forum; entre ces deux souverains, entre ces pouvoirs illimités d'agir et d'empêcher, il se faisait une transaction dont le patriotisme commun était le médiateur; nul ne poussait son droit jusqu'au bout; et à travers ces querelles souvent violentes qui avaient abouti à la victoire définitive des plébéiens, la république n'avait pas été atteinte au cœur, l'unité romaine s'était maintenue, la puissance extérieure avait grandi.

Les constitutions ne sont ni bonnes ni mauvaises : elles sont ce que sont les peuples. Bien qu'au dernier siècle on ait inventé des constitutions toujours excellentes, si vicieux que soient les hommes, qu'on soit parvenu par l'algèbre à supprimer toute morale de la science politique et à régir le monde par de pures combinaisons d'intérêts : malgré 132 constitutions nées de ce principe, et mortes sous lui¹, je tiens bon pour la vertu et ne la crois pas encore tout à fait inutile au gouvernement des peuples.

La constitution romaine, comme toute constitution, fut détestable quand le peuple fut corrompu. Quand les idées nouvelles et les citoyens nouveaux arrivèrent pêle-mêle sans que Rome eût le temps de les démêler; quand les idées grecques, l'épicuréisme surtout, jetèrent à bas la foi des ancêtres sur laquelle roulait le patriotisme romain;

1. De 1789 à 1830 seulement. (V. dans la *Revue européenne*, t. I, page 359, l'extrait d'une brochure du baron de Miltitz). Et bien d'autres depuis! (disais-je en 1859). Et bien d'autres depuis! (1867).

quand, à la suite des guerres sociales, deux cent mille citoyens environ furent donnés à Rome tout d'un coup; quand les affranchissements plus multipliés chaque jour firent *membres du souverain*, comme on disait élégamment en 93, des milliers d'esclaves africains, daces ou espagnols : alors la vieille morale et par suite la vieille politique durent s'en aller en lambeaux.

Alors on abusa de tout; toutes les règles furent portées à l'excès, et on passa par-dessus toutes. Quand un tribun fut trop opiniâtre dans son *veto*, on se moqua de lui, on battit sa personne sacrée; quand les nobles abusèrent de leur pouvoir religieux, ce qu'ils rendaient légalement impossible on le fit par violence; les épées tranchèrent la question dans ce Forum où il était inouï qu'un homme fût venu armé. Cette lutte entre des pouvoirs légalement illimités et moralement effrénés ne pouvait se résoudre que par la force brutale : tribuns, consuls, préteurs, s'envoyèrent réciproquement en prison, et le peuple, souvent simple spectateur de ces débats, resta encore en fait d'ordre et de paix publique plus timoré que ses magistrats.

La violence alors gouverna tout : c'est-à-dire rien ne fut gouverné, car la violence est une arme qui passe de main en main. Le grand moteur des affaires, le moyen suprême de gouvernement finit par être une poignée d'esclaves avec des bâtons; la population esclave était plus nombreuse à Rome que la population libre; l'habit même avait cessé de la distinguer¹ et le sénat n'osa jamais rétablir cette distinction de costume, de peur de laisser voir clairement le petit nombre des hommes libres². Il y avait surtout, sur le pavé de Rome, bien des esclaves à peu près

1. Appien, II, 17.

2. Sénèque, *de Clementia*, I, 24.

sans maître, les uns fugitifs, les autres abandonnés (car l'esclave était une propriété onéreuse que souvent on délaissait sans se donner la peine de l'affranchir). Ces bandes de *marrons* étaient au premier venu qui les payait. Prenez-en quelques centaines, lâchez-les sur le Forum; eux, n'ont ni dieux, ni lois, ni patrie, ni sénat à respecter; ils bouleverseront tout, maltraiteront tribuns et consuls, jetteront l'orateur à bas de la tribune, briseront l'urne aux suffrages, chasseront le peuple, et feront ainsi les lois du sénat et du peuple romain.

Bien mieux encore, quand les gladiateurs commenceront à intervenir dans la politique, quand l'épée remplacera le bâton! alors l'édile qui aura donné des jeux, le fils qui aura célébré avec magnificence les obsèques de son père, garderont chez eux sous ce prétexte une *famille* de combattants thraces ou gaulois prêts à dégainer de tout cœur contre le peuple romain pour le plaisir duquel ils prennent la peine de mourir à l'amphithéâtre. Avec les seuls gladiateurs qui lui restent des nombreuses fêtes qu'il a données, Milon entreprend une guerre civile¹; lorsque Rome est menacée par Catilina, le sénat se hâte de la mettre à l'abri contre les gladiateurs, en les renvoyant dans les villes d'Italie²; c'est en faisant provision de ces bonnes lames qu'Antonius, l'ami de Catilina, se dispose à conspirer³; César édile donne des jeux où il produit jusqu'à six cent quarante combattants; ses adversaires s'effraient, le sénat ordonne qu'à l'avenir nul ne pourra garder dans Rome plus de cent vingt gladiateurs⁴. On se tire d'affaire en les gardant hors de Rome, et César conserve un dé-

1. César, *de Bello civili*, III, 5.

2. Sallust., *in Catil.*, 31. Cic. *in Cat.*, II, 12.

3. Cic., *fragm. in Togâ candidâ*.

4. Suet., *in Cæsare*, 8. Dion., LIV.

pôt à Capoue¹. Au temps de La Fontaine, « tout marquis voulait avoir des pages; » à Rome, tout personnage tant soit peu parlementaire voulait avoir des gladiateurs.

Or comprenez ce qu'étaient ces armées de gens condamnés à mort pour la plus grande volupté des fainéants de Rome; ce qu'était en général toute cette population esclave, sans nom, sans demeure, de toute langue, de toute superstition, de toute race, légalement infâme et méprisée, ennemie nécessaire de la chose publique, dont regorgeait l'Italie et même l'empire. Comprenez comment l'esclavage, plaie mortelle de l'agriculture, fléau destructeur des races italiques, perturbateur salarié du Forum, instrument toujours prêt pour la guerre civile, se retrouve au fond de toutes les institutions et de toutes les misères de l'antiquité.

Si la violence fait les lois, la corruption fera les magistrats. Les comices par centuries dans lesquels le peuple procède aux élections sont soumis à des formes plus solennelles et plus religieuses; le sénat y garde plus d'influence, la violence y a moins d'accès, mais la corruption y règne: si au Forum le peuple romain risque d'être bâtonné, au Champ de Mars on le paie. Les lois contre les brigues se multiplient chaque jour, les brigues plus encore que les lois. Ce sont de véritables élections anglaises où ne manquent ni les *hustings* ni les *meetings* (*conciones*), ni les accusations de *bribery* (*ambitus*), ni les mêlées et les coups. La corruption électorale est organisée de la façon la plus régulière; des *interprètes* se font courtiers de suffrages, des *séquestres* tiennent l'argent en dépôt, des *diviseurs* attachés à chaque tribu le distribuent aux électeurs, ou le

1. César, *de Bello civili*, I, 14.

gardent pour eux. L'approche des comices consulaires fait quelquefois monter au double l'intérêt de l'argent.

L'homme est toujours le même : je recommande à tout aspirant à la Chambre un *Manuel du candidat* qui fut rédigé au moment des élections de l'an 690 de Rome par l'honorable Q. Cicéron, frère de l'orateur. Il y trouvera d'utiles conseils : il y apprendra le grand principe que le candidat est ami de tout le monde; qu'il ne ménage vis-à-vis de personne ni les poignées de main, ni les paroles affectueuses, ni les promesses, sauf à oublier plus tard ces amis électoraux. En temps de candidature, dit l'auteur, le cercle de l'intimité s'élargit¹; *amitié de candidature* est devenu proverbe. Donner de grands repas; louer des places au spectacle pour toute une tribu; flatter les *diviseurs*, les meneurs du quartier; caresser l'esclave favori d'un homme influent; ménager ses propres esclaves, qui sont pour beaucoup dans la réputation du maître; avoir des amis de tout genre²; ne mépriser ni l'homme important d'un municpe, ni le chef d'une petite corporation, ni la forte tête d'un village; savoir par cœur la carte d'Italie³; parler à chacun des *intérêts de sa localité*; aller en Étrurie, dans la Cisalpine, pour y recruter des voix; faire intriguer dans les bains, les cabarets, les *tonstrines*; mettre en mouvement jusqu'aux femmes, grandes agitatrices de la politique, qui sollicitent, importunent, vont aux salutations du matin : telle est une partie des ruses du métier. Chaque matin le candidat ouvre son salon, compte ses amis, pense avec inquiétude aux absents, fait bonne mine

1. Nomen amicorum in petitione latiùs patet. (Q. Cicero, *de Petitione*, 4, 5.)

2. Cujusque generis amici. (*Id.*)

3. Omnem Italianam memorià descriptam habere. (*Id.*) V. aussi Cicéron, *pro Murena*, *pro Milone*, et alibi passim, principalement in *Verrem*, II, 52.

à ces électeurs qui vont, de salutation en salutation, toiser les candidats et donner leur vote à celui qui leur paraîtra le plus assuré de son succès. Ensuite, il descend au Champ de Mars; un cortège de quelques centaines d'amis l'accompagne : il salue, il s'incline, il est courtois; sans connaître les gens, il les appelle par leur nom qu'un esclave lui souffle à l'oreille; il donne le prénom aux plus importants; il se promène bras dessus, bras dessous, avec les grands personnages; il flatte, il promet, il baise les mains; il tâche de s'humilier assez bas devant ces hommes pour être jugé par eux digne de les gouverner.

Voilà les candidats, voyons les élus; voilà comme on gagne les places, voyons comment on les occupe.

Pardonnez si, pour expliquer la carrière politique des Romains, je reviens à l'exemple de l'Angleterre. Romulus est frère de John Bull, leur ressemblance m'a toujours frappé. Ni l'un ni l'autre ne manquent de bon sens, mais tous deux sont hargneux, crient après l'aristocratie et le pouvoir, tout en respectant beaucoup le pouvoir et l'aristocratie; les *torys* (*optimates*) sont au fond les vrais Anglais et les vrais Romains, les *whigs* (*populares*) ont toujours un certain vernis d'étrangeté. L'Anglais et le Romain sont légistes tous deux; il y a une curieuse analogie entre les formes du droit romain et celles du droit anglais, d'autant plus curieuse qu'elle ne provient pas d'imitation, et que les Anglais ont eu peur du droit romain comme d'un fer rouge. Tous deux sont formalistes redoutables : voyez les *writs* et toute la procédure anglaise; les Romains de leur côté sont les inventeurs du bel axiome *la forme emporte le fond*¹; la chicane et les procureurs sont l'objet

1. Qui cadit à formulâ, cadit à toto.

pour tous deux d'un profond respect. Tous deux sont loyaux, mais loyaux au pied de la lettre, tenant la lettre de leurs promesses plutôt que l'esprit; en affaires, probes, mais âpres et impitoyables; en politique, graves et sérieux; peu philosophes, n'envisageant des choses que le côté matériel et secondaire; peu comiques et peu gais, ou du moins ayant leur gaieté à eux qui n'amuse personne autre (Cicéron parle quelque part¹ de cette *humour* romaine). Ni l'un ni l'autre n'est artiste, malgré sa bonne volonté de l'être à l'exemple des Grecs ou des Italiens. Comment sauraient-ils imiter l'étranger? ils le méprisent; ils ne connaissent et n'adorent que ce qui vient de leur patrie; ils disent avec emphase: *Civis romanus sum*, — *a freeborn Englishman!* Aussi sont-ils croyants sincères à toutes les idées, à tous les préjugés nationaux; esclaves du convenu, de la mode, du goût national; professant la justice officielle, la vertu officielle, la religion officielle de leur nation; faisant de la religion affaire d'état plus que de conscience (*State and Church — Dii patrii indigetes*), ne généralisant rien, pas même ce qui se rapporte à Dieu (le *Church-of-Englandism* répond à la religion politique des Romains); adoreurs du passé et pleins de respect pour les ancêtres (*Old England — mores majorum*):

Moribus antiquis stat res Romana virisque.

L'un et l'autre se laissent mener, en rechignant un peu, par une aristocratie opulente, orgueilleuse, nourrie de traditions, qui, élevée dès le berceau pour la politique, âpre gouvernante d'une nation forte et dure, la mène au combat sous la garcette du contre-maitre, ou le cep de

1. Romani veteres atque urbani sales... mirificè capior facetiis maximè nostratibus... antiqua et vernacula festivitas. (*Fam.*, IX, 15.)

vigne du centurion. Tous deux sous cette conduite deviennent maîtres l'un de l'Océan, l'autre de la terre; opiniâtres envahisseurs, habiles à s'implanter sur le sol étranger; pleins, il est vrai, d'un scrupuleux respect pour les lois, les mœurs, la nationalité de leurs alliés, mais peu à peu, par la force de leur tempérament national, se subordonnant ces mœurs, dominant cette nation, faisant des sujets de ces alliés. Tous deux ont des prétentions de philanthropie, sincères et honorables sans doute, mais singulièrement utiles à leur puissance: Rome n'a conquis les Gaules que pour abolir les sacrifices humains, John Bull ne s'est rendu maître des mers que pour abolir la traite des noirs. On pourrait pousser cette comparaison dans les petites choses, rapprocher les combats de coqs des combats de bêtes, le *turf* du Cirque, les courses des chevaux des courses de char, les boxeurs des gladiateurs (sauf la distance du peuple idolâtre au peuple chrétien). Le fermier anglais est plus heureux et plus libre que le colon romain, parce que l'aristocratie, châtelaine plutôt que citadine, s'appuie sur les campagnes. Au contraire, le *Quirite* pauvre est plus heureux que le *Cockney*: il a au-dessus de sa tête une aristocratie de grands seigneurs qui l'amuse et le nourrit, au lieu d'une aristocratie de marchands qui le fait travailler durement et le paye le moins qu'elle peut. Il ne s'attriste pas à lire d'énormes gazettes, il a ses conteurs de nouvelles. Il ne s'abrutit pas à boire l'ale et le porter, il a du vin. Il ne s'étiole pas dans les exhalaisons empestées de la Tamise; il a le Tibre et le soleil. La *frumentation* vaut mieux pour lui que la taxe des pauvres (deux institutions dont je montrerais, au besoin, l'analogie;) la *frumentation* n'attente pas à sa liberté; elle ne le met pas à la merci du marguillier ou du clerc de la paroisse. Il achète avec l'o-

bole du riche quelques légumes au marché, il va au bain que le riche ouvre pour lui, il s'endort sous le portique que le riche lui a bâti; le Forum, les basiliques, la lumière du jour, l'eau des aqueducs sont à lui, tandis que John Bull, esclave des affaires, trotte dans la boue, le brouillard et la fumée de charbon. Mais quand il est riche, le *Quirite* s'ennuie comme John Bull; il a beau avoir des parcs, des villas, des chevaux, hors de toute idée; il a beau avoir des meubles en cèdre ou en citronnier, des Praxitèles ou des Phidias, une foule de dieux volés à la Grèce, une bibliothèque magnifique dont il n'ouvre jamais un livre; son bouffon, son philosophe, ses comédiens, ses gladiateurs ont beau venir le distraire pendant ses repas: il s'ennuie. Il part, visite Rhodes, l'Égypte, l'Asie et la Grèce, et revient plus ennuyé que jamais: alors devenu philosophe, réduisant tout au positif, il se fait gourmand, il a un cuisinier grec, comme à Londres on a un cuisinier français; il boit dès midi¹, il multiplie et prolonge ses repas, fait le déjeuner (*jentaculum*), le *luncheon* (*prandium*), le dîner (*cæna*), la *medianoche* (*commissatio*); après le repas il se met au bain, aide par l'émétique à l'insuffisance de son estomac. Mais tout finit par lasser, la bonne chère elle-même; le spleen (*fastidium*) le gagne; un beau jour, le cœur lui manque, et il se tue.

Mais revenons. Dans tous les gouvernements électifs, la vie politique se ressemble. On se ruine pour parvenir; parvenu, on rétablit et on accroît sa fortune: seulement la perte est certaine, le gain ne l'est pas.

En France nous déboursions peu et nous ne gagnons guère. Les élections coûtent plus de pas, plus de paroles,

1. De mediâ potare die. (Horace.)

plus d'encre que d'argent. On est député à bon marché; député, on se contente d'être conseiller d'état ou directeur général à 10,000 francs (1841): cela est misérable. Nous en sommes là, grâce à notre jeunesse représentative, à notre candide innocence, disons sérieusement, grâce au meilleur esprit de notre nation.

Chez les Anglais, nos maîtres en fait de gouvernement constitutionnel, comme on disait en 1828, on achète pour une grosse somme un siège aux Communes. Chez les Romains, qui eussent été les maîtres des Anglais, on achetait au moins aussi cher la questure ou l'édilité: c'était le début. Comme le peuple nommait et que le peuple était nombreux, l'élection était fort chère. Or la place d'édile ne rapportait rien; seulement il fallait donner des jeux au peuple: si le peuple était content de vos jeux, il vous nommait préteur; s'il les trouvait trop mesquins, il vous laissait là sans place et sans patrimoine. Aussi, ceux qui voulaient faire fortune donnaient-ils des jeux magnifiques, et pour cela empruntaient au taux légal de 12 pour 100, quelquefois quadruplé par l'usure¹. Vous sentez que cela devait aller loin; jugez-en par le budget de quelques *notabilités parlementaires* (pour emprunter ce barbarisme à notre langue actuelle): César avant d'être édile devait plus de 7 millions de fr.; Milon, lorsqu'il fut condamné, près de 14 millions; Curion, lorsqu'il se vendit à César, 12 millions; Antoine, aux Ides de Mars, près de 8 millions².

Devenu préteur, on passait d'abord un an à juger le *stillicidium* ou le mur mitoyen, à protéger l'orphelin et la

1. Un sénatus-consulte, proposé par Caton en 703, fixe le taux légal à 12 pour 100, ou 1 pour 100 par mois (*usura centesima*). L'usure alla parfois jusqu'à 48 p. 100 par an. Cic., *ad Attic.*, V, 21; VI, 15.

2. Plut., *in Cæsare*. Pline, *Hist. nat.*, XXVI, 15. Valer. Max., IX, 1. Velleius Pater., II, 48. Cic. *Philipp.*, II, 37.

vêuve, sous les yeux des consuls, sous l'inspection du sénat, sous la férule des Catons. Les profits étaient petits, mais au bout de l'année on allait en province; c'est là qu'on relevait sa fortune, qu'on s'enrichissait de deniers siciliens ou espagnols; de là, on rapportait de belles statues, et, revenu à Rome, on se reposait sur sa chaise d'ivoire au sénat, comme un ministériel émérite à la chambre des lords; on montrait à ses amis sa magnifique galerie, on protégeait les sculpteurs grecs, on était artiste, dilettante, Mécène.

Mais, si on avait de l'ambition, il fallait se ruiner une seconde fois et devenir consul. Ce n'est pas que le consulat, ce pouvoir si précaire et si combattu, fût, alors comme autrefois, le *nec plus ultrà* de l'ambition romaine. Ce qu'on achetait quelquefois jusqu'à 20 ou 22 millions de sest.¹, ce n'était pas l'honneur de se pavaner douze mois avec les faisceaux et la robe de pourpre. Mais, après le consulat comme après la préture, on se faisait donner une province, la Gaule, par exemple, l'Espagne, ou quelqu'un de ces royaumes de l'Asie devenus, sous le nom de provinces consulaires, de simples districts de l'empire, pour le gouverner quatre ou cinq ans, avec une armée à ses ordres, des trésors à sa disposition, droit de guerre et de paix, droit de vie et de mort. La province consulaire, c'était la joie de l'homme embarrassé dans ses affaires; c'est là qu'il donnait rendez-vous à ses créanciers pour l'apurement de ses comptes, qu'il rentrait dans ses déboursés électoraux; une élection était un placement. Les provinces qui nourrissaient les publicains, saturaient l'ordre des chevaliers, donnaient l'abondance et l'oisiveté à la

1. V. App., de Bell. civ., II, Cic., ad Quint., II, 15; ad Attic., IV, 15.

canaille romaine, rétablissaient aussi le patrimoine endommagé du patricien ou du noble. Il y avait deux ennemis aux dépens desquels tout le monde s'enrichissait : les provinces et le trésor public.

Tout aboutissait donc à une jouissance d'argent. Ajoutez, comme dernière cause de désordre, le renouvellement annuel des magistratures, vieille précaution contre le despotisme, moins fâcheuse au temps où il y avait plus d'unité dans la nation. Maintenant, c'était l'instabilité régulièrement organisée, la révolution rendue annuelle : chaque automne, pouvoir, magistrats, principes politiques, étaient l'affaire d'une partie de dés sur le tapis vert des comices (pardonnez-moi ce mot). Il y avait sans doute alors de grands publicistes pour prouver que l'activité politique avait besoin de cet aliment, et que c'était là l'essence du gouvernement populaire. Toujours est-il que nul n'était vainqueur ou vaincu que pour douze mois; le mort pouvait toujours ressusciter, nulle tyrannie tant soit peu durable ne pouvait s'établir : aussi chacun avait-il hâte de prendre sa part d'un butin précaire, de « dévorer ce règne d'un moment, » et de faire servir le pouvoir qui passe à l'acquisition de la fortune qui reste.

Dans cette instabilité de tous les pouvoirs, un seul grandissait. En toute chose il y avait chance d'un prochain retour; une élection était pour un an, une loi pour moins encore; mais après une sentence des juges on en avait au moins pour quelques années. Quand on était condamné, exilé de l'Italie, civilement décapité (*capitis minor*), on allait en Grèce ou à Marseille, attendre non plus un simple revirement des comices, une crise ministérielle, mais une révolution véritable. Le pouvoir judiciaire s'accroissait donc par l'inconsistance des autres pouvoirs. Disons un

mot de cette justice, une des plus originales portions de la vie romaine.

Le citoyen romain était un être merveilleusement privilégié. Tous les *habeas corpus* de la Grande-Bretagne eussent paru insuffisants pour protéger sa personne sacrée. L'esclave, le barbare, l'allié romain, étaient à peu près égaux devant la justice du préteur; les ténèbres de la prison, les fers, les cachots infects étaient le droit commun pour eux; un magistrat inférieur siégeait seul pour les condamner; on crucifiait l'esclave, on étranglait l'étranger dans un cul-de-basse-fosse appelé *Tullianum*, on jetait son corps sur les degrés, et un croc le menait au Tibre. Mais le criminel romain était autrement respectable: la prison, ce supplice servile, était quelque chose d'atroce et de hideux, le rare châtement des plus grands crimes¹. L'accusé restait libre; un ami le cautionnait, ou bien, pour prouver sa bonne foi, il se remettait à un magistrat qui le recevait dans sa maison, l'y gardait ou ne l'y gardait pas². Condamné, il n'était ni battu de verges, ni mis à mort; on lui *permettait l'exil*: la peine de mort ne pouvait être prononcée que par le peuple.

Mais, si le citoyen romain n'avait rien à craindre de plus que l'exil, par compensation, les chances de l'exil étaient grandes. L'accusation n'était pas la suite légale du crime,

1. « La prison que nos aïeux ont établie vengeresse des plus grands crimes. » Cic., in *Catil.*, II, 12. Silanus, cherchant à revenir sur son avis, déclare qu'en votant la peine la plus grave contre les sénateurs, il a entendu la prison (dans la délibération sur les complices de Catilina). Plutarque, in *Cicerone*, 6. Et César propose *horribilem custodiam*. Sallust., Cic., *Catil.*, IV., 4, 5. Même sous les empereurs, les jurisconsultes interdisent l'usage de la prison perpétuelle. Ulpien, *Digeste* XLVIII, tit. 19, loi 8, § 9 de *pœnis*. Callistrat., *Ibid.*, loi 35. V. aussi 3, de *Custod. reor.* (XLVIII, 3).

2. *Libera custodia*, *φυλακή ἀδραμοσ*. Tacite, *Annal.*, VI, 3, 4; V. 8. Dion Cassius, LVIII. Sallust., *Cat.*, 37. Cic., *Catil.*, I, 3. Suet., in *Vitell.*, 2. Tit.-Liv., XXXIX, 14.

l'action naturelle des pouvoirs publics; c'était un duel, une bataille entre deux égaux, une lutte de haine personnelle ou de partis politiques: le premier venu avait le droit d'accuser. Mais on n'accusait pas sans s'être fortifié contre la puissance de son adversaire. Une accusation mettait en mouvement Rome tout entière; le sénat prenait parti; du haut de la tribune on échauffait le peuple. Accusateur et accusé avaient trente jours, quelquefois plus, pour chercher des preuves, acheter des témoins, arracher par la torture des aveux aux esclaves; l'accusé en habit de deuil, en haillons (*sordidatus*), environné de ses amis en larmes, allait de porte en porte, supplier ses juges, pleurer à leurs genoux. Au jour du champ clos, en plein Forum, chacun comparaisait avec un cortège de défenseurs, de sollicitateurs, de patrons (*patroni*, *advocati*, *laudatores*). Pendant deux, trois jours et plus, se heurtaient toutes les passions, luttaient les témoins, invectivaient les orateurs; la colère combattait contre les prières, la malédiction contre les larmes; sous un ciel ouvert et le ciel du midi, en présence de tout un peuple¹, les passions se développaient autrement que sous les formes resserrées de notre justice domestique; cinquante, soixante ou quatre-vingts juges, le visage ému des passions de l'auditoire, venaient déposer leur suffrage, jusqu'à ce que de l'urne sortit la lettre salubre (*A*, *absolvo*), ou bien que le préteur, dépouillant sa robe prétexte, prononçât l'anathème qui interdisait au coupable le feu et l'eau.

1. *Cum tot pariter et tam nobiles Forum coarctarent; cum clientelæ quæ et tribus et municipiorum legationes et partes Italiæ periclitantibus adsisterent; cum... crederet populus Romanus suâ interesse...* (Tacit., de *Causis corrupte eloquentiæ*, 39.) V. sur le changement qui s'opéra depuis dans les formes extérieures de l'éloquence, les belles pages de ce Traité (38 et 39) et Quintilien (XI, 3) plein de détails curieux.

La puissance judiciaire était donc le *fatum*, l'arbitre supérieur des querelles politiques. Mais à qui devait-elle appartenir? Dans quel corps seraient choisis ces juges, ou, pour parler le langage moderne, ces jurés qui distribueraient l'absolution ou l'exil? Les Gracques enlèvent ce droit aux sénateurs, et le donnent aux chevaliers (loi Semproniana, an 630). Sylla le rend au sénat (Cornélia, 673). Après le procès de Verrès, le peuple, révolté de la vénalité des jugements, partage ce pouvoir entre les sénateurs, les chevaliers et les tribuns du trésor, représentants de la *plebs* (loi Aurélia, an 679). Nul pouvoir ne fut l'objet de luttes aussi violentes.

Mais quels qu'ils fussent, ces quelques centaines d'hommes¹ entre lesquels se partageait le droit de juger, ne pouvaient échapper à la corruption de leur siècle. Riches, ils menaient siéger avec eux les passions politiques; pauvres, ils y menaient la faim. Sous la loi de Sylla, le proverbe était, et Cicéron le répète en plein tribunal « qu'un homme riche ne peut être condamné²; » et Lentulus, acquitté par deux voix de majorité, s'écrie : « J'ai jeté mon argent par la fenêtre, qu'avais-je affaire de cette voix de trop? » Sous la loi populaire, les juges de Clodius l'acquittent, les uns pour de l'argent, les autres pour un salaire plus infâme; à d'autres juges qui, sous prétexte de dangers personnels, demandent des gardes : « C'est sans doute, dit-on, pour qu'on ne vole pas votre argent³. »

1. 300 au temps des Gracques. Par la loi de Pompée, en 697, 350 selon Paternulus, II, 76; 850 selon Cic., *ad Attic.*, VIII, 16.

2. Cic., *in Verrem*, I (V).

3. Hortensius, pour savoir si on lui manque de parole, donne aux juges payés des bulletins de couleur différente. Cic., *de Divinat.*, 7; *in Verrem*, I, (V) 6, 12. Asconius, *Ibid.* Un dignitaire de la république condamné dit à ses juges : « Au moins deviez-vous vous faire mieux payer, vous avez rendu un homme comme moi pour un morceau de pain. » Plut., *in Cic.* Cic., *in*

Cette corruption permanente à laquelle aucune loi ne remédia, explique l'incroyable impunité d'une foule de crimes, surtout pendant les années qui précédèrent la conjuration de Catilina (694).

Voilà donc en ce temps l'état des pouvoirs politiques. Au Forum, aux comices législatifs, règne la violence, une violence payée; au Champ de Mars, aux comices électifs, règne la corruption; les magistratures sont une spéculation souvent hasardeuse, mais presque toujours une spéculation; les jugements se vendent : « Ville vénale, il y a longtemps que Jugurtha le disait, à laquelle il ne manque qu'un acheteur! » Ne vous étonnez pas, puisque l'argent gouverne tout, que la puissance politique suive le sort de l'argent, et que le pouvoir se concentre comme la richesse.

Aussi la tendance vers l'oligarchie se montre-t-elle plus à nu chaque jour. Chaque homme et chaque opinion, le démocrate Salluste¹, l'aristocrate Cicéron², le révolutionnaire Catilina³, César lui-même⁴, s'en plaignent tour à tour. Ce rêve des peuples, le gouvernement de tous par tous, leur échappe plus complètement à l'heure où ils ont cru l'atteindre plus complètement. Avec cette multitude de citoyens égaux en droits, cette inanité des formes

Verrem, I, 38. V. surtout une curieuse histoire de juges corrompus. Cic., *pro Cluentio*, 25, suivant laquelle un juge se payait 40,000 sest., (7,800 fr.).

1. Potestatem de vectigalibus, sumptibus, judiciis... paucis tradidit... (Salluste, *Lettre politique à César*, I.) Et Licinius Macer dans Salluste : Pugnatur et vincitur à paucis... omnia jam concessere in paucorum dominationem.

2. Suffragia descripta tenentur à paucis. Patimur et silemus, cum videmus ad paucos homines omnes omnium nationum pecunias pervenisse. (Cic., *in Verrem de supplicis*, 48.) Totus ordo paucorum improbitate et audaciâ premitur. (*In Verr. Act.*, I, 12, *De Aruspicum responsis*, 28.)

3. Respublica in paucorum potentium jus et dominationem concessit. (Salluste, *Cat.*, 20.)

4. Certior fiebat... id agi paucorum consiliis. (César, *de Bell. civ.*, VIII, 52.)

légales du pouvoir, cet abandon de tout à la corruption et à la violence, ce ne sont ni les consuls, ni le sénat, ni le peuple, qui ont succédé à Sylla, ce sont quelques sénateurs, chevaliers ou centurions enrichis des biens de ses proscrits; huit ou dix familles, qui, après avoir tiré bon parti de la conquête du monde par l'Italie, ont tiré meilleur parti encore du déchirement et des misères de l'Italie. Un Crassus possède en terres 200 millions de sest. (39 millions de fr.), autant en argent, en meubles et en esclaves¹. Un Verrès, au compte le plus modéré, a rapporté de Sicile, après trois ans de préture, 40 millions de sest. (7,760,000 fr.)². Cæcilius Isidorus, après s'être ruiné dans les guerres civiles, légua 4,116 esclaves, 3,600 paires de bœufs, 27,500 têtes d'autre bétail et 60 millions de sest. en argent³. Quand tous les intérêts politiques ont péri, qui résistera à de telles puissances? Depuis qu'il y a cinq cent mille souverains légaux, on ne compte plus que sept souverains réels, créanciers de tout le monde, maîtres des terres et de l'argent, par là, maîtres des élections, du sénat, des magistratures, des provinces : on les appelle les sept tyrans⁴. Ces prêteurs à la petite semaine sont les vrais successeurs de Sylla.

Il n'y avait, du reste, de force nulle part. Le sénat, entaché de corruption et même de crimes, « fait pour fati-

1. Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 10.

2. Cic., in *Verrem*; de *Divinat.*, 5; in *Actione*, I, 18.

3. Pline, loc. cit.

4. Cic., de *Lege agrar.*, III, 1. Ce sont, on le suppose, les deux Lucullus, Crassus, Metellus, Hortensius, Philippus et Catulus, tous enrichis par les proscriptions. — De simples soldats avaient un faste royal. (Sall., *Catil.* 38). Un centurion possédait 10 millions de sest. César et Caton firent un peu rendre gorge à ces spoliateurs, à ceux du moins qui avaient eux-mêmes pris part aux meurtres (Plut., in *Cæs.*, in *Cat.*). « La fortune était à des hommes ignobles et décriés; la république était malade, qui le voulait pouvait la renverser. » Plut., in *Cicér.*

guer tous les censeurs et même tous les juges¹, » le sénat était mené par ces vieux riches, ces « amateurs de viviers qui trouvaient toujours la république en assez bon état, pourvu qu'ils eussent de beaux barbeaux dans leurs piscines². » Les nobles ne pouvaient souffrir qu'un homme nouveau, un Pompée, eût l'impertinence de s'asseoir auprès d'eux³. En présence des prolétaires et des débiteurs armés, le sénat et les chevaliers se faisaient une guerre de jalousie et de chicane.

Quant au peuple de Rome, c'est une femme capricieuse, qui ne sait guère ce qu'elle veut. Il lui faut une idole : Pompée, élève de Sylla, bientôt tourné contre le parti de son maître et revenu aux chevaliers, ses amis d'origine; Pompée, heureux vainqueur de Sertorius (673) et de Spartacus (681), et qui arrive toujours à temps pour terminer à sa gloire les guerres qui allaient finir à la gloire d'autrui; Pompée, qui a balayé la Méditerranée des pirates et assuré les subsistances de Rome (686); Pompée, l'unique ressource, la seule épée, le seul général possible de la république; Pompée, qu'au moindre danger on investit de pouvoirs extraordinaires; Pompée est l'idole actuelle du peuple, et rend populaires jusqu'aux publicains ses amis; il tempère l'oligarchie, il protège le peuple contre la noblesse; le peuple souverain a grand besoin d'être protégé. Pompée lui a rendu le tribunat dans toute sa splendeur (loi Pompéia, an 684⁴) : les tribuns amusent le peuple, ils vivifient la monotonie du Forum; les luttes

1. Cic., de *Legibus*, II, 13.

2. *Piscinarii... tritones... qui se digito putant cœlum attingere si barbatos mullos in piscinis habeant;... stulti qui credant piscinas, republica perditâ, servare.* (Cic., *ad Att.*, I, 18, 19; II, 2.)

3. Sur cette jalousie contre les hommes nouveaux, V. Q. Cicér., de *Petitione consulatus*, 4.

4. Cicéron approuve cette loi. De *Legibus*, III, 11.

politiques sont, après les combats de bêtes et les farces Atellanes, un spectacle de plus.

Pendant que Pompée est roi du fond de son camp, Cicéron, son lieutenant pacifique, tient pour lui le Forum. Cet homme nouveau, compatriote de Marius, a débuté par une opposition vive et hardie contre le parti de Sylla, les chefs du sénat et la noblesse. Il leur a jeté le gant dans la scandaleuse affaire de Verrès. Il a révélé au peuple leurs déprédations dans les provinces, comparables seulement aux déprédations des publicains ses amis. Il a ruiné la puissance judiciaire du sénat, et ce pouvoir immense a été partagé entre les trois ordres (loi Aurélia, 679). Ainsi les chevaliers escomptent en pouvoir réel la popularité que Pompée leur donne.

La seule chose certaine, c'est que l'exemple de Sylla ne sera pas perdu. Tôt ou tard, un homme sera maître de l'empire; la concentration du pouvoir deviendra complète; l'oligarchie se fera monarchie. Le peuple se donne à Pompée; il se donnera bien autrement à César. « Prenez garde, disaient les fameux aruspices interprétés par Cicéron, prenez garde que l'état de la république ne soit changé et que les discordes des grands ne finissent par donner l'empire à un seul ! » Cette prévoyance d'une révolution qu'il abhorre et qu'il juge inévitable est à chaque pas dans Cicéron.

1. Cicéron ajoute : « En effet, les querelles des hommes puissants ne finissent d'ordinaire que par la destruction universelle ou par le règne du vainqueur. » Il cite Cinna et Octavius, Marius et Sylla. « Sylla, qui a rétabli la république, a exercé pourtant la puissance d'un roi. » *De Aruspicium responsis*, 19, 25, 27, 28. Et Tacite : « Marius et Sylla triomphèrent de la liberté et la remplacèrent par le souverain pouvoir... Pompée fut plus caché sans être meilleur, et depuis, on ne lutta plus que pour savoir qui serait le maître. » *Hist.*, II, 38. Sur les prévisions de Cicéron, qu'il préfère, à bon droit, à celles des augures, V. *ad Attic.*, VIII, 11; IX, 7, 10; X, 7, 14. « La république est perdue. Nous luttons sans aucune espérance, » X, 2. « J'ai jugé en inspiré de la chose publique (*me de rep. nisi divine cogitasse*), elle

Il y a plus, et on pouvait dire que cette révolution avait été déjà décrétée. Le jour, où, par la loi Julia, le peuple romain avait déclaré les villes d'Italie admissibles, si elles le voulaient, à la cité romaine; ce jour-là, il avait décrété l'empire. Les libertés publiques de l'antiquité étaient aristocratiques de leur nature; elles n'étaient possibles qu'entre un petit nombre de citoyens. La presse manquait; l'idée de la représentation par députés n'existait pas ou n'était pas praticable. Il ne pouvait y avoir de publicité, de délibération commune, de gouvernement commun que dans une seule ville et dans les trois ou quatre arpents de terrain qui formaient son Forum. Qui n'entrait pas au Forum était en dehors de la vie publique. Aussi, dans les cités grecques et même dans la libérale Athènes, un nombre très-limité de citoyens, seuls maîtres de leurs droits, et qu'on appelait les *pairs* (*ἄριστοι*) de la cité, avaient joui de la pleine étendue de la liberté. L'esclave, le *météque* (étranger domicilié), le prolétaire même et quelquefois l'affranchi, avaient été plus ou moins rigoureusement exclus. Des milliers d'hommes ne pouvaient être libres en même temps. Pour que Rome se maintint en république, il fallait qu'elle conservât à la tête de son empire et au-dessus de toutes les nations, une nation romaine, seule dominante, élite du monde, peu nombreuse et privilégiée.

Aussi, dès le jour où fut faite la loi Julia, la question fut seulement de savoir si la loi Julia serait ou non prise au sérieux. Si elle n'était qu'une lettre morte, si elle pouvait être ou brisée par la force, comme Sylla voulut le faire, ou éludée par la ruse, comme le fit longtemps le sénat, ou délaissée par l'indifférence de l'Italie, comme il

a péri par la tempête que j'avais prévue quatorze ans à l'avance, X, 4. » « Notre divination ne nous trompe pas... » et tout ce qui suit. *Fam.*, VI, 6. C'avait été avant lui la prévision de l'orateur Antonius, *Fam.*, VI, 2.

arriva longtemps pour un certain nombre de cités; Rome pouvait demeurer en république. Mais si l'Italie tout entière acceptait la loi Julia et la relevait contre l'épée de Sylla; si, à l'encontre des ruses du sénat, l'Italie non contente des immunités et des privilèges personnels du citoyen romain, prétendait à des privilèges politiques et voulait l'égalité complète, effective et sérieuse avec les Romains de Rome: ce four-là, l'empire était fait. Le droit de suffrage, partagé entre 500,000 ou un million de citoyens, était forcément aboli¹. La démocratie victorieuse devait se compléter par un empereur.

En tout, malgré l'expérience des États-Unis, malgré celle des états démocratiques du moyen âge, on peut se le demander: même avec la presse et les formes modernes, la démocratie est-elle bien compatible avec la liberté? Le pouvoir absolu n'est-il pas sa forme propre, la plus tutélaire, sinon la plus digne? Les sociétés, quoi qu'on fasse, ne seront jamais gouvernées, en réalité, par huit ou dix millions de suffrages, parfaitement égaux. Ne voyons-nous pas en certains pays quelle anarchie matérielle et souvent quel abaissement moral entraîne la démocratie extrême jointe à l'extrême liberté? Le christianisme peut sans doute remédier à ce mal; mais, au moins dans l'antiquité idolâtre, quand il n'y a plus une aristocratie qui délibère, il faut un maître qui décide. Si la démocratie païenne était une bête sauvage, autant valait qu'elle fût muselée.

Au moment dont nous parlons, Rome est donc dans l'attente de son maître, et ce maître que l'on prévoit sans le connaître, les uns le combattent d'avance, les autres travaillent à le servir; les plus hardis veulent l'être.

1. Le cens de l'année 683 de Rome donna 450,000 citoyens. Liv., *Epist.* XCVIII.

Voilà donc l'immense prix offert aux ambitions romaines! Ne vous étonnez pas si cette époque de dissolution réveille tant de génies, active tant d'intelligences, met au jour tant d'ardentes passions. Ce n'est pas une sphère ordinaire que celle où s'agitent un César, un Pompée, un Cicéron, un Catilina, un Caton, et, dans un rang inférieur, les Clodius, les Curion et tant d'autres. Ces hommes nés pour aspirer à tout, fiers de leur noblesse ou impatients de leur obscurité, exaltés par une éducation emphatique et brillante; tous appelés à combattre, l'un par son épée contre un Mithridate qui ressuscite en quelques jours des armées de 300,000 hommes; l'autre par sa parole, au milieu de l'Italie assemblée, parmi les angoisses de l'éloquence et les inquiétudes de la candidature, à cette tribune où un geste mal interprété de l'un des Gracques fut puni de mort: tous ont une fortune à faire ou à doubler, des ennemis à écraser, des passions effrénées à satisfaire; tous peuvent se croire appelés à ce pouvoir qui n'appartient à personne, mais que tout le monde attend, au pouvoir absolu dans la cité qui gouverne le monde.

Toutes les proportions s'agrandissent. Un propréteur (un préfet, dirions-nous) est le monarque d'un vaste royaume. Pompée, chargé de la guerre des pirates, devient autocrate de la Méditerranée, a pleine puissance sur tout être humain depuis les Colonnes d'Hercule jusqu'en Cilicie, et dans les terres jusqu'à vingt lieues de distance; tous les trésors lui sont ouverts; il peut lever partout des armées et des vaisseaux. Voilà ce qu'est un simple commandement sous la domination romaine.

Et auprès de telles espérances, que de périls! les haines personnelles combattent en ligne parmi les haines politiques. J'ai dit quel duel est l'accusation où l'on met comme

enjeu ses biens, sa liberté, ses droits; comme disent les Romains, son salut et sa tête. Aux jours plus funestes, la table de proscription remplacera le bulletin du juge; le sicaire sera seul accusateur, et le fugitif s'estimera trop heureux s'il a gardé auprès de lui le stylet de ses tablettes ou l'épée de son fidèle affranchi. Depuis la mort de Sylla jusqu'au règne d'Auguste, je ne vois guère un homme quelque peu notable mourir dans son lit¹.

Ces craintes et ces espérances remuaient surtout les familles patriciennes; ces nobles déçus souriaient à l'idée de se relever par une révolution. Quelque conquête que la démocratie eût faite dans les lois, la puissance du nom gardait sa force. Deux patriciens, deux Cornélius, Cinna et Sylla avaient été tour à tour *tyrans* de Rome (je donne à ce mot sa signification antique: l'homme qui usurpe le pouvoir dans un état libre). Le complice de Catilina, Lentulus, qui était aussi de la *gens* Cornelia, trouvait dans les livres sibyllins qu'un troisième Cornélius devait régner dans Rome. Catilina vieux noble, César fils de Vénus, aspiraient hautement à l'empire, tandis que le plébéien Pompée n'osait y marcher que par des détours. Si Rome devait avoir un maître, au moins voulait-elle que ce maître fût du sang de quelque dieu; le sang des dieux ne lui manquait pas: ce qui du reste n'empêcha point que tous ces patriciens aspirants à la royauté aboutissent à donner l'empire au très-plebéien Octave.

1. Lucullus me paraît avoir été le seul, et encore pas sans un soupçon de poison. On remarque que tous les meurtriers de César périrent par l'épée. Suet, *in Cæs.*, cap. ult. — Le mot: *Il a acheté le cheval de Séius* devint proverbial. Le premier maître de ce beau cheval, Séius, condamné à mort par Antoine, périt dans des tourments affreux; Dolabella qui l'acheta ensuite 100,000 sesterces, assiégé dans le cours des guerres civiles, se donna la mort; Cassius prit ensuite le cheval, et se tua à la bataille de Philippes. Aulu-Gelle, III, 9.

De plus, soit que la ruine de leur fortuné fit d'eux les chefs naturels de tout ce qui n'avait rien, soit que leur dédain pour la finance leur fit préférer les humbles habitués des rostres et des marchés; ces hommes, dont les pères avaient été les rigides défenseurs de la vieille aristocratie, devenaient les avocats du peuple. Un Caton, un Cicéron, un Pompée, ces nouveaux venus, ces Marses, ces gens d'Arpinum, pouvaient bien prendre pour le vieux sénat de Rome leur sénat de parvenus, et défendre comme légitime héritière de l'aristocratie ancienne leur aristocratie de fraîche date. Mais un Catilina et un César trouvaient la *plebs* de meilleure compagnie et l'Italie plus romaine; un descendant des Appius, ces farouches défenseurs de la prérogative du sénat, Clodius, se faisait plébéien pour être tribun du peuple; un Cornélius Dolabella en faisait autant. Dès les premiers temps de Rome, les Mélius, les Manlius, tous ceux qu'on accusa de vouloir parvenir par la popularité à la tyrannie, avaient été des patriciens; et en général les démagogues les plus fougueux, comme les Gracques, sont nés aristocrates, et comme Mirabeau, le sont restés de cœur.

En tout, ce siècle est l'agonie de l'antiquité. Toute nationalité englobée dans la nationalité romaine, tout patriotisme réduit au patriotisme romain, toute liberté, toute foi et toute vertu, refoulée dans la liberté, la foi et la vertu romaine, expiraient maintenant avec Rome elle-même.

Nous sommes faits pour comprendre ces temps de révolution; nous avons payé assez cher notre expérience. Pour peu que nous y regardions, nos partis et nos passions politiques se retrouvent là. Tant est vraie l'éternelle similitude de l'homme! Le premier mouvement en lisant l'histoire est de trouver toutes les époques différentes, le

second est de les trouver toutes pareilles. Otez le costume, détachez la toge, ouvrez le manteau; ce n'est plus le Romain, le Français ni le Chinois : c'est l'homme; les mêmes passions, la même intelligence, la même vie. On a étudié l'histoire bien petitement quand on n'a pas compris cela. Si l'on ne s'arrêtait pas à l'habit, si la manie de la couleur locale et le pittoresque maniéré de l'histoire ne nous trompaient, comme on découvrirait bien vite, dans ces races qui semblent autant d'espèces différentes, l'unité première du genre humain!

L'étude de cette époque me paraît une des plus instructives et des plus politiques. Nul temps de révolution, sans excepter notre siècle, ne nous est enseigné par d'aussi précieux monuments. César a écrit ou fait écrire ses campagnes, modèle de précision et de bon sens, où, sous la simplicité du soldat se cache, mais souvent se trahit la finesse de l'homme d'État. Salluste, l'homme lige de César, écrivain qui semble tenir des publicistes modernes, qui a leurs vues ingénieuses et souvent aussi leur pédantisme¹, Salluste, retiré des affaires, occupé à mettre sa réputation sous un jour favorable et à moraliser le passé de son parti, est, à ce point de vue, un des plus curieux conteurs des temps anciens. Deux Grecs, Plutarque et Dion, suspects, l'un d'admiration, l'autre de dénigrement envers la république romaine, sont dignes d'être lus; fiez-vous au panégyriste plutôt qu'au détracteur, il y a toujours plus de bonne foi, de désintéressement, de vérité dans l'enthou-

1. Ego adolescentulus, initio... ad remp. latus sum. (*Catil.*, 3.) Atq. in eâ cognoscendâ magnam multamque curam habui, etc... *Lettre politique*, I, in princ. — Et plus bas : « J'ai donné peu de temps aux armes, à la chasse, aux chevaux; mais j'ai fortifié mon esprit; j'ai lu et écouté; j'ai compris comment les empires, les cités, les nations, sont arrivés à leur plus haut point de gloire, » etc. V. aussi *Catil.*, 4, et alibi passim.

siasme que dans la satire. Mais le grand historien de ce temps est Cicéron : sans parler de ses harangues, quelle autre époque nous a laissé des lettres écrites à un frère, à une femme, à un intime ami, sur les événements de chaque jour, par l'homme le plus instruit et le plus sensé de son temps, le plus impartial par nature, le moins aveuglé par l'amour de son parti, observateur d'autant plus fidèle qu'il est forcément politique indécis! — Et au contraire, de notre révolution toute chaude encore, que reste-t-il, sinon des journaux et des pamphlets; puis, sous le nom de mémoires, encore des pamphlets et des journaux, toujours le mot d'ordre des partis, leurs colères et leurs admirations officielles? Tandis que ceux-là s'en vont qui ont vu cette époque et la savent véritablement, que l'écho de leur voix n'est pas recueilli, qu'avec eux s'en va cette histoire si voisine de nous, mais qui, écrite trop tôt, n'est comprise de personne parmi ceux qui naissent, et dans cinquante ans, malgré ses matériaux immenses, ses monceaux de journaux et son chaos de renseignements officiels, sera de toutes, je le crains, la plus embarrassante à écrire et la plus mal connue!¹

Je ne dis rien des modernes qui ont éclairci les derniers temps de la république romaine; des travaux de l'Allemagne, qui depuis un demi-siècle ont jeté sur les antiquités de Rome une lueur toute nouvelle, trompeuse parfois par trop d'imagination et de hardiesse, souvent

1. J'écrivais ceci, il y a plus de vingt ans, alors que l'histoire de la révolution avait été écrite avec talent et souvent avec passion, mais avant l'heure où les investigations sérieuses sont devenues possibles. Aujourd'hui cette ère de sérieuse investigation est commencée, et des publications d'un prix infini ont jeté un jour nouveau sur les temps révolutionnaires. Je n'ai pas besoin de rappeler ici la correspondance de Mirabeau, celle de la reine, les publications de M. Berryat-Saint-Prix, celles de M. Campardon, et le travail capital, et on peut dire définitif, de M. Mortimer Ternaux.

harmonieuse et satisfaisante; ni d'un précieux travail de patience germanique, où le dernier siècle de l'histoire romaine est raconté *gens par gens*, famille par famille, homme par homme¹; ni du coup d'œil prompt et enthousiaste de M. Michelet; ni des travaux dont M. Amédée Thierry nous a fait connaître quelques portions.

Je tâche de mettre à profit ces lumières, non de les accroître; ou si je prétendais y ajouter quelque chose, ce serait tout au plus par la patience de l'examen et la lenteur du jugement.

§ II. — CÉSAR ET SES COMMENCEMENTS JUSQU'À LA GUERRE CIVILE².

Ce que nous disons en dernier lieu fera comprendre César: il est patricien, le monde est plein d'opprimés, le combat est ouvert pour la royauté. Il dit fièrement dans l'oraison funèbre de sa tante: « Mon aïeule était descendante d'Ancus-Martius, la tige des rois de Rome; la *gens Julia* à laquelle appartient ma famille descend de Vénus:

1. *Geschichte Roms*, etc.. Histoire de Rome, dans son passage de la république à la monarchie, ou Pompée, Cicéron, César et leurs contemporains, — dans l'ordre des races, — par Drumann, 1830-1838. J'ajoute ici l'excellente *Histoire romaine* de M. Duruy (1844).

2. C. Julius Cæsar, fils de C. Julius Cæsar et d'Aurélia, né à Rome le 4 des Ides de Quinctilis (12 juillet), de l'an de Rome 633 (100 avant J.-C.). — D'autres disent en 632, 634, 635. — Édile en 689, — pontife suprême en 691, — préteur urbain en 692, — imperator en 693, — consul en 693, 706, 708, 709, 710, — dictateur en 705, et les quatre années suivantes, — triomphateur en 708 et 709, — proclamé père de la patrie en 709, — tué, 15 mars 710.

Ses femmes: Cossutia, sa fiancée, abandonnée par lui; — Cornelia (679), fille de Cinna, morte; — Pompeia, nièce du grand Pompée et petite-fille de Sylla, répudiée; — Calpurnia, fille de Pison.

De Cornelia il eut Julia, qui fut depuis mariée au grand Pompée, et mourut en 700; — et de Cléopâtre, reine d'Égypte, un fils appelé Césarion, qu'Auguste fit mourir.

Voyez sur César, Suétone et Plutarque, dans la vie de César; Dion-Cassius; Appien, *de bello civili*; Cicéron, et les écrits même de César.

il y a donc dans notre famille et la sainteté des rois si puissants parmi les hommes, et la majesté des dieux qui sont maîtres des rois.» Celui qui parle ainsi se contentera-t-il de la faveur d'un sénat d'anoblis? Celui qui pleure au pied de la statue d'Alexandre, parce que Alexandre, à son âge, avait déjà conquis de grands royaumes; celui qui dès sa plus tendre jeunesse, dit Suétone, ambitionna le souverain pouvoir; qui, à la vue des querelles électorales d'une petite bourgade des Alpes, a dit ce joli mot d'une franche ambition: « J'aimerais mieux être le premier ici que le second à Rome; » celui-là sera-t-il satisfait d'une lieutenante auprès de Pompée? Il y a plus, sa naissance qui le rapproche des dieux, le rapproche du peuple: il est neveu de Marius.

A dix-sept ans, déjà fiancé, il a épousé une autre femme, que Sylla a voulu en vain lui faire répudier; il s'est enfui devant la vengeance du dictateur, il s'est caché chez les paysans de la Sabine (alors un proscrit trouvait encore un asile), il a gagné à prix d'or un espion qui allait l'arrêter. Ses amis, les vestales, toute la noblesse, intercèdent pour lui auprès de Sylla; le dictateur est vaincu par la fortune de César. « Vous le voulez, dit-il, gardez-le, mais il vous perdra. Je vois en cet enfant plusieurs Marius (672). »

Peu sûr de ce pardon, César est allé en Asie faire l'apprentissage des armes, premier début de toute ambition romaine. Mais Sylla meurt (674), César revient; un Lépide préparait un mouvement contre la politique du dictateur; César est tenté de s'y associer, mais il juge le chef incapable et se tient à l'écart. A vingt et un ans (676), il accuse un consulaire, Dolabella, début indispensable de l'orateur après le début du soldat; Dolabella est absous; César, afin d'éviter les ressentiments, part pour Rhodes

harmonieuse et satisfaisante; ni d'un précieux travail de patience germanique, où le dernier siècle de l'histoire romaine est raconté *gens par gens*, famille par famille, homme par homme¹; ni du coup d'œil prompt et enthousiaste de M. Michelet; ni des travaux dont M. Amédée Thierry nous a fait connaître quelques portions.

Je tâche de mettre à profit ces lumières, non de les accroître; ou si je prétendais y ajouter quelque chose, ce serait tout au plus par la patience de l'examen et la lenteur du jugement.

§ II. — CÉSAR ET SES COMMENCEMENTS JUSQU'À LA GUERRE CIVILE².

Ce que nous disons en dernier lieu fera comprendre César: il est patricien, le monde est plein d'opprimés, le combat est ouvert pour la royauté. Il dit fièrement dans l'oraison funèbre de sa tante: « Mon aïeule était descendante d'Ancus-Martius, la tige des rois de Rome; la *gens Julia* à laquelle appartient ma famille descend de Vénus:

1. *Geschichte Roms*, etc.. Histoire de Rome, dans son passage de la république à la monarchie, ou Pompée, Cicéron, César et leurs contemporains, — dans l'ordre des races, — par Drumann, 1830-1838. J'ajoute ici l'excellente *Histoire romaine* de M. Duruy (1844).

2. C. Julius Cæsar, fils de C. Julius Cæsar et d'Aurélia, né à Rome le 4 des Ides de Quinctilis (12 juillet), de l'an de Rome 633 (100 avant J.-C.). — D'autres disent en 632, 634, 635. — Édile en 689, — pontife suprême en 691, — préteur urbain en 692, — imperator en 693, — consul en 693, 706, 708, 709, 710, — dictateur en 705, et les quatre années suivantes, — triomphateur en 708 et 709, — proclamé père de la patrie en 709, — tué, 15 mars 710.

Ses femmes: Cossutia, sa fiancée, abandonnée par lui; — Cornelia (679), fille de Cinna, morte; — Pompeia, nièce du grand Pompée et petite-fille de Sylla, répudiée; — Calpurnia, fille de Pison.

De Cornelia il eut Julia, qui fut depuis mariée au grand Pompée, et mourut en 700; — et de Cléopâtre, reine d'Égypte, un fils appelé Césarion, qu'Auguste fit mourir.

Voyez sur César, Suétone et Plutarque, dans la vie de César; Dion-Cassius; Appien, *de bello civili*; Cicéron, et les écrits même de César.

il y a donc dans notre famille et la sainteté des rois si puissants parmi les hommes, et la majesté des dieux qui sont maîtres des rois.» Celui qui parle ainsi se contentera-t-il de la faveur d'un sénat d'anoblis? Celui qui pleure au pied de la statue d'Alexandre, parce que Alexandre, à son âge, avait déjà conquis de grands royaumes; celui qui dès sa plus tendre jeunesse, dit Suétone, ambitionna le souverain pouvoir; qui, à la vue des querelles électorales d'une petite bourgade des Alpes, a dit ce joli mot d'une franche ambition: « J'aimerais mieux être le premier ici que le second à Rome; » celui-là sera-t-il satisfait d'une lieutenante auprès de Pompée? Il y a plus, sa naissance qui le rapproche des dieux, le rapproche du peuple: il est neveu de Marius.

A dix-sept ans, déjà fiancé, il a épousé une autre femme, que Sylla a voulu en vain lui faire répudier; il s'est enfui devant la vengeance du dictateur, il s'est caché chez les paysans de la Sabine (alors un proscrit trouvait encore un asile), il a gagné à prix d'or un espion qui allait l'arrêter. Ses amis, les vestales, toute la noblesse, intercèdent pour lui auprès de Sylla; le dictateur est vaincu par la fortune de César. « Vous le voulez, dit-il, gardez-le, mais il vous perdra. Je vois en cet enfant plusieurs Marius (672). »

Peu sûr de ce pardon, César est allé en Asie faire l'apprentissage des armes, premier début de toute ambition romaine. Mais Sylla meurt (674), César revient; un Lépide préparait un mouvement contre la politique du dictateur; César est tenté de s'y associer, mais il juge le chef incapable et se tient à l'écart. A vingt et un ans (676), il accuse un consulaire, Dolabella, début indispensable de l'orateur après le début du soldat; Dolabella est absous; César, afin d'éviter les ressentiments, part pour Rhodes

faire sa rhétorique sous Apollonius. En chemin, des pirates le surprennent, pirates ciliciens, les plus déterminés brigands de la mer; ils lui demandent 20 talents (93,600 fr.) de rançon : — « Je vous en donnerai 50 et je vous ferai pendre. » Pendant que des esclaves vont chercher la somme promise, César avec un médecin et deux valets de chambre (la plupart des médecins étaient esclaves), reste trente-huit jours au milieu des pirates, non comme un prisonnier que l'on garde, dit Plutarque, mais comme un prince qu'on accompagne; joue avec eux, se moque d'eux à leur barbe, leur fait des vers, les traite de barbares quand ils n'admirent pas ses vers; s'il veut dormir, leur fait dire de se taire; les pirates sourient de la naïve forfanterie de cet enfant : lorsque enfin l'argent arrive, l'enfant, mis en liberté, arme des vaisseaux, attaque ses hôtes, les fait mettre en croix pour ne pas leur manquer de parole, mais, par souvenir de leurs bons traitements, a la gracieuseté de leur faire d'abord couper la gorge : auquel propos Suétone admire son humanité et sa reconnaissance. César reprend alors son cours de rhétorique et l'interrompt quelques mois seulement pour faire de son chef la guerre à Mithridate.

Enfin, il reparait au Forum : — vous vous rappelez ces romanesques héros de l'aristocratie anglaise, comme ils abondent dans les romans de toutes les misses et mistresses qui ont fait des romans au siècle dernier, gens doués de tous les *accomplissements* possibles, beaux, jeunes, riches, spirituels, qui à treize ans sont déjà des messieurs bien peignés, à dix-huit ans des hommes, à vingt ans de grands personnages, qui mènent de front les affaires de cœur et les affaires d'État, sont éloquents dans un salon et fashionables au parlement, se font un jouet et un délasse-

ment de la politique dont Fox et Sheridan se tourmentent, soulèvent des tempêtes à Saint-Stephen pour se distraire d'un froncement de sourcils de miss Flora ou de miss Annabell : — César, sauf la distance entre le roman et l'histoire, me semble quelque chose de pareil : lord Byron, cet Anglais idéal, ne fut qu'un César manqué.

Vénus, la déesse de la fortune, celle qui donne au joueur les dés les plus heureux, a versé sur son petit-fils ses dons avec abondance. Voyez comme sa taille est haute et mince, ses yeux noirs et pleins de vie¹, combien est fine et blanche sa peau épilée avec soin ! Il descend de sa maison encore modeste de la Suburra, il a élégamment ramené ses cheveux sur le haut de sa tête pour dissimuler sa chauveté naissante, il marche mollement sur les franges ornées et les plis flottants de cette toge qui faisait dire à Sylla : « Prenez garde à cette ceinture lâche; » il n'est pas en litière, il marche à pied, il met sa main blanche dans la rustique main d'un plébéien en tunique, il le courtise, il l'appelle de son nom, il est populaire, il est gai. Sa dépense est inouïe, sa table ouverte à tous est magnifique, son patrimoine est déjà presque épuisé; s'il parle, sa voix haute et vibrante, son geste impétueux et plein de grâce, font reconnaître l'orateur inférieur au seul Cicéron, et qui eût été le premier de tous les orateurs s'il n'eût mieux aimé être le premier de tous les hommes de guerre. Le peuple l'applaudit; les femmes l'adorent; Caton murmure; Cicéron a bien quelque crainte, mais, toute réflexion faite, il ne se figure pas que ce beau garçon si bien peigné, et qui se gratte la tête à la façon des voluptueux de l'époque, mette la république en péril.

1. Nigris et vegetis oculis, dit Suétone, *in Cæs.*, 22. — Gli occhi grifagni. Dante.

Mais, conduisez-le à la guerre, ce voluptueux, cette femme, comme on l'appelle : il sera plus dur à lui-même que les plus durs centurions; il passera les fleuves à la nage, marchera la tête découverte par les orages et la pluie, à pied, à cheval, ou dans la première voiture venue, il fera cent milles en un jour, devancera les messagers qui l'annoncent. Dans ce siècle de jouissances grossières, il ne connaît pas les plaisirs de la table, et Caton, dont la vertu s'échauffe parfois avec le Falerne, déclare que César est le seul homme sobre qui ait entrepris la ruine de la patrie¹.

César, comme beaucoup de nos contemporains, connaît son siècle, et le comprend, non pas assez, mais trop bien; il veut, non pas le suivre, mais le devancer. Il a deviné que dans la révolution qui va se faire, il n'y aura qu'une place digne de lui; que s'il n'est maître, il devra être esclave. Pour ne pas être écrasé par cette révolution, il faut qu'il la mène. Nous avons les oreilles rebattues de personnages qui symbolisent une époque, de héros qui sont des mythes : le mythe à part, cette formule banale conviendrait assez à César. Il a soin surtout de n'avoir en fait de vertus que celles de son siècle, ce qui mène à en avoir fort peu. Il rejette les vertus surannées des temps antiques; il sait qu'elles n'ont plus chance de succès. Gardera-t-il le respect antique pour Jupiter? Il vole l'or du Capitole, pille les temples, se rit des augures, — la sainte parcimonie des Fabius? Il achète si cher certains esclaves, qu'il n'ose en porter le prix sur ses comptes. — la chasteté de Scipion? Ses soldats, au milieu de son triomphe, comme ses ennemis dans leurs invectives, rediront à

1. Suet., in Cæs., 53.

ses oreilles l'infâme amitié de Nicomède. — la foi aux serments? Il repète sans cesse ces vers d'Euripide :

S'il faut manquer à la justice, pour obtenir le pouvoir
Il est beau d'y manquer : soyez pieux en tout le reste¹;

et plus tard il dira : « Si les sicaires et les bravi m'eussent rendu service, je ferais consuls les bravi et les sicaires. » Il s'est fait malhonnête homme avec tout son siècle.

Pour cela, du reste, il ne faut pas grand génie. Mais d'où lui sont venues cependant des vertus que ses aïeux ne connurent pas, que son siècle ne connaît pas davantage : la reconnaissance, le respect pour les inférieurs, le pardon des injures? Les éloges qu'on lui donne à cet égard peuvent être la mesure de ce qu'était la charité antique.

En voyage, disent Plutarque et Suétone, avec un de ses amis malade (*ami* commençait à signifier courtisan), il lui cède le seul lit d'une auberge et va coucher à la belle étoile. Un hôte lui sert des asperges mal accommodées, il en mange comme si elles étaient bonnes, et, quand ses amis traitent l'hôte de mal appris, il leur répond qu'eux-mêmes le sont. A sa table les provinciaux s'assoient auprès des Romains; un esclave s'avise de lui servir un meilleur pain qu'à ses convives, il punit l'esclave. Ce sont là de petits faits; mais il faut comprendre que, dans le monde antique, c'étaient de merveilleux exemples d'égalité, et qu'on eût passé à moins pour révolutionnaire.

Il y a plus : il a tellement juré de méconnaître les plus saints devoirs, qu'il enfreint même le devoir de la vengeance; il oublie le point d'honneur jusqu'à pardon-

1. Cic., de Offic., III, 82. (21). Euripide. *Phamissa*, v. 534.

Εἶπερ γὰρ ἀδικεῖν χρῆν, τυραννίδος περὶ
κἀλλιστον ἀδικεῖν. Ἄλλα δ'εὐσεβεῖν χρῆν.

ner; il vote pour le consulat de Memnius qui, dans ses harangues, l'a décrié; il invite à souper Catulle, dont les épigrammes eussent offensé un autre que César. Quand il se venge, il *se venge très-doucement*¹, dit Suétone : vous venez de voir combien il fut bénin envers les pirates. Un esclave qui avait voulu l'empoisonner fut *tout simplement puni de mort*²; Suétone ne plaisante pas, César fut vraiment miséricordieux de ne pas le mettre à la torture. Il *n'eut jamais le cœur de faire du mal*³ à l'espion qui, au temps de Sylla, avait découvert sa retraite. « Il ne tua jamais un homme désarmé⁴. » Le peuple qui l'adore lui fait un seul reproche; c'est que, quand il donne des combats de gladiateurs, il fait enlever de l'arène et soigner les combattants blessés, ceux même que les spectateurs ont condamnés; tant il a pris le rebours de l'antiquité, tant il pousse loin l'esprit novateur! Il ne garde rien des vieux Romains, pas même leurs vices; il a deviné l'humanité, cette vertu sans nom dans les langues antiques.

Ne nous faisons pourtant pas illusion : César ne fut jamais un philanthrope désintéressé. Sa carrière politique, malgré tant de facultés brillantes, est au commencement celle d'un tribun ordinaire, à peu près celle de tous les jeunes gens de son siècle qui voulaient faire promptement fortune par l'opposition, et se jetaient dans le parti populaire de la compassion et de la miséricorde. Nous avons une certaine expérience de cette charité politique, et j'espère que notre siècle ne se prosternera plus devant les amis des hommes à la façon du marquis de Mirabeau, ni

1. In ulciscendo naturâ lenissimus. (Suet., in Cæs., 74.)

2. Non gravius quàm simplici morte punit. (Ibid.)

3. Nunquàm nocere sustinuit. (Ibid.)

4. Senec., de Benef., IV, 16.

devant les amis du peuple à la façon de Marat. César, en prenant le parti de la pitié systématique, ne fit longtemps que de l'opposition et une opposition assez vulgaire. Plus tard, en donnant de vrais et nobles exemples d'humanité, il fit encore de la politique, mais de la politique la plus haute, la plus noble et la plus habile.

Ses dettes, d'ailleurs, étaient une cause très-efficace de philanthropie : il avait besoin de faire vite son chemin, talonné qu'il était par ses créanciers, et de devenir grand homme de façon ou d'autre, pour qu'ils lui laissassent un peu de répit. Avant d'avoir accepté aucune charge, il devait 1,300 talents (5 ou 6 millions de francs), et ses adversaires se rassuraient en pensant qu'un jour ou l'autre, la banqueroute ferait justice de lui. Vous comprenez qu'un tel homme était le protecteur ardent de tous les prolétaires, l'ennemi acharné de l'oligarchie des riches.

Aussi, dès le principe, quiconque se plaint a recours à lui. La première cause qu'il a plaidée a été pour la Grèce opprimée contre les magistrats romains. — Puis, simple tribun des soldats, pour gagner la *plebs* de Rome, il travaille vigoureusement au rétablissement du tribunat. Des exilés du parti de Marius veulent rentrer; il harangue pour eux, obtient leur retour. — Devenu questeur, l'Espagne où on l'envoie lui paraît une terre stérile : nulle ambition ne peut croître qu'à Rome; il y revient, trouve les Transpadans (nord de l'Italie au delà du Pô) prêts à se révolter pour obtenir le droit de cité, et peu s'en faut qu'il ne les soulève.

Deux conspirations se trament dans Rome. César paraît n'y être pas étranger; dans la première, d'accord avec un Sylla, avec Catilina et avec Crassus, il devait, disait-on, donner le signal pour le massacre du sénat. Dans la se-

conde, un Pison devait soulever l'Espagne, tandis que lui soulèverait ses amis de la Cisalpine¹.

César cependant devient édile (689), donne des jeux pleins de merveilles, 320 paires de gladiateurs; étale sa magnificence dans des galeries en bois qui couvrent le Forum et le Capitole. Un matin, le Capitole apparaît orné des statues de Marius; les trophées de ses victoires sont relevés avec les inscriptions que le sénat avait fait effacer. Le peuple est ravi, les vieux soldats de Marius pleurent de joie. Le sénat s'indigne; ce n'est plus par la mine, dit-on, c'est à tranchée ouverte que César attaque la république. Mais César, à force de grâce et d'habileté, calme le sénat et obtient son pardon.

Plus tard, chargé du jugement des accusations de meurtre, il condamne, malgré les lois qui les protègent, ceux qui ont pris part aux proscriptions de Sylla: il remonte jusqu'au meurtre de Saturninus, tué, il y a trente-six ans, par ordre du sénat; il fait accuser Rabirius qu'on prétend l'auteur de cette mort: après l'avoir fait accuser, il siège comme juge, il condamne pour un crime qui date de l'année même de sa naissance. Mais toute l'aristocratie prend parti pour l'accusé, et la violence même de son juge se trouve le servir auprès du peuple (690).

Cependant les magnificences de son édilité; la voie Appia qu'il a fait reconstruire à ses frais; ses *villæ* de Baïes construites sur de hautes montagnes, et qui sont des forteresses plus que des maisons²; sa villa d'Aricie, somptueusement bâtie et jetée à bas le lendemain parce qu'elle

1. Sur ces deux complots, dont les détails offrent peu de certitude, V. Suet., *in Cæs.*, 9. Sallust., *Catil.*, 18, 49. Cic., *fragm. in Togâ candidâ; in Catil.*, I, c. *Pro Syllâ*, 4.

2. Non villæ, sed castra. (Senec. *Ep.*, 31.) Suet., *in Cæs.*, 46, 47. Sur la villa d'Aricie, Cic., *ad Attic.*, VI, 1.

a cessé de lui plaire: tout cela a ruiné César. Il lui faut le grand pontificat pour le sauver des recors. En allant aux comices (691), il embrasse sa mère: « Tu me reverras ce soir, dit-il, grand pontife ou exilé. »

Il triomphe. Mais plus tard, à son départ pour l'Espagne comme préteur, ses créanciers malavisés reviennent à la charge, ne comprenant pas qu'il va devenir plus grand homme que jamais et les payer aux dépens du monde entier. Il sera trop heureux, ce dieu futur, pendant qu'il part à la hâte, tremblant d'être assigné et sans attendre ses passe-ports, que Crassus le cautionne pour 830 talents (3,874,000 fr.). Il s'en ira, convenant qu'il lui manque 250,000,000 sest. (48,300,000 fr.)¹ pour que sa fortune égale zéro. Voilà les grandeurs du héros! voilà ses misères!

Ici un orage amassé dès longtemps va éclater. Pompée était parti pour la guerre de Mithridate (688). L'absence du seul homme populaire avait donné une force nouvelle à l'oligarchie²; l'absence de la seule autorité morale qui fût dans l'empire avait ouvert une nouvelle porte au désordre. Le défaut de crédit, l'impunité des crimes les plus évidents, le mépris de la chose jugée étaient au comble. Il n'était question que de révolutions, de royauté même³; qui le voudrait, pourrait jeter à bas la république⁴.

L'évidence du danger opéra une réconciliation sou-

1. Sur ces chiffres, croyables ou non, V. App. *Bell. civ.*, II, 32. Plut., *in Cæsare*.

2. Postquam Pompeius in Mithridatem et in maritimum bellum missus, imminuta plebis opes, paucorum potentia crevit. Il magistratus provincias aliaque omnia tenere, etc.. (Sallust., *Catil.*, 40.)

3. Nulla Foro fides... perturbatio judiciorum... rerum judicatarum infirmatio... novæ dominationes, imo regna (Cic., *in Catil.*, 3.)

4. Plut. *in Cicer*.

daine. Nobles et parvenus, sénateurs et chevaliers, aristocrates et gens de finance, si violemment en guerre les années précédentes, s'unirent au moins pour un jour. Les vieux nobles consentirent à porter au consulat Cicéron, l'homme nouveau, l'homme des chevaliers (an 690). Cicéron et César étaient la monnaie de Pompée absent; l'un avait son crédit sur les riches, l'autre l'intérêt de sa popularité : César, avec tout son génie, n'était encore, à trente-six ans, que le plus mauvais payeur de l'empire et l'idole en second de la *plebs* romaine.

C'est alors qu'éclata le mouvement révolutionnaire de Catilina, une des plus curieuses phases de l'antiquité romaine (691).

Lucius Sergius Catilina était un patricien, compagnon de Sylla, et qui avait largement versé le sang des proscrits. La tradition nommait parmi ses aïeux un Sergius Silus, qui, blessé vingt-trois fois dans les guerres Puni-ques, avait fini par combattre comme Goetz de Berlichingen avec son bras mutilé garni d'une main de fer. Ainsi, sa naissance l'unissait au patriciat écrasé par la prééminence de la *nobilitas*; les souvenirs de sa vie militaire, aux vétérans de Sylla, ruinés pour la plupart; la similitude de son désastre, à tous les banqueroutiers de Rome, de l'Italie, des provinces même.

Avec cela, hardi, patient, capable même de bien; ses vertus de soldat avaient séduit plusieurs honnêtes gens, Cicéron lui-même¹; comme aussi ses *vertus* de joueur, de *bravo* et de débauché séduisaient le reste. Autour de ce Mirabeau soldat, qui maniait la parole comme l'épée, tout ce qui avait besoin de révolution affluait : ainsi de jeunes

1. V. Éloge de Catilina, par Cicéron. *Pro Cælo*, 3, 6.

patriciens, élégants de boudoir, qui se frisaient, se parfumaient, portaient des tuniques à larges manches et des robes de pourpre transparentes; qui jouaient, s'enivraient, dansaient nus dans les festins, mais n'en étaient pas plus disposés à tenir Rome quitte de la réhabilitation qu'elle devait à leur banqueroute et des consulats qu'elle devait à leur nom : — ainsi, de tout autres hommes, des misérables, parfois profondément dévoués, *bravi* sans emploi, gladiateurs sans maîtres, assassins à grand'peine absous par des juges payés : — ainsi, toute l'Étrurie vaincue ou victorieuse, vétérans de Sylla ou proscrits de Sylla (n'avons-nous pas vu marcher dans le même parti, de 1815 à 1830, les serviteurs de Napoléon et les vieux républicains ses ennemis?) : — ainsi, même des femmes; courtisanes vieillies, femmes nobles auxquelles le libertinage échappait, femmes lasses de leurs maris, qui cherchaient une occasion de devenir veuves impunément; — en un mot, tout ce qui avait un compte à régler avec la république, tout ce qui réclamait d'elle impunité de crimes, abolition de dettes, fortune, plaisirs, honneurs même (quand on était Sergius ou Cornelius on ne s'en passait pas si aisément); gens de tout parti, de toute condition, de toute origine¹.

Plus loin, des hommes prudents laissaient le nuage se former et, comme nous disons, voyaient venir²; c'étaient des riches qui eussent liquidé leurs affaires en vendant une villa; mais la villa leur tenait trop au cœur, une révolution valait mieux³! c'étaient soixante-quatre sénateurs

1. Sur la composition de ce parti, V. Salluste, 6, 17, 38, et surtout Cic., *Catil.*, II, 8, 9, 10. *Pro Murena*, 24-26, 37.

2. Erant prætereà complures paulò occultius consilii hujusce participes nobiles. (Sallust., 17.)

3. C'est à ceux-là que Cicéron dit ce mot : Errant qui tabulas novas à Catilinâ expectant... Tabulas quidem proferam, verum auctionarias. (*Id.*)

qu'un coup de stylet du censeur avait rayés et qui s'agitaient pour rentrer au sénat; c'était peut-être le spéculateur Crassus, spéculant même sur cette guerre contre les riches; peut-être César qui menait le peuple de Rome, et qui aurait essayé cette occasion de conquérir le pouvoir s'il n'eût jugé Catilina de taille à le lui disputer.

Ce n'était pas, du reste, une intrigue, un complot nocturne; à vrai dire, ce n'était pas un complot, c'était un fait qui levait la tête et allait droit son chemin. C'était la querelle du riche et du pauvre (ou plutôt de *l'appauvri*), mise à nu, affichée publiquement; cette question, qui est au fond de toutes les questions politiques et apparaît quand elles sont vidées, ne se posa jamais plus franchement. Catilina est un pauvre de bonne maison. C'est le noble flamand qui met l'écu à son chapeau et se fait chef des gueux; c'est Goetz de Berlichingen, le seigneur féodal qui commande la révolte des paysans. Cette misère patricienne accueille toutes les misères roturières: « Pauvres et malades, leur dit-il, défiez-vous des riches et des forts. Voyez qui je suis, ce que je dois, ce que je puis faire. Prenez un gueux pour être le porte-étendard des gueux¹. »

Aussi son étendard est-il déployé: ce n'est pas en secret qu'il soutient cette jeunesse perdue, lui fournit argent, mattresses, chiens et chevaux, tout cela sur la fortune qu'il n'a pas; qu'il encourage tous ces gentilshommes verriers, qu'il touche dans la main à tous ces truands: avec la vie en plein air de Rome, tout cela se voit. Chacun a vu l'éclair insultant de ses yeux; chacun peut savoir ses superstitions sinistres, cette aigle de Marius qu'il a prise pour son dieu, à laquelle il a érigé chez lui un sanctuaire, et offre, dit-on,

1. Cic., *Catil.*,

des libations de sang humain. Sa vie passée: le meurtre d'un fils pour épouser une seconde femme¹; quatre accusations, de meurtre, d'inceste avec une vestale, de conspiration² et de brigue; quatre acquittements obtenus en dépit de l'évidence: rien de tout cela n'est secret domestique ou affaire de famille. Il vend ses troupeaux et garde ses pâtres; il a demandé deux fois le consulat; il vient d'échouer contre Cicéron; il demande encore le consulat, il le demandera tant que la révolution ne sera pas faite. Au Champ de Mars, où il vient solliciter les électeurs, tout ce qu'il y a de proserits, de sicaires, d'aventuriers, lui fait cortège. Cicéron menacé ne sort pas sans escorte et montre une cuirasse sous sa toge. Croyez-vous que Lucius Catilina se cache? Voilà ce qu'en plein sénat il a répondu à Cicéron: « Il y a deux corps dans la république: l'un faible, mais qui a une tête (le sénat), l'autre puissant, mais qui n'en a pas (le peuple); je serai cette tête qui lui manque. » — Caton le menace de l'accuser: — « On allume l'incendie contre moi, je l'éteindrai sous des ruines. »

C'est donc un parti plus qu'un complot, des révolutionnaires plus que des conspirateurs. L'évidence du péril a seule fait porter Cicéron au consulat, et Cicéron, dès les premiers jours de sa charge, haranguant le peuple³, a désigné Catilina et parlé clairement de ses projets. Mais il y a de ces moments où, en présence d'une crise imminente, on est d'accord pour dissimuler et pour attendre: nul n'ose aller droit au fait et tirer à boulet sur le nuage. Autrefois le sénat eût nommé un dictateur, et son maître

1. Sallust., 45.

2. C'est la conspiration patricienne dans laquelle César fut compromis, V. ci-dessus. Sur les antécédents de Catilina, voyez les curieux fragments de Cicéron *in Togâ candidâ*, etc., Q. Cic., *de Petitione consulatûs*.

3. (Janvier 691.) *de Lege agrariâ*, II, in fin.

de la cavalerie, homme de cœur et de main, serait déjà aller tuer Catilina en plein Champ de Mars¹. Mais le sénat se demande : Pour qui sera le peuple ? Le peuple, timide et ami de son repos, sera peut-être contre le premier qui osera jeter le gant ; le peuple, qui suit la fortune, sera peut-être pour celui qui aura remporté la première victoire². Catilina doute du peuple et ne se lève pas ; Cicéron doute du peuple et n'ose déchirer cette trame qui s'ourdit depuis dix-huit mois³, et dont ses espions lui révèlent jusqu'aux moindres détails. Il y a, en politique, des choses évidentes pour tous aujourd'hui et qui seront douteuses demain : si le sénat proclamait Catilina ennemi public, le peuple pourrait bien le déclarer innocent.

Mais le jour des comices mettra fin à cette longue attente. Catilina échoue une fois encore. Un accusateur défère son nom aux tribunaux. De plus, les échéances l'écrasent ; aux Ides de décembre (13 décembre) il sera en banqueroute. Il faut donc se décider ; ses émissaires courent soulever l'Italie ; l'Étrurie prend les armes sous son lieutenant Mallius. Le sénat proclame enfin le danger public (21 octobre 691).

Catilina reste pourtant à Rome, y reste libre, vient au sénat ; la loi Portia (*l'habeas corpus* romain), sa dignité de sénateur le protège. L'arrêter, l'exiler de Rome serait un acte arbitraire que le peuple dans sa conscience constitutionnelle ne pardonnerait pas. Cicéron comprend qu'il faut à tout prix le mettre en colère et le pousser à partir.

1. Cicéron, la conspiration depuis longtemps découverte, dit à Catilina au sénat : « Voilà vingt jours qu'un décret est lancé contre toi, vingt jours que chacun a le droit de te tuer, et cependant tu es libre..., etc. » (Cic., *Catil.*, I, 2.) Cicéron avoue pleinement la faiblesse de son pouvoir.

2. Quod si Catilina superior aut æquâ manu discessisset, profecto magna clades... remp. obrepisset. (Sallust., 40.)

3. Depuis le mois de juin de l'année précédente. Sallust., 17.

Quand il vient au sénat, nul ne le salue ; les bancs restent vides autour de lui. Cicéron lui adresse cette fameuse interpellation pleine de courroux calculé et de toute la rhétorique de l'injure. Catilina, qui veut d'abord répondre de sang-froid, laisse peu à peu son sang patricien s'allumer ; injurie ce « nouveau venu, ce Marcus Tullius, ce bourgeois d'Arpinum, qui a pris Rome pour son hôtellerie¹. » Les murmures du sénat achèvent de l'exalter ; Rome le rejette, il la maudit ; il part la nuit même, laisse Rome à ses adversaires (7 novembre).

On ne quitte pas impunément une telle capitale ; le peuple donne tort aux fugitifs. Que fait à la *plebs* cette conjuration patricienne, aux Romains cette insurrection étrusque, au parti populaire ce réveil du parti de Sylla ? Il ne reste plus à Rome qu'une conspiration sans tête, un complot de salon ; les Lentulus et les Cethegus, élégants scélérats, mignons sanguinaires, tout gonflés d'orgueil nobiliaire, tout occupés de prophéties et d'oracles sibyllins. Du haut de la tribune Cicéron les menace, il les montre du doigt dans le sénat, intrigant toujours, toujours libres : tant *l'habeas corpus* veille sur leurs personnes sacrées ! tant le sénat veut avoir le droit pour lui avant de franchir la légalité !

Mais au bout d'un mois, ils tentèrent d'associer à leur cause des députés allobroges. Ces Gaulois tinrent peut-être le sort de Rome entre leurs mains : que n'eût pas été la conspiration, si les provinces s'y étaient jointes ? Après mûre réflexion, ils eurent foi à la fortune de Rome, et, par leurs soins, émissaires des conjurés, lettres à Catilina, plans du complot, tout tomba aux mains de Cicéron.

1. Sallust., *in Catil.*, 22. Appien.

Le peuple crut alors à tous les crimes des conjurés. Ils avaient sollicité le secours des étrangers, appelé à eux les Gaulois. Le plan de la conjuration passait de bouche en bouche; les rôles, disait-on, étaient distribués. Cassius devait incendier Rome, Cethegus égorger le sénat; Catilina, aux portes, immolerait les fugitifs; le fils tuerait son père, la femme son mari; la flamme éclaterait dans douze quartiers; déjà des amas de combustible se préparaient, les aqueducs allaient être bouchés!

Cicéron est aux rostres, ralliant tout ce qui est menacé, tout ce qui possède : sénateurs, chevaliers, scribes du trésor, simples affranchis. Il en appelle même aux boutiques, tenues en général par des esclaves; il évoque l'industrie au nom du repos dont elle a besoin¹; cette évocation des intérêts privés me rappelle nos journaux ministériels en temps d'émeute (1841). Le sénat a gagné sa cause. Les grands seigneurs de la finance, les chevaliers, l'armée habituelle de Cicéron², formés autour de lui, en garde nationale, dirions-nous, occupent le Capitole, gardent les avenues de la Curie, emplissent le Forum sur les pas de leur consul. Le peuple a entendu la voix de Jupiter, le ciel a parlé³ par des prodiges; le peuple, dont un humble mobilier est toute la fortune⁴, est épouvanté des projets d'incendie qu'on lui révèle; et, quand bientôt Caton lui fera distribuer par le sénat pour 4,250 talents⁵ de blé gratuit, l'exécration sera unanime contre Catilina.

1. *Catil.*, IV, 7, 8.

2. *Is exercitus noster locupletium*, dit-il à Atticus.

3. *Catil.*, III, 8, 9. Sur la foi de Cicéron à ces prodiges, *V. de Divinatione*, I, 12; II, 21.

4. *Quippè cui omnes copiae in usu quotidiano et in cultu corporis erant*. (Sallust., *Catil.*, 49.)

5. 5,870,000 fr. Plutarque, cité plus haut.

Cependant Cicéron instruisait contre les conjurés avec toute la réserve d'un légiste romain, les invitait à passer chez lui, de là les menait au sénat, donnant la main à Lentulus qui était préteur. Après même qu'ils eurent tout avoué, on ne les mit pas en prison; on les logea chez des magistrats qui répondaient d'eux. Cicéron tenait à garder tous les procédés.

Le sénat s'assemble pour les juger. César, pour venir parler dans ce sénat où Crassus n'ose paraître, traverse une haie de fougueux chevaliers qui le menacent de leurs épées. César parle : il maudit la conspiration; mais, légiste philanthrope, il ne veut pas d'une mort servile pour d'aussi nobles têtes; il parle à l'esprit gentilhomme des uns¹, il parle à la peur des autres, il fait craindre au sénat sa responsabilité en face du peuple. Le sénat s'effraie, revient sur son avis, va opiner pour la prison perpétuelle (perpétuité à laquelle personne ne pouvait croire). — La réponse de Cicéron est indirecte, mais habile; il compromet César dans la cause du sénat, fait remarquer au peuple la malédiction de César contre les conjurés, sa part à toutes les mesures du sénat, sauf un scrupule légal qui le fait reculer devant la peine de mort; il s'associe, en un mot, devant le peuple, ce populaire et bien-aimé complice². — Mais Caton, lui, va droit au fait, traite César de malhonnête homme qui a pitié de quelques scélérats, et n'a pas pitié de sa patrie, Caton parle aux riches, comme César a parlé aux nobles; la vertu les ennuie, il ne leur prêchera pas la vertu; ce n'est pas la patrie qu'il faut sauver, ce sont leurs villas et leurs viviers³. — Là-dessus on ap-

1. *V. Plut.*, in *Cæsare*, et Appien.

2. *Comitem... populo carum et jucundum*. (*Catil.*, IV, 6.)

3. *Vos ego appello qui semper domos, villas, pluris quam remp. fecistis*. Apud Sallust., 34, et Plut., in *Catone*.

porte à César un billet que Caton, d'autorité, se fait remettre; c'est une lettre d'amour de Servilie, sa propre sœur, à César: «Tiens, ivrogne,» lui dit-il en la lui jetant, et il reprend son discours¹. — Chacun joua bien son rôle; le sénat se sentait poser devant le peuple, il avait besoin d'en être entendu; des sténographes recueillaient tout le débat pour le transmettre à l'Italie; le sénat invoquait la publicité pour justifier sa propre justice.

Le soir même, Cicéron, par le Forum et la voie Sacrée, mena les condamnés dans la prison où ils entraient pour la première fois peu d'instant avant leur supplice. «Le peuple suivait avec un silence plein de terreur; il semblait que, pour la jeunesse surtout, ce fût le moment de son initiation aux mystères d'une antique et redoutable aristocratie.» Des groupes de clients et d'émeutiers payés s'agitaient encore sur le Forum, quand du seuil de la prison, Cicéron leur cria: *Ils ont vécu!* et revint chez lui, tout le sénat à ses côtés, les chevaliers à sa suite, les maisons illuminées, les femmes aux fenêtres² (4 décembre).

Mais l'Italie était le côté sérieux de la conspiration. Si le complot s'étendait, gagnait la Cisalpine, gagnait la Gaule et les provinces, Cicéron comprenait qu'il avait tout à craindre. En Italie, il y avait matière à révolution, il y avait de véritables souffrances que ne connaissait pas le peuple gâté de Rome. Mais le temps des guerres sociales était passé. C'est un curieux spectacle et qui prouverait l'inanité des conquêtes politiques, que de voir cette race italique qui avait soulevé contre Rome tant de milliers d'hommes pour lui arracher les droits de citoyen, maintenant qu'elles les avait obtenus, réduite à arborer, au lieu

1. Plut., in *Catone*.
2. Plut., in *Cicerone*.

de son drapeau national, le drapeau du débiteur récalcitrant, ne mettre sur pied que quelques milliers de pères, de bandits, de paysans en faillite, de vieux légionnaires endettés, et, après avoir conquis sa liberté politique, désespérer de sa liberté corporelle.

Le manifeste de ces révoltés italiens est énergique et curieux. Les termes tels que Salluste nous les transmet ne sont pas authentiques, sans doute, mais le fond de la pensée doit être exact. Il est adressé par le chef de ces révoltés à un général du sénat:

«Imperator, nous attestons les dieux et les hommes que si nous avons pris les armes, nous ne voulons pourtant pas mettre en péril ou la patrie ou nos concitoyens. Nous ne voulons que protéger nos personnes. Misérables et pauvres que nous sommes, la rigueur et les violences de nos créanciers nous ont enlevé à presque tous notre patrie, à tous notre réputation et notre fortune. On nous refuse jusqu'au bénéfice des lois anciennes; on ne nous permet point, par l'abandon de nos biens, de sauver notre liberté: telle est la dureté et des usuriers et du prêteur! Souvent l'ancien sénat eut pitié de la *plebs*, et par ses décrets porta remède à la misère publique; de notre temps même, on a ainsi libéré les patrimoines grevés à l'excès, et, de l'avis de tous les gens de bien, il a été permis de payer en cuivre ce qu'on devait en argent¹. Souvent aussi, la *plebs*, poussée par des désirs ambitieux, ou provoquée par l'arrogance des magistrats, s'est séparée du sénat. Mais, quant à nous, nous ne demandons ni la puissance ni la fortune, ces grandes causes de combat entre les hommes, nous demandons seulement la liberté, qu'un

1. Loi Valéria en 667. Les dettes se trouvèrent par là réduites des trois quarts. Velleius Patercul., II, 23. Sallust., *Cat.*, 33.

honnête homme ne consent à perdre qu'avec la vie. Nous vous supplions, toi et le sénat, prenez garde à la misère de vos concitoyens. Rendez-nous la sauvegarde de la loi que le préteur nous refuse, et ne nous mettez pas dans la nécessité de chercher une mort quelconque, mais une mort du moins qui ne sera pas sans vengeance. »

C'est à ces alliés qu'était arrivé Catilina, débarrassé de son cortège de jolis danseurs et d'élégants patriciens; Catilina soldat de Sylla, peut-être d'origine étrusque, peut-être, comme devaient l'être bien des familles patriciennes, lié par des rapports de patronage aux races italiques, mais surtout Catilina pauvre, aventurier, proscrit. L'Étrurie, cette terre si cruellement ravagée par l'épée de Sylla, se souleva à son approche; les pacages de l'Apennin lui envoyèrent leurs pâtres armés d'épieux, et les forêts leurs bandits; les vétérans de Sylla, les colons militaires d'Arrezzo et de Fésules, reprirent leurs vieilles épées; les esclaves lui vinrent en foule, mais par orgueil patricien ou par un reste de probité, il les repoussa: et néanmoins d'un camp de deux mille hommes, il eut bientôt formé deux légions (environ douze mille hommes).

Il se passa ainsi près de deux mois. Catilina avait commencé par attendre l'explosion du complot dans Rome, et le soulèvement de l'Italie; le sénat avait peu de troupes et craignait beaucoup; mais les villes dévouées à sa cause¹ contenaient l'Italie, veillaient sur Rome, et la débarrassaient de ses hôtes dangereux, les gladiateurs.

1. On voit que Cicéron compte sur elles: Jam verò urbes municipiorum coloniarumque respondebunt Catilinæ tumulis silvestribus. (*Catil.*, II, 11, 12.) V. la conduite de la préfecture de Reate. (*Catil.*, III, 2), le décret rendu par Capoue (*pro Sextio*, 4). Le Picenum, l'Ager Camertinus, la Gaule cisalpine, étaient favorables à Catilina; Naples était contre lui (*pro Sylla*, 19). V. aussi Cic., *Catil.*, II, 3. *Pro Sextio*, 4. Sallust., 42. Appien, II.

Aussi, quand arriva la nouvelle du supplice des conjurés, les trois quarts de l'armée de Catilina désertèrent. Il ne lui resta guère avec ses affranchis que les soldats de Sylla, les plus sérieux partisans de sa cause. Les troupes du sénat approchaient. Une armée lui ferma l'entrée de la Gaule cisalpine; une autre était entre Rome et lui; il n'avait plus de vivres, il avait abandonné ses bagages. Il prit son parti en homme de cœur, redescendit l'Apennin, se posta au pied (près de Pistoie). Il avait en face de lui le consul Antonius son ancien ami, assez favorable à sa cause, mais qu'en lui cédant un riche proconsulat Cicéron avait gagné. Cicéron fit même en sorte que le jour du combat Antonius eût la goutte; un officier de fortune commanda l'armée. Il n'y avait guère de part et d'autre que de vieux soldats appelés à la hâte pour la révolte ou pour la défense. Aussi le combat fut-il acharné. Nul homme de condition libre (*ingenuus*) ne se rendit. Tous les morts furent trouvés à leur poste, blessés par devant. Les deux chefs qui commandaient sous Catilina furent tués. Lui-même, se voyant presque seul, « se rappela sa naissance et sa dignité, marcha au plus épais des rangs ennemis et tomba percé de coups; on le trouva bien en avant de sa ligne parmi les cadavres des soldats romains, respirant encore et la fierté sauvage de son âme peinte dans ses regards » (janvier 692).

Cette grande secousse heureusement soutenue aurait dû affermir la puissance qui gouvernait Rome. L'union des chevaliers et du sénat, ce rêve de Cicéron, semblait accomplie¹. Mais des questions d'écus ne tardèrent pas à

1. Prima causa inventa est in qua omnes consentirent... quam conjunctionem si... perpetuam in rep. tenuerimus, confirmo vobis nullum malum civile aut domesticum ad ullam reip. partem esse venturum. (*Catil.*, IV, 7.)

rompre cette alliance *replâtrée*¹, et à mettre la brouille entre les vieux millionnaires du sénat et les insatiables publicains. Quant à Cicéron, le héros de cette crise, dont la gloriole fut sans doute trop bavarde, mais qui n'en avait pas moins eu le courage de s'exposer, et le courage bien plus rare de se compromettre, il savait qu'au premier revirement politique, ce courage-là serait puni. Il devait voir que la punition n'était pas loin : Pompée répondait si froidement aux emphatiques bulletins de sa victoire²!

Pour César, ce n'est guère à cette époque qu'un démagogue, je dirais volontiers un tapageur vulgaire. Il soulève assez gauchement contre Cicéron un tribun qui ne fait qu'attirer au consul les applaudissements du Forum. Puis (an 692), accusé, non sans quelque apparence de raison, de complicité avec Catilina, il se justifie en faisant, comme préteur, emprisonner le questeur qui a reçu l'accusation, et en jetant l'accusateur au peuple qui pense le déchirer. Puis il imagine avec le tribun Métellus de demander le rappel de Pompée, pour venir « mettre en ordre la république » (Pompée était le grand drapeau populaire, à l'ombre duquel on pouvait tout tenter); il amasse pour cela des armes, fait emplette de gladiateurs, amène des soldats étrangers. Caton son adversaire vient seul sur la place publique, au milieu de cet appareil de guerre : « Les lâches, dit-il, d'avoir assemblé tant de soldats contre un homme désarmé! » Il va droit s'asseoir entre César et Métellus, les déconcerte, leur met la main sur la bouche pour les empêcher de lire leur projet de loi;

1. Tueor, ut possum, conglutinatam concordiam. Sur ces brouilles, *Att.*, I, 17, 18, 19.

2. V. la lettre où Cicéron s'en plaint. *Fam.*, V, 7.

les pierres pleuvent sur lui, mais sa bonne contenance a vaincu, il parle au peuple; le sénat intervient, Métellus furieux quitte Rome; César, mieux avisé, demande son pardon de bonne grâce et l'obtient.

Une année de préture en Espagne (693) lui donna le moyen de payer ses dettes et lui permit une politique un peu plus noble. Il revint général vainqueur, plus puissant que lorsqu'il était l'idole fragile du Forum. Par un coup d'habileté, il réconcilia deux anciens ennemis, Crassus et Pompée; une alliance se forma entre eux trois, où Crassus mit son argent, Pompée sa popularité, César son génie : alliance qui devait les rendre tout-puissants. Tous les intérêts généraux s'effaçaient devant la puissance d'un nom et d'une armée.

Cette alliance fit César consul. L'élection coûta 20 millions de sest. (3,880,000 fr.). César ne devait pas être riche, surtout s'il avait payé toutes ses dettes; Crassus se souciait peu de lui prêter une telle somme; César associa à sa candidature celle du riche Luceius; Luceius paya pour deux et César fut seul nommé (694).

Consul, il fallait qu'il reprit la question agraire (an 695). Chacun prétendait à l'honneur et au bénéfice de la résoudre. Pompée, qui n'y voyait qu'un moyen de doter ses soldats, avait fait proposer une loi agraire, toute menaçante pour les droits acquis¹. Cicéron, l'homme des tempéraments et du bien possible, voulait au contraire rassurer tous les possesseurs, et prétendait acheter des terres pour le peuple avec cinq ans des nouveaux revenus de la république; car Pompée, vainqueur de Mithridate, avait rapporté 20,000 talents au trésor² et presque triplé le revenu

1. Cic., *ad Attic.*, I, 18, 19. Texte précieux.

2. 91,160,000 francs.

public¹. César à son tour imitait cette sagesse, déchargeait Rome, repeuplait l'Italie, récompensait les soldats, mais ne troublait aucune possession², n'achetait rien qu'à l'amiable, réservait le territoire de Capoue, s'excluait lui-même du nombre des commissaires chargés de la répartition, soumettait sa loi au sénat, implorait des amendements, promettait de les adopter, se posait en homme modéré, en conciliateur.

Le sénat, que dirigeait l'oligarchie financière, ne critiquait rien, mais rejetait tout. La loi agraire était de ces actes si souvent proposés, amendés, discutés, que peu importe de savoir s'ils se feront, mais qu'on dispute seulement à qui les fera. Le sénat (et Caton le disait tout haut) craignait moins la loi agraire que la popularité de celui qui la ferait³.

César irrité change alors sa loi : c'est la Campanie, terre sacrée aux yeux du sénat, qu'il veut partager au peuple. La question est bien réduite; la partie libre de la Campanie peut nourrir environ cinq mille familles, le reste du peuple se trouve désintéressé dans la querelle⁴. La loi ainsi faite, le consul Bibulus, collègue de César,

1. Il le porta, dit Plutarque, de 50 à 135 millions de drachmes (*in Pompeio*, 62), ou plutôt de deniers romains comme le fait comprendre M. Letronne (*Considérations sur la monnaie*, p. 96). Le denier équivaut à 4 sesterces. — Le revenu public aurait donc été depuis la victoire de Pompée (692) de 540 millions de sesterces (104 millions de francs). — C'est environ 330 millions de francs que Cicéron aurait prétendu employer en achat de terres.

Cicéron en 698 (*pro Sextio*, 25) semble fixer à 40 millions de francs seulement le revenu de l'État; il est clair qu'il ne parle que des revenus anciens. V. aussi Pline, *Hist. nat.*, VII, 27 (26).

2. Ainsi pour le territoire de Volterra. Cic., *ad Attic.*, XII, 21.

3. Cic., *ad Attic.*, XII, 21.

4. *Omnia spes largitionis in agrum Campanum derivata est... cetera multitudo abalienetur necesse est.* (Cic., *ad Attic.*, II, 16.) César ajoute aux territoires à partager un territoire voisin nommé Stellas, et établit 20,000 familles. Suét., 20. Sur sa loi : Dion, xxxviii, 1-7. App., II, 10. Velleius, II,

la combat. César, gardant toujours les dehors, supplie Bibulus, le fait supplier par le peuple : Bibulus tient bon, et comme le sénat peut toujours, quand il veut, fermer les voies légales, César en appelle au peuple, c'est-à-dire à la force.

Il interpelle à la tribune Crassus et Pompée, l'homme d'argent et l'homme d'épée. Tous deux approuvent la loi agraire : « Si on vient, dit Pompée, l'attaquer avec l'épée, je la défendrai avec l'épée et le bouclier. » La cause de César est gagnée; la voix de ces trois hommes valait plus que les 450,000 suffrages du peuple romain.

Bibulus et Caton veulent pourtant combattre. Bibulus déclare fériés tous les jours de l'année. César se moque de lui et de ses fêtes. César fait emprisonner Caton, mais une heure après, honteux, suscite un tribun qui fait mettre Caton en liberté. Caton et Bibulus viennent au Forum : mais quand Bibulus ouvre la bouche, on lui jette sur la tête un panier d'ordures; on le traîne sur les degrés; il découvre sa poitrine, il demande qu'on le tue et que sa mort retombe sur César. Caton est rejeté deux fois hors du Forum, et sans qu'il soit besoin de sénat, de consul, ni même de peuple, la loi passe.

Dès lors l'autorité des triumvirs est sans limites : comme Bibulus proteste et se tient enfermé chez lui, César est à lui seul tout le gouvernement; Pompée et Crassus sont le peuple souverain. Ils font des traités, donnent des domaines, répandent des largesses. On ne vient plus au sénat; Lucullus menacé se jette aux genoux de César. Le tribun Curion ose faire de l'opposition : on suscite un délateur qui prétend que Curion lui a proposé le meurtre de César. Mais le délateur est si gauche que l'affaire tombe toute seule; il ne reste plus qu'à supprimer ce maladroit

personnage d'une comédie manquée, et le délateur Vettius est trouvé étranglé dans sa prison ¹.

Les affaires de l'État se traitent en conseil de famille : un pêle-mêle de mariages et de divorces, commodes instruments des alliances politiques, et durables comme elles, a cimenté l'union des triumvirs ; Pompée, qui a répudié sa femme à cause de César et qui appelait César son *égisthe*, épouse une fille de César ; César, qui a aussi répudié sa femme, fille d'un autre Pompée, épouse une fille de Pison et promet à son beau-père le consulat pour l'année suivante ; Cépion, à qui la fille de César était fiancée, épouse en dédommagement une fille de Pompée, déjà fiancée à un autre, et Caton va criant « qu'on fait de la république une entremetteuse de mariages, et que les provinces et les consulats ne seront bientôt plus que des cadeaux de noces ². »

Mais le peuple que dit-il ? Le peuple, qui veut au moins se croire souverain, abandonne tout à fait ses idoles. « L'autorité du sénat lui était odieuse. Qu'est-ce donc maintenant qu'elle est concentrée entre trois hommes violents ? Rien n'est populaire comme la haine contre les gens populaires ³. » Rome est pleine d'invectives, de quolibets contre eux ; on s'attroupe pour lire affichées les proclamations du solitaire Bibulus ; plus libre au théâtre qu'au Forum, le peuple fait répéter vingt fois les allusions contre Pompée, applaudit Curion, siffle César. Les triumvirs, furieux de n'être plus populaires, menacent le peuple de lui supprimer les distributions de blé ⁴.

Cicéron était fort triste et se tenait à part. Les triumvirs,

1. Cic., *ad Attic.*, II, 24.

2. Plutarque, *in Pompeio*.

3. Nil tam populare quam odium popularium. (Cic., *ad Attic.*, II, 9.)

4. Cic., *ad Attic.*, II, 18, 19, 20, 21.

toujours les maîtres bien que le consulat de César fût fini, imaginèrent de crever le nuage qui menaçait Cicéron, et lâchèrent Clodius contre lui (696). Clodius, avec un génie inférieur, était, comme César et Catilina, un patricien tourné au peuple. Une intrigue avec la femme de César lui avait valu un procès criminel ; on l'avait trouvé déguisé en femme dans la maison de César, au moment où se célébraient des mystères dont les hommes étaient exclus ; il y avait eu adultère et sacrilège ; mais des juges familiaux pour de l'argent, des juges débauchés pour un plus infâme salaire, avaient rendu en sa faveur le verdict équivoque N. L. (*non liquet*) ¹ : Cicéron seul lui avait fait payer ce triomphe par un orage d'éloquents invectives mêlées d'épigrammes et de mots à double sens, et Clodius, resté tête basse, gardait à Cicéron une rancune profonde. César, au contraire, avait si bien pardonné, qu'après avoir refusé de rendre témoignage contre Clodius, et avoir dit ce mot célèbre sur la femme de César, il avait, contre vents et marées, aidé le patricien Clodius à devenir plébien et tribun du peuple.

Clodius se rangea donc en bataille contre Cicéron. L'armée, qui sous le consulat de César gouvernait le Forum, fut renforcée de coupe-jarrets auxquels Clodius ouvrit la prison, d'ouvriers qu'il soudoya, d'esclaves qu'il incorpora dans ces prétendues confréries de métiers, puissants instruments pour l'émeute. Il logea ces troupes dans le temple de Castor qui dominait le Forum, en jeta bas les degrés, en fit une vraie citadelle. Les légions de César étaient proches ; César lui-même, qui était censé en chemin pour la Gaule, était dans un faubourg, dirigeant les

1. Emptum et constupratum judicium. (Cic., *ad Att.*, I, 15, 16, 18). Plut.

manceuvres. Une loi fut proposée, *déclarant exilé* quiconque ferait *ou aurait fait* mourir illégalement des citoyens. Rien n'était moins régulier, mais la légalité, arme puissante pour l'attaque, est rarement utile pour la défense : c'est une épée, non un bouclier. Cicéron dut céder et partit en gémissant.

Caton lui-même conseillait son départ et prévoyait un prochain retour. En effet la brouille des partis était incroyable. Clodius voulait relever le parti de Catilina que Pompée et César trouvaient trop incendiaire ; Pompée et César à leur tour étaient trop aristocrates pour Clodius. Clodius et le consul Gabinius, créature des triumvirs, avaient chacun son armée d'émeutiers qui se livrait bataille sur le Forum, laissant le peuple romain spectateur fort impartial de leurs luttes. Un jour Clodius vole à un ami de Pompée, qui le gardait en dépôt pour celui-ci, un prisonnier étranger de haute importance ; de là combat de gladiateurs sur la voie Appia, meurtre d'un autre ami de Pompée, brouille complète de Pompée et de Clodius, réconciliation de Clodius avec le sénat à qui il promet de lui rapporter Cicéron sur ses épaules. Ces braves gens confisquaient à qui mieux mieux les biens les uns des autres : il n'y avait pour cela qu'à les consacrer à quelque dieu ; dès lors la spoliation était inviolable. Clodius avait ainsi consacré la maison de Cicéron, puis il consacra les biens de Gabinius, Gabinius ceux de Clodius. Clodius menaça même la maison de Pompée : « J'élèverai un beau portique aux Carènes pour faire pendant à mon portique du mont Palatin » (élevé sur les ruines de la maison de Cicéron). Ce grand drame du triumvirat finissait, aux sifflets du peuple, en une plate comédie.

César, plus homme d'esprit que les autres, voyait son

coup manqué, sa popularité de six ans tuée en quelques mois ; il avait senti qu'il fallait s'éloigner de toutes ces misères. Il s'était fait doter d'un magnifique proconsulat : l'Illyrie, la Gaule cisalpine et transalpine, avec trois légions, de belles guerres à soutenir, tout un pays à soumettre, et une frontière qui venait à cinquante lieues de Rome. Il partit donc, ayant un accusateur à sa poursuite et son questeur déjà arrêté, trop heureux d'en finir ainsi avec sa royauté de deux ans, et disant que « du fond de la Gaule il n'était si faible femme qui ne pût se moquer de Rome et de tout l'empire. »

A son départ, toute la puissance du triumvirat s'en alla. Pompée n'imagina rien de mieux que de se réconcilier avec le sénat (697) et de travailler contre Clodius au rappel de Cicéron, lui qui, au temps où Cicéron venait l'intéresser à sa cause, sortait par une porte de derrière pour éviter sa visite. Clodius, furieux, fait un horrible carnage, laisse une mare de sang sur le Forum, et les égouts encombrés de cadavres. Un tribun du parti de Pompée est blessé si grièvement que Clodius craint à la fin de s'être compromis, et, pour charger ses adversaires d'un meurtre pareil, imagine de faire assassiner un tribun de son parti et de jeter le crime sur eux. L'histoire des révolutions ne manque pas de traits pareils, et l'assassinat de Michel Lepelletier peut n'avoir été qu'une manœuvre de ses amis les montagnards¹.

Le parti du sénat arme à son tour : le tribun Milon a ses gladiateurs comme Clodius ; les rencontres sont journalières ; il n'y a plus ni tribunaux dans les basiliques, ni assemblée au Forum, ni sénat au Capitole. Ces violences

1. V. de curieux documents à ce sujet dans une *Notice sur le château de Saint-Fargeau*, par le baron Chaillou des Barres. Auxerre, 1839.

sans but et sans mesure réveillent une dernière réaction d'esprit public. Non plus seulement Rome, mais toute l'Italie, sénateurs, chevaliers, peuple, affranchis, soupirent pour un peu d'ordre et de repos. Le sénat, à qui les députés de toute la Péninsule viennent demander le rappel de Cicéron, donne le signal d'une grande insurrection légale. Aux applaudissements du peuple, il appelle toute l'Italie à venir faire acte de présence au Champ de Mars, et à imposer par son concours silence aux satellites de Clodius. Toutes les classes de la bourgeoisie italienne, depuis les plus riches chevaliers et les plus puissantes associations de publicains, jusqu'aux communautés de la campagne et aux confréries d'artisans, rendent des décrets en faveur de Cicéron; et au Champ de Mars, dans une assemblée solennelle, la plus nombreuse et la seule paisible qui ait eu lieu depuis longtemps, l'Italie entière vote son retour¹. Lui-même raconte sa marche triomphale jusqu'à Rome, les députations qui le saluèrent de la part de toutes les villes, la haie qui se forma sur sa route depuis Brindes jusqu'à la porte Capène, les saluts de la multitude au pied du Capitole. Je crois facilement à cet enthousiasme : l'Italie pensait en avoir fini avec le gouvernement personnel des triumvirs et avec le gouvernement sanguinaire des gladiateurs; l'homme qu'elle saluait était pour elle le symbole de la liberté régulière, de cette autonomie des nations, leur constant et inutile désir. Cicéron, l'Arpinate, l'homme nouveau, triomphant de la faction patricienne des Catilina, des César et des Clodius, était bien aux yeux de l'Italie le symbole de son pacifique avènement aux privilèges de la vie romaine. Cicéron aussi, l'homme des

1. V. sur le retour de Cicéron, *pro Sextio*, 116, 147; *post Reditum*, 39; *pro Doma*, etc., et toute sa correspondance avec Atticus, IV, 1 et seq.

tempéraments, des droits acquis, de la conciliation, du juste milieu, l'homme qui ne fut jamais l'ennemi d'une seule corporation dans l'État, semblait bien fait pour les rallier toutes contre les influences personnelles, pour opposer les volontés communes et modérées aux volontés individuelles et violentes. Dans les moments de lassitude, les partis de juste milieu triomphent par leur caractère, apparent au moins, de conciliation et de justice, et ce jour-là on brûla dans toute l'Italie de l'encens aux pieds des lares domestiques, comme, au 7 juin 1832, dans les boutiques de Paris, on buvait des rasades à la santé de l'ordre public.

Mais dès le lendemain le gouvernement personnel et le gouvernement des gladiateurs reprirent le dessus. Il y eut disette, et le peuple ne vit que Pompée au monde en état de lui procurer du blé : des pouvoirs extraordinaires furent remis à Pompée. D'un autre côté, Clodius enrôlait chaque jour quelque aventurier ou quelque esclave fugitif; des esclaves étaient ses aides-de-camp; il les admettait au théâtre, il les faisait monter sur la scène, il souillait par leur présence la sainteté des jeux¹; il leur promettait la liberté, touchant ainsi sans y penser à la grande question de son siècle que n'avait osé remuer Catilina. Chaque homme important ne marche plus sans une armée, et, quand deux de ces escortes se rencontrent, il y a du sang versé². Les maisons deviennent des citadelles. Clodius les attaque en plein jour, y met le feu, réduit en cendre celle du frère de Cicéron. Milon l'accuse, mais Clodius sera fait édile aujourd'hui, et lorsqu'il sera édile, il ne pourra être jugé. —

1. *Ludos populi Romani pollutos!* etc. (Cic., *de Aruspicum responsis*, 12.)

2. « J'aurais pu faire tuer Clodius, dit Cicéron; mais j'ai assez de la saignée, je veux traiter par le régime. » *Diætā curare incipio; chirurgiæ tædet.*

Non, il ne sera pas édile ; il n'y aura pas d'élection aujourd'hui, Milon déclare les auspices défavorables. — Du moins il sera édile demain ; ses gens viendront au Champ de Mars de bonne heure, l'élection sera faite avant que Milon ne signifie les auspices. — Point du tout, Milon y sera dès la nuit, il y sera demain, il y sera après-demain, aussi souvent qu'on voudra tenir les comices. — Milon est en force. On déserte Clodius, il n'a plus sous le portique de sa maison que quelques misérables déguenillés¹. Ainsi, c'est toujours la force qui gouverne. L'Italie ne peut pas tous les matins venir mettre le holà dans Rome sa souveraine ; le peuple de Rome, content de sa liberté du théâtre, s'amuse de ces luttes, s'en effraie parfois, ne se sent pas capable d'y mettre fin.

Depuis le mouvement italique qui rappela Cicéron, entre la monarchie déguisée de Pompée, l'anarchie armée de Clodius, l'oligarchie de quelques vieux riches, rien de digne ne se fit plus ; ce ne furent que jalousies et petites haines. — Les potentats du sénat, Crassus, Hortensius, Servilius, ramassant dans la boue sanglante du Forum, pour amener les oisifs contre Pompée, leur vieil ennemi Clodius ; — Pompée, à force d'hésitations, de cajoleries menteuses, de bassesses pour être populaire, devenu impopulaire une seconde fois ; odieux à tous, sénat et peuple, jeunes et vieux ; faisant venir des soldats pour garder sa personne ; se maintenant autocrate sous prétexte de la disette, recevant 40 millions de sesterces pour nourrir Rome, la nourrissant mal, et, comme de raison, accusé de l'affamer ; — Clodius et Cicéron se rejetant l'un à l'autre des présages, des bruits souterrains, des réponses d'auspices ; — Pompée parlant

1. Cic., *ad Attic.*, IV, 3.

pour Milon accusé, hué par les gens de Clodius, Clodius par ceux de Pompée ; — Clodius jouant la comédie, et du haut de son tréteau des rostres interpellant son monde : « Qui affame le peuple ? — Pompée. — Qui est le général le plus débauché ? — Pompée. — Qui se gratte la tête ? — Pompée. — Qui veut aller à Alexandrie (rétablir un roi d'Égypte sur le trône, mission profitable) ? — Pompée. — Qui doit y aller ? — Crassus. » Et trois heures de hurlements, d'injures, de chansons satiriques, d'épigrammes obscènes ; quand, à un signal donné, les gens de Clodius crachent sur ceux de Pompée et de Cicéron. Bataille s'ensuit ; Clodius est mis en déroute, jeté à bas de la tribune ; il prend la fuite, Cicéron lui-même s'enfuit¹ (*ne quid in turba*, dit-il naïvement).

Mais on tombait vite d'anarchie en oligarchie. César intervint (698), se rendit à l'extrême frontière de sa province dont il ne pouvait sortir, vit Crassus à Ravenne, Pompée à Lucques, renoua le triumvirat. Il fut convenu que Pompée et Crassus seraient consuls, auraient pour provinces après leur consulat, l'un l'Espagne, l'autre la Syrie ; qu'à César on assurerait la Gaule pour cinq ans de plus. Par l'union nouvelle de ces trois puissances, le sénat comprit que toute liberté aristocratique ou républicaine allait finir ; il prit le deuil et vint supplier les tribuns, qui avaient résolu d'arrêter les comices si Pompée et Crassus n'étaient pas nommés. Le peuple applaudit au sénat. « Applaudissez, dit un consul, demain vous ne le pourrez plus. » Peuple et sénat n'y purent rien. A brigue ouverte, à force d'argent et de menaces, après avoir fait assassiner en pleine rue leur compétiteur, au milieu de la tristesse et de la solitude, Pom-

1. Cic., *ad Quint.*, II, 3. *Fam.*, 1, 5.

pée et Crassus furent élus. Le gouvernement personnel fut de nouveau solennellement installé.

Les années qui suivirent (699-701) peuvent être racontées brièvement. Tous les personnages s'amoindrissent. Le vieux Crassus saute de joie quand sa campagne de Syrie lui est assurée. Il prétend vaincre les Parthes, conquérir l'Inde, ajouter des millions à ses millions; mais le vieil avare va périr à l'œuvre, et Rome demeurera, par sa faute, engagée dans une guerre de plusieurs siècles contre cette nation envers qui elle a rompu la paix.

Les nobles, qui tiennent toujours Clodius en haleine contre Pompée, ne songent pas qu'ils s'aliènent Cicéron. Celui-ci, blessé, dément toute sa vie, se jette dans les bras des triumvirs : « Au moins, dit-il, ceux-là ne sont pas des gens perdus. Qu'on les souffre avec patience, ils nous laisseront du repos. » César le flatte et le caresse; l'amitié de César peut l'ennoblir, mais l'amitié de Pompée le rapetisse étrangement. Pompée l'emploie à plaider en justice pour les misérables dont Pompée se sert depuis dix ans. Le vieil avocat plaide ces mauvaises causes, défend des hommes qu'il déteste, tantôt gémit de cette rude tâche, tantôt prend le parti d'en rire¹, regrette « la liberté de sa haine², » et envie Caton, « auquel personne n'ose demander une mauvaise action. »

Caton, lui, du moins, est une grande âme. Il ne porte pas de tunique sous sa toge et n'a que des semelles au lieu de sandales, en signe d'austérité républicaine. Caton pro-

1. « Cause difficile! Mais je tâcherai... Que pourrais-je dire? Je veux être étranglé si j'en sais un mot... Je me suis endurci. » *Stomachus con-calluit.*

2. *Meum ne odium quidem esse liberum.* V. Cic., *ad Quint.*, III, 3, 5; *Fam.*, VII, 9; *ad Attic.*, IV, 16, 18, et les lettres à Lentulus. *Fam.*, I, 7 et 8, où il fait son apologie. *Libertas sublata, tota dignitas in sententiâ dicendâ.* (*Fam.*, I, 7.)

pose au sénat de livrer aux Gaulois César leur vainqueur, pieds et poings liés. Il mène avec lui Favonius, son singe, comme on l'appelle, copie outrée d'un modèle outré lui-même. Favonius, édile, donne à la gloire de Caton des jeux d'une simplicité tout antique, distribue aux vainqueurs des couronnes de lauriers au lieu de couronnes d'or, au peuple des betteraves et des concombres au lieu d'argent: le peuple trouve la plaisanterie originale, mange de bon cœur les raves et les laitues du philosophe, rit de bon cœur à ces jeux dont Caton est le seul ornement; Caton rit lui-même, et il n'y eut jamais si grande foule au théâtre que ce jour-là où l'on venait voir rire Caton.

Et Pompée? Pompée voit le gouvernement légal impossible: la corruption est portée si loin que le consul Appius et son austère collègue Domitius font avec deux prétendants au consulat le marché suivant: « Ceux-ci, une fois nommés par l'aide des consuls actuels, les paieront ou en argent ou en faux témoins; c'est-à-dire leur donneront 400,000 sest. (77,630 fr.), ou leur trouveront trois augures et deux consulaires, prêts à jurer que, par une loi que le peuple n'a point faite, par un sénatus-consulte que le sénat n'a pas rendu, de beaux proconsulats ont été assignés à Domitius et à Appius. » La convention est dénoncée en plein sénat, les billets et les livres de compte sont produits¹, et l'on sait la juste mesure de ce qui reste de probité et de bonne foi républicaines, comme aussi on sait la juste valeur d'un sénatus-consulte et d'une loi.

Pompée voit donc la royauté venir, et s'il voulait, pourrait la prendre: César et Crassus sont loin. Proconsul d'Espagne où il ne daigne même pas aller, il a fait de cette

1. Cic., *ad Attic.*, IV, 16, 18.

contrée un château-fort, une position en cas de guerre, un titre de propriété sur cinq légions qu'il fait commander par ses lieutenants. Mais la coquetterie de Pompée aime à se faire prier. Il fait proclamer par ses amis que la république en lambeaux a besoin d'un dictateur; il donne au peuple des jeux magnifiques, lui construit un théâtre, fait apparaître six cents mulets sur la scène, cinquante éléphants au Cirque¹; mais du reste, homme modeste et retiré, nouveau marié de cinquante ans, très-épris de sa femme, la promenant par toute l'Italie, il attend que le peuple le tire de ses jardins et le fasse dictateur.

Pour hâter le moment, il s'avise d'arrêter les élections (702); huit mois se passent sans consuls. Le gouvernement anarchique est à son tour réinstallé. Milon et ses gladiateurs, Clodius et ses satellites se rencontrent. Clodius est tué. La mort de cet homme soulève un tumulte effroyable; Fulvie, sa femme, énergique et violente, fait exposer le corps sous le vestibule de sa maison. Le peuple s'y succède de nuit et de jour, les boutiques sont fermées. Les tribuns portent Clodius aux rostres; d'une salle du sénat on lui fait un bûcher. On force les maisons, on les pille, on cherche partout les amis de Milon, on tue tout ce qui porte un vêtement plus riche. Dans ce désordre, Pompée est redevenu la seule force au monde, le seul gouvernement possible.

Pompée triomphe donc. Le peuple le nomme seul consul, chose inouïe. Pompée, monarque, veut de l'ordre, remplit Rome de soldats, arrête les pillages, fait condamner Milon. Pompée, monarque, veut régler le seul pouvoir un peu indépendant du sien, le pouvoir judiciaire; il fait de sages lois contre la corruption des juges, interdit les

1. Cic., *Fam.*, VII, 1.

sollicitations souvent menaçantes dont les accusés s'entouraient, et Cicéron, ravi de voir un peu d'ordre dans Rome, appellera divin ce second consulat de Pompée.

Mais Pompée n'était pas fait pour être roi. Plein de petites passions républicaines, il violait ses propres lois, faisait venir chez lui pour les endoctriner les juges de son beau-père accusé, et disait à un autre accusé qui le sollicitait: « Tu fais refroidir mon souper. » D'un autre côté, il était ombrageux; il voulait avoir une arme contre César: il fit une loi sur la brigue, loi dont l'effet remontait jusqu'à plusieurs années en arrière, loi qui comprenait et César et lui-même et tout le monde. En vertu de cette loi, Pompée exile tout ce qui l'offusque, et ces exilés vont à César.

César seul donc grandissait et grandissait par son absence. Il avait échappé à temps à ces querelles mesquines du Forum. Il y a dans la guerre quelque chose de loyal et de sérieux qui devait mûrir ce génie et l'élever à toute sa hauteur; sans la guerre, César demeurait un habile, spirituel et séduisant tribun, moins franchement populaire que Clodius, moins énergique peut-être que Catilina, moins noble et moins désintéressé que les Gracques.

La Gaule était une belle matière à son génie. Il la surprenait à une époque décisive, lorsque déjà sa native férocité commençait à s'amollir dans la civilisation méridionale. Par la Province romaine (Languedoc, Provence, Dauphiné) lui arrivaient les arts et le luxe de l'Italie. Des trois grandes portions de la Gaule, l'Aquitaine et la Celtique penchaient vers les nouvelles mœurs, la Belgique seule gardait toute sa belliqueuse indépendance. Mais, par ce mouvement vers des habitudes plus sociables, les peuples se rapprochaient, la Gaule tendait à l'unité, les ambitions voyaient leur horizon s'agrandir. A quelle faction

et à quel peuple le sceptre des Gaules appartiendrait-il? « En Gaule, dit César, il y a des factions dans chaque État, dans chaque bourg, presque dans chaque famille. » La lutte des partis y est organisée, elle est même la sauvegarde du peuple, qui se range sous la clientèle des grands. Les deux factions principales, des druides et des chevaliers, de la caste sacerdotale et de la caste guerrière, du clergé et de la féodalité, y sont en présence comme dans l'Europe du moyen âge. Les peuples les plus faibles se groupent autour des plus forts, et deviennent leurs vassaux. Ainsi se forment ligues contre ligues; les Édues, fiers de leur nombreux vasselage, prétendent à la royauté des Gaules. La ligue des Séquanes et des Arvernes, trop faible pour les combattre, appelle les Germains à son secours. Plus de 100,000 hommes, Suèves ou alliés des Suèves, passent le Rhin, écrasent les Édues, et rejettent leur république parmi les États secondaires. Mais bientôt la Gaule ralliée se réunit contre ces auxiliaires étrangers, elle est vaincue; les Suèves demeurent maîtres d'une vaste partie de son territoire (l'Alsace). D'un autre côté, ce même sentiment de domination pousse la nation guerrière des Helvètes; fatiguée de défendre contre les invasions germaniques un territoire montagneux et stérile, elle quitte ses demeures, incendie ses douze villes et ses quatre cents bourgs, emporte le blé de plusieurs récoltes, brûle celui qu'elle ne peut emporter, et traverse le Jura, hommes, femmes, enfants, vieillards, 360,000 hommes, pour aller, aux bords de l'Océan, conquérir, avec la puissance suprême sur tous les Gaulois, les terres fertiles des Santons (la Saintonge).

Au milieu de ces luttes, César apparaît¹. Il arrive à la

1. Sur la vie et les habitudes militaires de César : Suet., 57-70; Cic., *pro Rabirio Posth.*, 15.

hâte, faisant au besoin cent milles par jour, à cheval, ou dans la première voiture qu'il rencontre; si un fleuve l'arrête, il le passe à la nage. Cet élégant, ce corps délicat, cet épileptique, par une nuit d'orage éveille son armée, laisse là le bagage, marche en tête, le front découvert, à pied plus souvent qu'à cheval, traverse les marais, l'eau jusqu'au cou, et va surprendre, dans les immenses forêts où ils sont retranchés, 100,000 ou 200,000 barbares. Si un de ses lieutenants est en danger, il part seul, se déguise, traverse le territoire ennemi, et va porter aux Romains en péril le nom et la fortune de César. Ainsi apparaît-il d'une contrée à l'autre, inattendu, avec ses légions qui semblent voler sur ses pas. Il parcourt vingt fois la Gaule en tous sens; en peu de mois, visite l'Illyrie, Trèves, la Germanie, la Bretagne: il semblerait que ce cheval aux pieds d'homme, que César seul a droit de monter et auquel les aruspices ont attaché l'empire du monde, soit un magique hippogriffe qui le porte à travers les airs¹.

Bonaparte et César, si différents comme hommes politiques, se touchent comme hommes de guerre. L'un et l'autre s'affranchissent des lenteurs de la stratégie ancienne, craignent de disséminer leurs forces, de perdre le temps à des sièges sans fin, réunissent sous leur main leur forte armée, la poussent à la hâte partout où est le danger, la mènent par des chemins impraticables, lui font franchir des montagnes où un messager ne passerait pas², la

1. « Le cheval qu'il montait était d'une beauté singulière; ses pieds ressemblaient à des pieds humains, et le sabot avait des fissures en forme de doigts. Ce cheval, né chez lui, et qui, selon les aruspices, présageait à son maître l'empire du monde, fut dompté par César, et ne souffrit jamais un autre cavalier. César, qui le nourrit toujours avec grand soin, consacra dans la suite son image en avant du temple de Vénus *genitrix*. » Suet., *in Cæs.*, 62.

2. Plut., *in Cæs.*

décuplent en la rendant présente partout. L'un et l'autre, pour la manier ainsi, ont commencé par se la rendre propre et par mêler son âme à leur âme. Cette armée si prompte et si docile, et qu'ils opposent à tant d'ennemis à la fois, eux-mêmes l'ont faite, par cette puissance morale qui fait seule les grands généraux. César domine ses soldats par l'amitié, par la rigueur; il punit la trahison et la révolte, il pardonne le reste; il leur donne de l'or, il leur permet, après la victoire, le repos, les plaisirs, le luxe, les armes d'or et d'argent. « Les soldats de César peuvent vaincre, dit-il, même parfumés. » Mais une fois en marche, ni l'heure du départ, ni l'heure du combat n'est connue; il faut être toujours prêt. César affecte de partir tout à coup, les jours de repos, au moment des orages; il recommande qu'on le suive, et il s'éloigne, il se dérobe; il faut que son armée le cherche et s'accoutume à la fatigue en marchant comme son général. Il appelle ses soldats *camarades*, il les aime, il pleure leur mort; après le massacre d'une de ses légions, il se laisse pousser la barbe jusqu'à que cette légion soit vengée. Mais s'il voit ses soldats se troubler, s'ils pâlissent en pensant aux géants de la Germanie qu'ils vont combattre¹, s'ils font leur testament, s'ils pleurent sur leurs enfants et leurs femmes; César en prend son parti: il laissera là les pleureurs, il ira seul en avant, lui et sa dixième légion, sa « vieille garde. » En Afrique les soldats s'effraient des récits qu'on leur fait sur l'approche du roi Juba et de ses forces immenses: César ne craint pas d'exagérer encore le sujet de leur crainte: « Il est vrai que le roi sera ici dans peu de jours, avec dix légions, 30,000 chevaux, 100,000 hommes de

1. César, *de Bello Gallico*, I, 50.

troupes légères, 300 éléphants. N'en demandez pas plus, fiez-vous à moi qui le sais, ou je jette les questionneurs sur un vieux navire, je les pousse en mer, et le vent les mènera où il voudra. »

Aussi s'est-il créé une armée qui se meut avec lui comme le corps se meut avec l'âme. Je ne saurais dire le fanatique dévouement de ses soldats: une cohorte est attaquée dans une île, loin de tout secours; tous sont tués, excepté un seul, qui, après avoir admirablement combattu, se jette à la nage, gagne la côte où César l'attend ravi d'admiration, et là se prosterne à ses pieds, lui demandant pardon d'avoir abandonné son bouclier. Une autre fois les légions qui se sont mal battues, demandent elles-mêmes à être punies. Quand elles sont découragées, César n'a autre chose à faire qu'ordonner la retraite, et les légions le supplient de les laisser en présence de l'ennemi. La nature humaine, sous la main de César, a une puissance toute nouvelle. En quelques mois, il fait de ses soldats des matelots, arme une flotte immense, se jette à travers l'Océan, cette limite du monde, dont les flux et les reflux confondent la science romaine, et s'en va donner sur la grève, à marée haute, dans les flots mêmes de la mer, la bataille aux barbares de la Grande-Bretagne. Un jour, toute la dixième légion monte les chevaux des Gaulois, et César confie sa garde à ces escadrons improvisés. En quelques semaines, autour d'Alise, de Gergovia, d'Uxellodunum ou de tel autre de ces *oppida* gaulois dans lesquels se renferme tout un peuple, s'exécutent les immenses travaux de la circonvallation romaine, plus vastes et plus puissants que jamais, et dans une forteresse longue de plusieurs lieues, des légions se retranchent à la fois et contre l'ennemi du dedans et contre ses auxiliaires du dehors.

Mon dessein n'est pas d'entrer dans le détail des guerres extérieures des Romains. Quant à celles de César, elles témoignent peu, il est vrai, en faveur de sa justice et de sa loyauté. Parmi les conquêtes accomplies par les généraux romains, nulle peut-être ne fut aussi dépourvue de motif, même de prétexte, et ne constitua un plus coupable attentat contre l'indépendance d'une nation, au profit, je ne dirai pas d'une ambition nationale, mais d'une ambition privée. Elles témoignent en revanche (ce qui n'est pas à mes yeux une compensation) du génie politique et militaire de César, et de la supériorité que, même à cette époque du déclin de la république, les armes romaines conservaient encore¹. En dix ans, la Gaule, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Océan et depuis les Pyrénées jusqu'au Rhin, a été foulée aux pieds jusque dans ses derniers recoins : il n'y a si obscure peuplade, ni si redoutable nation qui n'ait plié la tête en rugissant sous la conquête romaine; une centaine de peuples dont les noms même étaient ignorés à Rome² ont été soumis, puis se sont révoltés, puis ont été vaincus et écrasés de nouveau. Leurs vastes *oppida*, leurs marécages, leurs forêts immenses, véritables forteresses, que des abattis d'arbres gigantesques rendent plus impraticables, où toute une nation se réfugie, les guerriers sur la lisière, les femmes, les enfants et les vieillards dans l'intérieur du bois, ont été forcés par

1. Les phases de la guerre des Gaules sont résumées dans quelques pages de l'histoire romaine de M. Michelet. Elles sont étudiées avec détail, et avec de curieuses et intéressantes investigations dans l'histoire de Jules César par l'Empereur Napoléon III. La partie topographique de ce travail ne peut sans doute être complètement appréciée que sur les lieux mêmes où les faits se sont passés; mais ce qui est certain c'est qu'une telle étude n'avait pu être faite jusque-là avec de telles ressources, et des résultats aussi remarquables.

2. Quas gentes nulla vox, nullæ litteræ notas fecerant. (Cic., *de Provinciis consul.*, 13.) V. encore 12 et 14.

sept ou huit légions romaines au plus. La Bretagne mystérieuse et redoutée, refuge de la Gaule vaincue et auxiliaire de la Gaule combattante, a été visitée par deux fois à travers les périls de la mer, et les soldats romains ont cru aborder un nouveau monde¹. César a passé deux fois le Rhin, il a troublé dans ses forêts cette Germanie dont les secours entretenaient la résistance de la Gaule; il y a rejeté les Suèves qui déjà étaient en possession de terres gauloises et préluèrent à la grande invasion du v^e siècle; César a compris que le danger vient de là, et que de ce côté sont les futurs conquérants de Rome. Puis, la Gaule soumise s'est révoltée, sous Ambiorix, sous Vercingétorix (700) : ce n'est plus un peuple, mais une ligue de nations qui conspirent ensemble depuis l'Escaut jusqu'à la Saône, se soulèvent la même nuit, massacrent les Romains, proclament la guerre, en quelques heures communiquent par des signaux depuis Genabum (Orléans ou Gien) jusqu'aux montagnes des Arvernes. Elles ont appris la tactique romaine et la mêlent aux puissantes ressources de leur tactique barbare; la révolte s'étend jusqu'en Illyrie²; les routes sont détruites, les ponts coupés; il faut, à travers six pieds de neige, passer les Cévennes et venir combattre au pied des montagnes d'Auvergne. Au siège d'Alise où périrent les dernières forces de la Gaule, 70,000 hommes sont enfermés dans la ville³; 300,000 mandés de toute la Gaule, Belges, Armoriques, Germains viennent à leur secours : et lorsque la faim presse les assiégés : « Faisons, dit l'un d'eux, comme nos ancêtres, tuons les bouches inutiles, ce sera de la chair pour nous nourrir. » Quand la victoire de Rome semble

1. Eumenius, *Panegyric.*, IV, 2.

2. Plut., *in Cæs.*

3. Id., *ibid.*

complète; quand nul *oppidum* ne résiste plus; quand Uxellodunum (Puy d'Issolu, dans le Quercy), la dernière forteresse de la Gaule dont la longue résistance a fait craindre à César que toute ville fortifiée ne reprit cœur à son exemple, a été vaincue par la soif et que toute sa garnison a eu les mains coupées: alors, les peuples, au lieu de résister, disparaissent, se cachent dans les forêts, détruisent les récoltes, incendient les édifices, laissent aux Romains un désert. César comprend alors qu'à une révolte de ce genre il faut opposer d'autres armes: après avoir usé avec excès du droit de la guerre antique et s'être montré autant que personne, l'héritier des traditions homicides du paganisme¹, il sent qu'il faut changer d'allures, il adoucit le joug romain; il traite les cités gauloises avec honneur; la Gaule entière ne paie à Rome qu'un tribut de 40 millions de sesterces (7,763,000 fr.)²; une légion gauloise est reçue dans son armée. Il ne veut pas laisser de guerre derrière lui, il se fera de la Gaule vaincue une auxiliaire et la mènera à la conquête de Rome.

César, en effet, du fond de sa Gaule est toujours présent à Rome. On lui écrit toutes choses, grandes et petites³. L'été, au milieu des forêts des Nerviens, ou dans les marais de l'Escaut, pressé entre deux armées ennemies, il dicte, de son cheval, cinq ou six lettres à la fois pour Rome et pour le Forum; pendant l'hiver, quand la guerre lui laisse un peu de repos, il repasse les Alpes, arrive jusqu'aux extrémités de sa province, et là, à cinquante lieues de Rome, le vainqueur d'Arioviste peut contempler à son aise les pe-

1. *V. de Bello Gallico*, III, 17 (le supplice du sénat Venète); VI, 44 (les supplices des chefs Carnutes et Sénonais); ailleurs les mains coupées d'Uxellodunum, le supplice de Vercingétorix, etc.

2. Suet., *in Cæs.*, 25.

3. Maxima, minima, ad Cæsarem scribuntur. (Cic., *ad Quint.*, III, 1.)

tites querelles d'une démocratie corrompue, assez voisin pour n'en rien ignorer, assez éloigné pour ne pas se rapetisser dans ces intrigues.

A cette distance, en effet, il faut bien qu'on lui reconnaisse quelque génie; que le sénat lui vote d'énormes subsides et des jours de fête pour ses victoires; que Pompée le fasse continuer dans son commandement; que Cicéron, son vieil adversaire, entonne pour lui d'emphatiques éloges: « Les Alpes peuvent tomber aujourd'hui; depuis les victoires de César, l'Italie n'a plus besoin de rempart contre la Gaule¹! » Il faut bien que Cicéron demande pour César cinq ans de gouvernement de plus, et à son grand regret obtienne ce qu'il demande.

La gloire n'est d'ailleurs pas le seul élément du crédit de César. Dès son consulat, il a pris au Capitole 3,000 liv. d'or qu'il a remplacées par du cuivre doré. Pendant la grande orgie du triumvirat, il a vendu des royaumes, vendu la ferme des impôts; Pompée et lui ont reçu du roi Ptolémée près de 6,000 talents. Des Gaules où il a vendu des milliers de prisonniers, pillé les villes, dépouillé les temples, provoqué par ces déprédations les redoutables révoltes des dernières années, l'or lui est venu en abondance².

Avec l'or, il saura faire que le monde entier soit son obligé. Il verse dans l'Italie et les provinces l'or au prix modique de 3,000 sest. (582 fr.) la livre³. Ce débiteur de tant de millions est créancier aujourd'hui; mais il prête sans intérêt ou à un faible taux, et une bonne partie du

1. Cic., *de Provinciis consul.*, 14.

2. Suet., *in Cæs.*, 44, 54.

3. Au lieu de 4,000, qui était le prix ordinaire. Suet., 54, *in Cæs.* La livre romaine égale 2/3 de la nôtre. Au prix donné par César, la livre d'or ne valait plus que 18 3/4 livres d'argent au lieu de 25.

sénat lui est attachée par ce lien. Il sait le prix de la moindre adhésion et il n'hésite pas à la payer¹. Il gagne le tribun Curion en payant pour lui 60 millions de sest. de dettes² (11,644,000 fr.); le consul Paulus par un don de 1,050 talents³ (4,785,000 fr.); mais Paulus est généreux et consacrera par une magnifique basilique le souvenir de sa corruption. Quant à Cicéron, on le gagne par la vanité; le patricien César comble Cicéron comme Louis XIV comblait Samuel Bernard; il a auprès de lui Quintus, frère de Cicéron; il le caresse, il lui demande des nouvelles de son cher Cicéron; Cicéron enchanté oublie le passé, compose un poème sur la guerre de Bretagne et demande à Quintus: « Que pense César de mes vers⁴? » Quant au peuple —, avec des jeux, des repas publics pour les obsèques de sa fille, des gladiateurs qui ont pour maîtres d'escrime des sénateurs et des chevaliers (le peuple s'amusaît de cette première dégradation de la noblesse romaine); avec un Forum nouveau dont le terrain seul coûte 60 millions de sest.⁵, un portique de marbre long d'un mille au Champ de Mars, des *septa* de marbre pour les comices⁶, César gagne le peuple.

1. Cæsar qui solet infirmorum amicitiam quaque impensâ sibi conciliare. (Cic., *Fam.*, VII, 4.)

2. Valère-Maxime, IX, 1, 6. Dion., XL, 60.

3. Plut., in *Cæs.*, in *Pomp.* Appien, *Bell. civ.*, 11. Dion, XL.

4. Sur cette réconciliation de Cicéron avec César, *V. Fam.*, VII, 5; V. 8 (Litteræ, fœdus, non epistola), sa correspondance avec Quintus, II, 12, 14; III, 1 et seq., et avec Trebatius, juriconsulte attaché par lui à l'état-major de César, député de Cicéron pour être ami de César. *Fam.*, VII, 3 et seq.

5. Suétone dit plus de 100 millions. In *Cæsare*, 26. Pline, 120 millions avec les frais de construction. Cic., *ad Att.*, IV, 16. *Hist. nat.*, XXXVI, 40.

6. Sur ces monuments de César: *Basilique Emilia*, bâtie par Paulus. — Forum de César. — *Septa Julia* et *Villa publica* au Champ de Mars. — V. Plut., in *Cæs.*, 29; Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 15; Suet., in *Cæs.*, 26, 78; Appien, *Bell. civ.*, II, 102; Dion, XLIII, 22, et surtout Cicéron (*Attic.*, VII, 16) qui, en ce moment ami de César, présida avec Appius à l'exécution de ces travaux. La *Villa publica* était le lieu où se tenaient les augures pendant l'assemblée du peuple. Varron, *de Re rust.*, III, 2.

Déjà tout à Rome se fait par César: pour obtenir les charges, on écrit à ce soldat, peut-être assiégé à l'heure qu'il est dans quelque marais de la Hollande; il se fait délivrer par les gens qu'il appuie une promesse écrite de ne jamais consentir à ce qu'on lui donne un successeur. Dans l'hiver de 698, où il est venu renouveler le triumvirat, tout s'est pressé autour de sa croissante renommée. Il a tenu cour plénière à Lucques, le point extrême qui le sépare de la frontière romaine; 200 sénateurs y sont venus avec Pompée; 620 licteurs, amenés par des magistrats d'ordres divers, ont fait antichambre aux portes de César. Qui peut résister à ce séducteur? Exilés de Pompée qu'il a accueillis; visiteurs qu'il a comblés de présents, eux, leurs affranchis, leurs esclaves mêmes; gladiateurs qu'il a fait relever de l'arène; condamnés qu'il protège; banqueroutiers qu'il secourt¹; aventuriers plus compromis encore auxquels il dit: « Pour vous, attendez la guerre civile; » rois auxquels il fait des cadeaux d'un millier d'esclaves; villes d'Italie, de Grèce, d'Espagne, d'Asie qu'il a embellies de monuments; nations qu'il a secourues sans la permission du sénat; la jeunesse; le peuple² de Rome presque entier; la coterie sanguinaire et frisée de Catilina; la garde populaire de Clodius; et par-dessus tout ses onze légions auxquelles il donne le blé sans mesure, la paie double, des cadeaux de terres et d'esclaves: — tout cela forme autour de lui une immense armée révolutionnaire. Son grand point d'appui est la Gaule cisalpine, le foyer révolutionnaire de la Péninsule, très-suspecte de sympathie pour Catilina; partagée entre les Cispadans, les derniers venus de la cité romaine, et les Transpadans qui en

1. Omnes damnatos et ignominia affectos. (Cic., *ad Attic.*, VII, 3.)

2. Urbanam plebem, juventutem. (*Ibid.*)

sollicitent encore la concession, César a peuplé toute cette contrée de ses colonies et pour elle il a déjà manqué faire une révolution¹. Et même les gens paisibles, les hommes des intérêts matériels, les chevaliers, amis peu fidèles, désertent Pompée et viennent à César². Ceux qui possèdent, usuriers et cultivateurs, sont déjà tout résignés à sa tyrannie si elle leur donne le repos; et quand, la Gaule pacifiée, il redescend dans la Cisalpine, tout ce nord de l'Italie vient en fête à sa rencontre: ce ne sont que repas publics, victimes immolées, arcs de triomphe à l'entrée des villes; riches et pauvres le fêtent en commun; César a trouvé le secret d'avoir pour lui et les débiteurs et les créanciers.

Que reste-t-il donc contre César? — Pompée, Bibulus, Caton, les princes du sénat, les dynastes, les amateurs de belles murènes, une quinzaine d'hommes; en un mot (si vous me permettez cette accumulation de barbarismes) quelques positions aristocratiques assez récentes, et à leur tête une individualité creuse et médiocre. Cicéron n'est pas avec eux; Cicéron, ami de César et de Pompée, s'afflige et doute³. Le sénat même n'est pas avec eux, le sénat est traîné par eux plus qu'il ne les suit. Ces gens malavisés, qui ont nourri pendant huit ans la puissance de César, veulent aujourd'hui lui faire la guerre⁴. Pompée, ce

1. La Gaule cispadane (Bologne, Modène, Ravenne, etc.) et la Gaule transpadane (le Milanais, Mantoue, Crémone, etc.) forment les deux parties de la Cisalpine.

2. An publicanos qui nunquam firmi, nunc sunt Caesaris amicissimi? an feneratorum? an agricolis quibus optatissimum est otium? Nisi, eos timere putas ne sub regno sint, qui id nunquam, dummodo otiosi essent, recusarunt? *ad Atticum*, VII, 7.

3. V. le septième livre à Atticus. Et ailleurs: Je souhaite que César soit vertueux, je puis mourir pour Pompée. *Fam.*, II, 13.

4. Sed resistimus ei quem per annos decem aluimus. (*Cic.*, *Ibid.*, 3.)

cœur malade, qui ne sait jamais ce qu'il veut¹; Pompée qui pour César a violé toutes les lois; qui, dans une de ses phases d'amitié pour lui, est allé au Capitole faire gratter une loi déjà inscrite sur l'airain et y ajouter la permission pour César de demander le consulat sans venir à Rome; Pompée a lancé contre lui sa loi sur la brigue, véritable déclaration de guerre. Pompée lui a fourni pour faire la guerre; et le motif, une menace d'accusation; et le prétexte, le droit de demander le consulat; et le moyen, dix ans de commandement dans les Gaules.

Pompée souhaite la guerre: Pompée trouve le monde trop étroit pour César et pour lui. La mort de Crassus, qui les débarrasse l'un et l'autre d'un commun rival, la mort de Julie, fille de l'un, et femme de l'autre, adorée de tous deux, tout doit hâter la rupture. César sait que, s'il vient à Rome, il aura une accusation à subir (Caton qui jure toujours a juré de l'accuser dès qu'il n'aurait plus d'armée); d'onéreuses promesses d'argent et de monuments à tenir envers le peuple; peut-être des dettes à payer: tant de magnificence a dû l'appauvrir, et Pompée prétend qu'il est ruiné une seconde fois². Les temps d'ailleurs sont mûrs pour une révolution: Pompée fait dire par ses amis que la monarchie est nécessaire, qu'il s'agit seulement de prendre ce remède de la main du plus doux médecin³. Tout appelle et semble justifier un 18 brumaire.

Et César pourtant, si puissant, si évidemment appelé, si excusé d'avance, César est prudent, réservé, plein de modestie et de mesure. Cicéron lui rend cette justice que Pompée seul souhaite la guerre, que César, sans la

1. Stomacho Magnus ita languenti ut quid cupiat non sciat. (*Cælius ad Cicer.*, *Fam.*, VIII.)

2. Suet., 30.

3. Plut., *in Pompeio*.

craindre, ne la désire pas¹. Pendant que les amis de Pompée rompent ouvertement; que le consul Marcellus (an 703) propose le rappel de César et l'abrogation de la loi qui lui permettait de demander le consulat sans être à Rome; qu'arrivant jusqu'à l'insulte, Marcellus fait fouetter un sénateur de Côme, cité à laquelle César a conféré le droit de bourgeoisie: César parle deux années entières (703 et 704), renouvelle obstinément ses offres pacifiques, sur l'ordre du sénat livre à Pompée deux de ses légions, propose d'abdiquer le commandement de la Gaule pourvu que Pompée abdique celui de l'Espagne. Poussé même plus loin, il offre de licencier huit légions, et de ne garder que la Gaule cisalpine. Pressé par Cicéron, il se réduit à l'Illyrie avec une seule légion, résiste aux conseils belliqueux qui l'environnent, recule les hostilités tant qu'il peut; il mettra jusqu'à la fin les procédés de son côté.

Sans doute, cette patience était habile, et cette modération sans danger: César savait Pompée décidé à la guerre. Mais cette guerre, César la voulait faire aussi plausible, aussi honnête, aussi motivée que possible. Il comprenait qu'une grande force manquait à son parti, la moralité. Par un seul mot, Cicéron caractérise le parti de César, reconnaît sa force et le condamne. « Il a tout, dit-il, sauf une bonne cause². »

C'était le rebours du 18 brumaire: le général Bonaparte, à cette époque, avait pour lui la partie honnête de la nation contre le gouvernement des clubistes et des fournisseurs appuyés par l'arrière-garde des sans-culottes de 93. Ce gouvernement-là ne personnifiait aucune vertu, n'avait

1. Pompeius cupere bellum, Cæsarem non tam cupere quam non timere. (Cic., *Fam.*, IX, 6.) V. encore *ad Att.*, VII, 8.

2. Causam solum illa causa non habet. Cæteris rebus abundat. — Cic., *ad Attic.*, VII, 3.

aucune raison morale pour exister. Bonaparte eût souri si on lui eût dit de prendre garde qu'il s'attaquait à la morale républicaine, et si on lui eût opposé comme une barrière sacro-sainte la légalité toute fraîche de l'an III. Mais le sénat de la vieille Rome, même alors, était quelque chose de plus grand que le directoire exécutif, et Pompée valait mieux que maître Jérôme Gohier. Les meneurs du sénat, gens si attaquables, représentaient pourtant la loi antique, le droit héréditaire, la moralité de la vieille Rome: honnêtes gens relatifs, ils gardaient le nom d'honnêtes gens et formaient, quoi qu'on fit, le parti de la vertu. Cicéron écrit à Atticus: « Je ne te comprends pas avec tes gens de bien. Pour ma part, je n'en connais pas un! » et pourtant il finit par conclure: « Je marcherai avec les honnêtes gens ou du moins avec les hommes tels quels qu'on nomme honnêtes gens¹. »

Le parti de César, au contraire, était celui des banqueroutiers, des gens compromis, des aventuriers de tout genre. Aussi arrivait-il doucement à son 18 brumaire, non sans ménagement et sans hésitation, poussé par les circonstances plus qu'il ne les poussait. La légitimité romaine méritait bien ces égards: elle du moins avait eu des siècles de vie, et on ne pouvait la traiter comme la constitution au maillot du directoire. Nous rions de ce collègue de Barras, à qui on disait au 18 brumaire: « La révolution est faite, Bonaparte est maître de tout. — Impossible! dit-il tranquillement, j'ai les sceaux de la république dans mon tiroir. » César, loin de là, se défendra très-sérieusement, et de son mieux, d'avoir enfoncé les portes du temple de Saturne: on les avait, dit-il, laissées ouvertes, et les

1. Cic., *ad Attic.*, VII, 7.

consuls étaient partis sans penser même à reprendre la clef¹.

Les événements se précipitent (705). Les consuls refusent presque d'ouvrir les lettres de César, ne permettent pas que le sénat en délibère, déclarent qu'on ne délibérera plus que sur le danger public : « Si le sénat ne les seconde, s'il manque de fermeté, ils désertent le sénat, ils iront, disent-ils naïvement, faire leur paix avec César. » Le sénat se laisse emporter par leurs menaces. En vain les parents de César proposent-ils de l'aller trouver, de négocier encore ; tout se fait avec une violence étourdie. Pompée par orgueil, Caton par vertu, d'autres par ambition ou par embarras de fortune, se précipitent dans un abîme qu'ils ne regardent pas. César est déclaré ennemi public, si, à un jour marqué, il ne quitte son armée. On nomme son successeur, on ouvre le trésor de l'État à Pompée, on proclame, selon l'antique formule (*caveant consules*, etc...) le danger public et la suspension des lois ; les tribuns, amis de César, menacés par ces mesures et enchantés de la menace, se déguisent en esclaves, quittent Rome de nuit, fuient vers César².

César était à Ravenne, n'attendant pas encore ce moment inévitable, que la violence de ses ennemis avait hâté. Il n'avait même auprès de lui qu'une seule légion, diminuée par tant de guerres ; les autres amenées par des lieutenants, lui arrivaient lentement à travers les Alpes. Mais après une rupture si éclatante il fallait marcher ou se soumettre, et César d'ordinaire prenait peu la peine d'attendre son arrière-garde. D'ailleurs, dans la personne de

1. César, *de Bello civ.*, I, 44.

2. César et son ami le continuateur (Hirtius?) est ici le principal historien. V. cependant Suétone *in Cæs.*, 30, 31. Plut., *in Pompeio*, 16.

ses tribuns, lui arrivait un prétexte légal qui lui manquait et qu'il fut enchanté d'avoir : le soldat romain était encore Romain au fond du cœur ; la religion du patriotisme vivait dans les camps, et il est évident que César n'eût pas été sûr de ses soldats s'il n'avait su concilier sa cause avec les scrupules du patriotisme romain. Maintenant la majesté des tribuns était violée, les lois offensées ; César harangue ses troupes comme un Caton eût pu le faire : « Des mesures violentes dans la cité ! la suspension des lois ! l'état de siège ! quand tout était calme, quand ses amis restaient dans la sphère légale, quand nulle violence ne troublait le Forum ! » Les soldats lui répondent par des cris, marchent en avant ; lui reste à Ravenne.

Jusqu'au dernier moment, il dissimule ou il hésite. Il demeure là tout le jour, assiste à un spectacle, considère un plan d'édifice qui lui est présenté, soupe le soir avec de nombreux convives, se retire comme souffrant, fait mettre à sa voiture les mulets d'un moulin voisin, y monte seul avec quelques amis, suit des chemins détournés ; les flambeaux s'éteignent, il s'égare, ne trouve un guide qu'au point du jour, chemine à pied par d'étroits sentiers, rencontre enfin ses cohortes qui l'attendaient au bord d'un petit fleuve nommé Rubicon¹.

Arrivé à cette rivière, frontière de sa province, aux bords de laquelle Manuce prétend avoir lu cette inscription : « Au delà de ce fleuve Rubicon, que nul ne fasse passer drapeaux, armes ou soldats. » César s'arrêta et dit à ses amis : « Pensons-y bien, nous pouvons encore revenir sur nos pas ; si nous passons ce ruisseau, la guerre sera notre juge. » Alors, dit Suétone, se leva tout à coup un

1. Plut., *in Cæs.*, 10. Suet., 31.

pâtre d'une taille colossale et d'une beauté singulière, qui jouait sur une flûte de berger, et quand il eut amassé les soldats autour de lui, il saisit une trompette, s'élança dans le fleuve et le traversa, en la faisant résonner avec force. La conscience patriotique des soldats avait sans doute besoin de cet encouragement. « Allons, dit César, où nous appellent les présages des dieux et l'injustice de nos ennemis; les dés sont jetés. » Et, comme parle Tite-Live¹, il marcha contre l'univers avec 5,000 hommes et 300 chevaux (janvier 705).

§ III. — LA GUERRE CIVILE ET LA DOMINATION DE CÉSAR.

Après vous avoir trainés si longtemps sur ces misères d'un empire qui tombe, j'ai par compensation à vous proposer un spectacle plus digne, celui du génie de César dans son parfait développement. La guerre civile est l'époque de sa maturité et de sa grandeur. César a un grand crime à se faire pardonner, car le patriotisme n'est pas tombé si bas que même César ait pu passer le Rubicon sans remords. Il se fera pardonner ce crime à force de clémence et de génie.

L'idée d'une guerre civile tenait l'Italie dans l'épouvante. La guerre civile, telle qu'on la connaissait depuis Sylla, c'était le pillage, les proscriptions, la confiscation des biens, l'abolition des dettes, le retour des exilés (ce dernier symptôme apparut toujours à l'antiquité comme quelque chose de sinistre); et quand l'Italie pensait que le parti de César était le parti des aventuriers, des gueux et des débiteurs, sa terreur était encore plus grande².

1. Tit.-Liv., apud Oros., VI, 15.

2. Tabulæ novæ, exsulum reditus, in bona invasio, cædes. (Cic., ad At-

Aussi, à la nouvelle du passage du Rubicon, tout le monde fut consterné. Le sénat cria : *Sauve qui peut!* et déclara traître quiconque ne fuirait pas avec lui. Pompée n'avait rien fait; il avait promis dix légions, à peine en avait-il deux. Il lui suffisait, avait-il dit, de frapper du pied la terre pour en faire sortir des légions : « Frappe donc la terre, » lui dit-on maintenant. Rien n'égale son trouble et sa faiblesse : « Il n'est pas homme politique, je le savais; il n'est pas soldat, je le sais maintenant; » c'est ce que disait de lui Cicéron peu auparavant¹. Au milieu du désarroi général, Caton seul prit une grande résolution; il jura de ne plus couper sa barbe ni ses cheveux : mais il partit, et avec lui un long cortège de magistrats et de consulaires couvrit les routes et se rencontra avec les populations italiennes en chemin pour se réfugier dans Rome.

Mais il ne convenait pas à César d'effrayer les honnêtes gens. Les airs de bandit ne lui allaient plus. Il ne voulait pas vaincre en malhonnête homme, quoiqu'il eût souvent lutté en malhonnête homme. Pour faire que toute vertu et tout honneur ne fussent pas du côté des vaincus, César prétendit être dans cette guerre le plus humain et le plus généreux. L'aristocratie avait pour elle la morale des lois et de l'antiquité; César eut pour lui une morale nouvelle, ou plutôt une morale qui n'appartient qu'à lui dans les temps antiques, celle de l'humanité et de la clémence. Il

(Cic., X, 8.) Egestates tot egentissimorum hominum..... lidibines, audacia... sumptus. (*Ibid.*, IX, 7.) Cæsar... Phalaris erit an Pisistratus? (*Ibid.*, VII, 20.) César, disait alors Cicéron, ne sera pas meilleur que Sylla. (*Ibid.*, VII, 7.)

1. Nil timidius, nil perturbatius. (Cic., ad Attic., VII, 13.) Homo et ἀπολιτικώτατος, ut antea putabam, nunc et ἀστρατηγικώτατος. (*Ibid.*, VIII, 16.) V. encore VII, 19, 20.

pâtre d'une taille colossale et d'une beauté singulière, qui jouait sur une flûte de berger, et quand il eut amassé les soldats autour de lui, il saisit une trompette, s'élança dans le fleuve et le traversa, en la faisant résonner avec force. La conscience patriotique des soldats avait sans doute besoin de cet encouragement. « Allons, dit César, où nous appellent les présages des dieux et l'injustice de nos ennemis; les dés sont jetés. » Et, comme parle Tite-Live¹, il marcha contre l'univers avec 5,000 hommes et 300 chevaux (janvier 705).

§ III. — LA GUERRE CIVILE ET LA DOMINATION DE CÉSAR.

Après vous avoir trainés si longtemps sur ces misères d'un empire qui tombe, j'ai par compensation à vous proposer un spectacle plus digne, celui du génie de César dans son parfait développement. La guerre civile est l'époque de sa maturité et de sa grandeur. César a un grand crime à se faire pardonner, car le patriotisme n'est pas tombé si bas que même César ait pu passer le Rubicon sans remords. Il se fera pardonner ce crime à force de clémence et de génie.

L'idée d'une guerre civile tenait l'Italie dans l'épouvante. La guerre civile, telle qu'on la connaissait depuis Sylla, c'était le pillage, les proscriptions, la confiscation des biens, l'abolition des dettes, le retour des exilés (ce dernier symptôme apparut toujours à l'antiquité comme quelque chose de sinistre); et quand l'Italie pensait que le parti de César était le parti des aventuriers, des gueux et des débiteurs, sa terreur était encore plus grande².

1. Tit.-Liv., apud Oros., VI, 15.

2. Tabulæ novæ, exsulum reditus, in bona invasio, cædes. (Cic., ad At-

Aussi, à la nouvelle du passage du Rubicon, tout le monde fut consterné. Le sénat cria : *Sauve qui peut !* et déclara traître quiconque ne fuirait pas avec lui. Pompée n'avait rien fait; il avait promis dix légions, à peine en avait-il deux. Il lui suffisait, avait-il dit, de frapper du pied la terre pour en faire sortir des légions : « Frappe donc la terre, » lui dit-on maintenant. Rien n'égale son trouble et sa faiblesse : « Il n'est pas homme politique, je le savais; il n'est pas soldat, je le sais maintenant; » c'est ce que disait de lui Cicéron peu auparavant¹. Au milieu du désarroi général, Caton seul prit une grande résolution; il jura de ne plus couper sa barbe ni ses cheveux : mais il partit, et avec lui un long cortège de magistrats et de consulaires couvrit les routes et se rencontra avec les populations italiennes en chemin pour se réfugier dans Rome.

Mais il ne convenait pas à César d'effrayer les honnêtes gens. Les airs de bandit ne lui allaient plus. Il ne voulait pas vaincre en malhonnête homme, quoiqu'il eût souvent lutté en malhonnête homme. Pour faire que toute vertu et tout honneur ne fussent pas du côté des vaincus, César prétendit être dans cette guerre le plus humain et le plus généreux. L'aristocratie avait pour elle la morale des lois et de l'antiquité; César eut pour lui une morale nouvelle, ou plutôt une morale qui n'appartient qu'à lui dans les temps antiques, celle de l'humanité et de la clémence. Il

(Cic., X, 8.) Egestates tot egentissimorum hominum..... lidibines, audacia... sumptus. (*Ibid.*, IX, 7.) Cæsar... Phalaris erit an Pisistratus? (*Ibid.*, VII, 20.) César, disait alors Cicéron, ne sera pas meilleur que Sylla. (*Ibid.*, VII, 7.)

1. Nil timidius, nil perturbatius. (Cic., ad Attic., VII, 13.) Homo et ἀπολιτικώτατος, ut antea putabam, nunc et ἀστρατηγικώτατος. (*Ibid.*, VIII, 16.) V. encore VII, 19, 20.

se refit honnête homme, lui et son parti. Suivit-il un instinct de cette âme pour qui la vengeance, ce plaisir des dieux, était un mets insipide? Ou comprit-il combien, après les épouvantables tueries de Sylla, une victoire toute compatissante étonnerait les peuples et les gagnerait? Y eut-il vertu ou calcul? L'un et l'autre, sans doute; mais qu'importe? Il faut en certains cas de la vertu pour suivre ses intérêts, et il y a tel calcul que ne fera jamais un méchant homme.

Au premier moment, César marche plus au milieu de l'étonnement que de l'amour; c'est, comme aux Cent-Jours, une marche rapide et triomphante; les troupes du sénat sont de vieilles troupes de César. Les garnisons passent à l'ennemi, chassent ou livrent leurs chefs; les villes ouvrent leurs portes; les peuples sont stupéfaits, silencieux. Mais dès qu'on voit ce neveu de Marius marcher en avant sans désordre, sans pillage; contenir ses troupes de la même voix qui les appela souvent à la licence; quand un chef pompéien tombe entre ses mains, lui donner la vie, lui donner la liberté et la liberté de rejoindre Pompée, lui rendre même le trésor de Pompée¹, faire de lui un messager de paix; renouveler des offres sans cesse rejetées avec entêtement²; déclarer qu'il estime son ami quiconque ne lui fait pas la guerre, tandis que Pompée déclare son ennemi quiconque ne le suit pas³: alors, toute l'Italie vient au-devant de lui, paysans et citadins, tout ce peuple, en un mot, qui faisait, il n'y a pas un an, fumer l'encens pour la convalescence de Pompée, et transformait le voyage

1. Sur la clémence de César envers Domitius pris à Corfinium, *V. Senèque, de Benef.*, III, 24; Suetone, Pline, Plutarque.

2. Toutes les lettres de Cicéron à Atticus, et sa correspondance avec César et les amis de César. *Att.*, VII, 12, 17; VIII, IX, X; *Fam.*, XVI, 12.

3. Suet., *in Cæs.*, 75.

de Pompée en triomphe. Les gens à argent se réconcilient avec ce général des prolétaires qui leur laisse « leurs belles petites villas et leurs chers petits écus¹; » César enlève l'Italie sans coup férir, et, au bout d'un ou deux mois, il tient Pompée enfermé dans Brindes, barre presque entièrement le port, si bien que le grand Pompée eut à peine une passe étroite pour abandonner à jamais l'Italie.

Et ces Pompéiens qui n'osent mener leurs troupes contre César, parce que ces troupes reviendraient à leur ancien général; ces Pompéiens, dans leur fuite à travers l'Apennin, ont toujours leurs beaux esclaves et leur vaisselle d'or; ils ont des festins magnifiques où ils se partagent les dépouilles de l'Italie: « L'Orient leur appartient; là est la force de leur parti; ils tiendront la mer, ils occuperont l'Égypte et l'Afrique, affameront l'Italie et Rome, jetteront sur elles leurs alliés barbares de l'Orient, ravageront les campagnes, brûleront les villes, proscrireont les riches, gorgeront d'or leurs soldats, livreront la Péninsule aux esclaves. » Il y a là des débiteurs comme il y en a au camp de César; mais ceux-ci fient leur fortune à leur général, ceux-là, trop grands seigneurs pour ne pas faire eux-mêmes leur part, stipulent chacun pour soi: « Vive Sylla! Pompée est élève de Sylla! Pompée ne rêve que Sylla et proscription². »

Et, au contraire, le vainqueur César ne parle que paix et conciliation; tout ce qu'il demande, va-t-il jusqu'à dire, c'est de vivre en sûreté sous la domination de Pom-

1. Villulas et nummulos. (Cic., *ad Att.*, VIII, 13; VIII, 12; IX, 13.)

2. Sullaturit animus ejus et proscripserit diu. (*Ibid.*, XI, 10.) Meras proscriptiones, meros Sullas... Causa agatur fœdissimè... utrinque difficultas pecuniarum... Leurs dettes, leurs beaux soupers, leurs discours. « Sois sûr que si Pompée l'emporte, il ne restera pas une tuile en Italie. » Tout le 9^e livre à Att., entre autres 7, 9, 11, 13, 14. *V.* aussi VII, 22, 20, 25; VIII, 1, 2, 3, 8, 9, 11, 16; IX, 9; XI, 6; *Fam.*, IV, 14.

pée¹. César écrit à Cicéron ces belles paroles, hypocrites si l'on veut; mais puisse-t-il, dans les révolutions à venir, y avoir beaucoup de tels hypocrites!

« Tu me connais bien et tu as raison de dire que rien n'est plus loin de moi que la cruauté... Je me réjouis de te voir approuver ma modération; et peu m'importe si ceux que j'ai rendus libres, pensent, comme on le dit, à rentrer en hostilité avec moi; je ne désire rien tant que de les voir rester ce qu'ils sont et moi demeurer ce que je suis². »

Et à ses propres amis, Oppius et Balbus :

« J'ai résolu de montrer la plus grande douceur et de tout faire pour me réconcilier avec Pompée. Essayons si, en conciliant toutes les volontés, nous ne pourrions pas nous assurer une victoire durable; car la cruauté n'a servi qu'à attirer la haine et n'a garanti personne contre les revers: j'excepte le seul Sylla que je ne veux pas imiter. Je veux m'imposer cette loi nouvelle dans la victoire: de ne me fortifier que par la miséricorde et la clémence. Quant aux moyens, plusieurs pensées me sont venues, d'autres me viendront peut-être: vous-mêmes pensez-y³. »

On ne pouvait croire à tant de clémence. Quand César vint dans Rome déjà tranquille et où les honnêtes gens, dit Cicéron, se remettaient à faire l'usure; lorsqu'après avoir, tant bien que mal, légalisé son pouvoir à titre de consulat et de dictature⁴, il voulut avoir de l'argent et enfonça les

1. Nil malle Cæsarem quàm Pompeio principe sine metu agere (Cic., *ad Att.*, VIII, 9.)

2. *Ibid.*, IX, 16.

3. *Ibid.*, IX, 14.

4. V. les monnaies de César qui portent C. CAESAR COS TER. (708); — DICT. TER. (708); — DICT. QVATER (709); DICT. PERPETVO (710); PARENS PATRIÆ (710). Tête de César, couronné de lauriers (709 et 710). Tête de Vénus, Vénus Victrix, le mot d'ordre de Pharsale (709). JUNON. CÉRÈS. CLEMEN-TIÆ CAESARIS, etc.

portes du temple de Saturne: un mot un peu dur à un tribun qui lui résistait, quelques coups de sifflet que ce mot lui valut au théâtre, suffirent pour que l'on supposât sa clémence à bout. La contrainte avait été assez longue, disait-on; César ne rêvait plus que violences; la tyrannie et les proscriptions, le cours naturel des choses allait venir¹. — Mais quoi! César était loin; il ne proscrivait pas en Italie, il allait combattre en Espagne.

Ici commence une série de guerres prodigieuses par leur rapidité, leurs hasards inouïs, la singulière fortune de César. César savait que le parti pompéien n'était pas vaincu, car il tenait les provinces et la mer. Le sénat, pas toujours maître en Italie où il avait affaire aux caprices du peuple, était tout-puissant dans les provinces: il avait eu le temps de donner des proconsulats aux amis de Pompée, et un proconsul disposait de toutes les forces d'une contrée, rois, cités, peuples y compris. L'Espagne surtout, théâtre des premières victoires de Pompée, pleine de ses clients et de ses obligés, l'Espagne était depuis cinq ans sa province, c'est-à-dire sa réserve et son château fort. Pendant que Pompée passait en Grèce, César, habitué à frapper au cœur, allait l'attaquer en Espagne: « Allons, disait-il, combattre une armée sans général pour revenir combattre un général sans armée. »

Cette campagne de la Péninsule passe pour la plus belle de César. Il y tira un merveilleux parti de ses vaincus de la Gaule, de sa cavalerie gauloise, de l'infanterie légère des

1. C'est ce qu'écrivit Célius à Cicéron, et Cicéron lui-même: Nihil nisi atrox cogitat et loquitur... simulationem amisit mansuetudinis in Metello, contentiæ in ærario... Ce règne ne peut pas durer six mois.. César consent à être appelé tyran et l'est en effet...; il n'a été clément que parce qu'il a vu la clémence populaire... Il n'a jamais vu l'ombre de ce qui s'appelle le beau (τὸ καλόν). *Fam.*, VIII, 16; *ad Att.*, VII, 13; X, 4, 5, 7, 8.

Germaines. Et quant aux légions, il se les attacha par un singulier moyen ; il emprunta aux officiers pour prêter aux soldats, et ainsi les lia tous à sa fortune.

Parmi les campagnes de César, il n'en est pas une où, comme de gaieté de cœur, il ne se soit jeté au moins une fois dans quelque incroyable danger d'où sa fortune, plus encore que son génie, devait le faire sortir. Pris entre deux rivières dont les eaux débordent, les ponts emportés, il n'a que dix lieues de terrain pour faire vivre ses troupes ; les agiles Espagnols passent à la nage sur des outres et viennent harceler son camp. Le blé s'y vend 50 deniers (39 fr.) le boisseau (8 litres 67). La nouvelle de ce danger arrive en Italie ; on croit César perdu ; bien des sénateurs, incertains jusque-là, vont rejoindre Pompée.

Mais César échappe à ce péril, et l'ennemi bat en retraite. César, pour lui couper le passage, fait un détour, traverse la Sègre ayant de l'eau jusqu'au cou, franchit des roches escarpées, où les soldats passent un à un, posant leurs armes et se les remettant de main en main ; César gagne de vitesse, et se poste sur la hauteur en face de l'ennemi.

Celui-ci vaincu, restait dans le midi de l'Espagne une seconde armée pompéienne. Mais César, qui avait gagné la première autant qu'il l'avait combattue, voit bientôt venir à lui citoyens et soldats, Romains et Espagnols ; il pardonne aux chefs, laisse aux soldats la liberté ou de s'incorporer dans ses troupes, ou de rester en Espagne, ou de revenir en Italie ; n'inflige que des amendes à ses plus grands ennemis, et avant son départ donne audience à tout le midi de l'Espagne dans Cordoue, à tout le nord dans Tarragone. La Péninsule avait été soumise en quarante jours ; César, qui avait laissé ses lieutenants au siège de

Marseille, les y retrouva, et reçut la soumission de la cité phocéenne que, par respect pour son antiquité et ses lumières, il avait défendu de prendre d'assaut.

Il était temps qu'il revint. Partout où il n'était pas, sa cause succombait. Ses lieutenants venaient d'être défaits en Illyrie et en Afrique. Pompée avait eu toute l'année pour se fortifier dans la Grèce : au nom du sénat, les trésors des publicains, les greniers de Thessalie et d'Égypte lui étaient ouverts ; l'Orient, qu'il avait vaincu dans la guerre de Mithridate, était comme son fief ; rois et peuples étaient ses clients. L'Orient civilisé redoutait ce César que suivaient les barbares de Germanie et de Gaule ; les cités de la Grèce firent, en soutenant Pompée, leur dernier effort pour leur liberté.

Pompée avait neuf légions formées de ces vétérans qui, dispersés par la victoire, avaient pris domicile dans toutes les parties du monde ; les auxiliaires de Crète, de Lacédémone, de toute la Grèce ; 7,000 hommes de cavalerie étrangère, une cavalerie romaine composée de toute la jeune noblesse, plusieurs rois, 200 sénateurs, 500 vaisseaux sur l'Adriatique. Pompée croyait la victoire assurée à qui tenait la mer, et comptait, comme Thémistocle, sur des murailles de bois pour son triomphe¹.

En face de cette puissance, César passe l'Adriatique avec 20,000 hommes seulement (an 706), laissant le reste, faute de vaisseaux. A peine est-il passé, l'Adriatique se ferme derrière lui ; Bibulus, l'amiral de Pompée, tient la mer. César, avec si peu de monde, hésite à attaquer ; ses soldats s'impatientent : « César peut bien compter sur eux, disent-ils, et les mener seuls à l'ennemi. » De l'autre côté de

1. V. Cicéron : *Consilium ducis nostri omne Themistocleum est.*

l'Adriatique, ses légions montent sur les falaises pour voir revenir la flotte qui les portera. César, qui croit être mal obéi par ses lieutenants, se déguise en esclave, monte sur une barque, traverse de nuit toute la flotte pompéienne. (C'est alors qu'il aurait dit ce mot, douteux comme la plupart des mots célèbres : « Tu portes César et sa fortune. »

Ses légions lui arrivent enfin, presque en dépit de leurs chefs. César, avec onze légions, mais onze légions mutilées (40,000 hommes seulement), assiège Dyrrachium, le quartier général de son ennemi. Pompée l'y suit. César, avec des forces inférieures, essaie d'investir Pompée dans une de ces terribles circonvallations qu'il pratiquait pendant la guerre des Gaules. Les deux armées souffrent de la faim. Les soldats de César n'ont pour faire du pain qu'une racine insipide qu'ils mêlent avec du lait; mais ils jurent de rester là tant que la terre produira de cette racine. Ils jettent de ce pain dans le camp de Pompée, qui s'empresse de le faire cacher, pour que ses soldats ne voient pas « à quelles bêtes féroces ils ont affaire. »

Mais une attaque subite trouve le courage des Césariens au dépourvu. César prend par le bras les fuyards qui se dégagent et lui échappent; les aigles qu'il saisit lui restent dans les mains; un porte-drapeau qu'il veut retenir lui met l'épée sur la poitrine. Ces dangers extrêmes sont communs dans la vie de César. Ce jour-là, si Pompée eût osé attaquer son camp, il était perdu; il en convenait.

Mais le lendemain, ses soldats, revenus à eux, ne demandent qu'à être châtiés. César les console; mais il faut songer à la retraite, et, à travers des gorges inaccessibles et des fleuves profonds, il gagne la Thessalie sans perdre un seul homme, ayant sur Pompée un jour d'avance.

Les Pompéiens le suivaient en triomphe; ce parti aurait

eu bien garde de disputer à César les avantages que lui donnaient sa modération et sa clémence. Des députés qu'il envoyait chaque jour avec des propositions de paix n'étaient pas entendus. En vain Caton, doué d'une âme tendre, malgré une philosophie inflexible, philanthrope plus désintéressé que ne l'était César, avait-il fait décider que nul prisonnier romain ne serait mis à mort, que nulle ville alliée ne serait pillée; on ne tenait aucun compte de cette résolution à la fois humaine et politique. Bibulus, qui n'avait pas su empêcher le débarquement de César, arrêtait au retour les matelots qui avaient conduit César et les égorgeait. On tuait les prisonniers de sang-froid: Labiénus, déserteur du camp de César, disait à ses anciens camarades, dans une entrevue: « Nous ferons la paix quand vous nous apporterez la tête de César. » Et, au combat de Dyrrachium, il s'était raillé des prisonniers césariens: « Sont-ce donc mes vieux camarades qui fuient ainsi? » et les avait fait massacrer.

L'homme de sens et l'homme de cœur, Cicéron et Caton, étaient restés à Dyrrachium. Caton avait l'âme trop douce pour la guerre civile: au combat de Dyrrachium, en voyant égorger tant de citoyens, il n'avait pu retenir ses larmes; il s'était voilé et était resté dans sa tente. Cicéron, qui voyait plus clair encore dans les misères de son parti, était triste, amer, ironique, et Pompée souhaitait tout haut que ce railleur passât au camp de César.

Les Pompéiens se faisaient déjà le partage des dépouilles: celui-ci aurait le grand pontificat que la mort de César allait laisser vacant; celui-là, les villas et les jardins de César. D'autres faisaient louer des maisons sur le Forum, afin d'être à portée de solliciter les suffrages aux prochains comices; d'autres intriguaient dans le camp pour avoir

des voix. Le butin devait être magnifique. Fortune des ennemis, des neutres, des indifférents, on se partageait tout, jusqu'aux biens du prudent Atticus. Quiconque était resté en Italie n'était qu'un traître; Cicéron lui-même, pour être venu un peu tard, s'était compromis avec ces *ultra*. Les partis qui reposent sur un principe et défendent une légitimité, quoique plus moraux, sont parfois plus sujets à ces violences; il leur est moins permis d'absoudre la neutralité; ils se croient forcés de dire ce que Dieu seul peut dire avec justice: « Qui n'est pas avec moi est contre moi ¹. » Mais il n'y a, du reste, pas de comparaison entre Coblentz et Pharsale; l'émigration pompéienne était non-seulement violente, mais sanguinaire: « Sylla, disait-elle, n'était qu'un enfant quand il s'amusa à dresser des tables de proscription. On proscrira, non par têtes, mais par masses. » Domitius, sauvé pourtant par César, avait en poche une loi des suspects et un code de procédure pour le tribunal révolutionnaire ².

Comme il arrive souvent, ce parti détestait son chef. Quand, au milieu de ces cris de vengeance, Pompée veut temporiser, attendre que la faim lui fasse raison de César, ne pas commettre ses conscrits contre les vétérans césariens; Pompée est un autocrate! Il aime à prolonger les jouissances de sa dictature; il aime avoir une cour de sénateurs auprès de lui, des rois à son lever! C'est un roi des rois, un Agamemnon! Favorinus, mauvais philosophe, lui dit: « Je ne mangerai donc pas cette année des figes de

1. Matth., XII, 30. Et au contraire, Dieu dit aux hommes: « Qui n'est pas contre vous est pour vous. » Marc., IX, 39.

2. Cic., *ad Att.*, XI, 6. Præter ducem et paucos alios, animi rapaces, crudeles, ita ut victoriam horrerem... Maximum æs alienum... Nil boni præter causam. (*Fam.*, VII, 3.) C'est le contraire de ce que Cicéron disait tout à l'heure de César: Causam solum non habet.

Tusculum!» Et cette jeune noblesse qui forme sa cavalerie va plus loin encore: « Vaincre César; César vaincu, supplanter Pompée, rétablir l'aristocratie pure et le système de Sylla, c'est l'affaire d'un coup de main dans les plaines de Pharsale. » Aussi, lorsque, dans ces plaines, César, déjà en mouvement pour se retirer devant Pompée, le voit descendre des hauteurs et comprend qu'il a cédé aux clameurs de son armée, il se juge sauvé: « Halte-là, dit-il, il ne s'agit plus de retraite; nous avons désiré le combat: en voici l'occasion qui peut-être ne se retrouvera pas. » Il donne pour mot d'ordre *Vénus victorieuse*, et le petit-fils de Vénus revient contre son ennemi.

Dans cette lutte, où quatre cent mille hommes combattirent, la cause de Pompée fut perdue en quelques heures. Ses élégants cavaliers, attaqués par deux cohortes auxquelles César criait: « Frappez au visage, » ne voulant pas être défigurés, tournèrent bride, se cachant le visage dans leurs mains. Les Thraces et d'autres barbares se défendirent seuls avec courage. Pompée jeta ses insignes, monta à cheval, gagna les hauteurs, laissa son armée détruite, son camp forcé. Au milieu de ce camp jonché de cadavres: « Ils l'ont voulu, dit César; si je n'eusse demandé secours à mon armée, moi, César, après tant de victoires, ils me condamnaient. »

Le premier cri du vainqueur fut: « Épargnez les citoyens!» Il brûla les lettres de Pompée de peur d'y trouver des motifs de vengeance ¹, accueillit les prisonniers avec douceur, n'imposa aux villes que des taxes pécuniaires; et quand, plus tard, les Athéniens vinrent lui demander grâce: « Combien de fois encore, leur dit-il,

1. Senec., *de Irâ*, II, 23. Sénèque ajoute ce joli mot: Gratissimum genus veniæ, nescire...

la gloire de vos ancêtres servira-t-elle d'excuse à vos fautes? »

Les vaisseaux lui manquaient, et il avait hâte de poursuivre Pompée. Avec sa cavalerie et une légion, il remonte par la Macédoine, passe le Bosphore seul dans une barque, rencontre une flotte pompéienne, lui ordonne de se rendre, et elle se rend. Il embarque quelques soldats sur ces vaisseaux, arrive, avec 3,000 hommes seulement, devant Alexandrie, qu'un fils de Pompée était venu soulever contre lui. Le bruit de sa victoire lui servait d'escorte, et il n'y avait pas de contrée où il ne se crût en sûreté¹.

Pompée était allé en vain demander secours à toutes les villes; elles lui restaient fermées. Rois et peuples désespéraient de sa cause; les cités grecques seules résistèrent un peu. Il espéra quelque sûreté en Égypte, il avait été le tuteur et le bienfaiteur du roi Ptolémée. Mais ce petit prince, tenant conseil entre un eunuque et un rhéteur grec, sur une belle amplification de celui-ci, terminée par ce proverbe sot et cruel, renouvelé de nos jours: « Les morts ne mordent pas, » avait décidé qu'un guet-apens serait dressé à Pompée. La fin de ce Romain le relève et l'ennoblit: c'est au milieu des corruptions du paganisme décrépit une touchante tragédie antique. Les dernières et tristes paroles de Pompée furent deux vers de Sophocle, et, comme César après lui, aux premiers coups, il se voila de sa toge et mourut sans un soupir. Lisez dans Plutarque cette triste scène dont Corneille lui-même n'a pas su garder toute la pureté.

César pleura quand on lui apporta la tête de son ennemi: bien des Romains souriaient à de tels cadeaux; il

1. *Confisus famâ rerum gestarum, infirmis auxiliis proficisci non dubitaverat, atque omnem sibi locum tutum fore arbitratur.* (César, *de Bello civ.*, III, 106.)

s'indigna de cette mort, fit honorer les restes de Pompée. Je crois à la sincérité de ces larmes; César n'était pas doué de haine, et Pompée vivant eût complété sa victoire.

César s'amusait avec le danger. Les vents étésiens qui le retinrent; 40 millions de sest. qu'il demanda à l'Égypte; le caprice de se faire, au milieu de tant de soucis, arbitre des querelles de palais d'Alexandrie; l'adresse de Cléopâtre qui, maîtresse d'une armée, la congédie, vient seule à Alexandrie sur une barque, et sur les épaules d'un de ses amis se fait apporter au palais dans un paquet de hardes (tour de grisette qui enchantait César): tout cela le jeta dans une des plus étranges crises de sa fortune. Pour les beaux yeux de Cléopâtre, avec 3,000 hommes et 500 chevaux, il soutint le siège dans le palais contre toute l'Égypte, entre Cléopâtre, peu sincère amie, naguère éprise de Sextus Pompée jusqu'à ce que Sextus Pompée la chassât du trône, et le roi Ptolémée, mari et frère de Cléopâtre, perfide enfant qui, en quittant César, lui jurait amitié et, encore baigné de larmes, allait animer son peuple contre César; tout cela au milieu d'embûches et de craintes d'assassinat que César n'évitait qu'en passant les nuits en festins; tout cela contre une armée de 20,000 hommes, presque tous réfugiés et vétérans romains; contre la folle et perfide Alexandrie, pleine de la légèreté grecque et de la superstition égyptienne, qui assiége César, l'oblige à brûler ses vaisseaux, un jour même ne lui laisse de ressources que de faire deux cents pas à la nage, trainant aux dents son manteau consulaire, et de sa main gauche tenant ses papiers au-dessus des flots (707). Des secours enfin lui arrivèrent; il put combattre en rase campagne. Une bataille où des milliers d'Égyptiens périrent; le pardon pour Alexandrie; un voyage sur le Nil avec Cléopâtre, au milieu de 400 bar-

ques, dans les délices et les festins, aux applaudissements de l'Égypte et aux murmures de son armée, terminèrent cette campagne romanesque, où un palais lui servit de place d'armes et un théâtre¹ de citadelle; guerre entreprise à la façon des capitaines de la Fronde pour « plaire au cœur d'une belle et gagner ses beaux yeux. »

Mais, pendant ces neuf mois passés en Égypte, Rome se remplissait de factions; un fils de Mithridate se remuait dans l'Asie Mineure; les Pompéiens se ralliaient en Afrique; l'avarice d'un lieutenant de César soulevait l'Espagne. César courut dans le Pont contre Pharnace, le fils parricide de Mithridate; il ne le laissa pas escarmoucher longtemps; une bataille mit Pharnace en déroute, ouvrit à César les trésors et les temples de l'Asie, lui valut des couronnes d'or de toutes les villes: « Heureux Pompée, dit-il en repartant, voilà les ennemis dont la défaite t'a valu le nom de Grand! » Aussitôt il retourne à Rome, y remet l'ordre en quelques mois et court en Afrique.

Cette province avait toujours tenu pour Pompée; le roi Juba y avait défait Curion; tous les chefs pompéiens, Métellus, Scipion, Afranius, Pétréius, Labiénus, étaient là; Caton avec son courage de fer y amenait une armée par des déserts effroyables. Ils y avaient rassemblé quatorze légions, une cavalerie nombreuse, une flotte, du blé en abondance; ils avaient détruit le reste des récoltes, enfermé les habitants dans quelques villes, brûlé les autres; il semble que César ne fût pas fâché de laisser à ses ennemis le temps de se rallier, afin de les écraser d'un seul coup.

Mais, une fois en chemin, ce qu'il lui faut, c'est arriver au plus tôt, dût-il arriver seul. En partant de Sicile, il or-

1. *Cæsar, de Bello civ., in fine.*

donne à ses vaisseaux d'aborder, chacun où il pourra; il débarque avec 3,000 hommes et 150 chevaux, n'ayant pas de vivres, nourrissant ses chevaux d'algues marines; en attendant ses renforts, il enseigne à ses soldats la guerre africaine, montre à ses cavaliers à fuir et à se rallier comme les Numides, fait venir d'Italie les éléphants des jeux pour accoutumer ses hommes et ses chevaux à rencontrer en bataille de tels adversaires, et, pendant ce temps, il se maintient dans un espace de six milles contre l'immense armée pompéienne (708).

Passons vite sur cette guerre qui fut atroce et sans honneur. Le parti pompéien n'espère que dans le roi barbare Juba; Juba règne parmi ces Romains et fait quitter la pourpre à leur commandant Métellus: ce ne sont qu'intrigues, querelles pour le commandement, rêves de proscription, massacres de prisonniers. Ces légions de laboureurs africains, levées à la hâte et marchant à contre-cœur, se laissent vaincre avec une facilité incroyable; 30 cavaliers gaulois mettent en fuite 2,000 Numides. A Thapse, au jour de la bataille décisive, César est attaqué d'épilepsie, donne pour mot d'ordre *félicité*, et se retire dans sa tente; ses troupes se battent malgré lui, et sont victorieuses sans lui. Les vétérans de Pompée résistent seuls; vaincus, ils se retranchent deux fois; abandonnés de leurs chefs, ils demandent grâce et sont impitoyablement massacrés.

César lui-même semble avoir oublié sa clémence; il tue ou laisse tuer les chefs auxquels il a déjà pardonné; il fait périr un L. César, son parent, coupable d'avoir maltraité ses esclaves et surtout d'avoir tué ses lions; il en exile d'autres, mais en accordant à chacun de ses amis la grâce d'un exilé. Les Pompéiens qui n'ont pas su combattre savent se tuer: des Césariens abordent le vaisseau où fuyait Métel-

lus : « Où est le général ? demandent-ils. — Le général est en sûreté, » répond Métellus, qui se perce de son épée. L'Africain Juba avait son bûcher tout prêt dans Zama sa capitale ; il devait égorger là tous les habitants, y jeter ses femmes, ses enfants et ses trésors, s'y brûler avec eux. Mais Zama lui ferma ses portes et le priva du suicide qu'il rêvait : lui et le Romain Pétreius se battirent pour recevoir la mort l'un de l'autre ; Juba tua Pétreius et se fit tuer par son esclave. Il y a dans ces morts quelque chose, et de la barbarie africaine, et de cette rage impie de suicide qui appartient à la corruption de l'empire.

Caton avait depuis longtemps la douleur d'être inutile ; sa vertu ne remédiait en rien à l'immoralité de son parti, ni la douceur de son âme à l'atrocité de la lutte. Dès le commencement de la guerre, il avait résolu de se tuer si César était vainqueur, de s'exiler si les Pompéiens triomphaient. On l'avait laissé à Utique ; ce héros de la république mourante ne faisait plus guère que garder les bagages. Dans cette ville, les indigènes étaient pour César ; les Romains, gens de finance, étaient bien pour la république, mais non jusqu'à affranchir et armer leurs esclaves, comme l'aurait voulu Caton. Alors, ne s'occupant plus que de ses amis, il procura des vaisseaux à ceux d'entre eux qui voulurent passer en Espagne ; pour ceux qui restaient, il composa un discours destiné à fléchir César ; puis soupa, lut le *Phédon*, et le lendemain matin, comme on peut le voir avec détail dans Plutarque, il se tua : tant il craignait le pardon de César ! Ce suicide, tant loué des anciens et qui a séduit quelques modernes, n'est pas même logique ; Caton ne pensait pas que, par ce dernier acte d'orgueil, il s'humiliait devant César, et confessait que celui qu'il n'avait pu vaincre par les armes pouvait l'écraser par son pardon. Caton se tuait

par dépit ; car sa cause n'était pas vaincue : Sextus, fils du grand Pompée, la maintenait en Espagne et retarda de quinze ans l'entier établissement de la monarchie. Il y eut donc dégoût plutôt que désespoir de sa cause, et son suicide fut ce que le suicide est toujours : un moyen soi-disant honorable de se soustraire à un devoir. La foi chrétienne a rendu un grand service au genre humain en le dispensant d'admirer de telles actions.

Je viens de le dire, l'Espagne, cliente de Pompée, belliqueuse, peuplée de vétérans, accueillait les fils de Pompée comme autrefois elle avait accueilli le fugitif Sertorius et l'avait défendu contre Pompée lui-même. Les fuyards de Thapse eurent pour eux la Péninsule presque entière, et pendant que César menait à Rome un quadruple triomphe, treize légions gravaient sur leurs boucliers le nom de Pompée.

Terminons tout de suite ce long récit de guerres. César appelé à grands cris par ses lieutenants, vient par terre en 27 jours de Rome à Cordoue. Arriver à la hâte, laisser les trois quarts de ses forces derrière lui, avec une poignée d'hommes surprendre l'ennemi, livrer bataille, — sa tactique était toujours la même. Le jeune Pompée évita longtemps le combat ; César l'atteignit près de Munda (709).

César, attristé par une récente attaque de son mal, dégoûté d'une guerre atroce où l'on ne faisait plus de quartier, où l'ennemi assiégé égorgeait les bouches inutiles, prétendit en finir ce jour-là. Mais jamais sa fortune ne fut aussi chancelante que dans cette bataille, la dernière qu'il livra. L'ennemi, attaqué sur les hauteurs, avait treize légions contre huit. Les Césariens fléchirent. César, après avoir saisi un bouclier de fantassin, marcha seul presque à dix pas de l'ennemi ; il pensa même à se donner la mort.

Les débris de sa dixième légion le sauvèrent, soldats disgraciés qui, depuis qu'ils s'étaient révoltés en Italie, le suivaient par grâce et sans ordre. Il convenait qu'ailleurs il avait combattu pour la victoire, à Munda pour sa vie.

3,000 chevaliers et 30,000 soldats furent tués : on fit autour de Munda assiégée une circonvallation de cadavres, les têtes tournées vers la ville, les corps liés ensemble par des javelots. Le siège dura encore un mois, presque tous les assiégés périrent ; Cnéius Pompée fut tué dans une caverne ; son frère Sextus s'échappa dans les montagnes des Celtibères, et reparut depuis, hardi corsaire, sur la Méditerranée.

Tout en soutenant cette guerre, César s'était amusé à une guerre de plume contre Cicéron, et avait répondu par une satire à son éloge de Caton, pamphlet républicain. Dans sa marche rapide de Rome à Cordoue, il avait aussi fait un poème intitulé *le Voyage*. César était homme de goût, bel esprit, lecteur assidu des poètes ; il recueillait les bons mots¹, en disait beaucoup. Je ne parle pas de ses mémoires, où il est soldat², ni de ses harangues qui appartiennent à sa vie sérieuse³. Mais César était puriste, et les grammairiens le citent comme autorité. Dans un de ses fréquents voyages à travers les Alpes, cet homme de plaisir et cet homme de guerre dédiait à Cicéron deux livres sur la grammaire et l'orthographe latines⁴. Vous figurez-vous

1. Cic., *Fam.*, XVI, 9.

2. Sur les *Commentaires*, V. Suet., 56, et Cic., *in Bruto*, 75. Sur l'*Anti-Caton*, *Att.*, XII, 40, 43 ; Plut., *in Cæs.*

3. Sur les harangues de César, V. Suet., 55, 56 ; Cic., *Bruti*, 72, 73 ; *de Offic.*, 1, 37 ; Quintilien, X, 1, 2 ; XII, 10 ; Tacite, *de Oratoribus*, 21, 25, 34 ; Pline, *Epist.*, I, 20, v. 3 ; Tacite, *Ann.*, XIII, 3. Ses qualités étaient la force, la chaleur, la promptitude des réparties mordantes. Eodem animo dixit quo bellavit, dit Quintilien, X. 1. Il nous est resté des vers de César.

4. Suet., 56.

Napoléon en chemin pour Austerlitz, et s'amusant à corriger Restaut ?

La bataille de Munda s'était donnée le troisième anniversaire du jour où Pompée avait quitté l'Italie. Pendant ces trois ans, la guerre civile avait voyagé d'Italie et d'Espagne en Grèce ; et de là, par l'Égypte, la Syrie, le Pont, l'Afrique et l'Espagne une seconde fois, elle avait achevé le tour de la Méditerranée et du monde romain : le monde était parcouru, la guerre civile finie.

Et, pendant cette guerre, César en soutenait une autre moins brillante, aussi digne de remarque : il bataillait contre son propre parti. Il n'y a pas de pouvoir qui n'ait ses *ultràs* ; Robespierre même eut les siens, qui le taxaient de contre-révolution et de modérantisme : à plus forte raison, César eut-il aussi ses *ultràs*. Croyez-vous que tous les roués de son camp adoptassent pieusement son système de modération et de clémence ? qu'ils ne réclamassent pas, ce qui était de droit après la guerre civile¹, les proscriptions, le pillage, les confiscations, les vengeances, la banqueroute ? Croyez-vous que cette armée, qui, sur un geste mal interprété de César, avait prétendu comprendre qu'il promettait à chaque soldat l'anneau et le cens de chevalier, se contentât de 2,000 sest. (388 fr.) par tête, le seul cadeau qu'elle eût encore reçu² ?

Salluste, qui lui-même n'avait pas été l'homme le plus honorable du parti césarien, dit sans façon à César : « Des hommes souillés de dissolution et d'opprobres, qui te croyaient prêt à leur livrer la république, sont venus en foule dans ton camp, menaçant les citoyens paisibles de

1. *Timor tabularum novarum... qui ferè bella et civiles dissensiones sequi consuevit.* (César, *de Bello civ.*, III, 1.)

2. Suet., 33, 38.

brigandage, de meurtre, de tout ce qu'on peut attendre d'une âme dépravée. Mais quand ils ont vu que tu ne les dispensais pas de payer leurs dettes, que tu ne leur livrais pas les citoyens comme des ennemis, ils t'ont quitté. Un petit nombre seulement se sont crus plus en sûreté dans ton camp que dans Rome, tant ils avaient peur de leurs créanciers ! Mais il est incroyable combien d'hommes et quelles gens ont déserté ta cause pour celle de Pompée, et choisi son camp comme un inviolable asile pour les débiteurs ! »

C'est Célius surtout dont Salluste veut parler. — En passant à Rome, entre sa campagne d'Espagne et celle de Pharsale (705), César avait trouvé la cité reine se débattant contre tous ceux qui voulaient exploiter la chute de Pompée, contre les débiteurs surtout, qui demandaient les terribles *tabulæ novæ* (abolition des dettes) : aussi n'y avait-il ni argent ni crédit sur la place. César, en courant, (il ne passa que onze jours à Rome), fit, comme nous le disons, une cote mal taillée, et crut sauver le principe du crédit en permettant une banqueroute de 25 pour 100².

Or, Célius, alors préteur, était personnellement très-intéressé dans la question des *tabulæ novæ*. C'était un Césarien déjà mécontent de la modération de César, et tout prêt à se faire Pompéien de colère de voir les Pompéiens trop bien traités ; homme d'esprit, du reste, mais disputeur acharné, qui, à souper avec un de ses clients obséquieux et toujours de son avis, lui disait en colère : « Au moins, dis une fois non, pour que nous soyons deux ! » César une fois embarqué pour la Grèce (706), Célius découvre que le parti

1. Lettre politique, II.

2. En autorisant les débiteurs à céder leurs biens aux prix qu'ils avaient dans la guerre civile, et à imputer sur le capital les intérêts payés. *Cæsar, Bello civ.*, III, 1; *Suet.*, 42; *Cic., de Offic.*, 11, 24.

de son chef n'est que le parti des usuriers¹, l'abandonne tout à fait, propose aux comices la dispense de payer les dettes ; — c'était trop peu — la dispense de payer les loyers : le crédit en était là ! Bataille là-dessus ; le consul brise la chaise curule de Célius ; Célius s'en fait une en lanières de cuir, pour rappeler au consul qu'il fut fouetté dans sa jeunesse. Chassé de Rome, il court l'Italie pour amener les débiteurs. Le vieil aristocrate Milon la parcourait aussi avec ses anciens amis les gladiateurs, délivrant les esclaves, soulevant les pères, ralliant tous les *marrons* de la civilisation romaine. Célius se joint à lui. La chose pouvait devenir grave ; mais Célius et Milon se firent bientôt tuer².

Après Célius, vint un autre ami de César. Pendant les guerres de Pharsale et d'Égypte (707), Antoine, maître de la cavalerie, fut seul magistrat romain en Italie. Antoine put faire pressentir ce que serait la folle tyrannie des Césars, une fois ce pouvoir monstrueux tombé en des mains vulgaires. Dans un char traîné par des lions, suivi d'une litière qui porte sa femme, la veuve de Clodius, l'ardente et sanguinaire Fulvie ; d'une autre litière où la comédienne Cynthéris, sous le nom patricien de Volumnia, reçoit les hommages des villes italiques ; puis, d'une voiture où il a placé avec sa mère les compagnons de ses débauches ; Antoine, entouré de bateleurs, de comédiens, toujours l'épée au côté et escorté de soldats, parcourt l'Italie, fait faire anti-chambre aux sénateurs jusqu'à ce qu'il lui plaise de terminer ses interminables repas, et, après une nuit d'orgie, vomit en plein Forum³. C'est du reste, un des originaux les plus curieux de l'histoire ancienne : un soir, par

1. V. sa lettre à Cicéron, *Fam.*, VIII, 47.

2. César, III, 20, 21 ; Dion.

3. V. sur Antoine : *Cic., ad Att.*, VIII ; *Plut., in Ant.* ; *Cic., Phil.*, II.

exemple, il revient à la hâte de Narbonne, se cache dans un cabaret aux portes de Rome, y entre de nuit, seul, en guêtres et en casaque gauloise, dans une petite voiture, va chez lui : « Qui frappe? — Courrier d'Antoine. » On le mène à Fulvie, toujours déguisé; il lui remet une lettre, une lettre de lui-même, tout amoureuse, où il lui proteste qu'il a cessé d'aimer Cythéris. Fulvie pleure en la lisant; le messenger ému n'y tient pas, se jette au cou de Fulvie. Cela ne sent-il pas son XVII^e siècle, les rubans et les grands canons, « Brutus galant et Caton dameret? » Seulement, comme c'était pendant la seconde guerre de César en Espagne, Rome, à l'annonce de cette arrivée subite, crut à quelque grand désastre. On appela Antoine à la tribune pour faire part au peuple des graves nouvelles qui avaient motivé son retour; il ne sut trop que dire, et l'Italie en demeura tout effrayée pendant huit jours.

Sous la vice-royauté d'Antoine, Dolabella était tribun. Antoine, ruiné par les dés, vendait la justice, mettait la main sur les successions, prenait et donnait les patrimoines. Dolabella, joyeux compagnon comme lui, patricien ruiné, devenu plébéien et démagogue, remettait en honneur l'abolition des dettes et des loyers. Ce projet devait être du goût d'Antoine; mais une intrigue de femme brouilla ces deux hommes si bien faits pour se comprendre.

Ce fut alors sous le tyran César comme aux beaux jours de la liberté. Il y eut deux camps, celui des créanciers et celui des débiteurs; batailles quotidiennes et meurtrières; tours de bois élevés sur le Forum par Dolabella, renversées par Antoine, comme on eût fait en rase campagne; épuisement du trésor, révolte des légions qui se trouvaient mal payées, anarchie effroyable, dégoût de César, retour

vers le parti de Pompée¹. C'était le moment où César était enfermé à Alexandrie, où les Pompéiens, maîtres de l'Afrique, menaçaient l'Italie² (707).

César, délivré, vint mettre le holà; tout en pardonnant aux deux tapageurs, Antoine et Dolabella, en accordant quelques nouvelles concessions aux débiteurs, une remise de terme aux locataires³, il tint bon contre les *tabulae novae*, protesta qu'obéré lui-même, il ne se libérerait pas de cette façon. En effet, se libérer par des cadeaux et des prêts forcés, vendre les biens des Pompéiens morts, vendre même les biens d'Antoine qui, adjudicataire de ceux de Pompée, trouvait fort mauvais que César en exigeât le paiement⁴; et puis se mettre en route à la hâte, ce fut l'affaire de dix mois environ.

Mais au moment de partir, ses vétérans protestent qu'ils ne marcheront pas; une promesse de mille deniers (776 fr.) par tête leur semble misérable. Ils s'avancent vers Rome, pillant et tuant. César, malgré les prières de ses amis, vient les attendre à son tribunal en plein Champ de Mars : « Que voulez-vous? — Notre congé. — Vous l'avez; et quand j'aurai vaincu avec d'autres soldats, tout ce qui vous a été promis vous sera payé. » Et sans un mot de plus, il se retirait. On le supplie d'ajouter quelques paroles; il s'y prête à grand-peine et les apostrophe : « *Quirites* (citoyens)... Nous sommes soldats, lui répondent-ils, mène-nous en

1. Legionum nec vis eadem, nec voluntas... Italia abalienata, urbana res perdita. (Cic., *ad Attic.*, XI, 10.) Versor in gemitu Italiae, urbis miserimam querelis. (*Fam.*, XV, 15.)

2. Cic., *ad Att.*, XI, 10, 12, 15.

3. Une remise d'un an (*annuam habitationem remisit*) à tous les locataires au-dessous de 2,000 sesterces (388 fr.) à Rome, de 500 en Italie. Suet., 28. Cette libéralité était-elle faite aux dépens des propriétaires ou aux dépens de César? Il est peu probable que César se fût chargé d'une aussi énorme dépense.

4. Cic., *Phil.*, II, 27.

Afrique; nous vaincrons à nous seuls; décime-nous si tu le veux. » Il fallut le prier longtemps pour qu'il leur accordât la grâce de se faire tuer pour lui par les cavaliers numides et les éléphants de Juba (708).

Voilà quelle double lutte soutenait César : d'un côté contre l'esprit de la république mourante, de l'autre contre l'esprit de l'empire qui approchait. Ce double fait va nous apparaître encore dans le récit de son gouvernement après la victoire.

César est revenu d'Afrique vainqueur de Juba et de Caton (709). Il y a quarante jours de fête, quatre jours de triomphe; César triomphe des Gaules, puis du Pont et de Pharnace, puis d'Alexandrie, puis de l'Afrique et de Juba (il ne veut pas qu'il soit question de Pompée ni des Romains). César acquitte en une fois toutes les fêtes qu'il devait au peuple : inauguration de son nouveau Forum; obsèques de sa fille; dédicace d'un temple à Vénus, mère des Césars. Le monde lui a fourni pour les payer 65,000 talents (296 millions environ¹), plus 2,822 couronnes d'or, du poids de 2,414 livres romaines². Rome est pleine d'étrangers qui passent les nuits sur les places dans l'attente d'une si belle fête, et plus d'un spectateur a été étouffé dans la foule.

César parait, précédé par soixante-douze licteurs, traîné sur le char triomphal par quatre chevaux blancs que le sénat lui a votés comme pour l'égaliser à Jupiter. Le Forum tout entier, la Voie Sacrée, depuis sa maison jusqu'aux degrés du Capitole, sont recouverts d'un voile de soie³. Ses

1. Selon Velleius Paterc. (II, 56), 600 millions sest. (416 millions de fr.) seulement.

2. 788 kilogrammes, valant, d'après le prix de l'or à cette époque, 2,697,000 fr. Appien, *de Bello civ*, II.

3. Pline, *Hist., nat.*, XIX, 1; Dion, XLIII.

prisonniers le suivent : aujourd'hui le gaulois Vercingétorix, gardé neuf ans pour ce triomphe et pour son supplice; demain ce sera l'Égyptienne Arsinoé, sœur de Cléopâtre; après-demain le jeune fils du roi Juba. Les villes qu'il a prises, cinquante batailles qu'il a gagnées sont représentées en bois précieux, en écaïlle, en ivoire. La défaite de Pharnace est rappelée par ce mot fameux : *Veni, vidi, vici*. Le Rhin, le Rhône, l'Océan captif, sont représentés par des statues d'or.

La révolution est donc accomplie. César a proclamé son souverain pouvoir; « mais il sera plus modéré d'autant qu'il est plus puissant. Dictateur et consul quand il s'agira de faire du bien; s'il s'agit de faire du mal, il ne sera rien¹. » Le sénat lui a décrété la dictature pour dix ans, une statue sur un char en face de Jupiter et consacrée à César, *demi-dieu*. C'est toute la majesté divine, toute l'autorité humaine de la république, qui sont réunies en sa personne.

Mais voyez-vous, derrière son char, les deux puissances qu'il est forcé de reconnaître, le peuple et l'armée? A chaque citoyen pauvre, César a donné dix boisseaux de blé, dix livres d'huile, 300 sesterces (174 fr. 78²) promis autrefois, 100 sesterces d'intérêt pour le retard. A chaque légionnaire, des terres, une augmentation de solde³ et 20,000 sesterces; à chaque centurion et à chaque cavalier, deux fois autant⁴. Comptez avec Suétone 320,000 citoyens pauvres, avec Juste-Lipse, 30,000 soldats et 1,500 cavaliers, présents à Rome; et vous verrez que ce cadeau pouvait monter à 155 millions de francs.

Les soldats trouvent pourtant que c'est peu, et ce cadeau

1. Dion, XLIII, p. 221.

2. J'évalue ici le sesterce à 28 c., et le denier à 1 fr. 12 c. (Voyez l'Append.)

3. *Mss. Vindobon.* Suet., 38, avec la correction de Casaubon.

4. *V. Suet., Pline, XIX, 8. Dion.*

ne les empêche pas, comme d'ordinaire, de chausonner leur général. Ils vont chantant :

Gens de la ville, gardez vos femmes ; nous vous amenons
le galant chauve ;

ou bien ils raillent César sur l'infamie de ses mœurs et l'amitié suspecte de Nicomède (seule accusation qui fâchât César, et dont il voulut se disculper par un serment) ; ou ils lui reprochent le pain d'herbe qu'il leur fit manger à Dyrrachium ; ou même ils prennent contre lui le parti de Pompée et de la république :

Fais bien, tu seras battu ; fais mal, tu seras roi.

Puis, après le peuple et l'armée, vient toute une Rome nouvelle, étrangère ou proscrire, qui monte au Capitole derrière César ; tous les disgraciés de l'ancienne république : condamnés qui reprennent leurs biens, fils de proscrits à qui les honneurs sont ouverts, gens déclarés infâmes qui relèvent la tête, sénateurs notés qui reprennent place au sénat. Viennent les provinces ; la Gaule transpadane admise tout entière au droit de cité¹ ; l'Espagnol Balbus devenu une sorte de premier ministre. Les Gaulois jadis vaincus par César, ces légers fantassins qui, sous le signe de l'alouette, ont suivi César à Lérida, à Alexandrie, à Pharsale, entourent les premiers son char de triomphe : toute cette légion a reçu en masse les droits de citoyen ; ses centurions demi-barbares vont s'asseoir au sénat. Et, comme chante le peuple :

César mène les Gaulois captifs derrière son triomphe ; il mène
à la curie les Gaulois sénateurs ;

Ils ont quitté leurs braves celtiques et endossé le laticlave.

1. Il l'avait porté de 1/3 de denier à 2/3 par jour (de 26 c. à 32 c.).
V. Polyb., VI, 39 ; Suet., in *Cæs.*, 26.

La vieille Rome est livrée à ces profanes ; la belle latinité se perd ; le bon goût romain ne se trouve plus nulle part¹, — si ce n'est dans cet avis, inscrit aux pieds des Pasquin ou des Marforio de l'ancienne Rome : « Avis au public : On est prié de ne pas dire aux nouveaux sénateurs le chemin du sénat². »

O Romains ! nous avons perdu la liberté !

Paroles que le peuple applaudit au théâtre, en tournant les yeux vers César, mais que le peuple sans trop de souci laisse se vérifier chaque jour ! César est tout : dictateur, peuple et dieu. Tout se fait par lui, tout se demande à lui, si toutefois on est assez heureux pour l'approcher³. On publie encore des sénatus-consultes, mais ces décrets du sénat, nul sénateur ne les connaît ; Cicéron apprend, par les actions de grâces qu'on lui rend, qu'il a fait décerner la royauté à un prince dont il ne savait pas même le nom⁴. Le peuple s'assemble encore aux comices ; mais César lui écrit : « César, dictateur, à telle tribu : Je vous recommande un tel pour qu'il obtienne, par vos suffrages, la dignité qu'il sollicite. »

Il ne faut pas s'y tromper, ni appliquer mal à propos nos habitudes modernes. Le cosmopolitisme, et ce qu'on pourrait appeler l'*anti-romanisme* de César, pas plus que sa philanthropie, n'est qu'un système. César, le fils de Vénus, est aristocrate ; César, le vainqueur des Gaules, est Romain autant que personne. César ne prostitue pas Rome

1. *Facetiæ oblitæ Latio... in urbem nostram infusa peregrinitas... braccatis transalpinisque nationibus... ut nullum vestigium priscae urbanitatis appareat.* (Cic., *Fam.*, XV, 9.) *Exaruit vetus urbanitas.* (*Id.*, VII, 30.)

2. B. F. (Bonum factum.) Ne quis senatori novo Curiam monstrare velit. (Suet., in *Cæs.*, 80.)

3. *Omnia delata ad unum.* (Cic., *Fam.*, IV, 9 ; VI, 14.)

4. *Fam.*, IX, 15.

sa mère. C'est bien plutôt Rome qui se prostitue. C'est un ancien sénateur qui descend dans l'arène, un autre qui veut y descendre, et à qui César l'interdit¹. C'est Labérius, chevalier romain, que César appelle à jouer sur le théâtre, qui n'ose s'y refuser, joue en déplorant tout haut son abaissement, reçoit 500,000 sesterces pour sa peine, et, de la scène, regagne tout droit le banc honorifique où siègent les chevaliers. Et de plus, César a eu le monde pour auxiliaire, il faut qu'il s'acquitte envers le monde; qu'il lui fasse un sénat de 900 membres au lieu de 600, un sénat peuplé de soldats, de devins, de fils d'affranchis, de gens dégradés². César a de nombreux amis à récompenser pour lesquels il multiplie les charges et les sacerdoces, double le nombre des préteurs et des édiles, fait des consuls pour quelques mois, quelques jours, quelques heures même; donne les *ornements consulaires*, quand il ne donne pas le consulat; prodigue tout, dégrade tout. César a sa victoire à payer, et cette dette est lourde, même pour lui³.

Qu'importe! le jour de son triomphe est un grand jour! Pendant que César, à la lueur de quarante lustres portés par des éléphants, monte à genoux les degrés du Capitole, les jeux commencent par toute la ville. Dans tous les quartiers, des bouffons débitent leurs lazzi dans toutes les langues à cette multitude cosmopolite. Au Cirque agrandi par César⁴, la jeune noblesse conduit des chars et des chevaux;

1. Dion, XLIII, 23; Maerob., II, 7; Suet., 26, 39.

2. Un homme demande à Cicéron de l'aider à devenir sénateur dans sa petite ville: «A Rome ce serait aisé, répondit-il; à Pompéii, c'est plus difficile.»

3. «Il se passe bien des choses, dit Cicéron, qui ne plaisent pas même à César. C'est à cela qu'aboutissent les guerres civiles, que non-seulement il faut obéir au vainqueur, mais que le vainqueur obéit à son tour aux auxiliaires qui lui ont donné la victoire.» *Fam.*, XII, 18; et Dion, XLIII, p. 237.

4. Denys d'Halicarnasse, III, 68. Pline, XXXVI, 24. Suétone, *in Cæs.*, 39. Il lui donna une étendue de 3 stades sur 1 (environ 600 mètres sur 200.)

au Champ de Mars, il y a des luttes d'athlètes pendant trois jours; au delà du Tibre, dans un lac creusé de main d'homme, un combat naval entre la flotte d'Égypte et celle de Tyr; à l'amphithéâtre, combats de bêtes pendant cinq jours; et à la fin, pour mettre le comble à la joie du peuple, une bataille sérieuse entre 1,000 fantassins, 500 cavaliers, 4 éléphants: le sang coule, les hommes périssent: César est un bon maître; il a voulu indemniser son peuple qui n'a pas vu les massacres de Thapsus et de Pharsale.— Et dans Rome tout entière, 22,000 tables se dressent, chacune de trois lits; le peuple et l'armée, 198,000 convives y prennent place; le Falerne s'y distribue par amphores, le vin de Chio par tonneaux¹. César fête magnifiquement ces deux puissances, les seules debout avec la sienne, et qui seront les menaçants et infidèles soutiens de ses successeurs.

En effet, c'est bien l'empire qui commence. Ce temple de Vénus mère, dominant le Forum de César comme le temple de Jupiter dominait l'ancien Forum, et dans lequel le maître a placé à côté de la déesse son aïeule, Cléopâtre sa maîtresse²; ces magnificences, mêlées de sang, même sous le dominateur le plus doux; cet avilissement de la vieille Rome, cette prostitution de sa noblesse, cet abaissement de ses dignités; ces caresses, déjà un peu craintives, pour le peuple et pour l'armée; cette accumulation de flatteries sur un seul homme, cette déification du souverain; cette importance des familiers du palais, même sous un maître

1. Dion, p. 223 et suiv.; Suet., 37-39; Plut., *in Cæs.*, 71; Pline, *Hist. nat.*, XIV, 15. Je compte, selon l'usage le plus ordinaire, trois convives par lit.

2. Sur ce temple de Vénus *Genitrix*. V. Suétone, *in Cæs.*, 61, 78. Stace, *Sylvæ*, I, 1. Nibby, *Roma antica*, t. 2, p. 148. Pline, *Hist. nat.*, VII, 38; IX, 42; XXV, 23; XXXIV, 5; XXXV, 9, 11, 12. Ampère, *L'Empire romain à Rome*, I, t. I, p. 26.

comme César : voilà bien tous les symptômes de l'époque impériale. Il en manque un seul, les proscriptions politiques : exception glorieuse, mais qui ne pourra pas être éternelle.

Il faut ici caractériser cette révolution. Le monde romain avait besoin, cela était clair, sinon de la royauté, au moins du pouvoir d'un seul, de la monarchie. Mais quelle pouvait être la loi, la condition, la force morale de cette monarchie ? Elle ne pouvait rien emprunter aux royautés de l'Orient, tyranniques, barbares, dégradantes et dégradées, méprisées de tout ce qui était Grec, odieuses à tout ce qui était Romain. Encore moins eût-elle emprunté quelque chose aux monarchies récemment détruites des successeurs d'Alexandre ; copies bâtarde, mauvaises contrefaçons grecques des royautés de l'Orient, et qui n'avaient pu vivre trois siècles. Mais, d'un autre côté, pouvait-elle demander à la république son principe de moralité et de vie ? Était-il donné à personne de convertir subitement la religion du patriotisme (si toutefois elle était debout) en celle de la royauté, l'adoration de la chose publique en celle du prince ? Ce changement put se faire, mais pour la forme, sans sérieux et sans foi. Le pouvoir se trouvait donc être la force et rien de plus : inévitable conséquence, surtout dans une monarchie universelle, où tout sentiment national était brisé, tout patriotisme détruit, les dieux confondus, les religions mêlées, les croyances et les vertus dépouillées de ce caractère national qui dans l'antiquité faisait toute leur force.

La question entre la république et la monarchie était tout autre alors qu'elle ne l'a été chez les peuples modernes. Ni une certaine morale publique, qui s'impose même au pouvoir ; ni la puissance du privilège, qui le

force à des ménagements envers les grands ; ni certains pouvoirs héréditaires égaux d'origine au pouvoir royal ; ni des assemblées régulières qui parfois l'appuient tout en le contenant : rien de tout cela n'était connu, ni possible, dans l'antiquité. Tout ce qui chez nous honore le service, et met entre l'obéissance et l'esclavage une distance presque égale à celle qui sépare l'esclavage de la liberté : honneur chevaleresque, indépendance féodale, liberté bourgeoise, franchise militaire, dévouement monarchique, vertu chrétienne, rien de tout cela n'avait d'analogue dans le monde païen. La valeur de l'homme, même le plus élevé, était inférieure à ce que le christianisme est venu la faire.

Le chrétien est chrétien avant tout. Le titre de citoyen, si honorable qu'il soit, n'est pour lui que secondaire ; la politique n'est qu'un accessoire de sa vie ; la vie intérieure, la vie domestique elle-même, tient chez lui bien plus de place que la vie publique ; et par suite, quelque humble condition que la politique lui fasse, la dignité de son être, la liberté de sa conscience, l'intégrité de sa foi lui demeure et le console. Le païen, au contraire, pour qui la vie intérieure était nulle, la vie domestique peu attachante, vivait surtout par la vie publique ; sa grande valeur était comme citoyen : s'il venait à être abaissé comme citoyen, si la vie publique lui faisait défaut, son abaissement était sans limite, sans remède, sans consolation.

Or c'était un tel abaissement que la monarchie venait lui infliger ; elle n'apportait à l'antiquité décrépite aucune loi morale, aucune grandeur, aucune sainteté, aucune vertu, aucune gloire. Ce n'était point de la religion : c'était de la force, de la force toute nue, donnée par un hasard et retirée par un autre. De droit électif ou héréditaire, il ne pouvait en exister : on ne crée pas les lois, on les trouve.

Rome, dépouillée de sa loi antique, n'était pas maîtresse de s'en faire une autre. Derrière le souverain, triste divinité qu'on adorait humblement, sans pouvoir l'aimer ni la respecter au fond du cœur, allait venir son cortège de bas courtisans; non gentilshommes, mais valets; non les *pairs* du roi, mais ses esclaves; pas même favoris, mais mignons. Le temps allait venir, non plus de l'autorité (*dignitas*), mais de la faveur (*gratia*); le temps où il faudrait faire son chemin, être bien en cour (*gratiosus esse*), au lieu de s'élever hautement et franchement dans la voie des honneurs (*dignitatem augere*, etc....; la langue même de l'empire n'est plus celle de la république). Une époque allait venir, d'écrasement pour toute valeur personnelle, d'humiliation pour toute intelligence, toute conscience, toute foi, aussi bien que pour toute gloire, toute ambition, toute noblesse.

Voilà ce qu'envisageaient ceux qui résistaient en désespoir de cause à une nécessité qu'il leur était impossible de ne pas voir, et que la génération précédente avait entendu prédire par l'orateur Antonius. On peut pardonner à ces hommes qui n'avaient d'autres espérances que celles de ce monde, et qui ne vivaient que de leur vie de citoyen, de n'avoir pas su se résigner à une dégradation si complète de leur dignité de citoyen. On peut pardonner à ces nobles Romains de n'avoir pas su comprendre ni accepter l'anéantissement de cette liberté trois fois séculaire qui avait fait la grandeur de Rome et de leurs familles. Parmi ces hommes étaient presque tous ceux qui gardaient quelque valeur morale; parmi eux, quelques hommes désintéressés, soutenus par le stoïcisme, et qui en combattant pour leur dignité propre, combattaient aussi pour celle de l'homme. Ceux-là se faisaient peu d'illusion; les dernières paroles

de Brutus en sont la preuve; et Caton, qui, tout en poursuivant la liberté, l'appelle « une vaine ombre ¹, » finit par se donner la mort avant même que sa cause ne soit vaincue, et ne suit pas sa ligne droite jusqu'à la fin.

Cicéron surtout mérite d'être bien compris. C'est probablement l'intelligence la plus lucide de son temps, et c'est un des hommes les plus honnêtes et une des âmes les plus religieuses de l'antiquité. Cicéron, sauf son ambition de gloire personnelle, mais de gloire honorable, est un des politiques les plus désintéressés de son siècle et de bien d'autres; dégagé, je ne dis pas des amitiés dont les hommes d'État se défont assez facilement, mais des antipathies et des rancunes, presque toujours si dominantes chez eux. C'est un Romain, et son patriotisme est aussi vrai que celui de Caton. C'est un Italien, compatriote de Marius, et qui lui-même a plaidé la cause de l'Italie. Et de plus, c'est un *humain*, une âme qui a, comme bien peu dans les siècles antiques, le sens de l'humanité et le respect de son semblable; le cosmopolitisme philosophique de Cicéron est autrement désintéressé que le cosmopolitisme politique de César. Il se trouve ainsi placé entre Rome, qu'il ne se consolera pas de voir dégradée, l'Italie dont l'abaissement serait pour lui une humiliation, le monde qu'il ne voudrait pas condamner à une éternelle servitude. Il est entre la république qu'il ne se résigne pas à voir mourir, et la monarchie qu'il voit inévitable. Il a tout prévu depuis quatorze ans; il se vante, et il en a le droit, de cette divination qui l'a toujours éclairé sur les maux à venir, et lui a inspiré des avertissements rarement écoutés. C'est un malheur en certains temps

1. Et inanem prosequar umbram. (Lucain.)

qu'un sens trop droit : Caton ferme les yeux, suit sa route jusqu'à l'écueil où il se brise lui et son vaisseau ; Cicéron aperçoit l'écueil et louvoie pour l'éviter. Son hésitation n'a pas d'autre cause ; il est, comme le dit très-bien Crevier, irrésolu par trop de lumières. Son âme ne manqua de force ni en face de Catilina ni en face d'Antoine. Mais cette seconde vue, qui lui révèle des maux contre lesquels tous ses avertissements ne prémuniront personne, lui ôte à la fois l'illusion, la décision et l'espérance.

Se soumettra-t-il donc au mal qu'il prévoit ? Marcus Tullius courra-t-il au camp de César ? baisera-t-il la main d'Antoine ? sous un Tibère (et remarquez que ce qu'on devait prévoir c'était une domination comme celle de Tibère), deviendra-t-il un affidé de la cour, un panégyriste à gages, un prêtre du dieu régnant ? Ne sera-t-il qu'un éloquent délateur, à qui le stylet de Lépidus marquera ses victimes, comme sous les Césars un Hatérius ou un Domitius Afer, ou tout au plus, comme Sénèque, un rhéteur et un philosophe du palais ? Pardonnons à l'orgueil païen, si c'est là de l'orgueil, de se révolter contre une telle nécessité, et de croire, malgré tout, à la possibilité d'un meilleur avenir.

Ce n'est pourtant pas que César ne traite Cicéron en ami, qu'il ne s'indigne quand il voit Cicéron faire antichambre à sa porte. Ce n'est pas en général César qui abaisse ou dégrade personne ; c'est une cause plus durable que lui, c'est son pouvoir et la révolution qui l'a fait. Aussi, quoique Cicéron cherche parfois à égayer sa servitude¹, qu'il donne des leçons de rhétorique à ses amis de cour Hirtius et Dolabella et reçoive d'eux des leçons de gastronomie,

1. Miraris tam exhilaratam servitutem. (*Fam.*, IX, 26 ; V, IV, 14 ; IX, 16, 19, 20.) Toutes les lettres à Pætus.

quoiqu'il soupe chez eux avec Cythéris, la tristesse demeure au fond. Il ne sait se résigner ni au silence du Forum ni à la nullité du sénat ; il ne s'habitue pas à n'être le défenseur, le conseiller, le patron de personne. A la douleur que lui cause la mort de sa fille, il mêle le deuil de la république : quand il revenait triste de ce Forum vide et de ce sénat muet, Tullie était sa consolation ; et, si la république eût duré, la république et ses devoirs l'eussent distrait et soulagé après la mort de Tullie¹ ; maintenant que tous deux lui manquent, il pleure à la fois ces deux morts ; il élève un temple à Tullie, et il fait, dans le panégyrique de Caton, l'oraison funèbre de la république.

Je m'arrête peut-être trop sur un seul homme ; mais Cicéron nous fait comprendre les sentiments de tous les hommes supérieurs de cette époque, qui voyaient leur échapper tout ce qu'ils avaient appelé honneur, dignité personnelle (*honestas*), élévation politique (*dignitas*) ; tout ce qui soutenait et embellissait leur vie (*ornamenta et solatia*)². Chose remarquable ! Pompée, homme médiocre, irrésolu, ami infidèle, a des amis dans sa ruine ; tout ce qui s'élève un peu, les Caton, les Brutus, sont avec lui ;

1. Me republicâ mœstum domus accipiebat. Nunc in domo dolentem, resp. non recipit. (*Fam.*, IV, 6.) V. encore IV, 3, 4, 9, 13 ; VI, 1, 6 ; VII, 3, 28 ; XV, 18, et même devant César il dit : « Je regrette que la république, qui devrait être immortelle, soit maintenant renfermée dans un homme mortel. » *Pro Marcello*. (Doleo, cum respública immortalis esse debeat, eam in unius mortalis anima consistere.) Et, dans le reste du discours, tout en louant César, il indique bien la pensée que le régime actuel ne devrait être que provisoire et que l'Etat Romain est à constituer : « Si, en finissant, tu laissais la république dans l'état où elle est aujourd'hui, tu rencontrerais dans la postérité plus d'étonnement que de gloire. » 8 et 9.

2. Ea nobis erepta quæ hominibus non minus quam liberi cara sunt, patria, honestas, dignitas, écrit Servius. *Fam.*, IV, 3. Quod perflugium spoliato et domesticis et forensibus ornamentis et solatiis. (*Cic.*, *Ibid.*, V, 15.) Remarquez ces mots bien propres à l'honneur romain. Et Cicéron dit ailleurs plus énergiquement : Sedebamus in puppi, nunc vix est in sentinâ locus. J'étais au gouvernail, je suis à peine à fond de cale. *Fam.*, IX, 15.

Cicéron a pour lui une passion aveugle, persistante comme de l'amour, passion malheureuse, il en convient¹: tandis que César, tout grand et tout aimable qu'il est, n'est entouré que de créatures; il a des âmes damnées, non de dévoués amis; c'est le banqueroutier Curion, l'étourdi Célius qui va se révolter contre lui, le fou Antoine qui complota sa mort², l'aventurier Dolabella, devant la villa duquel il ne passe plus sans escorte³. Et Cicéron lui-même, qui aime César et que César traite si honorablement, ne peut s'empêcher de souhaiter sa mort: «J'aime mieux, dit-il à l'occasion d'une de ses statues, j'aime mieux César auprès de Romulus qu'auprès de la déesse du Salut⁴.»

Et cependant la domination de César est plus douce, plus noble, plus conservatrice que personne ne pouvait s'y attendre. Certes, ni Pompée, ni surtout le parti de Pompée n'auraient eu cette clémence⁵. Lisez les lettres de Cicéron au commencement de la guerre civile, et voyez de quels maux il croyait la patrie menacée, parce qu'en effet il ne lui était pas donné de deviner une façon de vaincre aussi inusitée que celle de César. Le temps de César est une époque de suspension; le tyran tempère la tyrannie. Pour le bien comprendre, attendez seulement l'heure du triomphe de son serviteur Antoine.

César sait que «dans son parti il n'y a de bon que lui-même⁶.» Il est loin d'avoir persuadé à tous les siens que la guerre civile ne devait aboutir qu'à un état régulier, à

1. Ut in rai; ἐρωτικῶν. Cic., *ad Attic.*, IX, X.

2. Id., *Philipp.*, II.

3. Cic., *ad Att.*, XIII, 52.

4. Cæsarem ὀρθωτὸν Quirino malo quàm Salutì. (Id., *ibid.*, XII, 45). Il faut se souvenir que Romulus périt assassiné.

5. Cic., *Fam.*, IV, 9.

6. Nil melius ipso. Cæteri et cætera ejusmodi, ut audire malis quàm videre. (Id., *Fam.*, IV, 4.)

un gouvernement honorable: les dénonciateurs affluent autour de lui¹; il ne manque pas dans son conseil de profonds politiques qui désapprouvent la clémence, et trouvent qu'un peu de sang versé ne ferait pas de mal. Malgré César, ils parlent d'envahir les biens²; ils menacent et inquiètent³; dans les provinces éloignées, ils tuent⁴. Ajoutez à cela les anciennes plaies que la guerre civile n'a certes pas guéries; l'abandon des campagnes, le brigandage en Italie⁵; l'accroissement de la *plebs urbana*, toujours accoutumée à vivre de largesses; la diminution de la population laborieuse et de la population romaine en général⁶; le discrédit du mariage; la dissipation des patrimoines; l'audace et le nombre des débiteurs; l'absence du crédit, et, pour cause dernière de tous les maux, le luxe, le désordre et l'immoralité de la jeunesse⁷.

César eut à peine quelques mois pour porter remède à toutes ces plaies, et cependant César se faisant homme de bien pour sauver son siècle de l'effroyable abîme vers

1. V. Salluste, *Lettre politique*, II; Cic., *pro Ligario*, 15. Multi ad Cæsarem detulerunt, plures delaturi sunt. (Cic., *ad Attic.*, XI, 27.)

2. «Je crains le brigandage pour ta fortune, écrit Cicéron à Marcellus exilé; qui sont ces brigands, je te le dirais, si tu ne devais pas le deviner.» (Probablement Antoine) Cic., *Fam.*, IV, 7.

3. «Notre correspondance n'est pas sûre; ce n'est pas la faute du vainqueur, le plus modéré des hommes; c'est celle de la victoire, toujours insolente dans les guerres civiles.» Id. *ibid.*, IV, 4.

4. Magna gladiatorum licentia præsertim in externis. (Cic.)

5. Salluste, loc. cit.

6. La population investie du droit de cité romaine, avait été recensée en 683 à 450,000 citoyens. (Tite-Live, *Épître*, XCVIII.) Après les guerres civiles, elle se trouva ne plus être que de moitié, par conséquent 225,000. (Appien, *de Bello civili*, II, 102. Dion, XLIII, 25.) — Plut., *in Cæsare*, 45. Tite-Live, *Épître*, CXV, ne portent même que le chiffre de 150,000 pour le recensement de l'an 708. Mais ce chiffre doit s'entendre de citoyens romains habitant Rome et participant aux distributions de blé. (V. Suétone, *in Cæs.*, 41.)

7. V. Salluste, et Cicéron, *pro Marcello*. Revocanda fides... propaganda soboles, reprimenda libidines, vulnera belli curanda.

lequel il le voit marcher; César se faisant censeur, moraliste, sage et sévère administrateur, après avoir été tribun, révolutionnaire, chef de parti, me semble un des faits les plus singuliers de cette vie extraordinaire. C'est le second côté de la médaille : la politique conservatrice de César.

Il existe à cet égard un document précieux. Deux lettres nous sont restées, sous le nom de Salluste, adressées à César et probablement inspirées par lui, véritables pamphlets dans lesquels il faisait plaider d'avance en faveur de la politique qu'il allait suivre. La première est antérieure à la guerre civile; elle est écrite dans le premier feu du novateur politique. César va être consul, réformer l'État, renverser l'oligarchie des nobles, étendre le droit de cité, augmenter le sénat, changer la loi d'élection et celle des jugements : il n'y a que cela à faire, et la république est sauvée. Quand Salluste écrit la seconde lettre, César a fait tout cela ou à peu près, et la république n'est pas encore sauvée. L'historien de Catilina, un peu revenu de sa foi aux panacées politiques, de publiciste se fait moraliste. Il ne cache point à César que son parti n'est pas composé des plus honnêtes gens du monde, qu'autour de lui on pousse à la confiscation et à la tyrannie, qu'on blâme sa clémence, « que les vainqueurs réclament leur butin, et que pourtant les vaincus sont des citoyens ¹. Mais, dit-il, tu es le maître; fais en sorte que le peuple qui t'obéit soit le meilleur possible; le malhonnête homme n'est pas un sujet docile ². Ne rends pas, comme les barbares, meurtre pour meurtre, sang pour sang ³; continue à être élément, quoi qu'on en

1. Victores prædam petunt, victi cives sunt. (Sallust., *Ibid.*)

2. Fac uti quam optimis imperites. Nam pessimum quisque asperimè rectorem patitur. (*Ibid.*)

3. Neque barbaro ritu, cæde cædem, sanguine sanguinem expiandum (*Ibid.*)

dise; ôte la liberté du brigandage; ôte, pour y parvenir, la liberté des profusions et du luxe; sans reprendre toutes les lois anciennes, règle les dépenses privées ¹; assure à chacun son patrimoine, en le défendant et contre les rapines d'autrui et contre sa propre folie. Pour sauver la jeunesse de sa ruine pécuniaire et par suite de toutes les voies de désordre où elle s'engage (*pravæ artes*), supprime l'usure; pour sauver le peuple et le soldat de la pauvreté et de la sédition, supprime les distributions qui le corrompent; que chacun » (chose remarquablement hardie dans l'antiquité, et surtout à Rome) « ait son occupation, ses moyens de vivre, son travail ². » Salluste, l'homme de désordre dans sa vie privée et dans sa vie publique, après avoir expérimenté les phases et les mouvements divers de la politique, tout bien considéré, finit par un sermon.

Telle était bien aussi la pensée de César; Cicéron nous l'apprend, César ne demandait pas mieux que de ramener les habitudes d'occupation et de travail. Il est curieux de voir ce débauché, devenu préfet des mœurs, renouveler les anciennes lois somptuaires; faire visiter les marchés, poursuivre les mets défendus jusqu'aux pieds des Lares domestiques, envoyer ses licteurs dépouiller la table des riches gourmands ses amis; interdire les perles, lui qui donna à Servilie une perle de six millions de sest. (1,164,400 fr.); borner à cent as la dépense des repas, lui qui le premier

1. Non ad vetera instituta revocamus quæ jam corruptis moribus ludibrio sunt, sed si suam cuique rem familiarem finem sumptuum statueris... (*Ibid.*) Cicéron donnait les mêmes conseils à César: « Il faut relever ce que forcément les guerres civiles ont détruit, reconstituer les tribunaux, rétablir le crédit, réprimer la licence, favoriser la population; mettre un terme par des lois sévères à tous les relâchements des derniers temps. » *Pro Marcello*. 8.

2. Provideas uti plebes, largitionibus et frumento publico corrupta, habeat negotia sua, quibus à malo publico distineatur, etc... (*Ibid.*)

servit au même repas quatre vins différents¹ (cette question des lois somptuaires devait être plus sérieuse que nous ne pensons, puisqu'elle occupait ainsi César). César, qui héberge, auprès de Calpurnie sa femme, Cléopâtre et ce fils qu'elle avait appelé Césarion, César casse un mariage contracté deux jours seulement après le divorce; César veut encourager le mariage, et ne permet ni la pourpre ni les litières aux femmes qui n'ont pas d'enfants². L'homme qui a si peu ménagé les deniers publics destitue les sénateurs coupables de concussion. L'homme qui accueillait tous les condamnés aggrave toutes les peines³. L'homme populaire par excellence supprime ces corporations populaires dont Clodius et lui avaient fait si grand usage; il exclut du droit de juger à côté des chevaliers et des sénateurs, les représentants de la *plebs*, les tribuns du trésor⁴.

César va plus loin; il attaque cette maladie radicale que nous avons dès l'abord signalée, l'appauvrissement et la dépopulation de l'Italie. Il est vrai que lui-même y a contribué et que 80,000 citoyens ont été envoyés au-delà des mers pour relever entre autres Carthage et Corinthe, comme autrefois il avait relevé Capoue. César récompensait ainsi des services, il aimait à relever ces grands noms qu'une

1. Lex Julia sumptuaria. Suet., *in Cæs.*, 2. Cic., *ad Attic.*, XIII, 7; *Fam.*, VII, 26; IX, 15, 26. Dion, XLIII, 25. Pline, *Hist. nat.*, XIV, 15.

2. Suet., *in Cæs.*, 43. Eusèbe, *ad Olymp.*, 183.

3. Leges Juliae: — majestatis (en 706, contre les crimes de haute trahison Cic., *Phil.*, I, 9); — repetundarum (contre les exactions des proconsuls); très-rigoureuse. (Cic., *Fam.*, VIII, 7, 8 et ailleurs; Suet., *in Cæs.*); — de residuis (contre les comptables inexacts); — peculatus (comprenant aussi des peines contre le sacrilège); — de vi publicâ et privatâ (contre toute espèce de violence. — Cic., *ibid.*) César aggrava aussi la peine du parricide (Suet., 43.) — V. sur ces lois, qui furent les fondement du droit pénal de l'empire, les titres du Digeste, des deux codes, et des sentences de Paul (V, 27-29), qui portent la rubrique de ces lois.

4. V. sur tout ceci, Suet., *In Cæs.*, 41, 42-43.

politique rancuneuse tenait abaissés¹. Mais en même temps, pour maintenir la population de l'Italie, il interdit à tout citoyen de vingt à quarante ans de quitter l'Italie plus de trois ans de suite si ce n'est pour le service militaire; à tout fils de sénateur de la quitter, si ce n'est pour le service de la république. Pour arrêter l'extinction de la race libre, il défend à ceux qui possèdent des troupeaux d'avoir plus des deux tiers d'esclaves ou d'affranchis parmi leurs bergers. Pour augmenter à Rome la population utile, il attache le droit de cité à la médecine et aux professions libérales; pour diminuer la population fainéante, il fait, de rue en rue et de maison en maison, un sévère recensement du peuple, et réduit de plus de moitié le nombre de ceux à qui la république donne du blé. Pour donner du prix aux terres italiques, il limite, sinon pour tout citoyen romain, du moins pour tout sénateur, le chiffre du capital mobilier ou extra-italique qu'il lui permet de posséder, et lui ordonne d'avoir en biens situés dans la Péninsule au moins le tiers de sa fortune². Pour relever les classes aristocratiques, il fait de nouveaux patriciens, entre autres Cicéron, et son petit-neveu à lui, qui fut depuis Auguste³. Enfin, il distribue des terres à ses vétérans; mais il ne veut pas, comme Sylla, les faire camper dans une même province, légion agricole prête à se lever au premier signal. Il aime mieux ne dépouiller personne, pas même les colons de Sylla⁴; il ne prend que les terres

1. Suet., *in Cæs.*, 42. Plut., *in Cæs.*, 15. Dion, XLIII, p. 239.

2. Lex Julia de modo credendi possidendique extrâ Italiam. (Tacit., *Ann.*, VI, 14.) Cette loi est différente de celle qui date du consulat de César (695), et par laquelle il défendait d'avoir en numéraire plus de 70,000 sest. (Dion, XLI, p. 171.)

3. Loi Cassia. Tacit., *Ann.*, XI, 25; Suet., 41.

4. V. Cic., *ad Attic.*, II, 94, 419 et suiv.; *Fam.*, IX, 17; XIII, 4, 5, 7, 8. D'après ces lettres, il semble que les propriétaires aient eu des craintes. Mais

abandonnées (il y en avait tant dans l'Italie). Il mêle ainsi cette population nouvelle à l'ancienne population, aimant mieux fortifier la race des laboureurs que perpétuer celle des soldats¹.

Chaque jour revient un exilé, chaque jour Cicéron est dans le vestibule de César, obtenant quelque grâce nouvelle; Cicéron dit aux exilés de prendre courage: «César s'adoucit tous les jours, revient à l'équité².» Tous les exilés finissent par revenir, libres, rétablis dans leurs droits. On conspire contre lui, il se contente de faire connaître qu'il a découvert le complot. On l'attaque et on l'injurie, il se contente d'avertir publiquement les coupables qu'il les engage à ne pas continuer³. Et le sénat élève un temple à la Clémence, dans lequel la statue de César et celle de la déesse se donnent la main⁴.

César est entouré de Pompéiens: après les avoir absous, il les honore; Cassius est un de ses lieutenants, Sulpicius gouverne l'Achaïe, Brutus, qui tuera César, fait aimer dans la Cisalpine le nom de César. Le dictateur comprend qu'il a besoin d'honnêtes gens; il recueille ces débris de l'ancienne vertu qui combattit à Pharsale contre lui. Ce n'est

il faut penser combien les titres de propriété était incertains, et combien de possesseurs pouvaient être légitimement évincés. On voit par ces lettres que les distributions se faisaient entre autres dans les territoires de Véies, de Capoue et de Volterra; d'après Frontin (*de Coloniais*), dans ceux de Lavinium, Minturnes, Vulturne, Véies, Cures, Lanuvium, etc...

1. V. Suet., *in Cæs.*, 42, 38. V. aussi Cic., *ad Attic.*, XIII, 7.

2. « Il y a dans César une douce et élémentaire nature... » Cic., *Fam.*, VI, 6... « Celui qui peut tout revient chaque jour à l'équité et à l'ordre naturel des choses. La république ne peut être toujours dans le deuil; elle finira par se relever... Il montre chaque jour plus de clémence et de douceur que nous n'en pouvions attendre. » *Ibid.*, 10. V. les lettres de Cicéron à Marcellus, IV, 3, 7, 8, 9, 11; à Ligarius, VI, 13, 14...; à Cécina, VI, 4, 7, 8...; à Torquatus, VI, 12, 4; à Trebianus, VI, 10, 11.

3. Suet., *in Cæs.*, 75.

4. Dion, XLIV. Rappel de Marcellus. Cic., *Fam.*, VI, 6, et le fameux *pro Marcello*.

pas tout: il loue Pompée, il relève ses statues, et par là, Cicéron le dit très-bien, il affermit les siennes.

Croyez-vous, en effet, que cette modération fût une faute? Nous allons raconter le meurtre de César, et nous verrons si, comme on l'a dit trop souvent, il fut victime de sa clémence. Qui, du reste, tyran ou homme de bien, fut jamais à l'abri d'un coup de poignard? Il y a encore des hommes qui croient à la puissance du meurtre; il y a encore des phrases toutes faites à ce sujet: «Le salut du peuple est la loi suprême;—il n'y a que les morts qui ne reviennent pas»: ou plus nettement comme Caïphe: «Il est utile qu'un homme meure pour tout le peuple.» Il semble encore que la politique soit un arcane, comme on voulait la faire il y a deux cents ans¹; mais un sanglant arcane, une religion comme celle des druides, homicide et mystérieuse, à laquelle il faut au moins quelques gouttes de sang habilement ménagé. On ne dit plus: la raison d'État; mais on dit, ce qui a le même sens ou plutôt n'en a pas davantage: la force des choses, la nécessité, *ἀνάγκη*, le progrès social, la perfectibilité humaine! On veut être humanitaire plutôt qu'humain. Tout le reste s'appelle politique de sentiment, et n'a, par conséquent, aucune valeur.

Par amour des contrastes, notre siècle, tolérant et doux, s'éprend volontiers des natures sauvages et sanguinaires; il les grandit et les divinise. Louis XI et Richelieu marchaient à un grand but social! Danton fut un génie! Tibère et Néron même ne sont pas méprisables, ils servirent l'humanité à leur façon! — De l'œuvre des génies sanguinaires, pourtant qu'est-il resté? Après Sylla, j'ai dit

1. Et même alors on disait: «Il n'y a ni art ni science à exercer la tyrannie, et la politique qui ne consiste qu'à répandre le sang est fort bornée et de nul raffinement.» La Bruyère, ch. X.)

comment son œuvre disparut vite. Après Cromwell, vous savez le pauvre règne de son fils et la fin ignominieuse de sa république. Louis XI lui-même ne laissa pas la monarchie bien puissante sous Charles VIII ; le patient Louis XII, le bon homme Henri IV firent bien plus pour elle. Richelieu, après tant de sang versé, laissa l'aristocratie toujours vivante, les querelles de la Fronde, l'extrême danger et l'extrême faiblesse de la royauté : et qui prépara la grandeur de Louis XIV, sinon Mazarin, cet Italien doux et sournois, cet homme si attaquant d'ailleurs, mais qui ne fut ni vindicatif ni sanguinaire ? Reste la Convention, ou plutôt le Comité de salut public qui fut le despote de la Convention comme de la France : le comité de salut public n'a pas sauvé la France, la France s'est sauvée elle-même, par son armée, sans lui et malgré lui ; le Comité de salut public n'a accompli aucune de ses vues, n'a terminé aucune des luttes qu'il soutenait, n'a rendu impossibles, grâce à Dieu, ni la royauté, ni le pouvoir absolu, ni le gouvernement d'aucun des partis qu'il combattait ; s'il a rendu quelque chose impossible, c'est la république.

César fut un homme supérieur, parce qu'il suivit une marche toute contraire, parce qu'il sut que rien ne se termine dans le sang, et qu'on ne tue pas les partis. En laissant vivre les républicains, il tua la république ; et en effet, elle n'eut pas après lui un instant d'existence sérieuse. Cette noble pensée fut son escorte dans la guerre, son élément de force dans la cité ; elle devait être sa gloire dans l'avenir : exemple rare même chez les modernes, et qui, je crois, n'a pas eu son pareil dans l'antiquité !

Du reste, rien de grand ni d'utile n'échappait à la pensée de César. Le calcul des jours se faisait si mal, que ni les solstices et les équinoxes, ni les temps des récoltes et des

vendanges ne s'accordaient plus avec la numération des pontifes ; pour se trouver d'accord avec le soleil, il fallut faire une année de 445 jours : César, qui avait étudié l'astronomie en Égypte et composé un poème sur cette science, fit réformer le calendrier¹. Rome allait s'agrandir et s'embellir : un nouveau théâtre s'élevait au pied du Capitole ; un temple de Mars, plus grand que ne fut aucun temple, allait être construit sur la rive droite du Tibre ; le Tibre, à partir du Pont Milvius (*Ponte Molle*), aurait été détourné et serait allé passer au pied des Monts Vaticans (le *Monte Mario* et la hauteur sur laquelle est construit le palais du Vatican) ; le Champ de Mars aurait été transporté sur ce terrain conquis pour la ville de Rome ; l'ancien Champ de Mars aurait été couvert de bâtiments². Le dessèchement des marais Pontins, l'écoulement donné au lac Fucin, la coupure de l'isthme de Corinthe, ces projets tant de fois médités étaient repris. Une carte de tout l'empire, travail immense pour l'antiquité, devait indiquer toutes les routes et les distances.

César n'oubliait pas non plus les droits de l'intelligence ; Varron préparait, pour les ouvrir au peuple, des bibliothèques grecques et latines. Un travail d'un autre genre devait réunir et classer les lois civiles, dont la multitude amenait la confusion. César, fidèle à sa mission de rallier les peuples à l'unité, voulait que Rome touchât les deux bouts de son empire ; un lit nouveau donné au Tibre, un port nouveau à Ostie, l'auraient rapprochée de la mer de Toscane et de l'Occident ; des routes directes par-dessus

1. Suet., *in Cæs.*, 4. Dion, XLIII, p. 226. Macrob., *Saturn.*, I, 13, 14. Solinus, 3. Censorinus, etc. La première année (bissextile) du calendrier réformé commença le 1^{er} janvier de l'an 45 av. J.-C. (708 de Rome).

2. Cic., *ad Attic.*, XIII, 20, 33, 35.

les chaînes de l'Apennin l'auraient rapprochée de l'Adriatique et de l'Orient¹.

Mais le temps devait manquer à César. Pendant la guerre de Munda, les dernières et atroces convulsions de la liberté avaient flétri son âme. Après cette guerre (710) le triomphe dédaigneusement abandonné par lui à ses lieutenants déplut au peuple; on trouva le triomphe cruel après une victoire sur des Romains, et de plus on le trouva mesquin: on n'applaudit pas². A cette époque, César prenait une escorte de 2,000 hommes pour aller souper dans la villa de Cicéron; il se réconciliait avec Antoine, son mauvais génie; et Cicéron n'espérait plus qu'une demi-liberté en récompense de son obscurité et de son silence³.

Le sénat cependant accable César d'honneurs inouïs, le nomme père de la patrie, consul pour dix ans, dictateur perpétuel, lui confère (bien en vain!) l'inviolabilité religieuse qui entoure la personne des tribuns. L'hérédité des honneurs, chose inconnue à Rome, est imaginée pour une race qui ne naîtra pas: César est déclaré grand pontife héréditaire; ses fils (il n'en a pas et n'en doit pas laisser d'autre que le bâtard Césarion) porteront le titre d'*imperator* et celui de pontife (une charge publique héréditaire était à Rome quelque chose d'inouï). César reçoit tout cela avec facilité, avec indifférence, sans penser qu'il peut y avoir un piège sous ces flatteries. Le droit de cacher sous une couronne de lauriers la chauveté de sa tête est le seul qui flatte la coquetterie de César.

Le sénat asservi l'a proclamé libérateur, le sénat corrompu préfet des mœurs, le sénat sans foi l'a fait dieu.

1. Sur tout ceci, Suet., *in Cæs.*, 44.

2. Cic., *ad Attic.*, XIII, 43.

3. Semiliberi saltem simus quod assequemur latendo et tacendo. Id., *ibid.*, XIII, 31.

César vivant, César flétri avant l'âge, a des autels, des temples, des sacrifices; le coussin sacré, le char sacré pour son image, tous les privilèges de Jupiter. César s'appelle Jupiter-Julius; sa statue est au temple avec celle des dieux: il y a plus, elle est au Capitole avec celle des rois; flatterie homicide!

Un moderne a dit: « Quand on veut changer dans une république, c'est moins les choses que le temps que l'on considère... Vous pouvez aujourd'hui ôter à cette ville ses franchises, ses lois, ses privilèges; demain ne songez pas même à réformer ses enseignes¹. » Cette vérité, qui est l'histoire de l'esprit constitutionnel chez tous les peuples, cette vérité si vulgaire échappe à César. Il se laisse aller à jouer le dieu. Il oublie de laisser au peuple ces dehors de liberté auxquels le peuple tient souvent plus qu'à la liberté même. Il se joue avec les consulats et les prétures, laisse pendant toute la guerre d'Espagne Rome sans magistrats, crée des consuls plusieurs années à l'avance, quitte le consulat et met à sa place qui il veut, nomme un consul pour dix-sept heures, donne des charges à ses esclaves, se rit des auspices², ne garde même pas la lettre de la loi, si facile et si accommodante: il oublie qu'il faut à la révolte bien plutôt des prétextes que des raisons.

Un tribun refuse de se lever sur son passage: « Tribun, lui dit-il, viens-tu me redemander la république? » et il ne donne plus un ordre sans ajouter ironiquement: « Si Pontius Aquila le permet. » Le sénat vient à lui, chargé de décrets honorifiques: César ne se lève même pas devant le sénat. Il dit tout haut: « La république n'est rien; c'est un nom, une ombre sans corps; Sylla n'a été qu'un sot

1. La Bruyère, X.

2. Cic., *Fam.*, VII, 30, 31, et *Philipp.*, II, 32. Suet., *in Cæs.*, 76 et suiv.

quand il a abdiqué : je veux qu'on me parle désormais avec plus de réserve et que mes paroles soient des lois. » Le peuple dit que César ira plus loin encore, que Rome cessera d'être la capitale du monde, que l'empire sera transféré à Ilion, à Alexandrie ; que l'Italie, épuisée par des levées d'hommes, sera abandonnée à la dangereuse tutelle des amis de César. Une loi est prête, on l'a lue, Helvius Cinna l'a dans sa poche : elle autorisera César à épouser telles femmes et autant de femmes qu'il voudra pour donner des rejetons à sa dynastie¹.

La faveur du peuple se détache-t-elle de César comme elle se détache toujours des grandeurs qui déclinent ? Dans une certaine fête où les images de César se trouvaient mêlées aux images des dieux, on s'est tu devant les dieux pour ne pas acclamer César.

Tant de fatigues souffertes, tant de périls bravés, tant d'efforts, de volonté et d'intelligence ont-ils épuisé César ? Les débauches de sa jeunesse, l'épilepsie dont il craint sans cesse le retour, et qui fut aussi la maladie de son successeur Caligula, lui ont-elles préparé une précoce décadence ? Le vertige de l'empire, qui eut une prise si facile sur les faibles cerveaux des Caligula et des Néron, l'étourdissement d'un tel pouvoir joint à un tel danger, a-t-il pu obscurcir la vue de César et jeter un nuage sur sa pensée ? César sent-il l'affaiblissement de son génie ? — Une tristesse mélancolique, signe de la décadence de son âme comme de l'affaissement de son corps, le rend indifférent à la vie : « Sa mort, dit-il, après tout, est à redouter non pour lui, mais pour la république ; en fait de gloire et de puissance ses désirs ont été comblés ; mais la république,

¹ V. Suétone et Plutarque, confirmés par le césarien Nicolas de Damas. César, dit-il, s'estimait déjà plus qu'un simple mortel. *In Cæs.*, 49, 20.

après lui, ne doit attendre que des calamités sans fin et une guerre civile pire que la première¹. » Malgré les prières de ses amis, il a renvoyé sa garde espagnole : « il aime mieux succomber une fois que craindre toujours. » On le prémunit contre Antoine et Dolabella : « Je ne redoute pas ces faces réjouies ; ce sont les visages pâles qu'il faut craindre. » Mais lui parle-t-on du pâle Brutus : « Croyez-vous, dit-il en regardant son corps affaibli, que Brutus n'ait pas la patience d'attendre que ces pauvres restes aient fait leur temps ? »

La seule pensée de la guerre pourrait l'aider à vivre ; dans les camps sa santé a toujours été plus forte. Il sait d'ailleurs quelles espérances tiennent le monde en suspens ; il sait que l'Orient est dans l'attente d'un conquérant et d'un maître ; les traditions de tout l'univers, les oracles de la sibylle, les prophéties du judaïsme s'unissent pour annoncer aux hommes que l'heure est venue. Le monde ne demande pas mieux que d'appliquer au dieu César ces prophéties qu'il appliquera plus tard à Auguste, à Néron, à Vespasien, à tous les tyrans plutôt qu'au Fils de l'homme qui, « doux et humble de cœur², ne brisa pas le roseau froissé et n'éteignit pas la mèche encore fumante³. » Porter la guerre en Asie, soumettre en passant les Daces qui infestent la Thrace et le Pont, dominer le Pont-Euxin et le Bosphore cimmérien (mer Noire et mer d'Azof), venger sur les Parthes la défaite de Crassus, conquérir l'Inde, revenir par le Caucase et la Scythie jusque dans la Germanie et la Gaule, toucher par tous les points cette mystérieuse limite du monde, ce fleuve Océan chanté par Homère ; être

1. Suet., *in Cæs.*, 86.

2. Matth., XI, 29.

3. Isaïe, XLII, 3.

le héros que le monde attend, ouvrir « cette grande année à l'approche de laquelle, comme dira le poëte, se réjouissent et le ciel et la terre, et l'Océan et l'univers entier ébranlé sur son axe éternel ! » — telle est la pensée de César.

Mais c'est un roi que l'Orient appelle ! L'oracle universel demande un roi², et cet oracle n'est pas un caprice de la pythie, ni une facile interpolation de quelque pontife romain. César eut-il cette pensée ? voulut-il satisfaire la croyance des peuples ? ou bien trouva-t-il que c'était quelque chose de désirable par soi-même que ce titre de roi ; titre vulgaire prodigué par les clients à leur patron ; réservé dans Rome à un obscur personnage, le roi des sacrifices, que, sa besogne faite, on chassait immédiatement du Forum ; titre odieux et plein de dangers, si bien que Caligula lui-même, au milieu d'une orgie, eut le bon sens de n'en pas vouloir ?

Quoi qu'il en soit, César a cette faiblesse ; il veut être roi (710) ; et il a de funestes amis pour le seconder. Tout prend déjà les formes des royautés de l'Orient. Voyez Antoine, consul et prêtre de César, marcher à côté de la litière impériale, la tête humblement avancée dans la portière et sollicitant les ordres du maître ! Antoine aposte des gens pour crier sur le passage de César : *Vive le roi !* Le peuple se tait ; César est obligé de répondre « qu'il est César et non pas roi. » Aux Lupercales, folle fête où les jeunes gens courent nus par la ville, Antoine, nu comme eux, se fait soulever par leurs mains jusqu'à la hauteur des rostres, où César est assis, lui offre la bandelette royale ;

1. ... Et incipient magni procedere menses...
Adspice convexo nutantem pondere mundum
Terrasque tractusque maris cælumque profundum,
Adspice venturo latentur ut omnia seculo.

Virgile, *Eglog.*, IV.

2. Suet., *in Cæs.*, 79.

un gémissement de la foule avertit César de refuser : Antoine recommence, Antoine se prosterne, le peuple murmure encore ; César n'ose accepter le diadème, le renvoie à Jupiter, et néanmoins fait exiler deux tribuns qui ont arraché les bandelettes mises à sa statue¹.

Le peuple romain, qui prenait son parti de tout le reste, ne se résignera pas à l'idée de voir cette demi-aune de ruban autour du front de César. Les deux tribuns exilés ont un grand nombre de voix pour le consulat qu'ils ne demandent même pas. Un consul, que César a nommé contre les règles du droit, veut au théâtre se faire faire place par son licteur ; on lui crie : « Tu n'es pas consul ! » Et sous la statue de l'ancien Brutus, on trouve écrits ces mots : « Si tu vivais aujourd'hui ! »

Ce ne fut donc pas le caprice d'un fou ni la monomanie d'un scélérat qui tua César. Ceux qui lui donnèrent la mort s'étaient résignés à sa dictature ; mais ils se révoltèrent à la pensée de sa royauté, et d'une royauté insolente comme celles de l'Orient. Marcus Brutus, ami personnel de César comme il avait été l'ennemi personnel de Pompée, mais qui par devoir avait combattu César et soutenu Pompée, Brutus devait juger la république impossible ; mais Brutus le stoicien, le gendre et le neveu de Caton, pouvait bien n'accorder à César qu'une certaine mesure de tyrannie. Des compagnons d'armes de César, D. Brutus, Trébonius, Casca, plus de soixante sénateurs ou chevaliers, en tout « plus de quatre-vingts conjurés, grands ou petits, bourgeois ou soldats, amis ou ennemis² », ne se réunirent point pour aller renverser en étourdis le même pouvoir de qui

1. Cic., *Philipp.*, II, 34. Suet., *in Cæs.*, 79. Plutarque, Nicolas de Damas, 20, 21. Le récit de cet écrivain n'infirme pas la pensée qu'Antoine agissait de complicité avec César.

2. Nicolas de Damas, 19.

ils avaient obtenu grâce ou récompense. Cette entreprise, louable selon la morale antique, fut conduite avec gravité : ce fut comme un jugement de l'ancienne république rendu contre César. Brutus fit décider qu'on ne toucherait à personne autre que le dictateur : et, quoique le secret ne fût pas juré, nul ne le trahit, pas même l'ivrogne Cimber ; la seule Portia, fille de Caton, femme de Brutus, le pénétra au prix de son sang.

Mais, comme s'il y avait toujours dans l'air quelques pressentiments d'une grande catastrophe, les avertissements arrivèrent en foule à César, comme à Henri IV. Le devin Spurinna le suppliait de prendre garde aux ides de mars (15 mars). Des chevaux, qu'après son passage du Rubicon, il avait consacrés aux dieux et abandonnés dans les pâturages, refusaient, disait-on, la nourriture et pleuraient en abondance. La nuit qui précéda les ides, Calpurnie rêva que le toit de sa maison s'écroulait, qu'elle tenait entre ses bras son mari sanglant ; et aussitôt toutes les portes de la chambre s'ouvrirent d'elles-mêmes. Le matin de ce jour, les entrailles de la victime étaient défavorables et annonçaient un vengeur (τινὸς ἀλκιστορῶν) ; aussi l'on sollicitait César de céder à la voix des dieux et de ne pas venir au sénat. Déjà malade, il hésita longtemps, ne se laissa décider que par D. Brutus, et se mit en chemin vers la cinquième heure seulement (onze heures du matin), pendant qu'un esclave, après avoir inutilement tâché de l'aborder, venait se remettre entre les mains de Calpurnie, pour révéler, disait-il, des secrets importants à César. Il y a plus, et le dictateur entra au sénat, tenant avec d'autres papiers le billet encore cacheté où le rhéteur Artémidore lui donnait le détail de la conjuration ¹.

1. Suet., *in Cas.*, 81. Nicolas de Damas, 24.

Or il était temps pour les conjurés d'agir ; car le sénat était assemblé ce jour-là même pour autoriser César à porter le titre de roi, hors de l'Italie. Ils tuèrent César, dit Suétone, pour ne pas être obligés de voter ce décret. Tout fut grave et calme dans leur action. Peu auparavant, Cassius, avec un grand nombre d'entre eux, était au Capitole, faisant prendre la toge virile à son fils. D'autres tenaient leur audience comme magistrats ; à un plaideur qui en appelait à César, Brutus répondait : « César ne m'empêchera pas de faire observer les lois. » On lui annonça que Portia, dévorée d'inquiétudes, était évanouie et comme mourante ; il fut troublé, mais ne se retira pas. A l'heure du sénat, les conjurés y vinrent, le poignard sous la toge, en silence, s'interrogeant du regard ; il y eut parmi eux un mouvement de terreur muette quand un sénateur, qui paraissait avoir deviné le complot, s'approcha de César, lui parla bas et longtemps ; Cassius cherchait son poignard pour se tuer : Brutus examina la physionomie des deux interlocuteurs, et, sans mot dire, promena sur ses complices un regard tranquille que les rassura. Le sang-froid de ces meurtriers ressemblerait à la paix d'une bonne conscience, s'il n'y avait pas toujours en l'homme une voix intérieure pour condamner le meurtre, même quand les lois et l'opinion le permettent.

On sait assez comment fut porté le coup. Les conjurés environnèrent César, le pressant et lui baisant les mains, sous prétexte de lui demander une grâce. Comme il la refusait, Cimber lui releva sa toge pour lui prendre les mains et la tête, et, à ce signal, comme César s'écriait : « Mais c'est de la violence ! » Casca frappa le premier, mais en tremblant. César, malgré une blessure dans la poitrine, se débattait comme un lion parmi les épieux des

chasseurs, et porta un coup de stylet à Cassius ; dans leur acharnement, les conjurés se blessèrent les uns les autres. Mais quand César vit Brutus : « Et tu es aussi du nombre ! toi, mon fils ! » (*Καὶ σὺ εἶ ἐκείνων, καὶ σὺ τέκνον !*) lui dit-il en grec ; puis il s'enveloppa la tête, ramena sa toge sur ses jambes pour tomber avec décence, et demeura percé de vingt-trois coups auprès de la statue de Pompée, qui gisait là renversée comme pour l'attendre¹.

Mais il est dit que les crimes seront toujours inutiles, et cette entreprise, si sérieusement conduite, ne pouvait avoir pour la liberté de résultat sérieux. Ce n'était pas César qu'il eût fallu tuer, c'était la république et l'esprit de la république qu'il eût fallu faire revivre. César n'avait fait que prendre la dictature des mains d'un autre et l'exercer plus franchement. La république ne pouvait plus être qu'une perpétuelle et changeante dictature, pire que la monarchie².

Aussi le premier sentiment fut-il celui d'un grand vide et d'une consternation générale. Quand le coup fut fait,

1. V. Suet., *in Cas.*, 82 ; Plutarque, Appien, Dion. Nicolas de Damas (24) dit 35 blessures. César fut tué dans la curie et près du théâtre de Pompée ; l'emplacement de cette curie serait, selon les uns, l'église de Saint-Loredan, selon d'autres celle de San-Carlo-a-Catinari, selon d'autres enfin le palais actuel de la chancellerie, où le comte Rossi périt, en 1848, assassiné en défendant une cause autrement juste et glorieuse. La statue de Pompée, qui est au palais Spada et qui paraît être celle auprès de laquelle César tomba, a été trouvée en 1553 près du palais de la chancellerie. V. aussi Cic., *Philipp.*, II, 33. V. Nibby, t. II, p. 619 et suiv. Ampère, *Emp. rom.*, t. I, p. 64 et suiv.

2. Sénèque le dit très-bien : « Brutus se trompa quand il crut la liberté possible là où la servitude, comme le despotisme, avait de si grandes récompenses à attendre ; quand il crut possible la restauration de l'ancienne Rome, là où les anciennes mœurs étaient perdues ; quand il crut possible l'égalité des droits et le respect pour l'ordre légal, après avoir vu tant de milliers d'hommes combattre pour savoir, non s'ils auraient un maître, mais qui serait le maître. Combien méconnaissait-il et son pays et la nature humaine, s'il pensait qu'après la mort d'un tyran il ne s'en trouverait pas un autre prêt à lui succéder ! » (*De beneficiis*, II, 20.)

Brutus voulut haranguer ce sénat qu'il venait de rétablir dans ses droits ; le sénat s'était enfui avec des cris de terreur. Il voulut parler au peuple ; le peuple, qu'il avait rendu libre, s'éloignait sur son passage. Chacun ne pensait qu'à sa sûreté ; Lépidus, maître de la cavalerie, se cachait ; Antoine allait prendre une légion de César et la conduisait au Champ de Mars. Chacun fortifiait sa maison, se fournissait d'armes ; des gladiateurs sortaient armés du théâtre, pillaient le marché, tuaient dans les rues. Les conjurés, effrayés de la liberté dont ils étaient les auteurs, traversaient Rome deux à deux, tenant leurs poignards à la main, portant devant eux le bonnet de l'affranchissement, tâchant de calmer le peuple qu'ils venaient de faire souverain, et, sous une escorte de gladiateurs préparée à l'avance, ils allaient se mettre au Capitole en défense contre ce souverain. Le pouvoir manquait sans que la liberté fût revenue ; et si quelqu'un avait puissance dans Rome, c'était ce pauvre corps sanglant et criblé de coups, qu'au premier moment de terreur, sénateurs et conjurés avaient laissé seul dans la curie, et que maintenant trois esclaves emportaient, les bras pendants hors de la litière.

Le peuple était douteux, les chances d'un combat incertaines pour tous. Les amis de César négociaient avec ses meurtriers ; Antoine soupait chez Cassius. Mais restait une grande difficulté, le corps de César ; allait-on l'ensevelir avec honneur ? allait-on le jeter dans le Tibre ?

Brutus se montra généreux, permit les funérailles. César fut donc porté à la tribune, exposé sur un lit d'ivoire et d'or, avec un trophée que surmontait sa toge sanglante. La foule alla au Champ de Mars porter des offrandes à son bûcher, si nombreuse qu'on la dispensa d'y aller en ordre, selon l'usage ; le jour n'y eût pas suffi.

Les funérailles une fois permises, l'éloge du mort était de droit. Antoine se contenta de lire les décrets du sénat si adulateurs pour César, le serment prêté par tous les sénateurs et entre autres par les conjurés de défendre la personne de César ; puis, les esprits s'animant peu à peu, il déploya la toge sanglante, fit apporter une représentation en cire du cadavre, compta au doigt toutes les plaies, parla peu, mais des paroles touchantes, et pleura beaucoup.

Le peuple éclata. Ce peuple, en partie romain par la grâce de César, venait d'applaudir au théâtre les allusions contre les conjurés :

Les ai-je donc sauvés pour qu'ils fussent mes meurtriers ?

Ce peuple avait lu le testament de César, sur lequel étaient portés plusieurs des meurtriers ; ce peuple savait le legs que lui faisait César de ses jardins et de 300 sest. par tête. Il eût avec plaisir embrasé Rome pour en faire un bûcher à César. Il parlait de brûler le corps dans le temple de Jupiter au Capitole, ou dans la curie même, théâtre du meurtre ; quand deux hommes, la javeline en main, s'approchèrent du lit funèbre et y mirent le feu. Bancs des sénateurs, comptoirs des marchands, armes et bracelets d'honneur des vétérans, habits de fête des musiciens, parures des matrones, bulles d'or des enfants, tout fut jeté dans les flammes ; les maisons voisines coururent grand risque ; et quand le peuple armé de tisons vint attaquer celles des conjurés, ils ne se défendirent qu'avec peine.

C'en était fait de leur cause : César mort les avait vain-

1. Men' men' servâsse ut essent qui me perderent !
(Pacuvius, dans le *Jugement des armes*. Suet., in *Cæs.*, 84. V. aussi Cic., *Philipp.*, II, 36.)

cus. L'univers pleurait César ; les étrangers de toute nation venaient tour à tour faire entendre auprès de ses cendres leurs lamentations sur le mort ; les Juifs, qui cherchaient déjà le Messie et avaient peut-être cru le trouver en César, passaient les nuits près de son bûcher. César fut dieu ; autour d'une colonne élevée *Au père de la patrie*, s'offrirent des sacrifices, se firent les serments ; les dévots qui y venaient formèrent presque un parti, et un imposteur, qui se donnait pour petit-fils de Marius et cousin de César, en fut le chef. Une comète que l'on vit au ciel fut l'âme de César reçue dans l'Olympe¹.

Que laissait donc César après lui pour être si grand ? Avait-il guéri quelqu'une des plaies du monde ? avait-il seulement pensé à guérir la plaie capitale, l'esclavage ? Non, sans doute, et le monde ne pleurait en lui qu'une espérance, et une espérance qui ne se fût pas accomplie. Chose étrange, le pâle Octave fit plus que le brillant César n'avait su faire : Octave, ce terne et cauteleux personnage, tout souillé du sang des proscrits, dompta pour jamais l'esprit républicain, fonda l'empire sur les institutions qui le firent vivre trois siècles, concilia, pour un temps du moins, les intérêts en lutte dans l'État, maintint l'équilibre du monde, lui rendit une certaine force morale, sut, avec une puissance au moins égale à celle de César, résister mieux que lui au vertige du pouvoir, et suspendit pendant un demi siècle le fatal entraînement des choses vers la domination inhumaine des empereurs.

Mais César était grand parce qu'il avait été sans le savoir l'instrument de la Providence à une époque où la Provi-

1. Monnaies qui mentionnent l'apothéose de César. DIVVS IVLIVS. — Temple avec sa statue et l'inscription D. IVLIO. — Autel embrasé. — Tête de César radiée. La comète... (Quelquefois la tête d'Auguste au revers.)

dence allait se rendre visible au monde. César, qui ne se posait pas en sauveur, fut salué comme tel, parce que les peuples attendaient un sauveur¹. César eut la mission de préparer matériellement les voies au christianisme (car l'histoire chrétienne et l'histoire profane de ce siècle, qui semblent s'ignorer l'une l'autre, se touchent cependant par tous les points). Non-seulement l'élargissement de la cité romaine, le droit de citoyen donné à des villes, à des peuples entiers; mais surtout ces vastes guerres qu'il mena sur tous les points du monde civilisé, ces populations armées qu'il fit voyager de la Germanie en Afrique et des Gaules en Syrie, avec une célérité jusque-là sans exemple; tout cela aida les rivalités à s'effacer, les peuples à se connaître, le monde à s'unir. La guerre, ce grand moyen de rapprochement entre les hommes, se fit rarement sur un plus vaste théâtre: dans ses dix ans de guerre au delà des Alpes, César avait rapproché de Rome la Gaule, la Germanie, la Bretagne, des peuples et des contrées dont Rome ignorait même l'existence: dans ses cinq ans de guerre civile, il mena avec lui la Germanie et la Gaule en Italie, en Égypte, en Espagne, au pied du Caucase, dans Athènes, Alexandrie, Carthage et Jérusalem. Peu d'hommes ont plus cheminé les armes à la main.

Ainsi, pour parler avec Bossuet, «le commerce de tant de peuples divers, autrefois étrangers les uns aux autres et réunis sous la domination romaine, a été un des grands moyens dont la Providence se soit servie pour donner cours à l'Évangile².» Mais il faut comprendre que cette

1. Une inscription, gravée au nom des villes de l'Asie, appelle César Dieu manifesté et commun sauveur du genre humain. ΘΕΟΝ ΕΠΙΦΑΝΗ ΚΑΙ ΚΟΙΝΟΝ ΤΟΥ ΑΝΘΡΩΠΙΝΟΥ ΒΙΟΥ ΣΩΤΗΡΑ. (Inscription d'Éphèse, Pococke. *Inscript. ant.*, 8.)

2. *Disc. sur l'hist. univ.*, III, 1.

unité du monde romain n'était pas l'union des intelligences: les croyances se mêlaient, mais ne s'unissaient pas; dans l'ordre moral, au lieu de l'unité, c'était le chaos. La tâche morale et intellectuelle du christianisme restait donc tout entière; le chemin lui était plus ouvert, non la victoire plus facile; l'unité romaine était pour lui un moyen de publicité, non de persuasion et de triomphe, il ne triompha que par un miracle. Et quand il eut triomphé; à l'encontre de cette unité romaine tout extérieure et toute matérielle qui n'excluait, disait-on, que les esclaves et les barbares¹, mais enfin les excluait, s'éleva l'unité chrétienne, cette unité des cœurs et des intelligences, dans laquelle il n'y a ni esclave, ni homme libre, ni Grec, ni barbare, mais tous et le Christ en tous².

1. Urbs... in qua soli barbari et servi peregrinantur. (Sidonius Apollinaris.)

2. Novum hominem... ubi non est gentilis et Judæus, circumcisio et præputium, barbarus et Scylha, servus et liber, sed omnia et in omnibus Christus (*Coloss.*, III, 11.)

AUGUSTE¹

§ 1^{er}. — *Cæsar Octavianus*. — ÉTABLISSEMENT
DE LA MONARCHIE.

Ce que nous allons faire maintenant, c'est moins de l'histoire que de la miniature historique, de la physiologie humaine. Nous voudrions savoir quelle sorte d'homme c'était qu'un Tibère, un Domitien, noms répétés tant de fois, et qui apportent à nos esprits des idées si complexes, si peu lucides. Nous voudrions faire comme le philosophe Apollonius qui vint d'Asie pour voir Néron et pour apprendre « quelle sorte de bête c'était qu'un tyran. »

Un homme, quelquefois un enfant, doué tout uniment du pouvoir de vie et de mort sur cent ou cent vingt mil-

1. C. Octavius, né à Velletri, le 23 septembre 691, — fils de C. Octavius et d'Atia, nièce du dictateur César. — Toge virile le 18 octobre 706, — en 709, accompagne le dictateur en Espagne, — en 710, se présente en vertu de son testament comme son héritier et son fils adoptif, sous le nom de *Julius César*, — propréteur en 711 pour la guerre de Modène; — triumvir pour le règlement des affaires publiques le 27 novembre 711 pour cinq ans, — consul en 711, 721, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 749, 752, — son triumvirat prolongé pour cinq ans en 716; — le 2 septembre 723, fin du triumvirat par le départ d'Antoine, — le 7 janvier 727, il est surnommé Auguste, et chargé pour dix ans « de mettre en ordre la République, » — en 736, ce terme prolongé pour cinq ans, — en 741 pour dix ans et ainsi de suite, — il meurt à Nole le 19 août 767 (14 ans après J.-C.)

lions d'âmes intelligentes, sur toutes les rives du bassin de la Méditerranée (cet admirable et éternel théâtre de la civilisation et de l'histoire), sur l'univers policé, en un mot; cet homme, fou furieux et sanguinaire, faisant tomber les têtes au hasard, massacrant par partie de plaisir; — et cet homme supporté, honoré, adoré par tout ce qu'il y avait au monde d'orgueil, d'intelligence, d'énergie; — et cet homme, quand au bout de quinze ans un proscrit plus heureux avait frappé au lieu de mourir et prévenu le message du lecteur par un coup de poignard, remplacé à sa mort par un homme tout pareil — et l'ordre social de cette époque fondé sur l'inexplicable délire du souverain et l'inexplicable patience de ses cent vingt millions de sujets: voilà le problème qu'on nous propose, sans y songer beaucoup, quand on nous raconte cette histoire au collège.

Il y a une raison à tout cela. Chercher cette raison pourrait être un des objets de notre travail. Poser le problème est déjà quelque chose d'assez curieux; descendre dans le cœur de ces hommes si puissants par les circonstances, si faibles par la pensée, si démesurés par le crime; examiner ce qui se passait là, faire la phrénologie de ces têtes historiques; déterminer quel était le mobile, la passion, la constitution d'un Caligula; faire enfin une place dans la nature humaine à ces idiosyncrasies si étranges: c'est pour la science, ce nous semble, un assez curieux travail. Nous ne voulons pas faire autre chose.

César est si grand, son époque si importante dans l'histoire du monde, que prononcer seulement son nom, c'était faire de l'histoire. Nos études biographiques commenceront à Auguste.

Celui-là ne semblait pas né pour être un grand person-

nage. Quand on vint lui dire, à Apollonie en Épire, où il faisait sa rhétorique, que César, son grand oncle et son père adoptif venait de mourir et l'avait fait son héritier, il dut avoir un peu peur. Il faut dire de quoi se composait la succession de César : c'était d'abord une vengeance à poursuivre ; si elle ne s'accomplissait pas, la proscription ; si elle réussissait, le pouvoir ; de toute manière, une guerre à soutenir, des légions à payer, des amis onéreux de tout genre à garder à son service ; mille privilèges de toute espèce à conserver en dépit du sénat au profit de ceux qui les tenaient ou du testament de César ou des testaments supposés par Antoine ; des legs immenses à solder au peuple romain. Telle était cette succession qu'il fallait accepter ou refuser ; les guerres civiles ne souffraient pas de bénéfice d'inventaire, et les premiers agents que le jeune Octave devait se procurer pour réclamer ses droits d'héritier, c'étaient des soldats.

Les légions, les vieux soldats de César virent donc venir à leur front de bataille un pauvre jeune homme blême, boiteux, tout tremblant. Il avait peur du tonnerre, croyait aux songes et aux présages ; il ne parlait en public qu'après avoir appris son discours par cœur ; il craignait le froid et le chaud, ne sortait que la tête couverte, ne voyageait qu'en litière. Faute de santé, il n'avait guère fait qu'une campagne avec César. L'aristocratie se moquait de sa roture. Il était cependant d'une grande famille du bourg de Velletri dont la branche principale jouait à Rome un rôle important depuis trois générations. Mais l'autre branche était restée longtemps contente des honneurs municipaux ; le premier de cette branche, le père du futur empereur, était venu s'établir à Rome et était entré au sénat. Son grand-père, disait-on, avait été banquier (lisez usurier). « Ta mère

t'a couvert de farine ¹, » lui disait cette gentilhommerie romaine qui le prétendait petit-fils d'un meunier. Ce n'était donc ni la naissance, ni le courage, ni l'activité, ni le génie, ni la clémence de César (Octave, en un jour, fit périr trois cents chevaliers ou sénateurs) : c'était tout autre chose, et sans doute il fallait autre chose.

Les grands hommes commencent une guerre civile, un habile homme la finit. Il n'est guère donné de l'achever à celui qui y a pris une part trop active. Henri IV, s'il eût été zélé protestant, n'eût pu en finir avec la Ligue, avec laquelle il ne fit que transiger. Bien prit à Bonaparte de n'avoir été en 92 qu'un petit lieutenant d'artillerie ; autrement, qu'aurait pu être, au 18 brumaire, le royaliste ou le patriote de 92, homme déjà classé, déjà usé, jeté au rebut avec tout son parti ? Entre la position de tous ces hommes, Octave, Henri IV, Napoléon, il y a une analogie qui me frappe : c'est qu'aucun d'eux n'avait pris parti irrévocablement pour personne. Celui-là, chef des protestants, était allé à la messe après la Saint-Barthélemy ; celui-ci n'avait pas traité Antoine, l'ami de César, mieux que Brutus, meurtrier de César ; cet autre avait fusillé des royalistes dans la rue Saint-Honoré, et sauvé des émigrés en Italie, comme Henri IV assiégeant Paris, faisait, dans son humanité et dans sa politique, passer des vivres aux Parisiens ; un autre, soldat républicain de 92, venait de conquérir un titre de cour sous les Bourbons. C'est à ces hommes-là, hommes de politique ambiguë, mais habile, hommes sans parti et qui se trouvent être du parti de tout le monde, qu'il appartient de venir, quand on est las, quand on est dégoûté, quand les partis sont tombés en dis-

1. Materna tibi farina. (Suet., *in Augusto*, 4.)

crédit auprès des masses, apporter ce grand bien, alors apprécié, la paix. Quand la Ligue toucha à sa fin, il s'établit entre les protestants et les catholiques, ou pour mieux dire, entre les royalistes et les ligueurs, un tiers-parti, celui des politiques, c'est-à-dire des gens qui mettaient de côté la grande question de la guerre civile, la question religieuse. Ainsi se résolvent les grandes questions politiques, on les met de côté. Ce parti-là, qui fit à Paris la satire *Ménippée*, fit à Rome les *Géorgiques* de Virgile et les *Satires* d'Horace.

Je ne serai pas long dans le récit de ces dernières guerres civiles. Il n'y avait plus que des querelles d'homme à homme : mais à l'intérêt de l'histoire succède l'intérêt du drame ; l'histoire romaine n'est nulle part aussi romanesque. Un des grands historiens de cette époque est Shakspeare ; Horace et Virgile peuvent servir à le compléter.

Antoine régnait à Rome. Chose étrange ! c'était l'Afrique, la Syrie et la Macédoine qui soutenaient le parti romain ; en Italie, il n'était représenté que par Cicéron et quelques vieux sénateurs. Antoine régnait, non comme consul ni comme chef de parti, mais comme exécuteur testamentaire de César. Il donnait des charges, nommait des sénateurs, faisait des rois (on acheta de lui une royauté pour un billet de 10,000,000 sesterces¹), il dominait comme une bacchante tout ce peuple qui voulait être dominé : tout cela en vertu du testament de César ; toute puissance au monde devait désormais porter le nom de César. Le testament de César était infini, on découvrait de nouveaux codicilles chaque jour ; on affichait chaque jour de nouveaux décrets au Capitole ; les diplômes posthumes du grand homme se vendaient à beaux deniers comptants

1. Cic., *Philipp*, 11, 37.

dans le gynécée de Fulvie, et passaient de là dans le commerce¹.

Le courage d'Octave était cette résolution froide, qui ne se jette pas dans le danger sans en calculer toutes les chances. L'enfant de vingt ans, qui, malgré les larmes de sa mère, prenait le redoutable nom de César, vendait tous ses biens, et jetait dès l'abord son va-tout dans cette périlleuse entreprise, n'eut qu'à réfléchir un moment et prit bien vite parti contre Antoine qu'il faillit même faire assassiner. Il avait acheté une armée en allant de ville en ville, l'argent à la main et la harangue à la bouche, recruter à 500 deniers (559 fr.) par tête les colons, vieux soldats de César (711)² ; cette armée, il la mit au service du sénat, humble citoyen, patriote dévoué, refusant les faisceaux, appelant Cicéron son père, prêt à pardonner, semblait-il, aux meurtriers de César. Le sénat l'approuva, le féta, le chargea de fleurs de rhétorique, mais compta bien le jouer. Cicéron, en l'embrassant et en se donnant l'air de le protéger, disait : C'est un enfant qu'il faut élever pour s'en défaire : *ornandum puerum, tollendum*. Je ne saurais traduire le calembour du grand orateur.

Mais ce fut cet enfant qui joua les vieilles têtes du sénat. A la première bataille devant Modène, Antoine est vaincu ; mais les deux consuls tués, si heureusement pour Octave, qu'on le soupçonna d'avoir dirigé le fer ennemi. Le sénat, débarrassé d'Antoine, croit n'avoir plus besoin d'Octave, ne tient compte ni de lui ni des promesses qui lui ont été faites. Octave alors se réconcilie avec Antoine, qui fuyait à

1. Cic., *Philipp*, II, 14, 16, 17, 36, 39, 40, 42.

2. V. Nicolas de Damas, 30 ; Dion Cassius, XLV ; Cic., *ad Attic.*, XVI ; Suet., *in Aug.*, 10. Sur la tentative d'assassinat contre Antoine, V. de plus Cic., *Fam.*, XII, 23 ; Senec., *de Clem.*, I, 9 ; Vell. Patere., II, 60.

travers les Alpes, appelle Lépidus qui tenait la Gaule, rallie tout le parti césarien et militaire, passe le Rubicon, et vient sur Rome. Le sénat, effrayé, demande pardon, accorde ce qu'il refusait. Mais deux légions lui arrivent; il se ravise, reprend ses concessions, fait fortifier Rome. Octave serre Rome de plus près; terreur nouvelle! Le sénat tremble et court au-devant de lui. — Cependant le bruit court que deux légions désertent Octave; sur la foi de ce commérage, le sénat se rassemble encore, s'enthousiasme, parle république et liberté; Cicéron harangue. Mais la nuit vient, on réfléchit: le bruit est douteux; le sénat se disperse, honteux de son courage, et Cicéron se fait vite emporter dans sa litière.

L'alliance fut alors scellée entre Octave, Antoine et Lépidus. Leurs soldats même y aidèrent, et ordonnèrent un mariage entre Octave et une belle-fille d'Antoine, fiancée à un autre. Ainsi les soldats disposaient des familles: c'était bien peu de chose, il est vrai, qu'une jeune fille et un mariage; on se débarrassait si vite de l'un et de l'autre!

La première conférence des triumvirs eut lieu dans une île du Réno, près de Bologne. Deux ponts furent construits pour y arriver. Antoine par la rive gauche, Octave par la rive droite, s'y rendirent chacun avec cinq légions, qu'ils laissèrent à quelque distance; trois cents hommes gardèrent de part et d'autre la tête du pont. Lépidus visita l'île avant de leur donner le signal d'y entrer. Antoine et Octave se fouillèrent réciproquement: jugez des agréables rapports qui existaient entre ces honorables amis.

Trois jours se passèrent à dresser une liste de proscrits. Chacun fournissait à cette liste un de ses amis et recevait un de ses ennemis en échange. Antoine céda la tête de son neveu, Lépidus, celle de son frère. Octave, après avoir ré-

sisté trois jours, consentit à la mort de Cicéron. Il est vrai qu'en définitive le neveu et le frère furent sauvés; mais Cicéron ne le fut pas. — Voyez cette scène admirable dans Shakspeare.

En entrant à Rome, ils proclamèrent qu'ils n'imiteraient ni la cruauté de Sylla, ni l'imprudente clémence de César; que la richesse ne serait pas un crime, qu'ils ne tueraient même pas tous leurs ennemis, qu'ils proscriraient un petit nombre seulement des plus méchants, mais qu'enfin il fallait un peu de sang pour satisfaire le soldat. Le nombre des proscrits fut fixé d'abord à 17, mais dès le lendemain, il s'augmenta de 130, puis de 150, puis d'un nombre infini. Suivait la défense ordinaire de sauver les proscrits, la récompense aux meurtriers, et la promesse qu'on n'inscrirait pas leurs noms, précaution contre les révolutions futures.

Cette proscription fut de toutes la plus abominable. Comme cela s'est toujours fait depuis le galant Sylla jusqu'à l'incorruptible Robespierre, toutes les haines, toutes les vengeances privées, vinrent à la curée; mais ce que cette proscription eut de pire, c'est que les passions politiques qui lui servaient de prétexte étaient à leur période de refroidissement.

Quoi qu'en eussent dit les triumvirs, il s'agissait d'argent par-dessus tout: un homme fut tué pour une opale; Verrès pour des vases de bronze, reste de son butin en Sicile. Quiconque avait tué un homme, faisait inscrire le nom de cet homme sur la liste des proscrits, et le meurtre restait impuni. Il fallait de l'argent aux triumvirs, de l'argent aux soldats. Antoine qui, aux ides de mars, s'était fait livrer par la veuve de César 4,000 talents (26 à 27 millions de francs) laissés par le dictateur; Antoine qui, selon Cicéron,

avait payé, des ides de mars au mois d'avril, 40 millions de sesterces de dettes; Antoine, qui, au jugement du sénat, avait gaspillé au préjudice du trésor public 700 millions de sest. (495,620,000 fr.)¹; Antoine avait toujours besoin d'argent. Les proscriptions finies, les triumvirs déclarèrent qu'il leur fallait encore 800 millions. On peut le comprendre quand on voit un soldat demander sans façon qu'Octave lui abandonne la succession de sa propre mère.

On compte² que 300 sénateurs, 2,000 chevaliers périrent. Les détails de la mort de Cicéron sont partout. Elle fut noble, touchante, et relève sa vie. Il défendit à ses esclaves de s'armer pour lui, tendit la tête hors de sa litière, et mourut sans phrase³. Fulvie saisit cette tête comme sa propriété, la bafoua, cracha dessus, perça la langue d'une aiguille, et fit exposer sur les rostres, où sa voix avait tant de fois retenti, la tête du grand orateur. Il est vrai que Fulvie, veuve de Clodius et de Curion et femme d'Antoine, avait trois maris à venger de l'éloquence de Cicéron. Fulvie avait ses pros crits à elle; on apporta un jour une tête à Antoine: « Je ne connais pas cela, dit-il; portez à ma femme. » C'était la tête d'un homme qui avait refusé de vendre sa maison à Fulvie. Du reste, Antoine et Lép idus se laissèrent quelquefois fléchir; Octave, qui avait consenti avec plus de regret aux proscriptions, une fois les proscriptions ordonnées, ne fléchit jamais.

Pour flétrir ces proscriptions renouvelées à toutes les époques de l'histoire et qui à toutes les époques ont trouvé des panégyristes, je ne puis mieux faire que de citer quel-

1. V. Cic., *Philipp.*, II, 14, 37; V. 4; XII, 5; Plut., *in Anton.* De 707 à 725, j'évalue le sesterce à 28 c. (V. M. de La Malle, t. I, p. 450.)

2. Plut., *in Anton.* Appien, *Livii Epitom.*, CXX.

3. Plut., *in Cicer.* Appien, Dion, Velleius, II, 66. Divers fragments et surtout le beau morceau de Tite-Live, cités par Sénèque le père. (*Suasoria*, 6.)

ques paroles d'un homme d'esprit et d'un homme de cœur: « Les splendeurs du règne d'Auguste ne doivent pas faire oublier ces barbaries. L'histoire n'a pas » (ou plutôt elle ne devrait pas avoir) « d'amnistie. Robespierre eût-il, si on ne l'avait pas exécuté, mis fin, comme il est probable (?), aux horreurs qui déshonoraient la sainte cause de la révolution, ces horreurs n'en resteraient pas moins attachées à son nom. Le sang demeure sur les mains qui l'ont versé, quand ce ne serait qu'une goutte. Il n'y a qu'une goutte de sang sur la main de lady Macbeth; mais, comme dit Shakspeare, « tous les parfums de l'Arabie ne pourront pas l'effacer¹. »

Quittons ces horreurs. Un certain nombre de pros crits se sauvèrent, le monde n'était pas encore fermé tout entier à un pros crit. Il y eut chez les femmes, chez les esclaves, de nobles dévouements qui ne se retrouvent plus au temps des empereurs: un fils prit son père pros crit sur ses épaules, l'emporta à travers tout Rome, et le conduisit jusqu'au port d'Ostie, à la face des triumvirs, aux applaudissements du peuple; Julie, mère d'Antoine, fut obligée de cacher son propre frère dans sa maison, se mit en travers de la porte, en disant aux soldats: « Vous commencerez par tuer la mère de votre général, » puis vint, comme coupable du recel d'un pros crit, se dénoncer à son propre fils, qui s'irrita, mais fut obligé de faire grâce.

Brutus et Cassius avaient fait la faute énorme de quitter l'Italie, ignorant qu'une guerre civile s'achève là où elle a commencé. Octave et Antoine, rassasiés de proscriptions, menèrent enfin contre les meurtriers de César leurs légions, qui ne trouvaient plus à piller en Italie (712). La question était avant tout. nourrir les soldats.

1. Ampère, *L'empire romain à Rome*, ch. 2, t. I, p. 146.

Plutarque a écrit avec un reste d'enthousiasme républicain la dernière campagne de ces derniers Romains, Brutus et Cassius. Ces élèves des philosophes sous les pas desquels se réveillait un souffle de l'ancienne liberté grecque, à qui Athènes dressait des statues à côté de celles des tyrannicides Harmodius et Aristogiton, étaient autre chose que des niais ou d'obscurs fanatiques. Notre siècle est trop porté à prendre parti contre les vaincus : la vieille Rome devait tomber, je le veux bien, mais elle ne tomba pas sans quelque dignité. Voyez, dans Plutarque, ces derniers entretiens de Brutus et de Cassius, admirablement traduits par Shakspeare et pleins d'une certaine beauté grave et philosophique. Brutus, dans sa défaite, put se glorifier de n'avoir été trahi par personne. On vit même un Lucilius, afin de sauver son général, se laisser prendre, se faire passer pour Brutus, demander la mort comme une grâce ; quand il eut été reconnu, Antoine, touché de ce dévouement, embrassa Lucilius, et lui demanda la faveur d'être désormais son ami¹.

Mais la fatale doctrine du suicide devait hâter leur perte. Brutus, qui avait eu le courage de blâmer la mort de Caton, la veille du combat changea de pensée. Quand lui et Cassius se séparèrent, en se disant avec un sourire grave, qu'ils étaient sûrs, sinon de vaincre, au moins de ne pas avoir à redouter le vainqueur, ils ne comprenaient pas combien ils affaiblissaient leur cause ; dix ans de combats les avaient lassés, et le suicide était un facile expédient pour se dispenser de lutter jusqu'au bout. Il y eut chez eux, comme chez Caton, une singulière précipitation de mourir. Brutus, pour en finir plus tôt, hâta un combat iné-

1. V. des monnaies de Cassius : *C. Cassii imp. — Libertas.*

gal contre un ennemi qu'il pourrait affamer ; Cassius, sur un malentendu commis par un esclave, croit sa cause perdue et se donne la mort. Brutus, une fois vaincu, désespère tout de suite et se jette sur l'épée de son affranchi, en s'écriant : « Folle vertu, vaine parole ! je t'ai crue une réalité, tu n'es que l'esclave de la fortune¹ ! » Il semble que l'ombre de César, qui tourmentait les nuits de Brutus, « soit toujours errante autour d'eux et tourne leurs épées contre leurs propres cœurs² ! »

Le monde restait donc à partager entre Antoine et Octave. Lépidus était déjà à peu près mis de côté, et le titre de grand pontife lui tenait lieu de royaume. Il sembla après ce partage, que tout l'honneur et tout le profit fussent pour Antoine, qui avait déjà toute la gloire du combat de Philippes. La Grèce et l'Orient lui étaient échus, c'est-à-dire des richesses immenses, une royauté facile, un avenir de conquêtes, une guerre populaire et désirée contre les Parthes. A Octave, au contraire, à ce pâle triomphateur qui, malade le jour du combat, s'était tenu dans sa litière, à cet ennemi froidement cruel, insulté par les prisonniers républicains qui saluaient Antoine avec respect ; à Octave, l'Occident pauvre et demi-barbare, l'Italie épuisée, 170,000 vétérans à payer, qui chacun avaient la promesse d'un lot de terre et de 20,000 sest.³

Les difficultés le pressaient de toutes parts. L'Italie était

1. Ω πλημον ἀρετῆ, λόγος ἀρ' ἦσθ, ἐγὼ δὲ σε
ὡς ἔργον ἤσκειν, σὺ δ' ἄρ' ἐδούλευες τύχη.

2. — O Julius Cæsar! Thou art mighty yet!
Thy spirit walks abroad and turns our swords
Into our own proper entrails.

(Shakspeare, *Julius Cæsar.*)

3. Dion. Plut., *in Anton.* Lettre d'Antoine aux peuples d'Asie dans Ap-
pien, V.

inculte, déserte, couverte de tous les *routiers* que lui avaient légués dix ans de guerre civile. Les vétérans, plus nombreux et plus insatiables que jamais, se faisaient à eux-mêmes leur part. Capoue, Bénévent, Crémone, dix-huit des plus belles cités furent traitées en pays conquis. Octave lui-même le déclarait : il n'y avait plus de titre de propriété que celui des vétérans ; il fallait que tout patrimoine passât de la toge à l'épée¹. Octave ne les maîtrisait plus, ils envahissaient de leur chef ; si on leur donnait Crémone, ils y ajoutaient Mantoue, à cause du voisinage :

Mantua, vae miseræ nimium vicina Cremonæ!

L'Italie, si abattue qu'elle fût, se révolta contre cette oppression ; des bandes de colons dépouillés affluèrent à Rome ; le peuple de Rome s'irrita.

Mais les vétérans de leur côté, au seul bruit d'un adoucissement accordé à l'Italie, se soulèvent, tuent un de leurs centurions et jettent son cadavre sur le chemin d'Octave (713). Dans ce désordre, se révoltent à la fois, sous la conduite de Fulvie, femme d'Antoine, et de L. Antonius son frère, spoliateurs et spoliés, soldats et paysans². Fulvie, l'épée au côté, passe des revues, harangue les troupes, a une cour de sénateurs et de chevaliers, parle de rétablir la république. Une réunion de soldats députés par toutes les légions, s'assemble à Gabies, fait dresser un tribunal pour

1. Appien, *Bell. civ.*, IV et V, 13. Dion Cass., XLVII, XLVIII. Suet., *in Aug.*, 13. Velleius, II, 74. Virgile, *Eglog.*, I, IX.

2. Il nous reste un singulier souvenir de cette guerre de Pérouse. On a trouvé près de cette ville des balles de plomb lancées par les frondeurs des deux partis, et sur lesquelles ils gravaient le nom de leur corps, des injures pour l'ennemi et leurs propres plaintes. OCTAVI XVI. — Q. SAL (VIUS Rufus) IM (perator). — L. ANTON. CALVE PERISTI. — C. CÆSARIS VICTORIA. — ESVREIS ET ME CELAS. — (S) INE MASA (i. e. sine pane), etc... Henzen, 6836.

les juges et des estrades pour les plaideurs, somme les chefs rivaux de comparaître devant elle ; Octave obéit docilement ; mais Fulvie refuse et se moque de ce *sénat botté*.

D'un autre côté, Sextus Pompée, échappé aux armes de César, tient la mer. Pirates, proscrits, esclaves fugitifs, tout vient à lui. Il occupe la Sicile et la Sardaigne ; il intercepte les convois d'Afrique. J'aime ce hardi flibustier, ce *fils de Neptune*, qui change la pourpre romaine contre les vertes couleurs de l'Océan ; homme grossier, au langage barbare, Africain ou Espagnol autant que Romain ou plutôt citoyen et roi de cette nation de forbans que son père avait cru détruire, et qui, n'ayant plus de patrie, avait pris ses galères pour patrie ; au demeurant, un des plus honnêtes gens de cette époque, qui, au moment où les triumvirs promettaient 100,000 sesterces par tête de proscrit, affichait dans Rome qu'il en donnait 200,000 pour chaque proscrit sauvé ; qui ne concluait pas un traité sans stipuler liberté pour les esclaves et retour pour les exilés ; qui par une trahison aurait pu se rendre maître du monde et ne voulut pas trahir¹.

Il y eut cependant un moment de paix. La guerre de Pérouse, cette guerre de paysans révoltés, s'était terminée par un flot de sang et par un holocauste de trois cents chevaliers ou sénateurs, immolés aux mânes de César le jour anniversaire des ides de Mars. Fulvie, vaincue, était morte de colère, laissant une lettre à Antoine à moitié effacée par ses larmes. Antoine arrivait en Italie (714) demander avec quelques centaines de vaisseaux des explications à Octave. Mais les soldats, à qui la paix était profitable, ordonnèrent la paix. D'un autre côté, le peuple de Rome,

1. V. les monnaies de S. Pompée avec la tête de son père, celle de Neptune, le trident, Seylla avec les chiens autour d'elle, etc.

affamé par la flotte de Sextus, se révoltait, se battait trois jours contre les troupes d'Octave, et lui aussi ordonnait la paix entre les triumvirs et Sextus; le peuple avait un faible pour cet aventurier. Bon gré, mal gré, on fut amis: Octave avait déjà épousé une belle-sœur de Sextus; Antoine, sur l'ordre des soldats, dut épouser Octavie, la sœur d'Octave, déjà mariée une fois et que le sénat dispensa de son année de veuvage. Soldats et peuples étaient las de ces interminables guerres. On partagea le monde encore une fois; Antoine garda l'Orient, Octave l'Occident, Sextus eut les îles, l'Achaïe et la mer (715).

Octave, maître de l'Occident, jugea vers ce temps-là que César était suffisamment vengé, et fit raser la barbe que depuis la mort du dictateur, il laissait pousser en signe de deuil¹.

Mais quelle que fût la situation d'Octave à Rome et dans l'Occident, l'Orient et son maître devaient s'entendre à merveille. Ce n'est pas qu'Antoine ne fût un rude déprédateur, et que l'Asie ne lui eût payé jusqu'à 200,000 talents (1,341,000,000 fr.); mais Antoine était si fou, si somptueux, si oriental! Ce nouveau Bacchus, qui avait été reçu aux portes d'Éphèse par toute la population déguisée en bacchantes et en faunes, jouait de si bon cœur son rôle de satrape et de dieu! D'ailleurs, il avait vu Cléopâtre. Cléopâtre était belle, mais non d'une beauté extraordinaire; l'amante de Jules César et de Sextus Pompée n'était plus dans le premier éclat de sa jeunesse. Mais son esprit merveilleux, ses railleries impertinentes, son insolence de courtisane, enchantèrent Antoine; elle le séduisit en l'humiliant, en se montrant plus prodigue, plus inventive,

1. V. Dion, XLVIII, 24, et les monnaies d'Auguste des années 711-718, et où il est représenté barbu.

plus extravagante que lui. On sait son arrivée à Tarse, où Antoine l'avait sommée de venir rendre compte de sa conduite dans la guerre de Philippes; comment elle apparut sur un vaisseau tout doré, aux voiles de pourpre, sous un pavillon en forme de ciel étoilé, au milieu d'Amours et de Néréïdes, avec un appareil tout à fait digne de Thétis ou de madame de Pompadour; comment le peuple, à son approche, courut en foule sur le rivage, et laissa Antoine seul sur son tribunal. Antoine fut charmé de cet affront, charmé d'être battu dans sa lutte quotidienne de fêtes et de banquets, charmé de ces festins où Cléopâtre distribuait aux convives les lits de pourpre, la vaisselle, les litières même et les esclaves qui les avaient apportés. Ce fut un bonheur pour lui que d'apprendre le savoir-vivre à l'école de cette Égyptienne, de faire initier sa simplicité italienne aux mystères de *la vie inimitable*, de se laisser envelopper, lui vieux soldat marse, dans les fascinations de *ce serpent du Nil*; enfin de la suivre à Alexandrie, d'y courir les rues avec elle la nuit en habit d'esclave, cassant les vitres et insultant les passants, souvent injurié, parfois battu; de mettre en tiers dans la fête les Alexandrins, courtisans spirituels qui faisaient leur cour en jouant des tours d'écoliers à leur prince et lui faisaient pêcher dans le Nil un poisson salé¹.

1. Monnaies d'Antoine avec la tiare arménienne après de lui (en signe de victoire sur ce pays).—CLEOPATRAE REGINAE REGVM FILIORVM REGVM. La tête de Cléopâtre avec le diadème (Distribution de royaumes aux enfants de Cléopâtre et d'Antoine.)

Inscription: « Au grand Antoine inimitable, son dieu et son bienfaiteur, Aphrodisius le parasite, l'an 19 (de Cléopâtre comme reine d'Égypte) et 4 » (de l'investiture des royaumes susdits.) — *Revue archéol.* 1864.

Inscription mentionnant la date du triumvirat: M. ANTONIVS. IMP. CÆSAR III VIR R (ei) P (ublicæ) C (onslituendæ) EX A (nte) D (iem). KAL. DEC (711) AD PR. KAL. IAN (uarias) SEXT (as) (716). Le nom d'Antoine a été effacé après sa défaite. Orel., 594.

Pendant ce temps, Octave travaillait patiemment, laborieusement, habilement à pacifier, à soulager, à fortifier l'Occident. Il venait à bout de Sextus Pompée (718), et savait même se faire aider par Antoine à vaincre ce rival qui, plus tard, aurait été pour Antoine un utile auxiliaire. Il rendait la Sicile à l'empire, il purgeait l'Italie des brigands, rétablissait un peu d'ordre dans la confusion des guerres civiles. Il entra enfin dans les voies d'une politique nouvelle, douce, tempérante et modérée; ne voulait pas de triomphes; laissait seulement écrire au bas de sa statue, *pour avoir rétabli la paix longtemps troublée*: il n'était ni conquérant, ni grand pontife, ni même tribun; simple préfet de police, n'usurpant les attributions de personne, parlant toujours du rétablissement prochain de la république; il laissait s'accumuler les torts d'Antoine, et, maître du monde à vingt-huit ans, il avait la patience d'attendre (715-721).

Mais enfin (721) la mesure est comblée. Antoine, quoique toujours marié à Octavie, et bien que, dernièrement encore, il ait épousé Minerve et se soit fait payer par les Athéniens mille talents comme dot de leur déesse, Antoine épouse solennellement Cléopâtre. En plein gymnase, à Alexandrie, sur une estrade d'argent, Cléopâtre et lui s'asseyent ensemble sur deux trônes d'or. Cléopâtre, sous le costume d'Isis, est proclamée reine d'Égypte et de Libye, avec son fils Césarion qu'Antoine reconnaît pour fils de César. Les fils d'Antoine et de Cléopâtre sont déclarés *rois des rois*, monarques l'un de la Syrie, l'autre de l'Arménie et du Pont; ils apparaissent, chacun avec le costume de son royaume, entourés d'une garde étrangère. Et Antoine envoie aux consuls à Rome le récit officiel de cette cérémonie, en même temps que la pauvre Octavie, répu-

diée, reçoit l'ordre de quitter sa maison de Rome, et en sort baignée de pleurs aux yeux du peuple indigné (722).

Octave avait beau jeu. Il est bien vrai que, de son côté, il avait épousé et répudié qui il avait voulu. Ainsi, — d'abord fiancé à Servilie, il la repousse. Puis ses soldats, pour le réconcilier avec le parti d'Antoine et de Fulvie, lui font épouser Claudia, fille de Fulvie; mais bientôt, brouillé avec la mère, il lui renvoie sa fille (711). Un peu plus tard, il éprouve le besoin d'une réconciliation avec Sextus Pompée; il épouse Scribonia, belle-sœur de celui-ci, déjà mère et deux fois veuve (714). Mais deux ans après, Livie vient auprès de lui implorer la grâce de son mari proscrit; il fait grâce au mari, mais il lui prend sa femme; avec la permission du pontife, il répudie Scribonia le jour même de ses couches, et il épouse Livie (716), enceinte de six mois: le mari de Livie joua le rôle de père dans ce mariage.

Mais en tout cela la dignité romaine n'était pas blessée: Octave n'avait pas épousé une reine; il restait, selon la morale de son temps, digne Romain et même époux fidèle. Antoine, au contraire, ce galant adorateur qui suivait à pied la litière de Cléopâtre, qui échangeait la chaise curule contre le trône et le prétoire contre la tente royale, qui gravait le nom de Cléopâtre sur les boucliers des soldats romains, qui lui promettait l'empire dont il devait transporter le siège à Alexandrie; Antoine, qui non-seulement se déclarait l'époux de Cléopâtre, mais déclarait héritier de César le fils bâtard de Cléopâtre et de César, en même temps qu'il faisait rois les autres enfants de cette égyptienne; Antoine, qui prenait le nom d'Osiris comme elle s'était faite Isis, et ordonnait qu'après sa mort on le placât dans le tombeau des Ptolémées; Antoine oubliait la ma-

jesté romaine autant que la fidélité conjugale¹. C'était l'Orient avec sa barbarie, disait-on, qui se soulevait contre Rome la victorieuse; c'était le chien Anubis et les dieux monstres de l'Égypte, qui déclaraient la guerre aux dieux romains²; c'était Cléopâtre avec le sistre égyptien; c'était l'eunuque Mardion et les coiffeuses de Cléopâtre³; traînant après eux les peuples de l'Aurore et les armes bigarrées de l'Orient⁴, contre lesquels Octave menait l'Italie, le sénat, le peuple, les pénates et les grands dieux⁵.

L'Orient et l'Occident se rencontrèrent donc à Actium (2 septembre 723), comme ils s'étaient déjà rencontrés deux fois à Pharsale et à Philippes. Cette dernière journée

1. V. les discours d'Octave, selon Dion et Plutarque; et Horace, fidèle écho d'Octave :

Romanus cheu! (posteri negabit!)
Emancipatus feminae,
Fert vallum et arma miles, et spadonibus
Servire rugosis potest;
Interque signa (turpe!) militaria
Sol aspicit conopeum.
Ad hoc frementes verterunt bis mille equos
Galli, canentes Caesarem.

(Epod., 9.)

2. Omnigenūmque Deūm monstra, et latrator Anubis
Contra Neptunum et Venerem, contrāque Minervam.

(Virgile, *Énéide*, VIII, 698.)

3. C'est ce que disait Auguste. V. Plutarque. V. aussi l'ode allégorique d'Horace, I, 15.

4. Hinc ope barbarica variisque Antonius armis,
Victor, ab Auroræ populis et littore rubro
Ægyptum, viresque Orientis et ultima secum
Bactra vehit, sequiturque (nefas!) Ægyptia conjux.

Regina in mediis patrio vocat agmina sistro.
(Virgile, *Énéide*, VIII, 685 et seq.)

Et toute l'admirable fin de ce morcean.

5. Hinc Augustus agens Italos in prælia Cæsar,
Cum Patribus, populoque, penatibus, et magnis Dis. (*Ibid.*, 678.)

des guerres civiles fut celle où le plus grand nombre d'hommes combattirent. Octave amenait en Grèce 80,000 fantassins et 12,000 chevaux, il avait 260 vaisseaux dans la mer Ionienne : Antoine, 100,000 fantassins, 12,000 chevaux, 500 vaisseaux, plusieurs rois : le tout sans compter les auxiliaires, c'est-à-dire les soldats non romains.

Mais il restait peu des vieilles troupes de César. A mesure qu'il y avait plus d'hommes dans la guerre civile, il y avait moins de soldats. Le combat ne fut pas long. Cléopâtre était toute prête pour la fuite; et lorsqu'Antoine la vit, avec les trente vaisseaux chargés de ses trésors, traverser toute la flotte les voiles hautes et gagner le large, il ne songea plus à combattre, passa dans une galère avec deux amis, aborda le vaisseau de Cléopâtre, s'assit à la poupe, tandis qu'elle était à la proue, et demeura, la tête cachée entre ses mains, sur ce navire qui emmenait sa fortune.

Achevons ce roman de la guerre d'Actium, inspiré par Cléopâtre à l'amour d'Antoine, comme déjà César avait eu pour elle son roman de la guerre d'Alexandrie. Antoine arrivait en Égypte triste, silencieux, pensant au suicide; Cléopâtre, au contraire, rentrait à Alexandrie comme en triomphe, avec des guirlandes à ses vaisseaux. Cléopâtre veut le rejeter dans les plaisirs; mais ce ne sera plus *la vie inimitable*, ce sera la *société des inséparables dans la mort*; Cléopâtre essaie des poisons sur des criminels. Mais en même temps, elle députe auprès d'Octave; Antoine offre de se tuer pour sauver la reine; la reine pour se sauver est prête à livrer la vie d'Antoine.

Octave cependant à qui elle a livré Peluse, la clef de l'Égypte, est devant Alexandrie. Antoine, désespéré,

donne un dernier repas à ses amis, les dispense de combattre une fois encore avec lui, ne veut plus que ses soldats et ses gladiateurs. Mais au milieu du silence de la nuit, un bruit tumultueux, des chants, des voix de bacchantes se font ouïr; Bacchus, son dieu, Bacchus l'abandonne; ses soldats passent à Octave, et il rentre en criant qu'il est trahi par Cléopâtre.

Cléopâtre, qui le trahissait, n'en demeurait pas moins maîtresse de son âme. Elle se cache, et fait croire qu'elle s'est tuée. Antoine rougit d'être moins courageux qu'elle, et se frappe de son épée. Mais, blessé et presque mourant, il apprend qu'elle est vivante, qu'elle est cachée dans un tombeau; l'amour le ressaisit, il se fait porter vers elle. La reine, fermée par des herses et des verrous, n'ose lui ouvrir. Alors, à la vue d'une foule de spectateurs, elle et ses femmes hissent sur des cordes jusqu'auprès d'elle Antoine expirant qui lui tend les bras. Cléopâtre baise sa blessure, lui demande de vivre, l'appelle son maître et son empereur. Antoine meurt, se félicitant encore de n'avoir été vaincu que par un Romain (août 724).

Octave pourtant négociait avec Cléopâtre. Il lui avait même envoyé un de ses affranchis lui persuader qu'il était amoureux d'elle: le prudent Octave calculait que Cléopâtre était riche, et que cette reine de l'Orient ferait un bel effet à son triomphe. Il la savait enfermée dans le tombeau avec tous ses trésors, sur un bûcher d'étoupes et de cinnamome, prête à se donner la mort et à détruire ses richesses. La négociation était délicate. Octave tantôt lui faisait espérer de garder sa couronne, tantôt la faisait craindre pour la vie de ses enfants. Quand il vint la voir, Cléopâtre, pleurant à ses pieds, essaya sur lui ces enchantements qui avaient séduit César; mais le froid Octave ne fut jamais

amoureux qu'autant que sa politique en eut besoin¹. Octave ne voulait que l'amuser jusqu'au moment du départ pour Rome, afin d'assurer aux regards des badauds romains cette magnifique portion de son butin triomphal.

Mais un soldat d'Octave, Dolabella, a vu la reine, s'est épris d'elle, et parvient à lui faire savoir que dans trois jours on l'emmène à Rome. Alors Cléopâtre obtient du vainqueur la permission d'offrir une dernière libation sur le tombeau d'Antoine. Ce devoir accompli, elle écrit à Octave une lettre où elle lui demande d'être ensevelie auprès de son époux; et les envoyés d'Octave, venus trop tard, la trouvent morte, ses deux femmes mourantes auprès d'elle; l'une d'elles arrangeait encore le diadème sur sa tête².

Octave revint à Rome; trois triomphes l'y attendaient (725). Le sénat, qui vint en corps au-devant de lui, lui apportait avec son serment de fidélité la puissance tribunitienne et même la divinité pour toute sa vie. Octave n'accepta qu'une partie de ces honneurs, demanda à être délivré du fardeau du gouvernement, et tout ce que le sénat put obtenir, c'est qu'il resterait dix ans encore « chargé de mettre en ordre la république. » La révolution, néanmoins, si atténuée qu'il pouvait la faire, était complète, la guerre civile était finie, le temple de Janus venait d'être fermé pour la première fois depuis deux cent six ans³.

1. Il s'attachait aux femmes, dit Suétone (*in Aug.*, 69), pour avoir les secrets politiques de leurs maris.

2. Pour compléter l'histoire poétique de cette époque, V. sur la mort de Cléopâtre l'ode d'Horace :

Nunc est bibendum, etc...

(1, 37.)

3. Suet., *in Aug.*, 32. Dion, LII.

Telle est l'histoire de l'élévation d'Auguste (je lui donne désormais ce surnom de courtoisie que le sénat venait de lui décréter¹). Il ne faut pas se le dissimuler. Ce n'avait été là une fortune ni pure ni grandiose. Il n'y avait chez Auguste ni les vertus morales par lesquelles les hommes, quoique rarement, quelquefois pourtant se laissent séduire; ni le génie militaire qui les éblouit à coup sûr. Il n'y avait que l'habileté (pour ne pas dire la perfidie) et le succès qui couronne si souvent la perfidie. Il est vrai qu'être habile et réussir, cela suffit pour gagner ce que les hommes appellent gloire, pour séduire les contemporains et la postérité, plus aveugle presque toujours que les contemporains eux-mêmes.

Cependant il faut être juste; ce pouvoir, si mal gagné, donna le repos au monde. Examinons, sans partialité et sans prévention, sans lieu commun et sans paradoxe, ce qu'Auguste a su faire de sa puissance. Cet examen ne nous mènera pas à le réhabiliter. Car, à côté des succès et même des mérites, les torts et les crimes subsistent. Mais cela nous mènera à reconnaître, que, dans l'ordre politique, le bon sens seul devrait suffire pour nous enseigner à faire le bien : il ne remplace certes pas la conscience, il pourrait au moins lui venir en aide.

La tâche était effrayante. Que trouvait Auguste dans Rome, devenue son bien par droit de succession et par droit de guerre? Beaucoup de lassitude, beaucoup d'épuisement, aucun principe. César avait succombé en voulant établir quelque chose sur les ruines de l'aristocratie romaine; il avait détruit et n'avait rien fondé. Le peuple adorait son nom, mais ne s'était pas soucié de prendre les

1. Ce nom apparaît pour la première fois sur les monnaies en 727 avec un aigle, la couronne de chêne et les mots CIVIBVS SERVATEIS.

armes pour Antoine, le chef du parti extrême chez les Césariens. Le parti contraire, républicain et aristocratique, s'était jeté à la hâte sur son propre glaive, comme Brutus dans les plaines de Philippes. Mais ce qui était effrayant, c'était le désordre de la société : il faut se figurer vingt ans de guerre civile, quinze ans d'une atroce anarchie; il faut songer que, pendant une période de cinquante ans peut-être, rarement un personnage un peu notable mourut dans son lit; il faut se souvenir que chaque homme un peu important remettait à son affranchi de confiance deux meubles nécessaires : un stylet pour écrire ses lettres et un poignard pour lui donner la mort quand l'heure viendrait; il faut se demander ce qui pouvait rester debout après de telles commotions. Le sénat, que César avait mêlé de tous les barbares par lui vaincus, qu'Antoine après César avait flétri à son gré de tous les sénateurs *postumes* (*orcini* comme on les appelait) dont il lui avait plu de lire les noms dans le testament de César; le sénat était une cohue de plus d'un millier d'hommes, sans dignité et sans loi¹; Octave n'osait y venir qu'avec une cuirasse sous sa toge, dix sénateurs armés pour sa garde, et faisait fouiller tous ceux qui arrivaient. Les chevaliers, c'est-à-dire ceux qui avaient été jadis l'aristocratie d'argent, avaient au théâtre des places d'honneur qu'ils n'osaient aller prendre de peur que leurs créanciers ne vinssent les y saisir; leurs quatorze bancs étaient presque déserts. Tout l'ordre des magistratures était confondu; il y eut en un an soixante-sept préteurs, et la questure fut donnée un jour à un enfant encore revêtu de la robe prétexte. Rome était pleine de *bravi*; sur les routes, on arrêtait les voyageurs pour les faire esclaves.

1. Deformi et inconditâ turbâ. (Suet., in Aug., 40.)

Les peuplades indépendantes des Alpes descendaient de leurs montagnes et infestaient le nord de l'Italie. Enfin tout cet empire, pillé, dévasté, mis à sec par tous les partis, demandait de quoi vivre, et tendait à Auguste, non pas des mains suppliantes, comme disent les poètes, mais bien plutôt des mains mendiantes; les patriciens et les grandes familles lui demandaient de quoi payer leurs robes de pourpre et leur cens de sénateur ou de chevalier; la population oisive et croissante de Rome, du blé pour vivre; l'Italie dépeuplée, des laboureurs; les provinces, une diminution d'impôt; le monde tout entier était comme un mendiant aux pieds d'un seul homme.

Le fils du banquier de Velletri était bien mieux placé là que le brillant César. Ces caractères pâles, incertains, équivoques, mais habiles, sont admirables en pareil cas. Octave ne s'appuya ni sur un principe ni sur un parti; il chercha à secourir chacun, sans fâcher personne. Il avait été cruel quand il avait eu à soutenir une lutte violente; la lutte finie, il fut élément (ce qui n'est pas en ce cas un grand mérite et ce qui cependant est assez rare); lui du moins savait qu'en politique, quoi qu'en aient dit des niais sanguinaires, *ce sont les morts qui reviennent*.

Il était riche, presque seul riche en ce temps; riche du patrimoine de César et du trésor d'Alexandrie, riche de la sagesse avec laquelle il avait su faire économiquement la guerre civile, riche des legs de ses amis, qui, selon la coutume romaine, ne mouraient pas sans lui laisser quelque chose de leur bien¹. Avec cette fortune bien ménagée, il soulagea tout le monde, paya les legs énormes de César,

1. Dans les vingt dernières années de sa vie, il reçut ainsi, selon Suétone, 4 milliards de sesterces (1,075,000,000 fr.). Suet., *in Aug.*, cap. ult. Le sesterce, sous Auguste, est évalué à 27 c.

donna des secours aux grandes familles (faisant ainsi sa pensionnaire de l'aristocratie son ennemie); il fit même et par quatre fois différentes l'aumône au trésor public plus pauvre que lui¹, polica et tranquillisa l'Italie, amena du blé d'Égypte, et maître du trésor immense des Ptolémées, au lieu de le garder pour lui, comme eût fait tout autre et même César, il mit dans la circulation cette masse énorme d'or et d'argent; l'intérêt de l'argent diminua des deux tiers, et les terres d'Italie doublèrent de valeur². Les dieux eurent aussi une large part à sa libéralité: il donna à Jupiter Capitolin 16,000 livres d'or, 50 millions de sest. de perles et de pierreries; il fit de ses statues d'argent des trépieds pour Apollon; les autres dieux eurent, des couronnes d'or que lui offraient les villes, 3,500,000 sest.³.

Mais ce n'était là que le premier appareil mis sur la plaie. La guérison du mal devait exiger bien d'autres soins. Il fallait donner une forme durable à cette situation provisoire de l'empire; et c'est à cette époque (725) que Dion Cassius nous peint Octave entre Agrippa et Mécène, comme Corneille nous le peint entre Cinna et Maxime, délibérant sur la monarchie et la république.

Je me permets de croire cependant que cette délibération ne fut pas bien sérieuse. La question était tranchée depuis longtemps. J'ai dit comment la loi Julia, en appelant au droit de cité une partie de l'Italie, devait rendre, dès qu'elle serait prise au sérieux, le gouvernement républicain impossible. Et depuis, César avait encore étendu le droit de cité à la Cisalpine; Antoine l'avait vendu à ia

1. Pour la fondation du trésor militaire (Suet., *in Aug.*, 49; Dion. *Lapis Ancyr.*, III), il y fit porter 170,000,000 sest. (45,177,000 fr.)

2. Suet., *in Aug.*, 41. Dion, LI. *Orrose*, VI, 19.

3. Suet., *in Aug.*, 30, 52. *Lapis Ancyr.*, I, *ad lavam*.

Sicile et à bien d'autres¹. Ce qu'on appelait le peuple romain était un monde et ne pouvait être gouverné comme une ville. Qui eût imaginé de convoquer sur les sept *jugères* (1 h. 75) du Forum de Romulus² cette assemblée de plus d'un million d'hommes, habitant tous les points de l'empire³ ?

Et de plus, l'âme manquait aux institutions républicaines ; elles étaient impuissantes et faussées. La république était moralement déchue, comme elle était matériellement impossible. Auguste le savait trop bien : eût-il déposé l'empire, l'empire fût tombé aux mains d'un autre.

Tout cela est vrai, et cependant la république romaine était un grand nom. Malheur à qui eût voulu l'effacer ! Malheur à qui eût parlé de royauté et fait voir le bout d'un diadème ! Une velléité de couronne avait coûté à César sa popularité et sa vie. La liberté romaine avait trop de racines dans le passé pour pouvoir être arrachée et jetée brutalement au feu comme un tronc inutile. La liberté romaine avait du moins cela pour elle, qu'elle avait été, non le patrimoine d'un petit nombre, mais le droit de tous ; que tous ses privilèges, ses lois Porcia et Sempronia, la publicité de son Forum, le vote au Champ de Mars, l'assistance, sinon la participation aux grandes affaires de la république, tout cela était le bien incontesté de quiconque avait l'honneur de s'appeler citoyen romain. Il ne fallait pas dépouiller ce titre de la gloire qui lui appartenait : il fallait laisser à cette Rome un sénat, des consuls, les faisceaux, le nom de république ; elle pouvait sacrifier la chose ; elle eût combattu pour le nom.

1. Cic., *ad Attic.*, XIV, 12; *Phil.*, II, 36.

2. Varron, *de Re rust.*, II, 9.

3. V. le discours de Mécène dans Dion, LII, p. 474.

Aussi Auguste tourna-t-il la question ; et tout en s'attribuant la puissance de la royauté, il en rejeta le nom, les insignes, la pompe, éclat inutile là où la royauté n'a pas de fondement dans l'histoire, dangereux là où les souvenirs de l'histoire lui sont hostiles. Octave n'est point roi, Dieu l'en garde ! il sait ce que peut coûter la fantaisie de ce vain titre. Il n'est ni autocrate, ni tyran, ni même dictateur, comme a eu la folie de l'être son oncle César, qui ne savait pas si bien la valeur des mots ; au contraire, quand on a voulu le nommer à cette dignité, il a supplié à genoux, la toge entr'ouverte, qu'on la lui épargnât. Il refuse les temples et les autels. Il s'irrite si on l'appelle seigneur. Il n'a point de palais, mais une maison ; point de courtisans, mais des amis ; point de chambellans autour de lui, mais, comme tout le monde, ses affranchis et ses esclaves. Il s'appelle de son nom, Caius Julius César Octavianus, simple citoyen de Rome, chargé de « mettre en ordre la république », suppliant de dix en dix ans qu'on le soulage de ce fardeau, et ne souhaitant rien plus que de rétablir le gouvernement républicain¹. Le sénat (après la mort de Lépide (741), mais pas plus tôt) l'a déclaré grand pontife, dignité républicaine ; le sénat l'a déclaré *imperator*, ce qui est encore un titre de la république ; le peuple l'a fait plusieurs fois consul, autre dignité de la république ; censeur, il n'a pas voulu accepter à perpétuité ce titre purement temporaire sous la république, il a seulement accepté le titre de Régulateur des mœurs et des lois² ; tribun, il n'a pu l'être, en sa qualité de patricien (tant il est

1. Suet., *in Aug.*, 28.

2. Ἐπιμελητὴς τῶν νόμων (magister morum). Dion. *Recepit legum morumque regimen perpetuum.* (Suet., *in Aug.*, 27. *Fasti Consulares ad annum*, 725, 734.

vétilleux en fait de légalité), et le sénat lui a donné non le tribunal, mais seulement la *puissance tribunitienne*. Ainsi, sans rien changer aux titres, sous le seul nom de *prince* qui n'était ni défini ni officiel¹, avec un scrupule de légalité digne de Caton, Octave réunissait toute la puissance religieuse, domestique et militaire : la république n'était pas détruite, au contraire elle vivait incarnée en lui. Rappelez-vous nos monnaies, sur lesquelles on lit : *République française, Napoléon empereur*.

Eh quoi ! le peuple n'avait-il pas repris son droit de suffrage² ? Le peuple ne faisait-il pas les lois ? Le vote de l'Italie n'était-il pas au contraire plus sérieux depuis qu'il était permis à chaque cité de voter dans ses propres murs, et d'envoyer à Rome son suffrage cacheté³ ? Auguste, il est vrai, tenait la haute main sur les comices, empêchait le peuple de prendre trop au sérieux son rôle d'électeur, et de retomber dans les désordres de la liberté républicaine⁴ ; mais aussi la liberté républicaine avait eu de tels orages !

La république demeurait donc partout en titre officiel : elle avait ses consuls, ses préteurs, ses questeurs, ses tribuns. Mais à travers ce magnifique et creux étalage, la monarchie se glissait humblement ; elle dressait peu à peu son administration extra-officielle, machine plus simple, instrument plus maniable, système moins rigoureusement et moins pompeusement régulier. Auprès de magistrats, fonctionnaires élus, gratuits, temporaires, fonctionnaires

1. Non regno neque dictaturâ, sed principis nomine constitutam rempublicam. (Tacit., *Annal.*, I, 9.)

2. Suet., *in Aug.*, 40. Tacit., *Annal.*, I, 45.

3. Suet., *in Aug.*, 46.

4. V. le dernier effort pour la liberté des comices et la conspiration légale d'Egnatius Rufus. Dion, LIII, 20, 21, 32 ; LIV, 40 ; Tac., *Annal.*, I, 40. Appien, IV, très-bien expliqués par M. Walckenaër. (*Vie d'Horace*, XI, 43.)

de la loi et non du prince, elle mettait les préfets, fonctionnaires choisis, payés, dépendants, révocables à souhait. Les consuls pouvaient se pavaner sous leurs robes de pourpre, et faire de beaux sacrifices aux fêtes latines ; mais le consulat était peu de chose, titre sans pouvoir, honneur partagé qu'on ne laissait pas longtemps dans les mêmes mains, royauté dangereuse si elle eût duré toute l'année, et que par des substitutions on réduisait d'ordinaire à un semestre. C'était le préfet de la ville qui avait toute l'administration dans Rome, et jusqu'à cent milles au delà ; — le préfet du prétoire qui commandait la force militaire de l'Italie ; — le préfet de la flotte commandait la force navale ; — le préfet de l'annone avait la charge des approvisionnements ; — le préfet des vigiles réprimait le vol, l'incendie et toutes les violences ; d'autres préfets avaient la garde du trésor, mal gouverné par les questeurs ; — les travaux publics, les routes, les eaux du Tibre, la distribution des blés, avaient leurs *curateurs* spéciaux. Il devait rester peu de chose à faire aux magistrats républicains, et ils subsistaient, comme la république elle-même, non pour l'usage, mais pour la gloire.

Quant aux provinces et aux armées qui occupaient les provinces (question importante, car c'était là que la guerre civile avait trouvé son aliment), — Auguste supplia (727), puisqu'on s'obstinait à lui imposer le fardeau de l'empire, qu'au moins ce fardeau fût allégé. Il y eut donc un partage : le sénat et le peuple (le peuple ne figurait là que pour la forme) eurent leurs provinces qu'ils administrèrent à l'antique ; César eut les siennes qu'il administra à sa guise, les plus difficiles, les plus importantes, les plus menacées, par conséquent les plus garnies de soldats. Dans les provinces du peuple trônaient des proconsuls ornés du lati-

clave, entourés de licteurs, mais sans l'habit de guerre et sans l'épée, signes de la puissance militaire (*imperium*), sans droit pour percevoir les impôts, sans pouvoir de vie et de mort; des lieutenants de César (*legati*) les déchargeaient de ces soins. Au contraire de simples chevaliers, des préfets, hommes d'épée, avec plus d'autorité et moins d'appareil, gouvernaient les provinces de César. Ainsi la république avait les titres, la monarchie les pouvoirs; il y avait double organisation, l'une antique, solennelle, sénatoriale; l'autre nouvelle, tout obscure et dissimulée dans le droit, toute-puissante dans le fait. La monarchie était anonyme comme le monarque; le *principat* était modeste comme le prince. En nom, il n'était rien; en fait il était tout.

Cet établissement monarchique, déguisé, mais trop peu déguisé pour tromper personne, fut cependant accepté. Bientôt, les vieilles têtes de la république, les patriotes austères commencèrent à s'adoucir. Tout finit, même les guerres civiles. Après soixante-dix ans d'anarchie, vingt ans de guerre, il était permis de souhaiter un peu de repos, même sous un tyran. Les Messala et les Pollion, républicains plus sérieux que nos républicains de l'an VIII, se laissaient comme eux enchaîner au char du maître¹. Au moins n'était-ce pas la brutale tyrannie d'un Antoine; au moins y avait-il quelque dignité dans cette servitude, quelque satisfaction pour les nobles besoins de l'intelligence. César, tyran de bon goût, fondait des bibliothèques magnifiques, avait autour de lui une cour de poètes, remplissait Rome des belles statues de la Grèce. Agrippa, ce vieux capitaine, proscrivant l'égoïsme artistique, allait jusqu'à

1. Cuncta discordiis civilibus fessa sub principis nomine recepit... cunctos otii dulcedine pellexit. (Tacit., *Annal.*, I, 4.)

demander qu'il fût défendu de posséder des chefs-d'œuvre, pour soi seul et de fermer sa galerie au public¹. Rome se faisait artiste, elle avait la prétention de peindre et de chanter mieux que la Grèce².

D'un autre côté, la rage de versifier prenait à toute la noblesse. Jeunes et vieux, doctes et ignorants se couronnaient de lierre, et dictaient des vers à leur souper; on lisait des vers aux repas, aux bains, sur le Forum. Il y avait des bureaux d'esprit, des commérages littéraires, des grammairiens faiseurs de feuilletons qui critiquaient pour gagner une vieille toge ou un repas. Asinius Pollion le premier loua une salle et des banquettes pour y étaler sa gloriole littéraire: la mode en devint universelle, la *récitation* tint lieu des comices, la chaire du lecteur remplaça les rostres; on joua au bel esprit, au lieu de jouer, comme au temps de la république, au patron, à l'homme d'État, au légiste³. La vieille servitude des Grecs était un excellent précepteur pour la servitude naissante des Romains. Toute une population de savants et d'artistes, Grecs pour la plupart, souvent affranchis ou fils d'affranchis, très-indifférents aux regrets de la Rome aristocratique, se

1. Exstat ejus oratio de omnibus tabulis signisque publicandis quod certe satius esset quam in villarum exsilia pelli. (Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 4.)

2. Venimus ad summum fortunæ, pingimus atque
Psallimus et luctamur Achivis doctius unctis.
(Horace.)

3. Romæ dulce diu fuit et solemne reclusa
Manè domo vigilare, clienti promere jura,
Cautos nominibus rectis expendere nummos,
Majores audire, minori dicere per quæ
Crescere res posset, minui damnosa libido.
Mutavit mentem populus levis, et calet uno
Scribendi studio: pueri patresque severi
Fronde comas victi cenant, et carmina dictant...
Scribimus indocti doctique poemata passim.
(Horace, II, *Ep.* I, 103.)

mettait à décrier de son mieux le mauvais ton des guerres civiles et la grossièreté du goût républicain. Rien ne manquait à ce triomphe de la vie littéraire, ni les poètes inspirés et mélancoliques, dont le génie consistait dans la longueur de leurs cheveux, l'épaisseur de leur barbe, leurs mines sombres, leurs airs retirés¹; ni les classiques, pontifes et vieux sénateurs, qui tenaient bon pour leurs admirations séculaires, s'ébahissaient encore d'aise aux vers boiteux de Nævius, et trouvaient de la poésie jusque dans les chants des frères Arvales; ni, pour se railler d'eux, la coterie romantique de Varius et d'Horace, coterie en faveur, qui écrivait des madrigaux sur les portes du palais et venait lire ses vers au lever d'Auguste: gens du progrès qui se moquaient de ces vieux Romains, honteux de désapprendre à soixante ans ce que dans leur enfance le rude Orbilius leur avait appris à coups de férule².

Ce que nous prenons dans les poètes de ce temps pour des lieux communs littéraires, a souvent une intention et une portée à laquelle nous ne pensons pas. Les images de paix, de joies rustiques, de bonheur paisible, ne sont pas jetées sans dessein à un siècle tout épuisé par les horreurs des guerres civiles. Quand Horace rêve les îles Fortunées pour y conduire tout ce qui reste d'honnêtes gens à Rome; quand Virgile plaide pour le bonheur des champs, quand il maudit l'ambition républicaine et l'impiété des guerres civiles: Rome qui a tant souffert, prend ces poètes au sé-

1. Horace, *de Arte poetica*, 297 et suiv.

2. Clament perisse pudorem
Cuncti penè patres. . . .
Vel quia turpe putant. . . . quæ
Imberbes didicere, senes perdenda fateri.
. . . . Memini plagosum quæ mihi parvo
Orbilium dictare.

(Horace, II, *Ep.*, I.)

rieux, et le vieux lion républicain se laisse endormir par la douceur de leurs chants¹.

Voilà pour ce qui restait de républicains et de république. A plus forte raison, les deux grandes puissances de l'époque, le peuple et les vétérans, devaient-ils accepter les institutions nouvelles. Les vétérans, c'était l'armée de César, l'armée d'Antoine, l'armée d'Octave, toute une nation de soldats qui vivait des guerres civiles et les entreprenait à prix fait, comme les condottieri italiens; c'étaient 170,000 hommes après la bataille de Philippes, quelques milliers de plus après celle d'Actium. Redoutables amis! Il leur fallait de l'argent: à la mort de César, Octave leur avait donné 500 deniers (559 fr.) par tête, leur en avait promis 5,000; plus tard, il leur distribuait encore 2,500 deniers; après la défaite de Sextus, 500 encore, et il imposait pour cela un tribut de 1,600 talents (10,700,000 fr.) à la Sicile:

1. V., entre autres, les odes où Horace déplore les guerres civiles. I, 2; III, 6; *Épode*, 7, 16, et le morceau classique de Virgile sur le bonheur de la vie agricole, où il sait si bien jeter le blâme sur tout ce qui contrarie la politique d'Auguste: ainsi, par exemple, les habitudes du patronage aristocratique:

Si non ingentem foribus domus alta superbis
Manè salutantum totis vomit ædibus undam.

Le luxe qu'Auguste cherche à réprimer:

Nec varios inhiant pulchra testudine postes
Illitasque auro vestes. . . .

L'ambition républicaine:

Illum non populi fascēs.
. nec ferrea jura
Insanumque Forum et populi tabularia vidit.
Hic stupet attonitus rostris; hunc plausus hiantem
Për cuneos (geminatur enim) plebisque patrumque
Corripuit. . . .

Les crimes et les malheurs des guerres civiles:

. Gaudent perfusi sanguine fratrum
Exsilioque domos et dulcia limina mutant.

(*Georg.*, in fine.)

Brutus et Cassius de leur côté donnaient 1,500 deniers, en promettaient 2,000 : Antoine, qui avait l'impertinence de n'en donner que cent, était quitté par les siens. C'étaient de véritables enchères. L'argent ne suffisait pas ; il leur fallait des terres : le lendemain de la bataille de Philippes, il sembla que toute l'Italie dût y passer.

Mais quand Auguste fut un peu le maître, il commença à donner des lois à ceux qui avaient été ses maîtres ; il ne les appela plus *mes camarades* comme avait fait César ; il se permit de casser toute une légion qui se révoltait, de nourrir de pain d'orge les soldats indisciplinés, de leur faire monter la garde sans armes, en tunique, les fers aux pieds ; il rétablit la vieille discipline que les guerres civiles avaient étrangement affaiblie¹. Il leur donna des terres ; mais au lieu de les camper dans une même province, se tenant les uns aux autres et prêts à marcher au premier signal, il les dissémina. Ceux qui restèrent sous les armes, furent envoyés combattre dans les Alpes, sur le Danube ou sur le Rhin, guerres lointaines et pauvres, où il n'y avait rien à piller : Auguste les mit loin de Rome, loin de l'Italie autant qu'il put.

Venait le peuple. J'ai dit quel était ce mélange d'affranchis et d'hommes libres, de vieux Romains et d'étrangers, de Grecs et de barbares, de citoyens et de provinciaux ; cette merveilleuse cohue qui s'appelait le peuple romain et savait parfois soutenir la dignité de ce titre ; enfant gâté de toutes les puissances, que l'aristocratie s'était ruinée à divertir, pour lequel on faisait venir les gladiateurs de la Germanie, les rétiaires de la Gaule, les lions de l'Atlas, les danseuses de Cadix, les girafes du Zahara, à qui on don-

1. Suet., *in Aug.*, 24, 25.

nait de magnifiques spectacles, et en même temps du blé pour qu'il ne fût pas obligé d'aller travailler en sortant de là. Et à quoi eût-il travaillé, ce peuple gentilhomme ? tous les métiers étaient faits par des esclaves. Il lui fallait en outre (car les Grecs lui avaient donné des prétentions d'artiste) que sa ville fût belle, et, s'il logeait dans un taudis au septième étage, dans quelques-unes de ces maisons énormes où s'installait toute une tribu, comme nos maisons de location du faubourg Saint-Marceau, il fallait qu'il se promenât, les jours de pluie, sous des portiques corinthiens, qu'il fit ses affaires, et qu'il entendit hurler ses avocats dans des basiliques opulentes, que ses bains fussent de marbre, ses statues de marbre, ses théâtres de marbre et de porphyre : tel était le goût de cette redoutable majesté.

Auguste, successeur de l'aristocratie, dut, comme elle, nourrir le peuple, l'amuser, lui embellir sa belle Rome. Il fallut, qu'à ses frais et par ses soins, les blés d'Égypte et d'Afrique vinssent nourrir le prolétaire romain, trop accoutumé à recevoir le pain de la main de ses maîtres pour qu'on pût songer à le faire vivre autrement. Il lui fallut jeter l'argent, sur le Forum, aux hommes, aux femmes, aux enfants, à tout ce que la dignité de citoyen romain appelait à prendre part à cette aumône solennelle. Aussi ces libéralités furent-elles ordinairement de 30, 40, 250 sest. par tête. Après la mort de César, doublant le legs paternel, il en donna 600 ; après Actium, 400, plus tard jusqu'à 800 (215 fr.). Le blé, il le donna presque pour rien, quelquefois gratuitement. Il nourrit ainsi 200, 250, 320 mille hommes¹. Du reste, il s'en fallait tant que la mendi-

1. Suet., *in Aug.*, 41, 101 ; *in Tib.*, 20. Tacit., *Annal.*, I, 8. *Lapis Ancyr.*, III. Dion, LV, 15. Ces textes énumèrent plus de douze distributions d'argent (*congiaria*), y compris les legs de César et d'Auguste, montant en somme,

cité fût quelque chose d'humiliant, qu'il y avait dans l'année un jour où, par suite d'un vœu, Auguste lui-même, assis à la porte du palais, tendait la main aux passants.

Le peuple a-t-il faim? il demande du pain à son maître. A-t-il soif? il lui demande des aqueducs, il lui demande le vin à bon marché, quelquefois l'huile, quelquefois le sel. Auguste, ainsi supplié, refuse quelquefois; mais, après tout, c'est chose commode qu'un pareil tyran. Le peuple s'ennuie-t-il? il demande des jeux; et alors l'Afrique, l'Asie, l'Occident, tout s'émeut pour lui envoyer des acteurs, des bouffons, des bêtes féroces, des combattants, des monstres, des saltimbanques; on lui montre un jour un rhinocéros, un autre jour un boa de 50 pieds; au cirque, il y a des courses de chevaux et des luttes à la grecque; à l'amphithéâtre, des gladiateurs; au théâtre, des histrions, des pantomimes, nouveau genre de divertissement, que les siècles suivants aimèrent jusqu'à la fureur; à tous les coins de rues, des bouffons parlant toutes les langues, car cette Rome aux cent têtes les parlait toutes; les jeunes gens des grandes familles viennent jouter devant le peuple, des chevaliers viennent devant le peuple faire les gladiateurs dans l'arène, un sénateur voulut y descendre.

Avec le cocher des courses (*agitor*) et le pantomime, le gladiateur était le favori le plus intime du grand seigneur romain, l'idole la plus chère du peuple. C'étaient là comme les coureurs de New-Market ou les boxeurs en Angleterre, les protégés, que dis-je, les amis, les commensaux du *sports-*

pour chaque citoyen pauvre, à 3,600 sest. Ajoutez 10,000 sest. pour les distributions mensuelles de blé, gratuites ou à prix réduits (5 *modii* par mois et par tête). Le *modius* (8 litres 67) valait 4 sesterces. A supposer seulement 200,000 parties prenantes, c'est une dépense de 2,720,000,000 sest. (732,000,000 fr.) pendant les cinquante-cinq ans du gouvernement d'Auguste.

man romain; on vivait avec eux sur le pied de l'estime comme un *turf-gentleman* avec un jockey. Sous la république, le gladiateur avait rempli un autre rôle, il avait eu voix dans les affaires de l'État; mais s'il perdait sa fonction politique, il gardait sa position sociale sur le même pied que l'*agitor*, le sculpteur, et un peu au-dessus du philosophe. Aussi ces gens-là sentaient-ils leur importance. Les pantomimes recevaient chez eux les sénateurs, sortaient avec un cortège de chevaliers¹: « César, disait le pantomime Pylade à Auguste, sais-tu qu'il t'importe que le peuple s'occupe de Bathylle et de moi? »

Rome ne pouvait avoir trop de fêtes ni trop de monuments. Les obélisques de l'Égypte s'élevaient sur ses places, de nouveaux temples étaient consacrés à tous ses dieux, un Forum nouveau s'ouvrait à sa population toujours croissante, à laquelle ne suffisaient plus l'ancien Forum, ni celui de César; des portiques, des théâtres, des basiliques étaient bâtis ou restaurés par Auguste, qui avait même la modestie de ne pas leur donner son nom, modestie dont il ne manque pas de se vanter. 67 lieues environ d'aqueducs et de canaux lui amenaient une masse d'eau, que l'on estime à 2,319,000 mètres cubes par jour. Agrippa distribuait ces eaux en une multitude d'abreuvoirs, de piscines, de fontaines et de bains (105 fontaines, 130 châteaux d'eau, 170 bains gratuits, 300 statues de bronze, 400 colonnes de marbre, 59 jours de fêtes²). Des routes magnifiques menaient à ses portes. Auguste se chargeait, pour sa part, de refaire la voie Flaminia jusqu'à Rimini; il distribuait les autres aux généraux vainqueurs, pour les rétablir, avec le

1. Tacit., *Annal.*, I, 77.

2. V. Frontin, *de Aquæduc.*; *Lapis Ancyr.*, I, (*ad lævam*); Plin., *Hist. nat.*, XXXI, 5; XXXVI, 6, 15; Rondelet, sur Frontin.

butin de leurs triomphes¹. Tous les hommes qui étaient restés riches recevaient de César l'ordre de travailler à l'embellissement de la cité-reine. Balbus lui faisait un théâtre, Philippe, des musées, Agrippa, son Panthéon et une foule d'autres monuments². Asinius Pollion élevait un sanctuaire, non, un porche de la Liberté; n'ayez pas peur, il ne s'agit pas ici de la liberté républicaine, c'est tout simplement un édifice (*atrium libertatis*) où le préteur prononçait, sur la demande du maître, l'affranchissement de l'esclave. — En un mot, Rome était fière de cette splendeur nouvellement acquise³. « Voyez cette ville, disait Auguste; je l'ai reçue de brique, je la laisserai de marbre. »

Les prolétaires de Rome devaient être de riches seigneurs. Agrippa leur jetait des billets de loterie qui gagnaient de l'argent, des étoffes, des meubles précieux; Agrippa, tout le temps de ses jeux, leur faisait faire la barbe pour rien; il leur livrait à piller des boutiques pleines de riches marchandises. Ce n'était pas assez d'en-

1. Sur les monuments d'Auguste, le temple de Jules César (721), la basilique Julia et le Forum de César, qu'il fit achever, — ses aqueducs, — son Forum et le temple de Mars Vengeur en 734, — le temple de Jupiter tonnant au Capitole, — la basilique de Lucius et de Caius, — les portiques de Livie et d'Octavie (721). Voyez Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 37; Senec., *Epist.*, 86; Ovide, *Fast.*, VI, 639; Dion LI, — sur le théâtre de Marcellus (721), Plut., *in Marcello*, etc. En général, Suet., *in Aug.*, 29, 30; *Lapis Ancyr.*, I (*ad lavam*); Tacit., *Annal.*, II, 49; Dion, XLIX, 43; LIV, 23 et *alibi passim*; Strabon, V, 7; diverses inscriptions.

Sur le mont Palatin, palais d'Auguste, temple d'Apollon avec une bibliothèque (718-726), temple de Vesta, de Junon Sospita, de Bacchus. — Ailleurs, arcs de Dolabella et de Silanus (755), de Drusus (457), de Lentulus (760). Mausolée d'Auguste, élevé par lui-même (726).

2. Théâtre de Balbus, dédié en 741, — amphithéâtre de Statilius Taurus (le premier amphithéâtre à demeure qui fut élevé dans Rome (724)). — Monuments d'Agrippa : Aqueducs, (719 et 727), jardins d'Agrippa (721), Panthéon (726), Temple et portique de Neptune (728), *Septa Julia* (728), Thermes, (729).

3. Sur tout ce qui précède, Tacit., *Annal.*, III, 72. Pline, *Hist. nat.*, VII, 30; XXXV, 2. Suet., *in Aug.*, 29. Dion, 41.

richir le peuple durant sa vie; en mourant, il fallait lui léguer quelque chose. Balbus lui laissait 25 deniers par tête; Agrippa, ce donateur inépuisable, lui léguait, outre une somme d'argent, ses jardins et ses bains (il faut dire que l'usage de ces magnificences privées se perdit bientôt sous les empereurs). Auguste déclarait dans son testament que l'héritage de son père Octavius et de César son père adoptif, d'autres successions, toute sa fortune, en un mot, avait été consacrée aux besoins de la république, et qu'il ne laissait à ses propres héritiers que 150,000,000 de sest. (40,330,000 fr.). Et pourtant encore il léguait au peuple 43,500,000 sest.¹; c'était plus que n'avait fait le testament si populaire de César. Il est vrai qu'Auguste, héritier de César, avait doublé les legs de son oncle, et que Tibère, héritier d'Auguste, ne paya pas, sans se faire beaucoup prier, les legs de son prédécesseur.

Maintenant, toutes ces largesses étaient-elles également dignes, honorables pour le peuple romain, respectables aux yeux de l'histoire? Que Rome, cette capitale du monde, s'embellit, et s'embellit de la vraie beauté; qu'elle couvre son sol de monuments et de statues, empruntant les chefs-d'œuvre de la Grèce, ou, ce qui est mieux, les imitant (car j'ai en horreur la transplantation des chefs-d'œuvres, et je trouve qu'ils méritent bien assez de respect pour qu'on les laisse en leur place); qu'Auguste se fit gloire d'être, je ne dirai pas le maçon ou l'ingénieur, mais l'architecte et l'artiste de cette transformation de la vieille Rome, qui laissait à la vieille Rome toutes ses beautés et

1. (11,600,000 fr.) Suet., *in Aug.*, 402. Tacit., *Annal.*, I, 8. Il léguait aussi à chaque prétorien 1,000 sesterces; à chaque soldat de la garde de Rome, 500; à chaque soldat des légions, 300; ce qui devait bien faire une somme de 60 à 70,000,000 de sesterces (16 à 19,000,000 fr.)

tous ses souvenirs : je le comprends. Mais ce parasitisme de tout un peuple; ces distributions continuelles de blé, d'argent, de vin, de viande, à titre, je ne dirai pas d'aumône (car l'aumône est respectable, et chez celui qui la fait et chez celui qui la reçoit), mais à titre de magnificence et de largesse; cet or gagné à grand'peine par les laboureurs des provinces et jeté aux fainéants de Rome; Auguste pouvait-il se le pardonner? Nous savons qu'il en eut quelque remords, et qu'il eût voulu, ou abolir les distributions périodiques de blé, ou les étendre de manière à ne pas en faire le privilège de l'oisiveté romaine. Le peuple romain était déjà un mendiant sous la république, fallait-il le faire plus mendiant encore!

Ce qui est encore moins pardonnable, c'est cette fureur des spectacles que le pouvoir encourageait, favorisait, sanctifiait pour ainsi dire. La république n'avait pas voulu que le peuple fût assis au spectacle, afin de ne pas trop s'y complaire; l'empire, au contraire, donnait aux spectateurs des sièges de marbre, des coussins sur ce marbre, des voiles de pourpre et d'or pour les abriter du soleil. La république n'avait pas voulu que les amphithéâtres fussent bâtis à demeure; ils l'étaient maintenant, et le temps n'était pas loin où l'édifice le plus vaste et le plus monumental de Rome devait être, non pas un temple, mais un abattoir d'hommes. Malheur à la cité qui prend pour le centre de sa splendeur et de sa vie, non pas le sanctuaire de son Dieu, mais le boudoir de ses voluptés!

Enfin, un dernier mal (et je dirai le pire, sans crainte d'être démenti par quiconque connaît la vie romaine), un mal dont Auguste, il est vrai, put ne pas avoir la conscience, c'était le développement des thermes, luxe à peu près inconnu à la république; le seul Agrippa en bâtit jusqu'à

156. Les anciens Romains se baignaient une fois tous les neuf jours¹; les Romains de l'empire se baignèrent tous les jours, quelquefois même davantage. Les thermes furent le grand atelier de la dégradation physique et morale du peuple romain. Je ne puis dire ici tout ce que le bain répété, prolongé, perfectionné, raffiné, entraînait avec lui de sensualités minutieuses et recherchées, d'adorations égoïstes pour la personne corporelle, d'affaiblissement pour le corps, de dépravation pour l'âme. Les races antiques ont péri par l'excès du bain, comme les races orientales périrent par l'opium, comme les races modernes périront par l'eau-de-vie.

Dans toutes ces magnificences corruptrices il y avait en outre le germe d'une dangereuse politique. Il faut se souvenir que le peuple, dans les provinces, jouissait encore d'une certaine liberté municipale; à Rome il n'en avait aucune. Sacrifier les provinces à Rome, les pays laborieux à la cité fainéante, les traditions d'indépendance aux habitudes de servilité; rendre la vie de Rome comode; abondante, désœuvrée, afin d'avoir là trois ou quatre cent mille hommes vivant et s'amusant par la grâce de César, et, par suite, croyait-on, fanatiques amis de la puissance de César: telle fut, peut-être la politique d'Auguste, et certainement celle de ses successeurs. Rome, c'était le théâtre; les provinces, c'était le champ ou l'atelier: que les peuples soient portés à désertir l'atelier pour le théâtre, cela se comprend; que les gouvernants les y poussent, cela se comprend moins: et cependant cela s'est presque toujours fait.

Voilà quel était le péril de l'avenir; mais, quant au pré-

1. Senèq., Ep. 86.

sent, ce qu'on trouvait plus noble et plus digne que ces largesses populaires. c'était de voir, au milieu de cette Rome devenue si belle, si voluptueuse, si pleine de sécurité, passer un homme simplement vêtu, marchant à pied, coudoyé par chacun, habillé comme Fabius, d'un manteau de laine filée par ses propres filles. Cet homme allait aux comices voter avec le dernier prolétaire; il allait aux tribunaux cautionner un ami, rendre témoignage pour un accusé; il allait chez un sénateur célébrer le jour de naissance du maître de la maison, ou les fiançailles de sa fille. Il rentrait chez lui: c'était une petite maison sur le mont Palatin, avec un humble portique en pierre d'Albe; point de marbre, point de pavé somptueux, peu de tableaux ou de statues; de vieilles armes, des os de géant, un mobilier qui était à peine celui d'un particulier élégant¹. Ce qu'il avait eu de vaisselle d'or du trésor d'Alexandrie, il l'avait fait fondre, de la dépouille des Ptolémées, il n'avait gardé qu'un vase précieux (*vas murrhinum*). Il se mettait tard à table, y restait peu, ne connaissait point le luxe des repas, si extravagant alors: avec du pain de ménage, des figues et de petits poissons, le maître du monde était content. A le voir si simple, qui aurait osé dire que c'était un roi? — Un soldat l'appelait en témoignage: « Je n'ai pas le temps, disait-il; j'enverrai un autre à ma place. — César! quand tu as eu besoin de moi, je n'ai pas envoyé un autre à ma place, j'ai combattu moi-même; » Et César y allait. — Il fallut que, déjà vieux, à la célébration d'un mariage, il fût poussé et presque maltraité par la foule des conviés, pour qu'il cessât d'aller aux fêtes où on l'invitait.

1. Vix privatae elegantiae (Suet., in Aug., 73.)

Et puis, cet homme pacifiait l'Italie et le monde; c'était le conciliateur universel, l'homme des ménagements et de la paix. Il remettait les vieilles dettes, déchirait les vieilles enquêtes, fermait les yeux sur les usurpations consacrées par le temps, sur tous ces droits à demi légitimes qui restent des révolutions, et auxquels il est si dangereux de toucher. Il passait le jour et la nuit à rendre la justice; malade, il écoutait chez lui les plaideurs. Il ne prenait pas fait et cause pour lui-même; il condamnait à une simple amende l'homme qui avait dit: « Ni le courage, ni le désir ne me manqueront pour tuer César; » enfin il écrivait à Tibère: « Ne te laisse pas aller à la vivacité de ton âge, et ne t'irrite pas trop si on dit du mal de nous; c'est bien assez si on ne nous en fait pas. »

Le pouvoir d'Auguste fut certainement le plus doux que Rome eût encore subi; parmi tant d'hommages que la flatterie lui adressa, il en est un, rare dans l'antiquité, et qui donne une noble idée de sa politique: le jour où Auguste rentrait dans Rome, on ne faisait périr aucun criminel.

Aussi nulle popularité ne fut plus digne et plus manifeste. Quand sa maison fut détruite par l'incendie, les vétérans, les décuries, les tribus, tout le peuple contribua volontairement pour la relever. Après sa maladie, le peuple éleva une statue au médecin qui lui avait rendu la santé; des mourants ordonnaient qu'on remerciât les dieux en leur nom, de ce qu'Auguste leur survivait¹. Enfin le peuple entier l'appela *père de la patrie*. Un emphatique louangeur de l'ancienne Rome cherche à rabaisser cet hommage; il fut cependant assez beau: lorsqu'une députation

1. Suet., in Aug., 57, 59.

du peuple était venue lui offrir ce titre à Antium, lorsqu'au théâtre toute la multitude ornée de lauriers l'avait salué de ce nom, Auguste l'avait refusé. Mais quand au sénat, sans décret, sans acclamation, Valérius Messala lui dit au nom de tous : « Que le présage soit heureux, César-Auguste, et pour ta maison et pour toi (car ces vœux se confondent avec ceux que nous faisons pour l'éternelle félicité de la république) le sénat et le peuple te saluent unanimement père de la patrie, » Auguste versa des larmes et répondit cette fois : « Tous mes vœux sont accomplis, Pères conscrits, et qu'ai-je autre chose à demander aux dieux, si ce n'est de garder jusqu'à mes derniers jours cet accord de vos sentiments envers moi¹ (an 725)? »

Il y a loin de ce simple titre noblement offert et noblement accepté, aux adulations emphatiques et monstrueuses que la bassesse et la peur imaginèrent pour les successeurs d'Auguste.

§ II. — *Augustus Cæsar.* — RESTAURATION DE L'ANCIENNE ROME.

Telle était la gloire du présent; mais quelle serait la garantie de l'avenir? qui guérirait ces plaies radicales et permanentes que j'ai déjà montrées mortelles à la république, et qu'à nulle révolution politique il n'était donné de fermer? Disons en quelques mots comment ces grandes questions se posaient.

D'abord l'empire était-il suffisamment gardé? La milice était un privilège du citoyen; les sujets de Rome, exclus

1. V. Suet., in *Aug.*, 58; Ovide, *Fastes*, II, 121 et suiv.; *Calendrier* cité par Gruter; Juvénal., etc.

des légions, ne servaient qu'en seconde ligne et à titre d'auxiliaires. Or, la population romaine qui était de 450,000 citoyens avant César, qui après lui était d'un million peut-être, mais que quinze ans de guerres civiles avaient atrocement décimée, était-elle suffisante pour garder un empire que Pompée avait porté jusqu'au Jourdain, César jusqu'à l'Escant, Auguste jusqu'au Nil? Et cette population, eût-elle été suffisante par le nombre, était insuffisante faute de patriotisme et d'unité. César l'avait recrutée de Gallo-Italiens, Antoine d'étrangers de toute sorte; le mouvement journalier des affranchissements la recrutait d'esclaves. La porte de la cité s'ouvrait à l'esclave, même quand elle était fermée au sujet de Rome; et les affranchissements chargeaient Rome de citoyens étrangers à elle par l'esprit, par l'origine, par les mœurs.

Grâce à cet appauvrissement et à cette altération de la race romaine, vers la fin des guerres civiles, la population servile, au moins aussi nombreuse que la population libre¹, la débordait de toutes parts. Sextus Pompée se fait le patron des esclaves fugitifs, les arme, les émancipe; traitant avec Octave, stipule leur liberté, et verse ces nouveaux libres comme un déluge sur l'Italie: les vestales effrayées ajoutent une prière pour demander aux dieux la délivrance de ce fléau; et Auguste, se croyant autorisé par le danger public à manquer de parole, fait d'un seul coup

1. Je ne crois pas me mettre en contradiction avec les ingénieux calculs par lesquels M. Delamalle détruit les exagérations de quelques savants sur la population et surtout la population servile de l'Italie. Ces calculs portent sur l'an de Rome 529. Or, depuis cette époque, la conquête du monde, les progrès du luxe, la concentration des biens, l'usage de la culture servile, avaient dû étrangement multiplier le nombre des esclaves. D'un autre côté, tous les citoyens romains (il s'en fallait de beaucoup) n'habitaient pas l'Italie, et l'Italie se nourrissait en bonne partie de blé étranger: deux faits qui changent complètement les bases du calcul.

du peuple était venue lui offrir ce titre à Antium, lorsqu'au théâtre toute la multitude ornée de lauriers l'avait salué de ce nom, Auguste l'avait refusé. Mais quand au sénat, sans décret, sans acclamation, Valérius Messala lui dit au nom de tous : « Que le présage soit heureux, César-Auguste, et pour ta maison et pour toi (car ces vœux se confondent avec ceux que nous faisons pour l'éternelle félicité de la république) le sénat et le peuple te saluent unanimement père de la patrie, » Auguste versa des larmes et répondit cette fois : « Tous mes vœux sont accomplis, Pères conscrits, et qu'ai-je autre chose à demander aux dieux, si ce n'est de garder jusqu'à mes derniers jours cet accord de vos sentiments envers moi¹ (an 725)? »

Il y a loin de ce simple titre noblement offert et noblement accepté, aux adulations emphatiques et monstrueuses que la bassesse et la peur imaginèrent pour les successeurs d'Auguste.

§ II. — *Augustus Cæsar.* — RESTAURATION DE L'ANCIENNE ROME.

Telle était la gloire du présent; mais quelle serait la garantie de l'avenir? qui guérirait ces plaies radicales et permanentes que j'ai déjà montrées mortelles à la république, et qu'à nulle révolution politique il n'était donné de fermer? Disons en quelques mots comment ces grandes questions se posaient.

D'abord l'empire était-il suffisamment gardé? La milice était un privilège du citoyen; les sujets de Rome, exclus

1. V. Suet., in *Aug.*, 58; Ovide, *Fastes*, II, 121 et suiv.; *Calendrier* cité par Gruter; Juvénal., etc.

des légions, ne servaient qu'en seconde ligne et à titre d'auxiliaires. Or, la population romaine qui était de 450,000 citoyens avant César, qui après lui était d'un million peut-être, mais que quinze ans de guerres civiles avaient atrocement décimée, était-elle suffisante pour garder un empire que Pompée avait porté jusqu'au Jourdain, César jusqu'à l'Escant, Auguste jusqu'au Nil? Et cette population, eût-elle été suffisante par le nombre, était insuffisante faute de patriotisme et d'unité. César l'avait recrutée de Gallo-Italiens, Antoine d'étrangers de toute sorte; le mouvement journalier des affranchissements la recrutait d'esclaves. La porte de la cité s'ouvrait à l'esclave, même quand elle était fermée au sujet de Rome; et les affranchissements chargeaient Rome de citoyens étrangers à elle par l'esprit, par l'origine, par les mœurs.

Grâce à cet appauvrissement et à cette altération de la race romaine, vers la fin des guerres civiles, la population servile, au moins aussi nombreuse que la population libre¹, la débordait de toutes parts. Sextus Pompée se fait le patron des esclaves fugitifs, les arme, les émancipe; traitant avec Octave, stipule leur liberté, et verse ces nouveaux libres comme un déluge sur l'Italie: les vestales effrayées ajoutent une prière pour demander aux dieux la délivrance de ce fléau; et Auguste, se croyant autorisé par le danger public à manquer de parole, fait d'un seul coup

1. Je ne crois pas me mettre en contradiction avec les ingénieux calculs par lesquels M. Delamalle détruit les exagérations de quelques savants sur la population et surtout la population servile de l'Italie. Ces calculs portent sur l'an de Rome 529. Or, depuis cette époque, la conquête du monde, les progrès du luxe, la concentration des biens, l'usage de la culture servile, avaient dû étrangement multiplier le nombre des esclaves. D'un autre côté, tous les citoyens romains (il s'en fallait de beaucoup) n'habitaient pas l'Italie, et l'Italie se nourrissait en bonne partie de blé étranger: deux faits qui changent complètement les bases du calcul.

arrêter tous ces affranchis, renvoyer les uns à leurs maîtres, tuer ceux dont les maîtres ne se retrouvent pas. Néanmoins les esclaves remplissent les légions, ils se glissent jusque dans le sénat, et un maître qui cherche le sien le retrouve dans un élu des comices prêt à exercer la questure¹.

De plus le sol italique manquait sous les pieds de cette population diminuée et altérée. La propriété était incertaine. Dans l'antiquité, le sentiment de la justice était insuffisant pour défendre la propriété; ce sentiment écrit dans le cœur de l'homme, est devenu par le christianisme seul une puissance et une loi. Il fallait, pour que la propriété fût défendue, que la religion la consacraît arpent par arpent, que chaque borne fût un autel arrosé du vin des sacrifices, que chaque patrimoine fût délimité par l'augure d'après les régions du ciel, que chaque propriété sur la terre répondit à une propriété dans le ciel. Et la foi s'affaiblissant aux autels, aux augures, aux symboles, la propriété demeurait sans protection. Ajoutez à cela ces remaniements contraints et violents de la propriété italique pendant la guerre civile, et vous pourrez comprendre ce que devenait le droit de propriété. César, par sa loi agraire, avait doté 20,000 familles; mais pour combien de

1. On connaît l'énergique invective d'Horace contre Ménas, affranchi et amiral de Sextus Pompée, qui avait trahi trois ou quatre fois son patron pour Octave ou Octave pour son patron... « Toi qui portes sur tes flancs la trace du fouet d'Ibérie, à tes pieds la marque des entraves;... vois-tu, quand avec six ans de toge tu balaies la voie Sacrée, les regards d'indignation qui viennent hardiment se fixer sur toi? Quoi donc! ce misérable, déchiré par le fouet des triumvirs jusqu'au point de lasser le crieur public, a maintenant mille *jugères* du territoire de Falerne, et ses coursiers piétinent la voie Appia! Insolent chevalier, au mépris de la loi d'Othon, il s'assied au premier rang du théâtre. A quoi bon mener nos vaisseaux contre les brigands et les esclaves en révolte, quand cet homme-là, cet homme est notre tribun des soldats? » (*Épode*, 4.) Ailleurs, parlant de Sextus lui-même :

Minatus urbi vincla quæ detraxerat
Servis amicus perfidis.

temps? La Campanie, ôtée par César aux fermiers du sénat, passa bientôt des colons de César aux colons d'Antoine, puis aux soldats d'Octave. — Les mesures de César dictateur, si admirablement calculées, restent également sans effet, ou par la force des choses, ou par le trouble des guerres civiles : il n'en demeure autre chose que 120,000 soldats installés propriétaires en Italie. — Antoine, pendant ses quelques mois de consulat, taille et coupe à son gré, partage aux parasites de sa table et aux comédiens de sa maison les meilleures terres d'Italie et de Sicile, accorde 3,000 *jugères* à son médecin, 2,000 à son faiseur de discours; quant au peuple romain, Antoine lui donne à cultiver... les marais Pontins¹. — Sous le triumvirat, révolution nouvelle. A force de proscriptions, d'exactions, de chicanes, il n'est pas de fortune qui ne change de main. — Après la victoire de Philippes, c'est mieux encore, c'est l'épée, je l'ai dit, qui se porte seule propriétaire légitime : c'est une population coupable d'avoir élevé un tombeau aux soldats de la république, condamnée par Octave à une amende qu'elle ne peut payer, et, faute de paiement, chassée de ses murs²; ce sont des bandes de cultivateurs dépouillés qui passent les Alpes, passent la mer³; c'est enfin, au milieu du bruit des armes, la voix plaintive du cygne de Mantoue : Virgile arrive à grand-peine aux pieds d'Octave, dont la protection même est quelquefois impuissante.

1. *Philipp.*, II, 17, 39, 40; V, 2; VI, 12, 13.

2. *Suet.*, *in Aug.*, 12.

3. Et dulcia linquimus arva;
Nos patriam fugimus.
At nos hinc alii sitientes ibimus Afros,
Pars Scythiam.
Impius hæc tam culta novalia miles habebit!
Barbarus has segetes?

(*Eclog.*, 1.)

Au milieu de ce déchirement de la propriété, vous comprenez que la culture est abandonnée¹. Même dans la fertile Campanie, les nouveaux maîtres sont de trop nobles hommes pour manier la charrue; ils affluent dans les villes, passent leur vie au théâtre, jouent aux dés le bien mal acquis²; et toutes ces révolutions de la propriété aboutissent, en ligne de compte, à l'enrichissement définitif de quelques aventuriers de toge ou d'épée.

Octave était donc en face de ces maux alors que Dion nous le montre délibérant entre Agrippa et Mécène (725).

Or, à côté d'Agrippa, le rude homme de guerre, toujours vêtu de la saie guerrière, et qui, lui, opinait franchement pour le rétablissement de l'ancienne république; Mécène était, comme nous disons, l'homme des idées nouvelles, le représentant du progrès, tout à fait un *galant homme* (pour parler comme La Fontaine) digne de la petite cour de madame la duchesse de Mazarin. Mécène, l'auteur de cette boutade épicurienne que vous savez³, boutade fort peu romaine en effet; Mécène, qui ne voulut jamais être sénateur; Mécène, qui portait le pallium, se couvrait la tête, siégeait sur son tribunal en tunique flottante, mar-

1. Tam multæ scelerum facies; non ullus aratro
Dignus honos; squalent abductis arva colonis.
(*Georg.*, I, 506.)

Quamvis lapis omnia nudus
Limosoque palus obducat pascua junco.

(*Eclog.*, I.)

2. Sur cette vie des vétérans aux différentes époques, V. Sallust., *Cat.*, 16, 18; Cic., *in Catil.*, II, 9; *Phil.*, XI, 9. Ils ont mieux aimé, dit Varron, fatiguer leurs mains au théâtre qu'à la charrue. (*de Re rust.*, I, II, 9.)

3. Debilem facito manu
Debilem pede coxâ, etc.
(Dans Sénèque, *Ep.*, 101.)

Et la traduction de La Fontaine :

Mécénas fut un galant homme,
Il a dit quelque part, etc.

chait au Forum entre deux eunuques; qui, épris d'une femme capricieuse et coquette, la répudiait, la reprenait sans cesse, et se maria cent fois sans avoir jamais eu qu'une seule femme; Mécène, qui, dans ses chagrins amoureux, se faisait endormir par le son lointain des symphonies¹; Mécène, le protecteur de la littérature nouvelle, le patron du style enjolivé dans les arts, le modèle de l'éloquence trainante et dissolue²; Mécène (il faut le dire) était aussi l'homme de l'humanité; et lorsqu'au début de son règne, Auguste, assis à son tribunal et emporté par la passion, commençait à prononcer des sentences de mort, Mécène courait à lui, et, arrêté par la foule, lui jetait ses tablettes avec ces mots écrits: « Lève-toi donc enfin, bourreau³! »

Mécène disait à Auguste (ou au moins Dion lui fait dire): « Proclame l'unité du monde! Appelle tous les hommes libres au droit de cité, les notables de toutes les provinces à l'ordre équestre et au sénat. A Rome, point de vote, point de comices; dans tout l'empire, pas un Forum libre, pas une assemblée populaire. Efface sous ce grand niveau ces différences infinies de lois, d'usages, de gouvernement local; de cette agrégation de petites républiques, fais une monarchie une et puissante: établis l'unité des poids, des monnaies, des mesures; un seul impôt égal pour tous, applicable à tous; une armée permanente, également recrutée dans toutes les populations de l'empire. Vends ces domaines vastes et peu productifs que l'État possède dans les provinces: constitue une banque qui soutiendra par ses prêts l'industrie et l'agriculture. Honore beaucoup les

1. Senec., *de Providentiâ*, I, 3, 9, 10; *Ep.*, 19, 101, 114.

2. V. quelques phrases de lui à peu près incompréhensibles à force d'afféterie. (Senec., *Ep.*, 114.) « Cette éloquence d'un homme ivre, dit Sénèque, embarrassée, vagabonde, pleine de licence. »

3. Surge tandem, carnifex!

sénateurs et les consuls, mais gouverne sans eux. Tiens-les éloignés des provinces et de l'armée. Gouverne avec des salariés, avec tes affranchis et avec des espions. Gouverne avec les dieux et les prêtres ; maintiens le culte officiel et ne souffre pas une religion nouvelle : on n'attaque pas les dieux sans conspirer contre le prince. Gouverne (qui pis est !) avec des maîtres d'école et des rhéteurs ; donne à la noblesse et à la bourgeoisie une éducation commune et forcée, payée par l'État¹. »

En vérité, ceci n'a rien d'antique. Et je dois convenir, que même chez Dion, postérieur à Mécène de deux siècles, cette dose d'esprit moderne me confond. Même en notre siècle, les chefs de bureau et les philosophes panégyristes du progrès n'ont encore rien su inventer de mieux en fait de monarchie absolue, démocratique et administrative.

Par malheur, Auguste n'était pas un esprit aussi avancé que son ministre ou son historien. Auguste était surtout l'homme du sensé et du possible. Il acceptait bien le pouvoir unique tel que le lui proposait Mécène, ou plutôt tel que le monde le lui proposait. Mais il savait que dans tout régime qui veut durer, il y a une part à faire à la liberté. Il savait qu'un État s'énerve et qu'un pouvoir court à sa ruine lorsqu'il éteint toute spontanéité dans les esprits et toute initiative dans le cœur de l'homme. Il laissa donc aux villes soumises à Rome leur liberté, leur sénat, leur Agora, plus respectés même qu'ils ne l'avaient été auparavant. Il laissa, à plus forte raison, à l'éducation sa liberté, à laquelle, sauf deux ou trois chétifs exemples, l'antiquité n'avait jamais touché. Il ne fut point d'avis d'extraire tout le sang des veines de l'empire, afin de le recomposer d'une manière plus méthodique et plus une.

1. Dion, LII, 44-40.

Auguste savait aussi que l'on ne fait pas du nouveau sans garder quelque chose de l'ancien ; qu'à toute agrégation d'hommes il faut un drapeau ; qu'à tant de peuples, il fallait un symbole sous lequel ils se réunissent ; à cette vaste unité matérielle, un lien moral. Et quel lien ? Le christianisme sans doute, que Mécène, soufflé par Dion, rejette par avance, si le christianisme eût pu être deviné avant sa naissance et entrer dans les combinaisons du pouvoir ; si Dieu eût voulu laisser à la force temporelle le soin de préparer les voies à sa vérité, si quatre siècles de lutte n'eussent pas été nécessaires pour justifier la divinité du christianisme. Même au bout de deux cents ans, Tertullien ne comprenait pas que jamais les Césars pussent être chrétiens. Au temps d'Auguste, le drapeau de la vieille Rome était le seul qui n'eût pas été déchiré, et ce fut sous ce drapeau qu'il résolut de marcher.

D'ailleurs il est un phénomène à observer chez tous ceux qui arrivent comme Auguste pour terminer les guerres civiles : s'ils sortent un peu, dans l'usage de leur souveraineté, de la ligne de juste milieu et de politique équivoque qu'ils adoptent d'ordinaire, c'est presque toujours pour réagir contre le parti qu'ils ont soutenu dans leur principe et qui les a portés au pouvoir. Les partis crient à l'ingratitude comme si on leur devait de la reconnaissance et non aux hommes : cette ingratitude n'est qu'une réaction nécessaire. Henri IV, devenu roi, sentit très-bien qu'il devait être roi de tout le monde et non des protestants, et que, s'il se devait à quelqu'un, c'était plus encore à la Ligue avec qui il avait transigé, qu'aux royalistes qui avaient combattu pour lui. Bonaparte, avant même d'être empereur, Bonaparte qui avait été révolutionnaire, prenait en faveur les nobles et les émigrés, et pour premiers ennemis il avait les com-

pagnons de ses victoires, Pichegru, Moreau, Bernadotte, comme Henri IV le maréchal de Biron.

Cela doit être : un parti vainqueur, ou qui se croit tel, ne comprend pas cette transaction tacite ou formelle sans laquelle ne se terminent pas les guerres civiles ; il se croit, comme les émigrés de 1814, les patriotes de 1830 ou les républicains de la veille de 1848, des droits exclusifs et sans bornes ; il ne reconnaît de droit à personne autre ; il ne s'imagine pas de réfléchir, lui protestant, que son chef, pliant le genou devant la Ligue, s'est fait catholique à Saint-Denis, et que si Henri IV est entré dans Paris, c'est avec le consentement et en assurant le principe de la Ligue. Il ne comprend pas, lui émigré, la charte de Saint-Ouen, ni lui patriote, les coups de fusil dans les rues de Paris contre les continuateurs arriérés de 1830 ; voilà pourquoi si son chef est habile, il se trouve bientôt en dissentiment avec son chef.

De plus, c'est aux vaincus que l'on doit assistance ; dans toute société, il faut un peu de chaque chose, et c'est le côté qui a souffert qu'il faut relever. La vieille Rome, la Rome aristocratique était vaincue : battue à Pharsale et à Philippes, où son parti était mort les armes à la main ; battue dans la cité où ses mœurs, sa foi, ses lois étaient mises en oubli ; battue dans les temples qu'envahissaient les dieux étrangers ; battue dans le sénat qui était avili et mêlé de Barbares. Et, par cette raison, ce fut la vieille Rome, la Rome aristocratique qu'Auguste chercha à relever. Cette réaction, cette restauration, ressemblent à ce que tentait Napoléon, en relevant le culte, rétablissant une noblesse, ramenant une cour, refaisant de la morale, de la bienséance, de l'honneur à la façon du siècle passé. Ces deux situations sont admirablement analogues ; chacun des

deux princes, frappé de ce qui manquait au régime nouveau, cherchait à le retrouver dans l'ancien régime ; l'un refaisait la vieille Rome, l'autre la vieille France, laissant de côté dans l'une et dans l'autre ce qui l'incommodait : ici l'aristocratie politique des temps républicains, là les privilèges qui entouraient et gênaient la royauté.

La vieille Rome, du reste, n'avait pas été une cité progressive et éternellement stationnaire. Le sénat avait compris de bonne heure que nulle aristocratie ne subsiste si elle ne se renouvelle, que nulle nation ne grandit si elle ne se recrute. Nulle barrière n'avait donc été posée comme infranchissable ; les vaincus pouvaient entrer dans la cité, et la cité, à son tour, leur renvoyant ses colonies, rendait à l'étranger ce qu'elle avait reçu de lui. Dans Rome même, l'ordre supérieur attirait à lui l'élite des ordres inférieurs, et se rajeunissait par ce mélange. L'esclave pouvait devenir libre, l'étranger pouvait devenir Latin, c'est-à-dire demi-citoyen, quand il n'arrivait pas de plein saut à la plénitude du droit de cité ; le Latin, à plus forte raison, pouvait devenir citoyen romain ; le petit-fils de l'affranchi pouvait être chevalier, son arrière-petit-fils monter au sénat¹ ; chaque citoyen enfin, par une épreuve annuelle du jugement public, était appelé à suivre la route des magistratures, par la questure à se placer au sénat, par la préture à devenir consul ; chacun, dans cette Rome aristocratique, prenait rang par son talent et son labeur (*solertia, industria*) : chevalier, s'il n'avait que de la fortune ; patricien, s'il n'avait que de la naissance ; sénateur, s'il avait rempli une charge curule ; *ædilitius, prætorius, consularis, censorius, triumphalis*, selon les honneurs qu'il avait obtenus.

1. V. Suet., in *Claud.*, 24.

nus : c'est ce que la langue parlementaire des Romains nommait la *dignité* d'un homme. Chacun fixait son rang et fixait aussi le rang de sa famille : il y avait des familles sénatoriales, *prétoriennes*, consulaires, triomphales, etc.; et la place que le sénateur ou le consulaire s'était faite dans la république était, avec sa glorieuse image, un héritage qu'il léguait à ses descendants. Monter, marcher en avant, élever sa famille d'un degré, apporter à l'ordre supérieur sa force et sa valeur personnelle, tels étaient le but, l'ambition, la pensée, le mouvement de toute cette république.

A ce progrès se rattachait une magistrature qui forme un des côtés les plus originaux des institutions romaines. La censure était la grande surveillante de la cité; c'était elle qui maintenait cet ordre en le renouvelant, dirigeait ce mouvement sans l'arrêter. Sans pouvoir direct, sans volonté impérative, n'ayant que ses tablettes de cire où elle inscrivait les noms avec honneur ou ignominie, la censure était toute-puissante sur le progrès de la vie publique : juge redoutable qui, tous les cinq ans, faisait paraître devant lui Rome tout entière, épurait le sénat, passait en revue les chevaliers, demandait compte au peuple de sa fortune et de ses mœurs; remaniait ses tribus et ses centuries, faisait monter ou descendre d'une classe dans une autre, au besoin rejetait dans celle des prolétaires (*ararii*, *capite censi*); dressait enfin de la nation romaine une statistique bien plus détaillée que ne sont les statistiques modernes, en un mot, refaisait et revisait la Rome officielle, la passait au crible, sanctionnait et rectifiait son progrès.

Mais, vers la fin de la république, l'équilibre avait été troublé; l'invasion hâtive et désordonnée d'un côté, la résistance obstinée de l'autre, tout avait concouru à troubler cet équilibre. La censure avait été mise en oubli. Par com-

pensation, dès qu'on avait voulu rétablir l'ordre de la cité, toucher à ces questions fondamentales du sol, de la population et des droits civiques, on en était revenu à la censure ou à quelque chose d'analogue. César lui-même s'était fait préfet des mœurs, et, après Auguste, les princes qui voulurent porter un remède à ces plaies, Claude et Vespasien ne crurent pouvoir le faire qu'avec le titre et les pouvoirs de censeur.

Auguste ne pouvait donc manquer de relever cette antique magistrature. Sans compter son titre permanent de préfet ou de régulateur des mœurs, par ses propres mains ou par celles d'autrui, il exerça deux fois la censure¹. Il ouvrit, après la bataille d'Actium, le premier lustre qui se fût fait depuis quarante et un ans : il entreprenait, sous ce titre de censeur, la réforme du peuple romain.

Or, le peuple romain avait besoin, et d'être recruté quant au nombre, et d'être purifié quant à ses éléments, et d'être raffermi sur le sol ébranlé de l'Italie.

Quant au nombre, Octave songea tout d'abord à donner à l'empire une population civique suffisante pour le défendre. Il y arriva, peut-être en confirmant les nombreuses et illégales concessions qu'Antoine avait faites du droit de cité, mais surtout par des concessions nouvelles. Il donna le droit de cité, non comme César et Antoine l'avaient fait, à des provinces et à des villes entières, mais à l'élite de toutes les provinces et de toutes les villes. Les principaux orateurs des cités grecques, les chefs féodaux des peuples gaulois, les magistrats des villes latines eurent l'honneur de devenir citoyens romains, et ainsi, au lieu d'être les chefs de leur nation dans ses révoltes contre Rome,

1. En 725, censure d'Auguste et d'Agrippa; en 732, de Lepidus et de Munatius Plancus. (Dion, LII, in fine; LIII, in princ.; LIV, in princ.)

ils furent un lien entre Rome et leur nation. Rome eut, dans tous les coins de son empire, une population romaine digne de recruter son armée et même son sénat, et cette population tint partout la première place. Le recensement des citoyens romains, dans toutes les provinces, donna, en 726, 4,063,000 citoyens au-dessus de dix-sept ans; en 746, 4,233,000; en 767, 4,037,000. Quatre millions de citoyens, c'étaient quatre millions de familles, environ vingt millions d'âmes¹.

Mais cette extension du droit de cité avait bien son danger. D'abord, elle appauvriissait le trésor; le citoyen romain était exempt d'impôts; les vaincus lui payaient le tribut, il ne le payait à personne. Or, quatre millions de familles, et des plus riches, exemptes de l'impôt direct, que devenait le trésor de l'État, qu'Agrippa, le lendemain d'Actium, déclarait déjà en déficit? — Il fallut essayer de demander quelque chose au citoyen romain; si absolu que fût Auguste, c'était difficile, et il y mit bien des détours. Il prétextait d'abord un but spécial et respectable, la fondation d'une caisse de l'armée pour rémunérer le soldat sans dépouiller le propriétaire; il prétendit même établir cette caisse avec des souscriptions volontaires: il souscrivit, fit souscrire Tibère, quelques rois, quelques sénateurs; puis, la souscription, comme il s'y attendait bien, se trouvant insuffisante, il consulta le sénat, d'abord officiellement et en corps, et le sénat ne dit rien; puis, chacun à part, sur un billet cacheté; et les sénateurs, pas plus que le sénat, ne surent rien trouver. Il consulta alors les papiers de César, et il y trouva (que n'y trouvait-on pas?) un projet d'impôt sur les legs et les successions. Il l'adoucit de son

1. *Lapis Ancyran.*, II. Et Tacite: *Additis provinciarum validissimis, fesso imperio subventum.* (*Annal.*, XI, 23.)

mieux, exempta les pauvres, exempta les successions directes, ne prit au plus que 5 pour 100, et fit si bien, que le citoyen romain payait de mauvaise grâce et en murmurant, mais enfin payait¹.

Cette difficulté fiscale n'était pas encore la plus grande. Ce qui était le plus difficile, c'est que ces quatre millions de familles, si diverses de mœurs, d'esprit, d'origine, de demeure, formassent véritablement une nation: c'est qu'au centre de cet empire si vaste et de cette nation romaine si dispersée, il y eût (chose nécessaire à la vie de l'empire) une Italie forte, puissante, agricole, militaire, vraiment romaine; et à la tête de cette Italie une Rome vraiment digne de ce nom.

Le premier obstacle était le sol même, appauvri, vieilli, déserté; c'était la propriété incertaine et ébranlée. Aussi, une fois Auguste affermi, les spoliations en faveur des gens de guerre disparaissent. A partir de la défaite de Sextus (719), les biens vacants seuls leur sont distribués. Si Auguste dépouille quelques colons, il les indemnise, soit en argent, soit en terres hors d'Italie; admirable munificence, dit-il, « que, seul de mémoire d'homme, il pratiqua parmi tous ceux qui donnèrent des terres à leurs soldats². » Et c'est pour garantir la propriété contre le retour de ces terribles exécutions militaires, qu'Auguste fonde ce trésor de l'armée destiné à acquitter la dette de la république envers les vétérans.

La propriété raffermie, la culture va reprendre courage.®

1. En 59. Dion, LV, 25; LVI, 28.

2. *Agros quos in consulatu meo quarto et postea consulibus M. et Cn. Lentulo augure (726, 736) assignavi militibus solvi municipiis... sestertium circiter sexagensim (sexagies?)... quod pro agris provincialibus solvi unus et solus omnium qui deduxerunt colonias militum in provincias ad memoriam ætatis meæ.* (*Lapis Ancyran.*, III.)

Pour quelques terres incultes, la colonie de Capoue reçoit en échange un aqueduc et un revenu en Crète de 1,200,000 sest. (Velléius, II, 81. Dion.)

vingt-huit colonies, 120,000 nouveaux citoyens vont repeupler l'Italie¹. Le luxe est combattu; les poètes chantent de leur mieux les douceurs de l'agriculture²; les *Géorgiques* de Virgile sont un délicieux pamphlet contre les domaines de luxe et les grandes propriétés :

... Laudato ingentia rura
Exiguum colito. . . .

« Admire les grands domaines; n'en cultive qu'un petit. »

Octave, quand son trésor est abondant, prête sans intérêt au propriétaire qui peut lui garantir le double de son prêt. Octave voudrait abolir ces funestes distributions de blé, perpétuel encouragement à la paresse; mais il comprend quel moyen de popularité il abdiquerait au profit du premier agitateur qui voudrait s'en emparer; il tâche seulement de ne pas faire de ces fatales aumônes un monopole pour la fainéantise et d'y admettre le marchand et le laboureur sur le même pied que le mendiant de Rome³.

Le second obstacle, c'était la race romaine énervée, appauvrie, dégradée à tous ses degrés, depuis le premier des consulaires jusqu'au dernier des parasites qui, une fois par an, s'habillaient de la toge. Cette tâche-là est la grande œuvre du censeur Auguste. Pour commencer par les plus hauts rangs, Auguste relève le patriciat en le recrutant; inutile à la vie politique de Rome, le patriciat n'est inutile ni à sa religion, ni à sa gloire. De nouveaux patriciens s'ajoutent

1. *Lapis Ancyr.* (*Ibid.*) Suet., *in Aug.*, 46. Frontin, *de Coloniais*, nomme 30 colonies d'Auguste et 4 de Drusus, son fils adoptif.

2. Tutus bos etenim rura perambulat,
Nutrit rura Ceres almaque Faustitas.
(Horace, *Od.* IV, 5.)

. Tua, Cæsar, ætas
Fruges et agris retulit uberes.

(*Ibid.*)

3. Suet., *in Aug.*, 40-42.

à ceux qu'avait faits César, décimés par quinze ans de guerre civile¹.

Le sénat vient à son tour. Le sénat, trop nombreux, est réduit; trop mêlé, il est purifié. Auguste exclut les moins dignes, en les faisant doucement consentir à prendre leur retraite et les consolant par quelques honneurs; les plus pauvres en portant le cens sénatorial de 800,000 à 1,200,000 sesterces (de 215,000 à 322,500 fr.) : il garde les gens de mérite en complétant leur cens sur sa propre fortune. Il ferme l'arène aux sénateurs, à leurs fils, à leurs petits-fils, toujours tourmentés de la rage d'y descendre. Aux fils des sénateurs, Auguste accorde le droit d'assistance au sénat, voilà pour leur avenir parlementaire; un tour de faveur pour les grades, voilà pour leur avenir dans l'armée².

Viennent les chevaliers. L'usage de la revue quinquennale est repris; ils défilent devant le prince, tenant la bride de leurs chevaux, et lui rendent compte de leurs vie et mœurs. Toujours prudent et modeste, Auguste les avertit doucement, les punit parfois, leur recommande de ne pas trop faire l'usure, quelquefois écrit un reproche sur ses tablettes et le leur donne à lire tout bas³.

Mais la grande réforme à faire est celle du peuple. Il faut que le sang romain garde son altière prééminence, que trop de sang étranger ou servile ne coule pas dans les veines des maîtres du monde⁴. Auguste a donné le droit de cité avec abondance, mais non pas au hasard; au besoin, il sait en être avare, autant que les autres Césars en seront prodigues. Il l'ôte à des villes, à des nations coupables.

1. Loi Sénia (725). Dion, LII, in fine, Tacite, XI, 25.

2. Suet., *in Aug.*, 35, 38, 41. Dion, LII, in fine.

3. Suet., *in Aug.*, 38, 39.

4. Magni existimans sincerum atque ab omni colluvie peregrini ac servilis sanguinis incorruptum servare populum... (Suet., *in Aug.*, 40.)

Quand Livie le lui demande pour un Gaulois : « Je l'exempte d'impôts, répond-il ; j'aime mieux appauvrir le fisc qu'avilir le titre de citoyen. »

Le pouvoir d'affranchir, de faire d'un esclave un Romain, ce pouvoir grâce auquel la cité se recrute d'esclaves, est soumis à des restrictions. Nul ne peut mettre en liberté par testament plus de cent esclaves à la fois. L'affranchi qui n'a pas reçu la liberté selon les formes solennelles de l'ancien droit public, n'est pas citoyen ; il est assimilé aux Latins, les premiers sujets, mais enfin les sujets de Rome. L'affranchi qui, étant esclave, a subi une condamnation criminelle, est assimilé aux derniers d'entre les peuples vaincus, à ceux que Rome a reçus à discrétion (*dedititii*) ; il est exclu pour jamais du droit de cité, privé de tout héritage, relégué à cent milles de Rome¹.

Les anciennes lois contre les mésalliances sont renouvelées. Nul sénateur ou fils de sénateur n'épousera la fille d'un affranchi ou d'un comédien ; nul citoyen libre de naissance (*ingenuus*) n'épousera soit une femme de mauvaise vie, soit une femme condamnée pour adultère, soit une comédienne². Ainsi Auguste veille à la pureté du sang romain.

Rome va donc renaître épurée du chaos des guerres civiles. Voyez au théâtre revivre les distinctions antiques : les sénateurs assis au premier banc, les quatorze suivants réservés aux chevaliers ; les hommes mariés séparés des célibataires, les adultes des enfants, les *ingenui* des affranchis, les Romains des étrangers, les soldats du peuple, les hommes en toge de ceux qui portent le manteau. N'est-ce

1. Loi Furia Caninia, 751. Loi Ælia Sentia, 756. Loi Junia Norbana, 771 (sous Tibère). V. Suet., *in Aug.*, 40 ; Dion, LV. Ulp., *Reg.*, I. Paul., *Sent.*, IV, 14. Gaius, I, 43-47. Un curieux passage de Denys d'Halicarnasse (IV, 3) rappelle et justifie cette loi.

2. Loi Julia de maritandis ordinibus, 734. Ulp., *Regul.*, 13, etc.

pas là toute une résurrection de l'antique cité ? Auguste, qui veut réhabiliter jusqu'au costume romain, voit un jour une assemblée entière vêtue de cette ignoble *pænula* qui dissimule la toge ou dispense de la porter. « Voilà donc, s'écrie-t-il, en rappelant ironiquement une parole du poète :

Romanos rerum dominos gentemque togatam!

« Les Romains et la toge au monde redoutée ! »

Et à quiconque s'arrête sur le Forum, il fait, sans façon, ôter le manteau de dessus ses épaules romaines. Ainsi à la fois il épure, il reconstitue, il ennoblit le peuple-roi¹.

Seulement, au fond de cette société, Auguste savait une plaie autrement inguérissable que toutes les autres. Si les familles se renouvelaient aussi vite, si les races anciennes périssaient, si Rome était menacée de n'être bientôt plus peuplée que de fils d'esclaves, la cause en était surtout au désordre des mœurs et à la fréquence du célibat. Le goût de la liberté domestique était trop grand, le métier de coureur d'héritage trop répandu, la position de l'homme sans enfants trop choyée, trop courtisée, trop enviée : on ne se mariait plus. Le mal était ancien ; les lois, depuis longtemps, cherchaient le remède². Nous avons vu César occupé à le trouver. Le joug du mariage n'était pourtant pas bien lourd : on quittait, on reprenait à son gré sa femme ou son mari. César et Auguste furent mariés ainsi chacun trois

1. V. Suet., *in Aug.*, 40, 44.

2. Dès l'an 350, amende contre les célibataires (*as uxorium*). Val. Maxim., II, 9. Plut., *in Camillo*. — Au VI^e siècle, les fils d'affranchis qui avaient un enfant mâle de cinq ans étaient admis dans les tribus rustiques, Tit. Liv. XLV, 15. — En 650, primes en faveur du mariage ; la cité romaine accordée au Latin qui laissait un fils dans sa ville natale. — En 651, harangue de Métellus de *Prole augenda*, loi qui oblige au mariage, *liberorum creatorum causâ*. (Suet., *in Aug.* 89 ; Tit. Liv. *Epit.*, 59 ; Aulu-Gelle, I, 6.) — En 695, la loi agraire de César n'accorde des terres qu'aux citoyens qui ont trois enfants. — 707 710, diverses mesures de César que j'ai indiquées plus haut.

fois; Pompée eut cinq femmes. Mais le divorce a toujours été le plus grand ennemi du mariage; la nature humaine se résigne mieux à une loi plus sévère quand cette loi est immuable. Le joug conjugal était devenu plus commode; mais on trouvait plus commode encore de s'en affranchir tout à fait, d'avoir, au lieu d'héritiers nécessaires, comme disait la loi, de commensaux inévitables, des héritiers éventuels, des parasites, des courtisans¹. Et vers la fin de son règne (762), quand Auguste rassembla les chevaliers romains et sépara les célibataires des gens mariés, il resta épouvanté du petit nombre de ceux-ci².

Il n'avait pourtant rien oublié pour réhabiliter le mariage: don de 4,000 sesterces par enfant à des citoyens pères d'une nombreuse famille; aggravation de l'amende imposée aux célibataires; obstacles au divorce; interdiction des fiançailles prématurées (avant cette loi, Agrippine avait été fiancée dès l'âge d'un an); garantie donnée aux femmes par l'inaliénabilité de la dot³; peines contre la séduction; peine d'exil et de confiscation contre l'adultère; devoir imposé au mari, sous peine d'être jugé comme entremetteur de corruption (*lenocinii*), de répudier, de dénoncer, de poursuivre sa femme coupable, qui, du reste,

1. Le noyer d'Ovide se plaint que les arbres et les femmes sont devenus stériles: le luxe a remplacé les arbres utiles par des arbres sans fruit, et le goût du luxe fait aussi que l'on redoute les charges de la paternité:

Quin etiam exemplo pariebat femina nostro,
Nulloque non illo tempore mater erat;
At postquam platanis sterilem prebentibus umbram
Uberior quavis arbore venit honos.

Nunc iterum vilis quæ vult formosa videri,
Baraque in hoc ævo, quæ velit esse parens.

(*Nux, elegia*, 15 et s.)

2. Dion, LVI.

3. Lex Julia de Dotibus. Gaius, *Instit.*, II, 62, 63. Paul, *Sent.*, II, 21 B. § 2. D. de Fundo dotali (XXIII, 5).

pouvait être accusée, et par son père, et par d'autres; droit de mort sur le séducteur, donné au mari, donné au père, pourvu que le père en même temps n'épargnât pas sa propre fille¹.

Auguste alors, dans sa colère, proclame la loi depuis longtemps méditée, mais pour laquelle il avait attendu le plein affermissement de sa puissance, sa loi Papia Poppæa. D'après cette loi, le mariage est une charge publique, un impôt qu'on doit à l'État; le veuvage même ne doit pas être trop long, en dépit de l'ancienne morale qui n'aimait pas les secondes noces et honorait la femme d'un seul époux (*univira*). — Quiconque, à 25 ans, ne sera pas encore marié; quiconque, veuf ou divorcé, ne sera pas remarié au bout de la courte vacance que la loi lui donne (c'était pour les femmes 2 ans après la mort, 18 mois après le divorce²); quiconque enfin se sera marié seulement à l'âge auquel le mariage est déclaré tardif (60 ans pour les hommes, 50 pour les femmes), est réputé célibataire et puni comme tel. Il ne peut recueillir ni hérédité testamentaire, ni legs, ni succession, si ce n'est de ses parents les plus proches. S'il veut hériter, il n'a qu'à se marier bien vite; on lui donne, pour prendre son parti, 100 jours à compter de l'ouverture de la succession. — Mais croyez-vous l'homme marié à l'abri des rigueurs de la loi? Non; à 25 ans pour les hommes, à 20 ans pour les femmes, la loi exige des enfants; sinon, mari et femme ne peuvent se donner l'un à l'autre que le dixième de leurs biens, et ne touchent que la moitié des legs qu'un étranger leur laisse.

1. Lex Julia de Adulteris et de Pudicitia. V. Paul, *Sent.*, II, 26; D. ad E. Jul. de Adulteris, (XLVIII, 5); Code Justin., *cod. titulo*, (IX, 9.) Suet., in Aug., 34; Plin., *Ep.*, VI, 31; Horace, *Ode*, II, 5.

2. D'après la loi Julia antérieure, un an après la mort et six mois après le divorce.

— Au contraire, le père de famille est l'heureux du siècle : legs, successions, hérédités, lui appartiennent; il recueille la part de ses cohéritiers célibataires; sa femme et lui peuvent disposer l'un pour l'autre de toute leur fortune; il a le pas dans les cérémonies, la place d'honneur au théâtre; chaque enfant le dispense d'une année d'âge pour les magistratures. Et s'il a trois enfants (3 à Rome, 4 en Italie, 5 dans les provinces), c'est alors qu'il devient le favori de la loi, le monarque de la civilisation; la république l'accable de ses privilèges, l'affranchit des charges publiques, le dispense des tutelles, lui donne une double part dans les *frumentations*, le préfère dans la nomination aux emplois.

— Quatre enfants font échapper la femme affranchie à la tutelle de son patron; trois enfants donnent à la patronne l'héritage de son affranchi. Le Latin qui présente au magistrat un fils âgé d'un an et déclare « s'être marié pour avoir des enfants, » devient citoyen romain¹; le sénateur qui a la plus nombreuse famille, opine le premier au sénat.—Auguste, en un mot, déclare aux célibataires obstinés que sa patience est épuisée. Il a tout fait pour leur faciliter le mariage, leur a permis d'épouser même des affranchies, a autorisé ce mariage de la main gauche (*concubinatus*) par lequel on échappe à certaines prohibitions légales²; il leur a déjà donné trois ans, puis deux ans de délai pour chercher femme : il leur accorde un an encore; mais au bout de ce terme, il sera sans pitié. D'ailleurs, le fisc et ses émissaires, les délateurs, auxquels la loi promet une forte part des sommes qu'ils rapporteront au trésor, gardes vigilants, épieront leur proie — La délation et la fiscalité arrivent au bout de toutes les institutions impériales. Quelle devait

1. D'après la loi Junia Norbana. Ulpian, *Regul.*, III, 3. Gaius, *Instit.*, I, 29.
2. Digeste, 3, de *Concubinis*. (XXV, 7.)

donc être la haine de ce siècle pour le mariage, quand le législateur en venait à de telles promesses et à de telles menaces¹!

Ainsi Auguste voulait-il sérieusement se faire Romain. Les temples se relevaient, les collèges de prêtres étaient enrichis; les fêtes oubliées remises en honneur. Le tyran Auguste était antiquaire et amateur de vieux bouquins, cherchant partout, dans les poudreuses annales de la république, quelque chose d'édifiant pour ses Romains dégénérés : tantôt lisant au sénat le discours de Métellus de *Prole augendâ*; preuve, hélas! que les anciennes mœurs étaient bien anciennes, et que depuis longtemps on se lamentait sur leur décadence : tantôt retrouvant de vieux préceptes et de sages maximes, qu'il adressait à ses généraux, à ses magistrats, à ses préfets; et il écrivait sur la table d'airain où il rendait compte de sa vie publique : « J'ai proposé à la république les exemples oubliés de nos aïeux². » Si quelqu'un dans Rome était Romain, c'était lui.

Vous étonnerez-vous donc qu'il évoquât sans inquiétude les souvenirs de la liberté? qu'il laissât Horace chanter « le noble trépas et l'atroce courage de Caton; » que Virgile

1. En 724, première tentative. Tacite, *Ann.* III, 28. Suet., 34. Propert., II, 6. — En 734, loi Julia de *Maritandis ordinibus*. Tacit., *ibid.* III, 28. Dion, LIV, 16. Suet., in *Aug.*, 34. Horace, *Od.*, IV, 15; *Ep.*, 18. *Carmen sæculare*. — Ulpian, *Reg.*, 13-14. En 762. Loi Papia Poppæa. Dion, LVI, 1-10. Suet., 34, 89. Tacit., *Annal.*, III, 25, 28.

V. sur ces lois en général : — parmi les précieux monuments du droit anté-justinien : Ulpian, *Regul.*, 16, 17, 18, 22 (§ 19), 24 (§ 31), 27, 29 (§ 3 et suiv.); Gaius, *Instit.*, II, 411, 444, 206 et suiv., 286 (III, 7.) — Dans le droit Justinien : *Instit.*, de *Successionibus libertorum*, III, 42. § 2. *Digeste*, *cod. titulo* (XXXVIII, 2.) — Parmi les classiques : Dion, LIV, 16; LVI, 7; Gellius, I, 6; II, 15; V, 19; Suet., in *Aug.*, 34; in *Claudio*, 19, 23. Plinius, *Epit.*, VIII, 16; Juvénal, IX, 88 et suiv.; Plinius, *Panegy.*, 26; Tacit., *Annal.*, XV, 19. — Parmi les modernes, Montesquieu, etc.

2. *Exempla majorum exolescentia jam ex (nostrâ republicâ) multarum rerum exempla imitanda (proposui).* (*Lapis Ancyranus.*)

mit Caton aux Champs-Élysées, à la tête des justes¹, et qu'après de l'apothéose de ce républicain il y eût un reproche pour César²; que Tite-Live ne dissimulât pas ses sympathies pour la liberté aristocratique de l'ancienne Rome, et que le tyran son maître se contentât en riant de l'appeler Pompéien³? Était-ce donc Auguste qui avait abattu la vieille Rome? Auguste, à vrai dire, avait-il à défendre le parti de César?

Aussi voyez comme sa littérature officielle est bien romaine! Quel élan religieux et national! Quel concert de louanges, d'espérance, de morale et de sentimentalité romaine, enfanté par tous les lauréats du mont Palatin, par toute la cour poétique de César! L'un de ses poètes chante l'agriculture des vieux Sabins, l'autre les fastes de la Rome quirinale, celui-ci tout le fatras mythologique des origines romaines; leur poésie vient en aide à sa politique. Pas une loi en faveur du mariage et des bonnes mœurs qui ne soit inaugurée par un chant du libertin Ovide ou du célibataire Horace: tous sont de pieux Romains à genoux devant les dieux pour leur demander le retour aux anciennes mœurs; tous des agriculteurs passionnés, prêts à ressusciter, s'ils le

1. . . . Et Catonis
Nobile lethum. . . .
Et cuncta terrarum subacta
Præter atrocem animum Catonis. . . .
(Horace.)

Secretosque pios, his dantem jura Catonem.
(*Énéid.*, VI.)

Catiline, l'ennemi de la république, est maudit par Virgile:

. . . . Et te, Catilina, minaci
Pendentem scopulo furiarumque ora tremantem.

2. O pueri, ne tanta animis adsuescite bella. . . .
Tuque prior, tu parce, genus qui ducis Olympo,
Projice tela manu, sanguis meus.

(*Énéid.*, VI.)

3. V. Tacit., *Annal.*, IV, 34.

pouvaient faire, cette vieille race de paysans et de soldats qui remuait avec la charrue la lourde terre des Sabins¹. « Rétablis donc, chantent ces poètes, ô fils de Romulus, si tu ne veux expier, innocent, les crimes de tes ancêtres, rétablis les temples écroulés de tes dieux et leurs statues noircies de fumée! Soumis aux dieux, tu règnes sur le monde; oubliant les dieux, tu as appelé des maux affreux sur la malheureuse Italie... Erycine, riante Vénus, mère de notre César; chaste Diane, toi qui donnes de glorieux enfants aux épouses fidèles; Apollon, dieu du soleil, puisses-tu, dans ta course, ne voir rien de plus beau que notre Rome! Dieux puissants, si Rome est votre ouvrage, donnez des mœurs pures à la docile jeunesse; à la vieillesse, donnez un paisible repos; aux fils de Romulus, donnez la puissance, la fécondité et la gloire... Déjà la foi, déjà la paix, déjà la bienséance et l'antique pudeur reviennent parmi nous avec la vertu si longtemps négligée; les maisons sont devenues chastes, il n'y a plus d'adultère; les lois et les mœurs ont détruit l'infâme débauche; la peine s'attache à la faute et marche sur ses pas; les mères se glorifient d'enfants semblables à leurs époux². »

Ces phrases de poètes avaient leur côté sérieux; un homme sérieux les inspirait. Ne médisons pas trop de la politique d'Auguste; elle donna au monde quarante-cinq ans de paix et d'équilibre. Elle ne fut donc ni si mal en-

1. Non his juvenus orta parentibus
Infecit æquor sanguine Punico;
Sed rusticorum mascula militum
Proles, Sabellis docta ligonibus
Versare glebas. . . .
(Horace.)

Hanc olim veteres vitam coluere Sabini,
Hanc Remus et frater. Sic fortis Etruria crevit. . . .
(Virgile.)

2. V. Horace. *Od.*, III, 6, 24; IV, 4, 15. *Carmen sæculare.*

tendue, ni si malheureuse. Quelle politique humaine a le bras assez long pour qu'un demi-siècle ne soit pas pour elle une éternité?

Et cependant elle sentait déjà ses résultats lui échapper. On nous peint toujours l'Italie, à côté des magnificences de Rome, appauvrie par le stérile agrandissement de quelques fortunes; le palais et le parc du riche, ses champs de violettes, ses jardins de myrtes et de platanes envahissant la terre du pauvre; l'humble vassal¹ fuyant, ses pauvres pénates entre ses bras, avec sa femme et ses enfants en hillons; une foule de villes jadis florissantes, détruites et inhabitées; nulle trace ni de la langue, ni du costume, ni des mœurs des anciens peuples.

De là, comme auparavant, — les importations inévitables de blé étranger: elles montèrent, sous Auguste, à 60 millions de boisseaux (900,000 hectol. environ); c'était à peu près la consommation de Rome². — Comme auparavant, Rome encombrée d'habitants, parce que là seulement on trouvait à vivre: Auguste ouvrit un troisième Forum à cette population toujours croissante; César avait réduit le nombre des *frumentaires* à 150,000; sous Auguste, il remonte à 200 ou 350,000³. — Comme auparavant, des craintes perpétuelles, des disettes fréquentes, des séditions à Rome, l'expulsion des étrangers: dans une grande famine, où le *modius* (8 litres et demi environ) de blé se vendit 27 deniers et demi (22 fr.), Auguste chasse de Rome tous les gladi-

1. Quid, quod usque proximos
Revellis agri terminos, et ultra
Límites clientium
Salis avarus? Pellitur paternos
In sinu ferens Deos,
Et uxor et vir, sordidosque natos.

(Horace, *Od.*, II, 48. V. aussi II, 45.)

2. Josèphe, *de Bello*, II, 48. Aurelius Victor, *Epit.*, I.

3. *Lapis Ancyranus*.

teurs, tous les esclaves à vendre, tous les étrangers, à l'exception des professeurs et des artistes, un grand nombre d'esclaves, et même de ses propres esclaves¹. — Comme auparavant enfin, la population servile ne cesse de s'accroître, épouvante et menace la population libre, instrument maniable à toutes les factions, dangereux auxiliaire de tous ceux qui veulent conspirer².

Malgré l'augmentation du nombre des citoyens, l'Italie demeure privée de défenseurs. A la nouvelle d'un soulèvement des Dalmates, Auguste, forcé d'armer les affranchis, déclare que, s'il n'y est pourvu par de promptes mesures, l'ennemi sera dans dix jours aux portes de Rome. A la défaite de Varus, Auguste pleure et s'arrache les cheveux, parce qu'il voit déjà les Germains sur les Alpes, prêts à descendre sur l'Italie sans défense³. Trois fois il est obligé d'armer les esclaves⁴; une garde municipale, composée d'affranchis, veille pour la sûreté de Rome. Qui pourrait aujourd'hui, s'écrie Tite-Live, comme dans les anciens temps de la république, lever dans Rome seule une armée de 45,000 citoyens⁵? Dans une lettre remarquable au sénat, Tibère résume très-bien les trois grandes plaies de l'empire: l'étendue des propriétés inutiles (*villarum infinita spatia*), le nombre immense des esclaves (*servorum*

1. En 759, Suet., *in Aug.*, 42; Eusèbe, *Chronic.*, 2022.

2. Sous Tibère, soulèvement parmi les esclaves, les pères surtout. « Rome trembla en pensant à la multitude toujours croissante des esclaves et à la diminution journalière de la population libre. » Tacit., *Annal.*, IV, 27. « Tous les ennemis du prince sont soupçonnés de vouloir soulever les esclaves. » *Id.*, VI, 41; XII, 65; XV, 46 et ailleurs.

3. Dion, LVI, Suet., *in Aug.*, 24, an 762.

4. En 716, il affranchit 20,000 esclaves pour en faire des rameurs contre Sextus Pompée. En 759 et 765, armement de esclaves et des affranchis contre les Dalmates. Dion, LV, 31; LVI, 23; Suet., 25. Pline (VII, 46) compte parmi les malheurs d'Auguste, *servitorum delectus, inopia juventutis*.

5. VII, 25.

nationes), l'insuffisance de l'Italie à sa propre nourriture¹.

Voilà pour l'état matériel. — Dans l'ordre politique, il semble que rien de romain ne se trouve plus dans Rome, et comme un signe que l'ancienne discipline s'écroule, les deux derniers censeurs ont vu leurs sièges se briser sous eux. Faut-il des tribuns, des questeurs? personne ne se soucie de le devenir; l'édilité est un honneur trop coûteux, il n'y a plus de candidat. Faut-il devenir sénateur? nul ne s'en soucie; on quitte même le sénat après y avoir siégé; on se dit infirme, on se dit pauvre. Auguste en est réduit à juger lui-même les infirmités, à examiner lui-même les fortunes, à envoyer d'autorité au sénat tout homme de moins de trente-cinq ans, valide et remplissant les conditions requises, comme on déclare un conscrit bon pour le service. Auguste est essentiellement le républicain de son empire, et soutient seul les magistratures gratuites de la république². S'agit-il de nommer une vestale? personne ne présente sa fille; Auguste, obligé de descendre jusqu'aux filles d'affranchis, jure que si ses petites-filles n'eussent point passé l'âge, il les offrirait: Julie, observe Crevier, eût fait une étrange vestale. Auguste cherche-t-il un *flamen* pour son cousin Jupiter (sorte de sacerdoce qu'environnait un caractère remarquable de pureté religieuse et de symbolisme pythagorique)? les Romains savent prévoir de loin tous les dangers: comme le fils *flamen* ou la fille vestale sort de la *main* paternelle, c'est-à-dire peut tester, succéder, recueillir des legs pour son propre compte et non au profit paternel, nul ne se soucie de ces hautes dignités pour ses enfants (voyez dans chaque coin des mœurs romaines cette arrière-pensée de testament et

1. Tacit., *Annal.*, III, 53, 54.

2. Dion, LIV, p. 540, (sur l'année 741).

de legs). Or, comme d'un autre côté nul ne devient *flamen* ou vestale s'il n'est issu d'un mariage contracté avec toutes les formes religieuses (*confarreatio*), le mariage religieux tombe en désuétude, et on ne s'expose pas à mettre au monde des enfants dignes de ces honneurs sacerdotaux¹. En un mot, toutes les lois sont si impuissantes qu'on a vu un jour Auguste s'éloigner de Rome, parce qu'il avait, disait-il, ou comme prince ou comme censeur, trop à châtier².

En même temps encore, bien que César fasse tout au monde pour honorer ses confrères, les dieux de l'Olympe, son siècle persiste malgré César à ne vouloir adorer d'autre divinité que la sienne. César défend qu'on lui élève des temples à Rome: au moins s'en élèvera-t-il de toutes parts dans les provinces³. César ne veut être adoré que de concert avec la déesse Rome; *A Rome et à César* est la seule formule qu'il permette: mais sa divinité dont il cherche à modérer l'excès, l'empire ne demande qu'à l'agrandir. Naples, Pergame, Nicomédie, lui consacrent des temples, des pontifes, des jeux; Alexandrie, non un temple, mais une ville entière, portiques, bois sacrés, bibliothèques, vestibules, promenades. Le demi-païen Hérode lui élève des statues et des autels, lui donne des jeux dans Jérusalem⁴. Il se fait entre les rois ses sujets une souscription pour achever en l'honneur du génie d'Auguste le temple commencé à Athènes en l'honneur de Jupiter Olympien⁵. Enfin Auguste n'a plus qu'un moyen de faire adorer les autres dieux, c'est de les associer à sa grandeur: il loge

1. Tacit., *Annal.*, IV, 16.

2. Dion, LIV, p. 533 (an 738).

3. Tacit., *Annal.*, I, 40. Suétone, 32. Appien, *de Bello civ.* V, 132. — Inscription d'un *Flamen Augusti*, du vivant de ce prince. — A. Pola: ROMAE ET AVGVST. Orelli, 606.

4. Josephé, *Antiq. Jud.*, XV, 11; XVI, 9.

5. Suet., *in Aug.*, 60. — Monnaies IOVI OLYMPIO avec un temple à 6 col.

chez lui sa cousine Vesta, et Apollon garde son antichambre¹.

Mais quant à la fameuse loi des mariages, — Rome, qui se passe fort bien des libertés républicaines, est prête à faire une révolution pour la liberté du célibat. En plein théâtre, les chevaliers interpellent Auguste et le somment d'abroger sa loi; ils lui citent fièrement l'exemple des vestales: « Si vous vous autorisez de leur exemple, vivez comme elles, » leur dit-il; puis il leur montre les fils de Germanicus, l'orgueil de sa famille et l'espoir de l'empire. Il fallut cependant concéder quelque chose aux plaintes du sénat, qui n'acceptait ni la pureté des vestales, ni la chaste paternité de Germanicus.

Cette loi contre le célibat, fortifiée par de telles peines, sanctionnée par de telles récompenses, que jamais plus belles, disait Auguste, n'avaient été proposées à la vertu, fut une preuve (parmi tant d'autres), de l'impuissance des pouvoirs publics contre les mœurs. Un peu plus tard, et quand nous aurons parcouru la vie d'une génération, nous reviendrons sur cette œuvre de la législation augustale, et nous examinerons ce qu'elle avait produit ou laissé naître. Mais voyez déjà combien le pouvoir est peu de chose! combien il est vrai qu'il n'y a ni un temps ni un pays qui ne sache, quand il le faut, s'insurger s'il est attaqué dans ses

El cum Casareâ, tu Phœbe domestice, Vestâ.

(Ovide, *Métamorph.*)

. . . . Cognati Vesta recepta est

Limine. . . .

Phœbus habet partem, Vestæ pars altera cessit.

Quod superest illis, tertius ille tulit.

(Id., *Fasti*, IV.)

State, Palatinæ laurus, prætextaque quereu

Stet domus, æternos tres habet illa deos.

(Id.)

goûts ou dans ses vices! Cette loi d'Auguste contre le célibat portait le nom de deux consuls célibataires. Son admirable parasite, son poète Horace, avait bien pu chanter « la loi maritale¹, » déplorer « ce siècle fécond en crimes, qui avait souillé les mariages, les familles, le vieux sang romain; » il avait bien pu chanter Rome, ramenée tout à coup à l'âge d'or par la loi Papia Poppæa: mais sa complaisance pour Auguste n'était pas allée au delà des paroles, il n'en reste pas moins célibataire, et, tout en louant l'austère vertu des femmes germaniques « qui ne se fient pas à un brillant séducteur, » il n'en chante pas moins ces filles de l'Asie, dont Rome était pleine, et « pour qui l'épouse à peine mariée était abandonnée par son époux. »

Et Auguste lui-même, ce réformateur de la vie publique, ce préfet des mœurs (*magister morum*), comme il s'était fait appeler solennellement, ne savait-on pas ses mariages et ses divorces? N'applaudissait-on pas au théâtre à des allusions contre ses mœurs? Ne savait-on pas les infamies de sa jeunesse? Ne lisait-on pas les illisibles reproches qu'Antoine lui adresse dans une lettre presque amicale? Ne savait-on pas que sa vieillesse elle-même était souillée, et que Livie se faisait l'ignoble ministre de ses débauches²? Dans le sénat même, à son tribunal, les plaintes qu'on lui portait contre le désordre des mœurs, les questions qu'on lui faisait, ne prenaient-elles pas souvent une forme embarrassante pour ses souvenirs? Ne se rappelait-on pas que ce pieux restaurateur de la religion avait figuré Apollon dans une farce où ses amis et ses courtisans avaient représenté tout l'Olympe?

Enfin, tandis qu'Auguste, vieux et achevant un règne

1. *Lege marita. Carmen secud.*

2. *Suet., in Aug., 71.*

d'une durée et d'une prospérité inouïes dans l'antiquité, travaillait ainsi à la réforme des mœurs; quels noms répétait la foule au théâtre, quels noms lisait-elle affichés au Forum? Ceux des amants des deux Julies, sa petite-fille et sa fille. Leurs désordres étaient publics, qu'Auguste les ignorait encore. C'étaient elles pourtant qu'il avait élevées, comme d'antiques Romaines, à filer la laine et à rester à la maison (*domi mansit, lanam fecit*); c'étaient elles dont il avait fait consigner dans un journal toutes les actions et toutes les paroles, afin qu'elles apprissent à les régler; éloignant tellement les étrangers, qu'il écrivait à un jeune noble: « Tu as commis une indiscretion en allant visiter ma fille à Baïa. » Ses petits-fils avaient reçu de lui-même leur première instruction, y compris la natation et l'alphabet; il s'était même attaché (chose bizarre!) à ce qu'ils sussent contrefaire son écriture. Il ne soupait jamais sans les avoir assis à ses pieds; en route ils marchaient devant lui, ou se tenaient à cheval auprès de sa litière. Par des adoptions, par des divorces, par des mariages, tout-puissant dans sa famille comme dans la république, il avait arrangé à loisir et en toute satisfaction les combinaisons de sa dynastie.

Mais il était dit qu'Auguste expierait sur la terre, sinon toutes ses fautes, au moins le mépris que lui-même avait fait du lien nuptial. L'amour conjugal, comme l'amour adultère, n'avait été chez lui que le très-humble serviteur de la politique. Nous avons dit plus haut le scandale de son double divorce et de son triple mariage. Or, ce qu'il avait fait pour son propre compte, il le faisait faire à sa propre famille. Ainsi il donne à Antoine sa sœur Octavie enceinte et encore en deuil de son premier époux; il donne sa nièce Marcella à Agrippa, sa fille Julie à Marcellus son neveu: Puis, Marcellus étant mort, il veut maintenant qu'Agrippa

épouse Julie, et bon gré mal gré, Marcella sera répudiée. Puis Agrippa lui-même vient à mourir; alors nouveau divorce, nouveau mariage ménagé pour Julie: Tibère, fils de Livie, répudiera sa femme et deviendra le troisième mari de la fille d'Auguste. — Sans doute, les vieilles mœurs romaines étaient depuis longtemps effacées; mais on ne s'était jamais joué si impudemment, même à cette époque de décadence morale, de ce qu'il y a de sacré dans le mariage, de ce qu'il y a de tendre et de vénérable dans le cœur de l'homme, de ce qu'il y a de respectable dans ses serments, dans ses affections et dans sa liberté. Il eût fallu plus qu'une loi Papia Poppæa pour qu'Auguste, législateur, réparât le mal qu'avait fait à la société, par son exemple, Auguste père de famille et homme privé.

Mais le châtement ne se fit pas attendre. Ce qu'Auguste poursuivait par ces mariages et ces divorces répétés, c'était la fusion en une seule famille de la postérité de Livie et de la sienne. Son vœu fut trompé; loin de s'unir, elles se firent la guerre; ou plutôt la postérité d'Auguste resta victime et de ses propres désordres et de la haine que lui porta Livie et le fils de Livie. A la première génération, cette Julie, mariée à Tibère, malgré lui et malgré elle, s'éloigne de cet époux morose et irrité, se jette dans d'incroyables débauches, est exilée par son père, et, dès le jour où son mari est maître de l'empire, est mise à mort par son mari. La génération suivante, les enfants de Julie et d'Agrippa ne sont pas plus heureux: parmi eux, une fille appelée Julie comme sa mère, partage les désordres et la condamnation de sa mère. Deux fils, adoptés par Auguste, désignés pour ses héritiers, appelés par suite de cette désignation Caius et Julius Césars, meurent à dix-huit mois de distance (755-757), non sans un soupçon d'empoisonnement que l'on pré-

tend faire remonter à Livie. Un troisième fils, Agrippa, adopté, lui aussi, par Auguste après la mort de son frère (757), témoigne d'une nature tellement farouche et indocile que son père adoptif est réduit à l'exiler et à le faire enfermer. Un peu plus tard, son beau-père, Tibère, à peine empereur, devait le faire tuer dans sa prison. C'est ainsi que succomba par la mort ou par la honte la postérité d'Auguste, pour laisser arriver au pouvoir la postérité de Livie réduite au seul Tibère.

Ces douleurs et ces humiliations assombrirent profondément les seize dernières années du règne d'Auguste. Son palais se remplissait de honte et même de sang. Après la mort de ses deux petits-fils, il lui fallut disgracier et voir périr par le suicide l'homme qu'il avait mis auprès de l'un d'eux pour conseiller et pour guide. En même temps qu'il exilait Agrippa, il était obligé de mettre à mort un de ses plus chers affranchis qui avait séduit des femmes romaines. Mais rien ne l'accabla comme les désordres des deux Julies; il s'en plaignit au sénat, non par lui-même, mais par une lettre dont il chargea un questeur (an 752); il n'osa se montrer au dehors; il pensa faire mourir sa fille; elle avait une affranchie qui, compromise dans les désordres de sa maîtresse, se pendit de désespoir: « Que n'étais-je plutôt, » disait Auguste, « le père de cette Phébé! » Julie fut reléguée dans une île où sa mère voulut la suivre; (cette mère était Scribonia, qui avait été pendant deux ans la femme d'Auguste, et qui avait été répudiée, trente-huit ans auparavant, le jour où elle devenait mère); trois générations, femme, fille et petite-fille d'Auguste, partirent ainsi pour l'exil. Dans cet exil, Julie fut privée, par ordre de son père, de tout bien-être dans sa vie, de toute communication avec le dehors; il fallait,

avant qu'il l'autorisât à voir personne, qu'on lui donnât le signalement du visiteur, tant il craignait qu'un de ses amants n'arrivât jusqu'à elle. L'autre Julie, la petite-fille d'Auguste, après sa condamnation, eut un enfant, le prince défendit qu'on l'élevât. Ces deux femmes et Agrippa étaient l'objet de sa perpétuelle douleur; il n'y pensait pas sans s'écrier avec le poète :

Mieux vaut vivre sans épouse et mourir sans enfants !

Il eut soin, par son testament, de les exclure d'avance de son tombeau; et quand le peuple, moins sévère et moins romain que lui, osa, après cinq ans, demander leur rappel, il lui répondit par cette imprécation : « Je vous souhaite de pareilles femmes et de pareilles filles. »

Ainsi, entre les intrigues de la vieille Livie, (cet « Ulysse en jupons, » comme l'appelait son petit-fils Caligula²), et la sombre ambition de son fils Tibère, s'achevait tristement le règne long et puissant d'Auguste. César et Auguste avaient poussé tour à tour trop loin deux principes contraires. César, dans l'ardeur de la lutte, avait trop oublié ce que la vieille Rome avait encore de force et de puissance; vainqueur, il s'en souvint. Auguste s'en souvint bien mieux encore, peut-être trop; et ses derniers conseils à son successeur furent — de ne pas prodiguer le droit de cité, — de ne pas laisser les affranchissements se multiplier, — d'appeler autant d'hommes que possible à prendre part à l'administration; en un mot, de demeurer autant que possible Romain et républicain³.

Et en effet, que pouvait-il faire et quelle force pouvait-

1. Αἷθ' ὄφελον ἄγαμος τ'εἶμεναι, ἄγονός τ'ἀπολέσθαι.
(Hom., *Iliad.*, III; *apud Suet.*, in *Aug.*, 65.)
2. *Ulysses stolatum*. Suétone, in *Caligula*, 23.
3. Dion, LVI, p. 591.

il trouver hors de ce nom et de ce génie romain, la seule grande chose qui fût alors au monde? Les combinaisons d'origine et de position qui avaient donné son originalité essentielle à une petite peuplade italienne campée dans les marais du Tibre, avaient certainement produit un des plus merveilleux phénomènes de la nature humaine. La forme gouvernementale la plus puissante pour imprimer aux choses un caractère de grandeur, d'accroissement et de durée, une aristocratie, une, forte, héréditaire, mais en même temps sans cesse rafraîchie et renouvelée dans les rangs du peuple, était née de ce caractère si un et si homogène à lui-même, mais doué aussi d'une telle force d'expansion et d'absorption. Il y a eu quelque chose de cela dans l'aristocratie d'Angleterre, dans la noblesse de Venise, dans le sénat de Berne, institutions qui ont été d'une longue vie et d'une grande puissance, parce qu'elles ont eu l'unité de l'homme sans avoir sa courte durée.

Dans ce sénat, en effet, si abaissé au temps même d'Auguste, on se sentait toujours les héritiers de l'aristocratie ancienne, et par la puissance des souvenirs on savait encore se faire révéler. Ce peuple lui-même si vil, si frivole, si dégénéré, ce peuple du cirque et du théâtre, voulait être encore le peuple-roi, se révoltait parfois, commandait aux Césars, les sifflait ou les applaudissait comme des acteurs, leur notifiât ses volontés entre les facéties d'un bouffon et les combats des gladiateurs, et, chassé du Forum, régnait au théâtre. Ces légions (objet digne d'une étude toute particulière) formaient dans le peuple un peuple à part, bien autrement romain, qui avait une foi et un culte, le culte de ses aigles, auxquelles on offrait des sacrifices; cette armée, où l'on servait souvent toute la vie, était une véritable nation militaire, d'où sortirent jusqu'aux derniers

jours de l'empire des hommes de trempe romaine, des Probus, des Stilicon, hommes rudes, sévères, antiques, souvent d'origine barbare, mais Romains de cœur. Enfin les provinces elles-mêmes, frappées de tant de grandeur et de souvenirs, voyaient moins avec haine qu'avec envie, crainte et admiration, l'édifice de la cité romaine, et songeaient, non à le détruire, mais à y pénétrer. Cette puissance des souvenirs, ravivée par les institutions d'Auguste, appuyée par la forte constitution administrative qu'il sut donner à son empire, le fit vivre pendant quatre siècles. Il eut la gloire, bien rare dans les annales humaines, de prolonger pendant quatre cents ans, une décrépitude qui, de son temps, semblait désespérée, et de faire durer au-delà de toutes les limites qu'on lui eût raisonnablement assignées, cet arbre sans racine qui ne semblait se soutenir que par son propre poids. Il y avait eu en Rome une telle force de durée et de vie, et elle se trouva aidée par une main si intelligente, que, malgré tant d'ennemis, malgré les Barbares, malgré les peuples de l'empire, malgré des luttes intestines qui semblaient faites pour tout détruire, sans l'aristocratie qui avait été sa base, sans le patriotisme qui avait été son mobile, sans le souffle qui l'avait animée à ses anciens jours, la vieille Rome subsista, et, après une vie historique plus longue que celle d'aucun peuple païen, légua au moyen âge ses monuments, sa langue, son droit, et sa cité une seconde fois maîtresse du monde.

La destinée d'Auguste est une des plus complètes que le monde ait vues; souverain libre et paisible de l'univers civilisé, il vécut ce qu'il fallait de temps pour voir une génération nouvelle, ignorante des souvenirs anciens, succéder à la génération que Pharsale et Actium avaient

décimée. Son règne fut un temps de repos entre la guerre civile et les tyrans, un moment où les anciens partis disparurent sans qu'il s'en formât de nouveaux, où tous les peuples conquis acceptèrent la conquête, où tous les peuples barbares du dehors furent repoussés. Et, comme si le monde avait eu besoin de repos pour se préparer à un nouvel ordre de destinées, comme s'il avait voulu saluer avec Virgile le nouvel âge sibyllin et les mois de la grande année qui allait naître, Auguste ferma pour la seconde fois le temple de Janus (an 746), et Dieu, au moment de donner au monde celui que les prophètes ont appelé le Prince de la paix, étendit sur tout l'Occident civilisé une paix que les siècles n'avaient point connue.

Au milieu de cette gloire, bien assombrie cependant par les douleurs des dernières années, Auguste naviguait doucement entre les îles du golfe de Naples (bien plus beau, alors que le Vésuve ne jetait pas de lave sur ses rivages), il se reposait dans ces brillantes cités, écoutait des flatteries et des poèmes, voyait avec une douce joie de vieillard folâtrer la jeunesse grecque dans ses gymnases; il était causant, riant, plein de gaieté : lorsque la maladie vint le surprendre à Nole. Cette maladie était-elle dans l'ordre de la nature ? ou faut-il croire à ces rumeurs de la postérité qui ont accusé ici Livie, comme elles l'ont accusée et de la mort des deux jeunes Césars, et de la mort même de son propre fils Drusus ? Certes, le soupçon d'empoisonnement s'est souvent introduit dans l'histoire bien facilement et bien légèrement. Mais on ajoutait (c'est Tacite qui parle, c'est-à-dire un des historiens les plus consciencieux de l'antiquité), « on ajoutait que, peu de mois auparavant, Auguste, avec un seul compagnon, et sans confier cette démarche à d'autres qu'à des confidants choisis, s'était fait porter

dans l'île de Planasia (Pianosa), où était relégué Agrippa, son petit-fils; qu'il y avait eu là des larmes, des signes de tendresse, une espérance donnée de retour au toit paternel; que Fabius Maximus, seul compagnon du prince, avait parlé de cette visite à sa femme Marcia; que César avait eu connaissance de cette indiscretion; que peu après, Maximus était mort, (naturellement ou non ? on ne le savait pas), et qu'on avait entendu Marcia, dans sa douleur, s'accuser d'avoir été la cause de la mort de son mari. Quoi qu'il en soit, Tibère parti depuis peu et à peine arrivé en Illyrie, fut rappelé en toute hâte par une lettre de sa mère. On ne sait s'il trouva à Nole Auguste encore vivant; car Livie faisait garder avec une vigilance sévère la maison du prince et ses alentours. De temps en temps on répandait de meilleures nouvelles, jusqu'au moment où toutes les mesures de précaution étant prises, on annonça en même temps qu'Auguste était mort et que Néron (Tibère) régnait¹. »

Livie en venait ainsi à ses fins, à faire passer à son cher fils Tibère, ce pouvoir sans nom et sans loi qui avait reposé dans les mains d'Auguste, et pour lequel nul successeur n'était assuré. Triste succès et pour le monde et pour elle-même ! Livie pour Tibère, comme plus tard Agrippine pour Néron, est une de ces femmes qui, pour faire la fortune d'un fils, sont allées jusqu'au crime, et que ce fils lui-même, par son ingratitude, sinon par son crime, en a punies.

On conçoit d'après ce qui précède, que les détails qu'on nous donne sur les derniers moments d'Auguste ne peuvent avoir une entière certitude. On s'accorde cependant à dire que, lorsque la douleur l'avertit que sa mort était prochaine, il prit un miroir, s'arrangea les cheveux, et,

1. Tacite, *Annal.*, 1, 5.

tourné vers ses amis, leur dit comme les acteurs à la fin du spectacle : « N'ai-je pas bien joué le mime de la vie ? Montrez-vous contents et applaudissez. » On trouva pour un million de sesterces un sénateur qui jura avoir vu son âme monter au ciel (19 août 767, an de J.-C. 14)¹.

Ce règne, qui fonda l'empire romain, a été et sera toujours diversement apprécié. Les peuples, qui ne jugent guère que par le succès, ont vu la fondation d'une grande monarchie, prospère et paisible tant qu'elle a été entre les mains de son fondateur, et ne se sont pas autrement inquiétés des moyens, bons ou mauvais, honnêtes ou déloyaux, pacifiques ou violents, par lesquels ce résultat avait été obtenu. Les esprits politiques, au contraire, qui veulent juger de toutes choses d'après des principes arrêtés à l'avance, n'ont pas pardonné à Auguste la destruction de la république et des lois, avant lui déjà si affaiblies, et ne se demandent peut-être pas assez comment ces lois et cette république vivaient et comment elles pouvaient vivre. Mais le moraliste et le moraliste chrétien est accoutumé, lui, à apprécier les actions humaines, non d'après leur résultat qui ne dépend pas de la volonté, non d'après leur but qui n'est que le tort ou le mérite de l'esprit, mais d'après les moyens employés sur lesquels la conscience a dû se prononcer. Il constate, il est vrai, la paix, la prospérité relative, la liberté poussée peut-être à la mesure du possible dont l'empire de Rome a joui sous Auguste devenu maître du monde ; mais il ne pardonne pas

1. L'apothéose d'Auguste eut lieu le 17 septembre (V. les calendriers anciens.) V. Tacite, I, 54. Dion, LVI, 46. Inscription de Tarragone : DEO AVGVSTO. Monnaies : DIVVS AVGVSTVS, — LVCV (SI AVGVSTI, — D. AVG. CONSENSV SENATVS ET EQ ORDINIS P Q R. — Son culte à Rome. Dion, VIII, 15. Pline, *Hist. nat.*, XII, 42. — Son remplacement comme frère Arvale. Marini, *Tab.*, I. Diverses inscriptions relatives au culte d'Auguste. Marini, 32. Orelli, 607 et s.

pour cela à Octave les perfidies de la guerre civile, les cruautés des proscriptions, l'immoralité de sa vie domestique. Il peut savoir gré au vainqueur d'avoir usé modérément de sa victoire ; mais il ne l'absout point de sa victoire. Ce procédé, je l'avoue, est peu favorable aux vainqueurs ; car bien peu de victoires dans l'histoire du monde se sont accomplies sans fraude et sans cruauté.

Du reste, ce qui a fait dans la postérité la fortune du nom d'Auguste, ce sont surtout ses successeurs. On a béni l'empire d'Auguste parce qu'on a connu celui de Tibère. La politique d'Auguste est devenue un modèle depuis qu'on a vu la politique du fils de Livie. Dès lors Auguste est devenu le type du bon empereur ; ce type s'est imposé à un Titus et à un Trajan, et les a rendus probablement meilleurs qu'ils n'eussent été ; ce type a été, même pour un Marc Aurèle, une instruction et un appui. Il est bon de croire à la vertu de ses devanciers, parce que c'est un moyen de ne pas imiter leurs vices.

Pour comprendre les empereurs romains, il faut avoir bien étudié Auguste et Tibère : le premier donna à l'empire sa forme politique et légale ; il en fit, pour ainsi dire, le droit public : le second lui donna sa puissance réelle, parce qu'abandonnant les traditions romaines et les tentatives de restauration auxquelles Auguste s'était attaché, il chercha ailleurs le fondement du pouvoir d'un seul. Tibère seul et sa politique rendent explicables l'incroyable puissance et l'incroyable folie de ses successeurs.

TIBÈRE

§ I^{er}. — LA FAMILLE IMPÉRIALE.

Chaque époque a son secret. Ses passions, ses crises, ses contradictions se résument en un mot qu'il faut chercher comme un mot d'énigme. Mais il ne faut pas constamment le chercher bien haut; le secret d'une époque n'est pas toujours un symbole mystagogique ou une philosophique abstraction; souvent, en le cherchant au ciel, vous marchez dessus.

La clef de cette époque, je crois l'avoir trouvée sur les bancs d'une école. Et pourquoi pas? Où se font les hommes? c'est à l'école. D'où datent nos convictions les plus fermes, nos pentes les plus entraînant, nos préjugés les plus indéracinables? n'est-ce pas de l'école?

Disons ce qu'était l'éducation romaine. La morale publique à Rome était toute dans le patriotisme; il est vrai que ce patriotisme n'était pas, comme chez nous, une sentimentalité plus ou moins vague, un amour de quelque chose que l'on définit assez mal, fécond en phrases, pauvre en action. Le patriotisme romain était ceci : la chose publique est dieu; et un dieu ne vous doit rien; et vous lui

devez tout, corps et âme, vie et biens, vous-même et autrui. Cela était grand, bien que fort absurde.

Voilà pour la morale; voici maintenant pour l'intelligence (nous parlons du bon temps de l'éducation romaine, et non pas de la Rome grécisée qui commence avec les Scipions). Alors chaque homme était appelé à tout. Les fonctions publiques ne se divisaient que par degrés, et non pas comme chez nous par attributions; le préteur rendait la justice à Rome, et hors de Rome commandait l'armée; le questeur était, dans l'ordre civil, un intendant de province, à l'armée, un trésorier militaire. Le consul faisait la guerre, délibérait au sénat, offrait des sacrifices et des prières : général, orateur, pontife, homme politique tout à la fois.

De là les quatre grandes études qui composaient toute éducation : la guerre, le culte, le droit, l'éloquence, c'étaient là les vraies sciences romaines. Il n'était personne qui ne commençât par être soldat, personne qui ne fût en sa vie accusé ou accusateur, personne qui n'eût quelque charge pontificale à remplir ou quelque avis à donner sur le droit. Cicéron, qui pourtant vint assez tard et nous semble un homme tout pacifique, fut général, avocat, financier, jurisconsulte, orateur, poète, philosophe, homme d'État. César fut tout cela et bien plus que tout cela.

Et déjà, pourtant, les anciennes mœurs étaient en décadence. Ces quatre sciences, ou plutôt ces quatre fonctions publiques (car les Romains ne les envisageaient que sous ce point de vue), autrefois la propriété exclusive du patriciat, étaient tombées avec le reste de son héritage aux mains de la *nobilitas*. Peu à peu elles s'étaient séparées. L'un avait eu plus de cœur, et, sa première cause plaidée, s'était voué à la guerre; l'autre, plus de poumons, et après

sa première campagne, s'était mis à plaider; celui qui ne se sentit de force ni pour la vie des camps, ni pour les clameurs du Forum, mit une branche de laurier sur sa porte, s'assit dans un grand fauteuil, et attendit les consultations. Il y eut alors, avec la même universalité d'éducation, trois carrières distinctes pour la jeunesse : l'armée, l'éloquence et le droit¹.

Mais, comme d'un côté la gloire militaire menait aux premières fonctions politiques, positions parlantes, délibérantes, accusantes et accusées; comme de l'autre le droit n'était guère qu'un pis aller pour les mémoires courtes ou les poitrines faibles, tout le monde s'exerçait au langage en public². Voyez l'Angleterre, cette vie de clubs, de *hustings*, de parlements, où il n'est pas d'homme, si petit qu'il soit, qui n'ait un jour en sa vie à jouer l'orateur devant son village, où tout se fait à coups de harangues, où des *meetings* et des comités le *speech* a passé dans la conversation. Il en était de même chez les Romains, et bien mieux encore,

1. Tacit., *de Orator.*, 28. « Les uns sont arrivés aux honneurs par la science du droit, d'autres par l'éloquence, d'autres par la gloire militaire. Nul de ces succès ne manqua à M. Porcius Caton. Plein de courage et de génie militaire, il se retrouvait au besoin, dans la vie pacifique, jurisconsulte habile, éloquent orateur. » Tit.-Liv., XXXIX, 40. V. aussi Cic., *de Orat.*, III, 33.

2. « Ils s'étaient persuadé que sans l'éloquence on ne pouvait acquérir ni garder une position élevée dans l'État. A cette époque où souvent, malgré soi, on était produit à la tribune; où dans le sénat il ne suffisait pas d'opiner brièvement, mais où le vote devait être soutenu par une parole éloquente; où, calomnié par des ennemis, dénoncé par des accusateurs, il fallait se défendre par sa propre bouche; où devant les juges, il fallait déposer, non de loin et par écrit, mais présent et de vive voix : alors l'éloquence n'était pas seulement honorable et récompensée, mais nécessaire; il y avait et gloire à bien parler, et honte à rester muet. . . . On eût rougi d'être compté comme client, non comme patron, de laisser passer à d'autres les liens de patronage qu'avaient formés vos ancêtres, de passer pour un homme sans moyens, insuffisant aux charges, inhabile à les acquérir comme à les exercer. » Tacite, *de Orator.*, 36, 37.

parce qu'au lieu de l'air détrempe de l'Angleterre ils avaient l'air pur et le doux climat de l'Italie, parce que tout se passait à la face du ciel : affaires publiques, affaires privées, justice, commerce, société; parce qu'on communiquait par la parole au lieu de communiquer par la presse; parce que, en un mot, on vivait à l'air. La pluie, il est vrai, faisait cesser les affaires, et, au premier bruit de tonnerre, on ajournait la question jusqu'au prochain jour de beau temps. Mais, du reste, ces assemblées du peuple en Grèce et à Rome, que nous appelons des délibérations, ces assemblées de 3 ou 4,000 hommes et davantage, si tumultueuses, si désordonnées, qui discutaient si peu et votaient si mal, étaient surtout des moyens de publicité. La place publique était à la fois le parlement, la bourse, le salon, le palais de justice, le marché. C'était le Pnyx à Athènes, lorsque 3,000 hommes se réunissaient pour écouter avec enthousiasme et voter avec fureur; c'était l'Agora, la promenade des flâneurs et des causeurs de l'Attique, la manufacture des nouvelles, le centre du commérage, la tribune des philosophes, le *meeting* permanent, où chacun pouvait parler au peuple des affaires du peuple et de ses propres affaires, de sa maison, de son industrie, de son commerce, où le socle de Démosthènes servait de petites affiches; c'était le lieu où aboyait Diogène, et où Timon le misanthrope venait dire : « Hommes athéniens, j'ai chez moi un figuier où se sont pendus quatre ou cinq citoyens; si quelqu'un veut l'employer au même service, je l'engage à se hâter, car je vais couper l'arbre. » Tous ces noms de Lycée, de Portique, d'Académie, nous rappellent que la philosophie, comme tout le reste, se tenait en plein air; en un mot, on vivait à la tribune.

A Rome, il en était de même. Sous les empereurs, les

bains et les basiliques vinrent bien disputer au Forum le monopole de la publicité; mais sous la république, le Forum était un rendez-vous à peu près universel. Les jours ordinaires on y causait; les jours de marché, où la nécessité y appelait tout le peuple, on y faisait devant le peuple les affaires sérieuses, les affaires des citoyens comme celles de l'État; on y adoptait un fils, on y faisait son testament; enfin le Forum tenait lieu, et des salons, ce grand élément de la vie du dernier siècle, et des journaux, ce grand élément de notre vie¹.

Cette accoutumance de la vie publique, jointe à la gravité romaine, produisait une certaine solennité dans les mœurs, quelque chose d'officiel, d'apprêté, d'oratoire dans toutes les habitudes. La harangue était de tous les moments, de toutes les affaires: *concio* est le *speech* des Anglais. Dans la vie de famille, on se haranguait comme dans la vie politique. Germanicus mourant harangue ses amis; un rhéteur fatigué de vivre, vient au Forum, monte à la tribune, expose en trois points les raisons qu'il a de mourir, puis retourne chez lui, cesse de manger et meurt². Antoine, violemment attaqué dans le sénat par Cicéron, ne se croit pas en état de lui répondre sur l'heure; il va à la campagne, s'y enferme avec un maître de rhétorique, y étudie, déclame, improvise pendant quinze jours, puis revient au sénat et fulmine son écrasante improvisation.

Dans les *Annales* de Tacite, cet écrivain, qui raconte son propre temps et le raconte avec une si profonde intelligence, Sénèque, que commencent à inquiéter les dispositions peu aimables de son impérial élève Néron, l'aborde et

1. « A Rome, où tout le monde se voit au Forum, on n'a pas besoin d'être voisins. » Romæ, cùm Forum commune sit, vicinitas non requiritur. (Cic., *Fam.*, V, 15.)

2. Suet., *de Clavis Rhetoribus*, 6.

lui fait un *speech* dans toutes les formes pour lui demander sa retraite. Néron lui répond comme on ferait à la Chambre: « Si je ne crains pas de répondre sans préparation à un discours longuement médité, c'est à toi que je le dois, etc. »

Un avocat chez nous, c'est un homme souvent assez vulgaire, qui, secouant les plis d'une vieille robe noire, criant d'une voix enrouée des phrases mal faites et malsonnantes, frappant sur le bureau, n'a certes rien de pompeux ni de théâtral; mais un avocat chez les Romains, c'était un magique artiste en paroles, monté sur une large tribune, s'y promenant à droite et à gauche, se drapant habilement dans les plis de sa toge blanche (Tacite se plaint des petits manteaux de son temps, dans lesquels, dit-il, l'éloquence est étriquée¹), prenant le *la* d'un joueur de flûte, afin de ne pas commencer sur un ton trop haut ni trop bas, donnant à sa voix toutes les inflexions étudiées d'une déclamation d'acteur, modulant son geste, se complaisant dans ses cadences, charmant au moins les oreilles quand il ne parlait ni à l'esprit ni au cœur²; s'armant de prudence et de modestie dans son exorde, entamant avec une douceur insinuante les préventions de son auditoire, exposant avec clarté, racontant avec esprit, argumentant sans pédantisme, sophistiquant avec élégance, injuriant en phrases poétiques, vouant avec grâce son adversaire aux dieux infernaux, ayant des malédictions, des colères, des violences harmonieuses, pleurant à la péroration,

1. Tacit., *de Orator.*, 39.

2. Cicéron revient plusieurs fois sur les applaudissements qui suivirent cette phrase d'un orateur: *Patris dictum sapiens temeritas filii comprobavit*, non à cause du sens de la phrase, mais à cause de son euphonie. Et Tacite parle des orateurs qui se glorifient de ce qu'on chante et de ce qu'on danse leurs discours. *Ibid.* 26.

pleurant de rhétorique, de fatigue, d'émotion même; car il ne faut pas oublier ce qu'il y avait d'émotion facile et de sensibilité passagère dans ces âmes méridionales.

Il est bon de voir comme on entendait minutieusement ces dehors de l'éloquence, et comment la dignité de l'orateur était comprise. L'orateur ne devait ni se moucher, ni cracher, ni tousser trop souvent. Le verre d'eau sucrée est condamné par Quintilien. L'orateur ne devait ni trop se remuer ni se remuer trop peu, ni gonfler ses narines, ni lever ses épaules, ni mordre ses lèvres, ni sortir de son banc, ni trop s'y promener (on demandait à un certain avocat combien de milles il avait fait en plaidant), ni se balancer sur le pied gauche, ni avancer le pied droit en même temps que la main droite, ni écarter les jambes, ni lever le bras gauche plus haut qu'il ne faut pour former avec le corps un angle droit. L'école réglait jusqu'à sa toilette : les dernières franges de sa toge devaient lui descendre à mi-jambe, les premières un peu au-dessous du genou; sa toge devait être arrondie et d'une coupe élégante; une grosse cravate qui enveloppe le cou et charge les épaules, ôte, disait-on, à la poitrine sa dignité; il ne faut ni trop de bagues à ses doigts, ni dans sa main, s'il se peut, un cahier incommode; mais, à mesure qu'il parle et s'échauffe, il peut se mettre plus à l'aise, après l'exorde laisser tomber un pli de la toge, à l'argumentation la re-rieter tout à fait; « le costume lui-même doit prendre un air de combat. » A la péroraison, quand on pleure, quand on l'applaudit, quand on l'embrasse, que sa toge tombe, que toutes les grâces de son costume soient troublées, qu'il soit haletant, en sueur! Pline, cependant, lui recommande le mouchoir pour essuyer son front sans déranger sa coiffure. Tout cela est un peu théâtral, sans doute; mais ne

souhaiteriez-vous pas que quelques-unes de ces délicatesses de parole, de pose et de toilette eussent passé du Forum au Palais de justice et même au Palais-Bourbon ¹?

Telle était donc cette vie d'apparat et de dignité officielle, cette vie oratoire qui faisait que dès l'enfance on s'exerçait à la période cicéronienne. Plébéiens et patriciens, futurs soldats et futurs jurisconsultes, tous ceux qui recevaient une éducation recevaient celle-là. M. Pitt, à dix ans, montait sur la table, et de là improvisait devant son père de petits discours parlementaires. Auguste, à douze ans, prononçait l'éloge de son aïeule ².

Tout cela était bien sous la république : la vie parlementaire était un but et un aliment pour toutes ces éloquences naissantes ³. Sous l'empire, le but n'exista plus, mais les écoles subsistèrent. On continua de fabriquer des orateurs sans savoir pour quelle tribune. Et que vouliez-vous que fit la jeunesse? L'art militaire et le droit n'étaient guère des sciences d'école. D'ailleurs la jurisprudence était suspecte de républicanisme; la vie militaire très-entachée de danger et de fatigue, choses qu'on n'aimait plus. Il n'y avait plus de Forum, mais il y avait encore ce sentiment artiste qui fait aimer les belles paroles, et que les Grecs avaient inspiré aux Romains. On ne délibérait plus, on discourait encore; on avait renvoyé les orateurs, on gardait les maîtres de rhétorique.

L'enseignement n'avait donc plus rien de sérieux; il tombait dans les sophismes, les subtilités, les frivolités de la Grèce. Il y avait dans les anciens un fonds de dignité puérile qui se laisse partout apercevoir. La base de l'ins-

1. V. Quintil., XI, 3.

2. *Id.*, XII, 6.

3. V. surtout Tacite, *de Orator.*, 36, 37, 40.

truction première, c'était la mythologie des Grecs, à laquelle on ne croyait plus, mais que l'on apprenait toujours. Ces poétiques niaiseries étaient la première chose dont se remplissaient tous les cerveaux, le premier caractère dont l'imagination naissante, cette cire molle, restait timbrée. Ajoutez que l'érudition s'y était mise, et que, sans croire à Vénus ni à Hercule, on discutait avec conscience sur la couleur des cheveux de Vénus, sur le jour de la naissance d'Hercule. Il y avait des gens appelés grammairiens dont la suprême science était celle-là, et c'était à ces gens que l'on confiait l'intelligence naissante des enfants. On demandait à un précepteur que l'on voulait prendre le nombre des chevaux d'Achille, le nom de la mère d'Hécube. Tibère, ce vieux et farouche tyran, adorait les grammairiens, et passait ses moments de répit à leur poser des questions pareilles ¹.

De chez le grammairien, le jeune homme passait chez le rhéteur, des puérités de la religion aux puérités de l'éloquence. Les Grecs, peuple bavard, avaient une foule de beaux diseurs depuis qu'ils n'avaient plus de Démosthène. Quand Rome leur fut ouverte, tout cela vint professer à Rome, et y établir, comme les appelaient les vieux pères conscrits, leurs *écoles d'impertinence* ². Ce qui caractérisa ces écoles, ce fut une combinaison de l'esprit alambiqué, puéril et disputeur des Grecs, avec l'esprit tendu, lourd et emphatique des Romains, l'union du sophisme et de la déclamation. Comme on n'avait rien autre à faire, ce fut une rage de déclamer, de disputer, de controverser, de plaider, de répliquer, d'improviser, de répondre. Vinrent à leur tour les nouveaux sujets de Rome, les Barbares que l'on ci-

1. Suet., in *Tiberio*, 70.

2. Ludum impudentiæ. Cic., *de Orat.*, III, 24. Tacit., *de Orator.*, 35.

vilisait, criant, sophistiquant, avocassant à l'envi; Gaulois, Africains, Espagnols surtout, aux larges poumons, à la puissante poitrine, à l'imagination désordonnée, parlant des jours, des nuits entières, déclamant à table, déclamant en voyage, déclamant sous la tente ¹: la vie de ces gens-là était un perpétuel monologue. Maintenant, dire quelle misérable chose était leur faconde, ce serait difficile. L'un, pour augmenter la difficulté, demandait qu'on lui donnât le premier mot de son discours; on lui donnait *verubus*, et il commençait par *verubus*. L'autre se proposait pour sujet d'*éloquence* cette question: « Pourquoi, si on laisse tomber un verre, se casse-t-il? Pourquoi, si on laisse tomber une éponge, ne se casse-t-elle pas? » Voici en peu de mots comment on procédait. Les commençants étaient bornés à des discussions moins incisives (*suasoriæ*): ils engageaient Alexandre à se contenter d'avoir conquis la terre, à ne pas conquérir l'Océan; ils conseillaient à Caton de ne pas se tuer, ou bien à Agamemnon de ne pas faire périr Iphigénie. Mais ces querelles avec les morts n'étaient que des jeux d'enfants; il fallait en venir à la plaidoirie (*controversia*), soutenir la lutte contre un adversaire, livrer bataille sur la grande scène de l'école. Les sujets de ces controverses sont incroyables. Voici quelques-unes de ces plaidoiries fictives sur lesquelles vous me pardonnerez d'insister, puisqu'elles étaient le dernier perfectionnement de l'éducation, l'exercice le plus intellectuel de la jeunesse et même de l'âge mûr.

Un homme et sa femme se jurent de ne pas se survivre l'un à l'autre. Le mari, un peu las de sa moitié, part pour un voyage et lui fait annoncer sa mort. Elle, trop confiante,

1. Tacite, *ibid.* Quintil., X, 7. V. surtout Sénèque le père dans ses curieuses préfaces, entre autres, *Controv.*, lib. I.

tient parole et se jette par la fenêtre; elle ne meurt pas cependant, elle guérit, et apprend que son mari l'a jouée: arrive son père qui veut le divorce; elle, sans rancune, n'en veut pas. Plaidez pour le père, plaidez pour la fille. — Autre exemple: un homme recueille des enfants exposés, leur coupe un bras ou une jambe, les fait mendier en cet état, et s'enrichit de ce qu'on leur donne. Accusez cet homme, défendez cet homme. — La loi (laquelle loi du reste n'est ni du droit romain, ni du droit grec, ni d'aucun autre; c'est une législation fabriquée par les rhéteurs, aussi fabuleuse que les événements), la loi veut que si une jeune fille a été enlevée, elle ait le choix ou de faire mourir son ravisseur, ou de l'épouser sans dot. Un même homme a enlevé deux femmes; l'une veut qu'il meure, l'autre veut l'épouser. Plaidez là-dessus.

Maintenant figurez-vous l'éloquence s'exerçant sur de pareils sujets; les disciples venant les uns après les autres saupoudrer de nouvelles phrases l'absurdité d'une telle donnée, chacun à son tour plaidant le pour et le contre, entassant les antithèses, nageant en plein Océan dans les tropes et les figures, appelant à son secours l'ithos et le pathos, toutes les niaiseries sonores, toutes les absurdités sentencieuses, pour dire bon gré mal gré quelque chose sur un sujet où il n'y avait qu'à se taire; et cela au milieu des hourras, des sifflets, des applaudissements, des clameurs; le tumulte du Forum remplacé par un tapage d'écoliers. Il y eut un de ces rhéteurs qui, à force de se battre les flancs et de se monter la tête, en devint fou. Nous avons tout un livre composé d'échantillons de ces merveilleuses harangues, de ces beaux traits qui donnaient le signal des bravos. C'est le répertoire le plus vaste de paroles vides,

d'éloquence à froid, d'antithèses creuses; livre curieux à force de manquer de sens.

Voilà ce qu'étudiait toute la jeunesse avant de s'élancer dans la vie. Nous venons de dire comment les carrières anciennes étaient tombées en discrédit. Avec cette éducation d'ailleurs, il semblait qu'il ne dût y en avoir qu'une, et que le monde dût être composé d'avocats; et en effet, dans l'ancienne Rome, il n'y avait personne qui n'eût commencé par l'être un peu plus ou un peu moins. Mais encore, après avoir vécu dans ce monde romanesque de sortilèges, d'empoisonnements, d'incestes, parmi ces lois imaginaires, ces catastrophes miraculeuses, ces procès impossibles, la tête pleine de toutes ces belles choses, comme on devait se trouver dérouté au tribunal du préteur, en face des hypothèques, des cours d'eau ou de la quarte facildie¹!

Aussi les maîtres de l'art étaient-ils souvent malheureux au barreau, et parfois, comme dit Quintilien, se jugeaient trop éloquents pour jamais plaider². Il s'agissait un jour d'un homme qui demandait que le serment lui fût déféré. L'avocat adverse, rhéteur illustre, trouva un admirable mouvement pour lui répondre: Tu demandes le serment, dit-il; eh bien! jure, mais écoute la formule que je te prescris: jure par les cendres de ton père que tu as laissé

1. Tacit., *de Orat.*, 35. Quintil., II, 11. V. ailleurs encore ses plaintes sur l'amollissement de l'éloquence, devenue tout à fait impropre à la vie réelle et aux combats du barreau: « Cette éloquence voluptueuse, qu'applaudissent des auditeurs paresseusement couchés, sans rien de mâle ni de sérieux. » V, 12. Dans Sénèque, « un rhéteur plaidant pour la première fois au Forum, est tout étonné de parler en plein air, se déconcerte, commence par un solécisme et supplie les juges de se transporter dans une basilique; tant il est vrai que, dans les écoles, les esprits sont élevés comme en serre chaude et ne savent supporter ni les clameurs, ni le silence, ni les rires, ni même l'aspect du ciel! » *Controv.*, IV, *præfatio*.

2. Quintil., XII, 6. V. aussi sur la gêne que les habitudes du barreau imposaient alors à l'éloquence. Tacit., *de Oratorib.*, 39.

sans sépulture, jure par la mémoire de ton père que tu as outragée..... » Et le reste. L'adversaire, effronté coquin, prenant au bond la figure de rhétorique, se hâta de dire : « J'y consens. » Le prêteur déférait le serment. « Mais, juge, dit l'avocat tout troublé d'être pris au sérieux, ce n'était pas un consentement, c'était une figure. — Tu as dit : Jure; il jurera. — Mais, juge, il n'y aura donc plus de figures au monde? — On s'en passera, on peut vivre sans elles. » Le pauvre avocat perdit son procès, et de colère confina son éloquence dans l'enceinte de l'école, où tout le jour, au milieu des curieux, loin de la perfide réalité du barreau, il pouvait faire des figures de rhétorique sans danger pour ses clients ni pour lui¹.

L'étude la plus commune non-seulement de l'enfance, mais de toute la vie, était donc une étude inapplicable aux besoins de la vie; et Rome était inondée de jeunes gens qui s'élançaient dans le monde, la tête pleine de cette science menteuse, la mémoire farcie de sentences, de prosopopées, d'antithèses, avec un suprême dédain pour les réalités fatigantes de la vie, le travail, l'industrie, la guerre; avec un suprême amour pour ses réalités agréables, la fortune, la réputation, le plaisir. Toute cette jeunesse avait l'ambition au cœur; elle était romaine, c'est-à-dire âpre dans ses sentiments, emphatique dans ses idées, s'acharnant à devenir quelque chose de grand en bien ou en mal. Elle n'avait qu'un instrument, c'était sa rhétorique et ses phrases; il fallait que ses phrases la poussassent bon gré mal gré! Alors on ne se contentait pas si facilement d'un succès d'argent sans gloriole et d'une fortune qui ne faisait pas de bruit; il fallait un nom, un nom qui fit

1. Suet., de *Claris rhetoribus*, 6. Seneca pater, *Controv.*, III, præfatio.

peur, un nom qu'on maudit, mais un nom. Il fallait des applaudissements, des titres, des statues, tout un peuple tourné vers vous, des amis qui espèrent en vous, des ennemis qui vous redoutent, une arme toujours prête et toujours puissante pour défendre les uns, menacer les autres¹. Et puis, n'eût-ce été que pour la richesse, il fallait faire son chemin : j'ai dit combien ce siècle était besoigneux; comment, avec des patrimoines fortement entamés, il s'était fait de ce qui serait pour nous les folies, les impossibilités du luxe, de véritables nécessités; comment, sans des centaines d'esclaves, sept ou huit villas et le reste à l'avenant, on ne pouvait pas vivre; comment, dans les familles nobles surtout, il y avait une ruine plus avancée, avec une plus forte passion de luxe et de grandeur. Ces nobles, qui avaient été sous la vieille Rome les rois du monde; ne renonçaient pas facilement à toute puissance et à toute royauté. Déjà, sous la république, Catilina, dévoré de dettes, avait voulu brûler Rome pour rétablir le rang de sa famille; et, sous Tibère, un héritier de Pompée, Libon, également ruiné, consultait des devins, se faisait expliquer des songes dans l'espérance de devenir empereur².

Avec de tels éléments, la fausseté de l'esprit, l'absence de tout frein moral, le besoin, l'ambition, vous saurez comprendre quelle était cette jeunesse à qui Tibère sut donner de l'emploi selon son cœur.

Le caractère de cet homme n'est pas facile à comprendre. Il me semble que Tacite le fait trop habile. Le secret de sa vie, comme celle de tous les tyrans, c'est, je crois,

1. V. tout le morceau de Tacite, de *Orat.*, 5, 6.

2. Sur le jugement et la mort de Libon (an 16), etc., V. Tacite, *Annal.*, II, 27-32; Dion, LVII, p. 612; Senec., *Ep.*, 70; Vell., II, 130.

la peur. Malgré la profonde habileté qu'on lui suppose, nous le voyons toujours hésitant, craintif, se méfiant de tout et de tout le monde; ne se décidant à rien, ni à interroger un prisonnier, ni à donner audience à un ambassadeur; revenant sur ce qu'il a fait, défendant de sortir de Rome à l'homme auquel il vient de donner une charge dans les provinces¹.

Le temps de sa jeunesse, Tibère le passe à se faire petit pour ne pas inspirer de crainte; il répudie une femme qu'il aime pour épouser une fille d'Auguste, la fameuse Julie (an de Rome 743). Mais un peu plus tard, ou aigri par cette triste union, ou parce qu'il s'imagine offusquer les petits-fils d'Auguste, il se décide à quitter Rome (748). On s'oppose à son départ, il reste quatre jours sans manger. De pitié on le laisse partir; il n'embrasse ni femme, ni enfants, ne dit point adieu à ses amis. Mais en route (voyez ce mélange d'ambition et de peur!) il apprend qu'Auguste est malade, et il s'arrête; Auguste rétabli, il continue sa route. Il va à Rhodes, s'y fait tellement méprisable, qu'après avoir voulu l'empêcher de partir, l'empereur finit par le condamner à y rester; il y vit avec les Grecs, ne porte plus la toge, ne monte plus à cheval, abandonne l'exercice des armes, ne voit aucun des voyageurs qui demandent à

1. Tiberius Claudius Nero, fils de Tib. Claud. Nero et de Livia Drusilla, né le 16 novembre 712, — toge virile, le 24 avril 727, — marié à Vipsania, fille d'Agrippa et de Pomponia, fille d'Atticus, — préteur, 738, — consul, 741, 747, — 743, répudie Vipsania et épouse Julie, — 746, son triomphe après les guerres de Germanie, — 747, revêtu de la puissance tribunitienne pour 5 ans; se retire à Rhodes, — 750, répudie Julie; — 755, revient à Rome, — 757, est adopté par Auguste, et appelé Tib. Cæsar Claudianus; revêtu de la puissance tribun. pour 10 ans. — Imperator huit fois, en 759, ... 763, — 765, triomphe sur les Dalmates et les Pannoniens, — 766, associé au gouvernement des provinces, avec renouvellement de sa puissance trib. pour la vie, — gouverne après la mort d'Auguste, 19 août 767 (14 de l'E. V.) — en 15 de l'E. V., *Pontifex maximus*, — tué par Maeron le 16 mars 37.

le visiter, se tient au centre de l'île pour les éviter plus sûrement, supplie enfin Auguste de mettre un gardien auprès de lui pour surveiller ses actions et s'assurer qu'il ne conspire pas.

Mais, avec cette humilité, il y avait en lui une dureté de mœurs qui ne se dissimulait pas. Il était de la famille Claudia, race sévère, en qui la roideur aristocratique était héréditaire¹. S'il n'avait pas l'orgueil de ses aïeux, il avait au moins leurs manières sombres et renfrognées; il savait tout feindre, excepté l'affabilité et la grâce. Quelque besoin qu'il eût du peuple et des soldats, il ne sut jamais donner des jeux au peuple, ni faire des largesses aux soldats; plaire et sourire, cela passait sa nature. Pendant ses vingt ans de règne, il ne fit que deux fois largesse aux prétoriens; et le peuple, sous lui, jeûna tellement de gladiateurs et de spectacles, qu'à une fête donnée par des entrepreneurs, il y eut une foule effroyable; le théâtre croula, et 50,000 hommes furent tués ou blessés². Tibère ne bâtissait pas; il refit à peine un ou deux monuments qui tombaient en ruine; encore n'eut-il pas ou la patience de les achever, ou la gloriole de les dédier solennellement³. Pliant à l'excès quand il n'était pas le maître, il avait, quand il l'osait, une humeur que rien ne pouvait contenter, ni franchise, ni flatterie, ni liberté, ni servitude. Il envoyait mourir ses ennemis, il exilait ses adulateurs. « Oh! les misérables nés pour l'esclavage! » disait, en sortant du sénat, ce maître difficile à vivre, gardant, sous une attitude plate et rampante, des rancunes qui ne perdaient rien pour attendre. « Je plains le peuple ro-

1. Suet., *in Tiber.*, 2.

2. Tacit., *Annal.*, VI, 62 et suiv.

3. *Ibid.*, II, 41, 49; VI, 45. Suet., 47. Vell., II, 130.

main, disait Auguste en mourant; il va être broyé sous de bien lentes mâchoires. »

Auguste, lui, en effet, avait gouverné tout autrement. C'était à force de grâce, d'affabilité, de secours aux grandes familles, de largesses au peuple, de jeux, de fêtes, de monuments, qu'il avait concilié tant d'intérêts et ménagé une douce quiétude au monde lassé des guerres civiles. Auguste, en mourant, continuait encore ce système; il faisait au peuple romain des legs énormes que Tibère paya le moins qu'il put.

Ces souvenirs étaient embarrassants pour Tibère; il ne lui allait pas de se faire gracieux ni libéral. Rien cependant ne lui paraissait très-rassurant (an de J.-C., 14). Les légions, sévèrement traitées par Auguste, se révoltaient, demandaient de l'argent et des privilèges, prétendaient faire un empereur, et faillirent tuer Germanicus qui ne voulait pas l'être. Le sénat était plein d'ambitions aristocratiques profondes et concentrées; le monde enfin s'était si longtemps et si bien reposé des guerres civiles, qu'il pouvait commencer à être las du repos. Tibère avait peur, et exprimait sa crainte par une métaphore moins noble que pittoresque : « Je tiens, disait-il, le loup par les oreilles. »

Sa grande ressource fut, comme auparavant, de s'effacer. Après avoir bien prié pour qu'on ne le forçât pas à devenir César, il sembla prendre à tâche d'être aussi peu César que possible. Le sénat surtout, qui lui faisait le plus de peur, fut le souverain auquel il parut soumettre toutes ses actions, lui renvoyant tout, le consultant sur tout, l'encourageant à la liberté; parlant (sans que personne y crût, il est vrai) de rétablir l'ancienne république; appelant les sénateurs ses maîtres, cédant le pas aux consuls, se levant devant eux, et chez lui les reconduisant jusqu'à la porte;

ne voulant, pas plus qu'Auguste, être appelé seigneur; refusant avec obstination le culte divin; faisant tout humblement de l'ordre, de la justice, de la paix publique; préfet de police sous la royauté du sénat; ne ménageant pas, dans les calamités publiques, l'argent qu'il retranchait sur d'inutiles magnificences; presque charitable; mais non généreux, ce qu'aurait bien mieux aimé la *plebs* de Rome¹; désintéressé, n'acceptant de legs et de successions que de ses amis (grande vertu chez un Romain et chez un empereur)²: — quant au peuple, lui jetant, pour se populariser, le nom d'Auguste à la tête; citant les paroles, adorant les traces d'Auguste; ne prétendant pas cependant, comme lui, refaire les vieilles mœurs romaines; et si quelque sénateur hardi, vieux ou pauvre, proposait des lois contre le luxe, l'approuvant en théorie avec des restrictions dans la pratique: — quant aux provinces, les soulageant, diminuant les impôts, surveillant les préfets; — ne faisant rien pour la seule armée dont les légions éloignées, dispersées au nord et à l'est, séparées les unes des autres par des déserts, ne lui inspiraient pas les mêmes craintes.

1. Sur l'annone et les subsistances, V. Tacite, *Annal.*, II, 87; III, 52; IV, 6, 7; VI, 13. — Secours aux villes d'Asie, après un tremblement de terre (an 17). *Id.*, II, 47; Suet., *in Tiber.*, 48; une belle inscription de Pouzzol (de l'an 30), constate ce fait. Orelli, 687. — Secours aux incendies du Célius (an 37). Paterc., II, 130; Tacite, *Annal.*, IV, 64; Suet., *in Tiber.*, 48. — Secours de 108.000.000 de sest. (28.490.000 fr.) aux incendies de l'Aventin (an 36.) Tacite, *Annal.*, VI, 45. — Prêt gratuit de 100.000.000 de sest. (26.560.000 fr.) aux particuliers (an 33). Suet., *Ibid.*; Tacite, *Annal.*, VI, 47; Dion, LVIII. — Secours de 100.000.000 de sest. après une inondation (an 33). Dion, LVIII. — Distribution d'argent au peuple (ans 17 et 23). (Suet., *in Tiber.*, 54; Tacite, *Annal.*, II, 42), montant en tout à 446 deniers (156 fr.) par tête. (*Cod. Vindobon.*) — En mourant, il légua au peuple 45.000.000 de sest. (près de 12.000.000 de fr.) Dion, LIX, in princ.

2. Neque hereditatem cujusquam adiit, nisi cum amicitia meruisset. (Tacite, *Annal.*, II, 48.) Il refusa même les héritages laissés par ses proches. Dion, LVII, p. 614. Sur son administration, V. encore Suet., *in Tiber.*, 26-32. Vell., II, 130; Dion, LVI.

Tacite rend justice à cette administration : jusqu'à l'époque de la mort de Drusus, c'est-à-dire jusqu'à la neuvième année de Tibère, « les affaires publiques, les plus graves d'entre les contestations privées étaient discutées au sénat ; les principaux sénateurs pouvaient parler librement, et Tibère réprimait lui-même les excès de la flatterie : dans la distribution des honneurs, la gloire des ateux, l'illustration militaire, les services civils étaient les motifs de ses choix, et il était assez reconnu qu'on ne pouvait en faire de meilleurs ; les consuls, les préteurs avaient le libre exercice de leur pouvoir ; les magistrats inférieurs remplissaient dignement leur office ; et, sauf les accusations de lèse-majesté, on n'abusait point des lois. La perception du blé, des impôts, des revenus publics, était confiée à des compagnies de chevaliers romains. Dans ses propres affaires, César avait pour délégués des hommes de mérite, que souvent il n'avait connus que par leur réputation ; ceux qu'il avait une fois nommés demeuraient en place, et finissaient par vieillir dans leur charge. Le peuple souffrait de la disette ; mais, loin d'en être coupable, le prince remédiait par ses soins et ses dépenses à la stérilité du sol comme aux difficultés de la mer. Il empêchait que de nouveaux impôts ne chargeassent les provinces, que les anciens ne fussent aggravés par l'avidité et la cruauté des magistrats ; il interdisait la confiscation et les tortures. César avait peu de domaines en Italie : ses esclaves n'étaient point arrogants ; un petit nombre d'affranchis composait sa maison, et, quand il avait contre un particulier des intérêts à débattre, la cause se jugeait au Forum et selon le droit¹. »

1. Tacite, *Annal.*, IV, 6, 7. Voici cependant ce qui va donner la mesure

Si tout cela ne dura point, c'est que Tibère n'avait pas seulement peur du sénat, du peuple, des provinces, de l'armée ; mais il y eut toujours un homme que ce grand trembleur craignit par-dessus tout : je veux dire son successeur. Le successeur de Tibère fut toujours son ennemi, et, par compensation, l'ami et l'idole du peuple. Auguste était à peine mort ; Tibère n'avait été salué empereur ni par le sénat ni par personne ; il n'était donc encore, dans cet empire où il n'y avait pas de loi d'hérédité, qu'un simple citoyen : et déjà, le jeune Agrippa auquel Auguste, peu auparavant, avait semblé prêt à pardonner, était mis à mort dans le lieu de son exil. Tibère protesta qu'il n'était pour rien dans ce meurtre, et, en effet, l'ordre avait dû être plutôt donné par Livie, maîtresse de tout en ce moment suprême¹. Ce seul fait suffit pour condamner toute la politique de cette odieuse femme. Elle n'avait vécu que pour voir éteindre la postérité d'Auguste, et elle en continuait la destruction.

Cette destruction s'acheva bientôt (et cette fois-ci du fait de Tibère) par la mort de Julie, la mère d'Agrippa. Cette

de la modération de César et de l'influence que prenaient déjà les affidés du palais : « Pison donna une preuve de sa hardiesse (an 16) en appelant devant les juges Urgania, que l'amitié de Livie avait élevée au-dessus des lois ; Urgania, au lieu d'obéir, se fit porter dans la maison de César ; mais Pison n'en persista pas moins, quoique Livie se plaignit de cette atteinte portée à sa dignité. Tibère crut alors qu'il était d'une juste condescendance envers sa mère d'aller devant le préteur y représenter Urgania ; il sortit du palais, suivi de loin par des soldats, au milieu d'un concours de peuple, le visage serein et causant de temps à autre dans la route. Pison, que ses parents voulaient en vain retenir, continua à réclamer la somme qui lui était due, et Livie enfin la fit apporter. Mais, malgré cette affaire, honorable pour Pison et qui accrut la bonne réputation de César, Urgania demeura si puissante, qu'appelée comme témoin par le sénat, elle ne daigna pas y venir, et qu'on envoya un préteur pour l'interroger chez elle, tandis que les Vestales elles-mêmes, lorsque leur témoignage est réclaté, viennent le donner en plein Forum. » Tacite, II, 34.

1. Tac., *Annal.*, I, 6.

malheureuse femme avait payé par quinze ans d'exil le scandale de ses débauches; elle avait été témoin de la mort de ses deux fils aînés, elle venait d'apprendre celle d'Agrippa. Dans les dernières années de sa vie, Auguste avait paru s'adoucir envers elle; il avait même témoigné du repentir d'avoir, par la publicité du châtement, accru la honte de sa famille; il avait écouté les plaintes du peuple romain, toujours compatissant pour Julie, et il lui avait permis d'habiter Rhegium au lieu de l'île aride de Pandataria¹. Mais, sous le règne de sa belle-mère et de celui qui avait été son mari, Julie n'avait plus rien à espérer. On n'envoya pas un centurion pour la tuer comme on venait de le faire pour son fils Agrippa. Mais on lui défendit de sortir de chez elle, et on défendit à qui que ce fût d'y entrer; on lui retrancha enfin le secours que lui faisait tenir Auguste, parce que, disait-on, Auguste ne l'avait pas porté sur son testament; et la fille unique du premier empereur romain mourut à Rhegium de faim et de misère².

Dès lors, de la postérité d'Auguste, il ne resta plus que deux femmes, ses petites filles; — l'une Julie, condamnée avec sa mère pour ses débauches, et qui vécut vingt ans reléguée dans une île de l'Adriatique. Comme elle n'était pas à craindre, Livie lui envoyait quelque secours; « Livie après avoir travaillé sourdement à écraser les enfants de son mari au temps de leur splendeur et de leur gloire, faisait montre maintenant de sa pitié pour leur misère³. » — L'autre était Agrippine, la femme de Germanicus, et qui se trouva enveloppée, comme nous allons le dire, dans la ruine de Germanicus.

1. Aujourd'hui Vendetune, près de la côte de Campanie.

2. Tacit., *Annal.*, I, 53.

3. Quæ, cum florentes privignos per occultum subvertisset, misericordiam erga adflictos palàm ostentabat. Tac., *Annal.*, IV, 71.

Germanicus, neveu de Tibère, fils de Drusus, petit-fils de Livie, marié à Agrippine, petite-fille d'Auguste, était donc maintenant, après tant d'autres que Livie avait fait disparaître, le rival que Tibère pouvait craindre. Tibère le craignait d'autant plus qu'Auguste l'avait forcé d'adopter ce neveu pour son fils; et c'était d'un père à un fils que toutes ces défiances et ces machinations allaient avoir lieu. Nous venons de dire comment les soldats avaient voulu créer Germanicus César; Tibère en eut tellement peur, qu'au commencement de son règne il se fit malade pour que Germanicus prit patience.

Je ne veux pas suivre cette histoire dans tous ses détails; vous savez, par les admirables mémoires de Tacite, quel fut le sort de Germanicus. La bonne fortune de Tibère ou le crime du proconsul Pison délivra le prince de ce rival (an 49) au moment même où il devenait effrayant de popularité, où, bienvenu des soldats et du peuple, il faisait un voyage triomphal dans les provinces et avait conquis la faveur de l'Orient. Le pauvre peuple qui, comme tout le monde alors, avait l'intime sentiment de sa faiblesse, tomba en consternation à la perte de cet homme; c'était un ami de la liberté! c'était, comme Marcellus, comme le premier Drusus, frère de Tibère, un martyr du noble et impossible projet de rétablir la république! Le peuple, fou de douleur, qui comprenait Tibère à travers sa dissimulation et sentait ce qu'il allait être, une fois délivré de la crainte respectueuse que lui inspirait son fils adoptif, lui criait pendant la nuit: « Rends-nous Germanicus! »

Germanicus mort, Rome ne demandait pas mieux que d'avoir une autre idole, et Tibère était tout prêt à se faire un autre épouvantail. Cette fois, le présomptif successeur était Drusus, le propre fils de Tibère, à qui le peuple eût

volontiers pardonné, pour les beaux spectacles qu'il lui donnait, les goûts un peu sanguinaires qu'il commençait à manifester; mais Drusus ne se souciait pas du rôle de Germanicus, et vivait dans l'ivrognerie et les plaisirs.

Il ne s'en trouva pas mieux. Un homme de médiocre naissance, de mœurs infâmes, mais hardi, vigoureux d'esprit et de corps, prêt à tout, était devenu le favori de Tibère, non pas en lui plaisant, — Tibère n'était pas homme à se laisser séduire, — mais en lui rendant de bons, d'utiles, quoique peu loyaux services. *Ælius Sejanus* songeait peut-être dès lors à devenir César; et comme Tibère était arrivé au trône grâce à la mort qui avait supprimé, pour lui faire place, trois ou quatre héritiers d'Auguste, Séjan eut aussi recours à la mort pour supprimer Drusus, le premier obstacle entre le trône et lui. Drusus, d'ailleurs, lui avait donné un soufflet.

Il ne faut pas de longs détails pour vous faire comprendre cette effroyable famille impériale. Séjan n'eut besoin (ce qui n'était pas difficile sans doute) que de séduire Livie ou Livilla, femme de Drusus, et Drusus fut empoisonné (an 23)¹. Tibère supporta cette mort en stoïcien; le premier il consola le sénat, rappela chacun à ses devoirs, préféra le soin de la chose publique à sa douleur: il parla encore (était-ce besoin de popularité ou simplement habitude?) de rétablir la république, de relever les lois, de laisser le gouvernement aux consuls.

Puis il introduisit au sénat, sinon comme futurs héritiers (car Drusus laissait de jeunes enfants), du moins comme les plus prochaines espérances de l'empire, les deux

1. Voyez des fragments des deux sénatus consultes qui accordent des honneurs à la mémoire de Germanicus et à celle de Drusus, fils de Tibère. Henzen, 5381, 5382.

ainés des enfants de Germanicus. Ces enfants, présentés aux pères conscrits au milieu des larmes de tous et de souhaits répétés pour leur bonheur, se trouvèrent désignés au même moment à la faveur du peuple qui était plus que consolé de la mort de Drusus, aux craintes de Tibère, et à la haine de Séjan. A cette époque où il y avait si peu de puissances, c'était une puissance que la maison de Germanicus. La mère de ces enfants, Agrippine, véritable matrone romaine, chaste, sévère, orgueilleuse et féconde; s'imposant à l'admiration et à l'amour du peuple par des vertus qui n'étaient plus de son temps, mais que la fierté romaine aimait à retrouver comme des types de sa grandeur ancienne; se séparant, par la fidélité de son veuvage, par la pureté orgueilleuse de sa conduite, par le nombre de ses enfants, des autres femmes de la famille des Césars; cultivant avec un soin antique les souvenirs que le peuple avait gardés de son mari: Agrippine était la véritable protectrice et la force politique des six enfants que Germanicus avait laissés, de ses deux fils aînés surtout, Drusus et Néron. — Le peuple regardait avec espérance cette maison où l'empire allait passer après la mort d'un prince qui commençait à vieillir. L'armée, que tenait en disgrâce le génie peu belliqueux de Tibère, n'eût pas demandé mieux que de proclamer empereur le fils de son général. Tout ce qu'il y avait à Rome de vieille noblesse, d'hommes illustres (déjà mal notés sous Tibère), de généraux écartés des armées, de compagnons d'armes de Germanicus maintenus dans la suspicion par la méfiance du prince, se ralliait à Agrippine et à ses enfants.

Séjan lança ses ruses et ses intrigues à travers cette puissance trop confiante en elle-même. Agrippine, avec sa hauteur et sa liberté de parole, se perdit en laissant pa-

raître les soupçons qu'on lui avait fait concevoir contre Tibère. Le jeune Néron, le favori du peuple et de sa mère, inconséquent et léger, se livra à des amis qui n'étaient que des espions, tandis que d'autres amis du même genre excitaient contre lui la jalousie de son frère; Néron se laissa entraîner, par leurs provocations, à d'imprudentes invectives, dont chaque parole était recueillie et dénoncée. L'espionnage alors était partout, et, plus qu'ailleurs, dans l'aimable famille de Tibère : par la femme de Néron, la fille de sa maîtresse Liville (voyez comme chez ces femmes la vertu était héréditaire !), Séjan n'ignorait pas un mot, pas une plainte, pas un soupir, pas un rêve de ce jeune homme. Peu à peu il savait les états de cette noble maison; les uns après les autres, les anciens amis de Germanicus, espionnés, accusés, dénoncés, mis à mort, laissaient sans rempart et sans défense l'imprudente famille de leur patron.

L'alarme s'y mit bientôt, et le vertige qui vient avec elle. Néron ne rencontrait plus personne qui lui parlât; on se détournait en le voyant; les amis de Séjan se raillaient de lui. Agrippine, par une erreur étrange, vint un jour se jeter en pleurs aux genoux de Tibère, et lui demander, elle dont toute la gloire était d'avoir été, comme les anciennes Romaines, *univira*, la permission de se remarier. On lui conseillait, à elle et à ses enfants, de s'en aller sur le Forum, d'embrasser la statue d'Auguste, d'appeler le peuple à leur secours contre cette guerre sourde et irrésistible que leur faisait la délation, ou bien encore de fuir en Germanie, d'aller trouver les légions, de se mettre sous la protection des aigles du prétoire : ils firent la double faute d'écouter ces conseils et de ne pas les suivre.

Tibère méditait un grand coup; mais il avait peur. Il

eut recours à sa ruse ordinaire, il fit le mort; il partit de Rome (an 26), presque sans cortège, avec ses amis les grammairiens, ne voulant entendre parler ni de harangues, ni de félicitations sur son passage, défendant par ordonnance qu'on troublât son repos. Les astrologues, cette puissance du siècle, prédisaient qu'il ne reviendrait pas à Rome¹.

Alors, en bon homme, en amateur des beautés de la nature, il voyagea longtemps autour du golfe de Naples, vit Nole, Sorrente, toute la promenade du touriste anglais; il ne fut content que lorsqu'il se fut enfermé dans l'île de Caprée; là, il ne se laissa plus aborder par personne. Ses lettres lui arrivaient par les mains de Séjan, tout-puissant par son absence. Le sénat lui demandait en vain le bonheur de le voir; une seule fois, Tibère daigna passer quelques jours sur la côte de Campanie, et le rivage fut couvert de sénateurs et de chevaliers, qui, tremblant devant Séjan et espérant mieux du maître que du serviteur, restaient la nuit sur le rivage pour attendre le moment de parler au prince, faisant la cour aux portiers de Tibère, jusqu'à ce que, sans les avoir vus, César les renvoyât à Rome. Il aimait à être loin les jours qui devaient décider de ses projets.

Ce fut de Caprée, où il semblait comme le prisonnier de Séjan, qu'arriva (29) une lettre vague, obscure, perfidement équivoque comme les siennes, dans laquelle il accusait Agrippine d'orgueil, Néron d'impudicité. On avait alors, et nous tâcherons d'expliquer pourquoi, tellement peur les uns des autres, que le sénat trembla que la lettre ne fût un piège tendu contre lui-même plutôt que contre

1. Tacite, *Annal.*, IV, 58, 67.

la famille de Germanicus. Dans l'avis d'un homme qui passait pour avoir part à la confiance de Tibère, il crut entrevoir la volonté du prince, et décida qu'il attendrait. Cependant le peuple entourait le sénat, portait en triomphe les images de Néron et d'Agrippine, soutenait que la lettre était fautive; car le peuple, lui aussi, avait peur de Tibère, et, loin de vouloir l'attaquer en face, criait : *Vive César!* La cour de Caprée répondit par des reproches menaçants. « Le sénat dédaignait donc les plaintes de l'empereur, le peuple était en révolte, les lois violées! » Le sénat trembla de sa faute, et se tint prêt à obéir. Néron fut exilé dans une île presque déserte, Drusus enfermé dans les souterrains du palais. Avant peu d'années, Néron était mort dans l'île Pontia (31); Tibère faisait raconter devant le sénat comment Drusus, privé d'aliments dans sa prison, avait vécu neuf jours de la boure de son matelas, et avait expiré en vouant à l'exécration la mémoire de son bourreau¹; comment enfin Agrippine, également reléguée dans une île, s'y était donné la mort (33), ou plutôt était morte de faim comme son fils et comme Julie sa mère. Par respect sans doute pour les personnes impériales, on ne voulait ni verser leur sang, ni porter la main sur elles : on se contentait de ne pas les nourrir².

1. Tacite, *Annal.*, VI, 24. V. aussi, sur la fin de Néron et d'Agrippine, Tacite, *ibid.*, 20, 23, 25; Suet., *in Tiber.*, 53, 54, 61, 64; *in Calig.*, 40. Dion, LVIII.

2. On croit avoir retrouvé à Rome le lieu de sépulture d'un des fils de Germanicus : OSSA NERONIS CAESARIS GERMANICI CAESARIS F (ilii) DIVI AVG. PRON (epotis) FLAMIN (is) AVGVSTALIS QVAESTORIS. Orelli, 665. — Trois autres inscriptions (668-670), indiquent la place où ont été brûlés trois fils de Germanicus et d'Agrippine morts en bas âge. — Enfin on a rencontré l'épithaphe suivante : OSSA AGRIPPINAE M. AGRIPPAE F (iliae) DIVI AVG NEPTIS VXORIS GERMANICI CAESARIS MATRIS C. CAESARIS AVG GERMANICI PRINCIPIS. *Id.*, 659. Cette dernière tombe, sinon les autres, a été élevée sous Caligula. — Ces inscriptions proviennent toutes de l'*ustrinum* ou lieu de crémation situé près

Mais c'est maintenant qu'il faut voir à l'œuvre l'exilé de Caprée. Cette destruction à son profit de sa propre famille que Livie avait commencée et qu'il continuait, était maintenant presque complète. Livie elle-même, qui avait acheté par tant de sang l'élévation de son fils, Livie payée d'ingratitude, éloignée de toute affaire, venait de mourir dans une retraite où, pendant trois ans, son fils n'était venu la visiter qu'une fois; et Tibère, qui n'avait pas voulu se trouver à son lit de mort, s'était opposé aux honneurs que le sénat voulait lui rendre (29)¹. Le vide était donc à peu près complet autour de Tibère, et il n'avait, pour ainsi dire, plus de successeur à craindre : ou plutôt le successeur qu'il devait craindre ce n'était plus un César, c'était l'homme sous lequel il avait pris plaisir à disparaître, c'était l'instrument qui lui avait servi jusque-là à écraser tout ce qui lui faisait ombrage; cet instrument, dès qu'il devenait inutile, devenait dangereux. Tibère avait élevé Séjan à un comble de gloire après lequel il fallait nécessairement le briser; il l'avait presque officiellement associé à l'empire; il l'appelait, dans ses édits, *son Séjan*. Séjan allait être nommé consul pour cinq ans avec Tibère; son nom était inscrit partout à côté du nom de Tibère. Il avait un siège d'or au théâtre comme Tibère; sa statue était sur toutes les places, honorée par des sacrifices comme celle de Tibère. N'avait-il pas osé demander au prince la main d'une femme du sang impérial, Liville, qui était déjà sa maîtresse? Cet homme ne pouvait-il pas prétendre à succéder à Tibère? et, aux yeux

du mausolée d'Auguste. Elles ont été découvertes en 1777, près de Saint-Charles, *nel Corso*.

1. Tac., *Ann.*, V, 4. — Gravem in republicam matrem, graviorum domui Caesaris novercam. C'est ainsi qu'il caractérise Livie, 1, 10. Les monnaies qui rappellent l'apothéose de Livie sous le nom de *Julia Augusta*, sont du règne de Claude, son petit-fils.

de Tibère, un héritier ressemblait fort à un assassin. Cependant tout était habitué à obéir à Séjan ; la force de l'empire était dans ses mains, la lutte pouvait être dangereuse.

Tibère n'attaquait jamais de front. Il chercha d'abord à Séjan un rival : ce fut le dernier fils de Germanicus, Caius, aimé, à cause de son père, par le peuple et les soldats, et que le prince commença à montrer comme son successeur. Il lui chercha aussi un remplaçant, destiné à être après Séjan préfet du prétoire, c'est-à-dire chef de la seule force militaire qui fût en Italie, et gouverneur de l'empire sous Tibère : Nævius Sertorius Macro fut celui qu'il choisit (an 31).

Écoutez maintenant cette scène de la vie romaine, et voyez comment il s'y prit pour briser son Séjan. Il commença par bien s'assurer sur son rocher de Caprée ; il tint des vaisseaux prêts pour sa fuite, établit des signaux afin de connaître plus tôt l'issue de l'événement. Macron alors (17 octobre), au milieu de la nuit, arrive à Rome, rencontre Séjan : « J'ai une lettre de César pour le sénat, dit-il. César te donne la puissance tribunitienne. » (C'était l'associer à l'empire.) Séjan, plein de joie, arrive au sénat ; on le félicite de toutes parts. Il ne se doutait pas qu'au moment même, ses prétoriens étaient doucement éloignés de la garde du sénat, et remplacés par des *vigiles* dont le chef était du complot. Cependant on lit la lettre ; elle était longue, soumise, obséquieuse, parlant un peu de Séjan, puis revenant à des choses indifférentes, puis à Séjan encore, et se plaignant de lui. Cela étonnait ; les amis de Séjan étaient graves, silencieux ; ceux qui étaient moins directement liés à sa fortune faisaient quelques pas pour s'écarter de lui. Mais vient la fin de la lettre, où le vieux

César, d'un ton piteux, bas, plaintif, demandait, à titre de précaution, l'arrestation de Séjan, et priait qu'un des consuls et une garde de soldats vinsent prendre l'empereur à Caprée pour le conduire à Rome en sûreté s'expliquer devant le sénat (terrible menace que cette poltronnerie !). Alors tout change de face ; le sénat, qui, un moment auparavant, complimentait Séjan, se mord les lèvres ; les préteurs entourent Séjan ; le consul l'interpelle ; lui-même, étonné de cet accent impérieux et inaccoutumé, se fait répéter trois fois la question sans y répondre. Et lorsqu'enfin cette interminable lettre est terminée, une clameur universelle s'élève, les malédictions pleuvent sur lui ; le préfet des vigiles le prend sous sa garde : c'est comme l'orage du 9 thermidor ¹.

Et pour que la ressemblance fût plus parfaite, les prétoriens, les soldats de Séjan, lui manquaient de parole. Macron, qui les avait ramenés dans leur camp, était au milieu d'eux, jetant de l'or, montrant des ordres de César. Incertains, n'osant attaquer, n'osant défendre, ils prirent un terme moyen et plus sûr, ils se mirent à piller. Mais le peuple de Rome, lui, avait bien autre chose à penser : il avait Séjan à traîner dans les rues, cette idole déchuë à blasphémer, ses statues et ses trophées à briser sous ses yeux, son corps à jeter d'un coup de croc aux gémonies. Et ce corps y pourrissait depuis neuf mois, quand Tibère, se croyant enfin sûr de son fait, osa faire un pas hors de la maison qu'il habitait à Caprée ².

1. Une inscription de Terni (Interamnæ) :—Salvti perpetvæ Avgvstæ libertati qve pvblicæ... providentiæ Ti. Casaris Avgvsti nati ad aeternitatem romani nominis svblato hoste perniciosissimo P. R., — donne idée de ce qu'était l'emphase adulateurice des sujets de Tibère, et leur haine contre Séjan une fois tombé. Orelli 689.

2. V. Dion, LVIII, p. 626-628 ; Tacite, *Annal.*, VI, 25 ; Juvénal, X, v. 66

Après la chute de Séjan, quelques naïfs espéraient un gouvernement plus doux. Il devait en être tout autrement : les amis de Séjan, c'est-à-dire tout ce qui lui avait fait la cour, tout ce qui avait flatté ses premiers esclaves, étaient une belle matière à proscription. Il se mêlait à cette poursuite, vaste et indéterminée, quelques ressentiments d'honnêtes gens. Le sénat osa deux ou trois fois profiter de l'occasion pour frapper, parmi la foule des proscrits, quelques bien infâmes délateurs. Le moment était chanceux pour ceux-ci ; ils avaient beaucoup à gagner, beaucoup à perdre.

On connaît l'horrible supplice des enfants de Séjan¹. Les prisons étaient remplies de ses amis ou de ceux qui passaient pour tels. Tibère, fatigué, les fit massacrer tous à la fois (33). Ce fut un affreux carnage. Il y en avait de tout sexe et de tout âge, d'illustres et d'inconnus ; il y avait des cadavres entassés, d'autres épars çà et là : on les jetait dans le Tibre sans que leurs parents pussent seulement en approcher. Des gardes étaient là épiaut chaque douleur, et tous ces corps flottèrent à l'aventure, sans que personne osât (tant les liens de la vie humaine étaient brisés !), en ramener un seul sur le rivage, ou rendre le moindre honneur à ceux que le flot y portait.

et suiv. ; Senec., *de Tranquillitate animi*, 11 ; Suet., *in Tiber.*, 65 ; Joseph., *Antiq. Jud.*, XVIII, 8.

1. « Il fut arrêté que l'on sévirait sur ce qui restait des enfants de Séjan ; la colère du peuple s'adouçissait pourtant, il avait vu assez de supplices ! On porte donc les deux enfants en prison, le fils qui comprenait son sort, la jeune fille qui s'en doutait si peu, qu'elle demandait : « Quelle était sa faute ? où la menait-on ? Elle ne le ferait plus, ajoutait-elle, et les châtimens de son âge pouvaient bien suffire. » Selon les auteurs contemporains, comme il était inouï qu'une vierge eût été mise à mort par les triumvirs, la fille de Séjan fut violée par le bourreau, puis aussitôt étranglée, et ces deux cadavres d'enfants furent jetés aux gémonies. » Tacite, *Annal.*, V, 9. — V. aussi Dion, LVIII, et Suet., *in Tiber.*, 61, d'après lequel il semble que cet acte de cruauté monstrueuse se soit renouvelé plus d'une fois.

Ce fut alors le plus haut période des cruelles passions de Tibère. Accoutumé à la terreur universelle, bien enfermé dans sa retraite, alléché par le sang qu'il avait goûté, il n'eut plus de frein ni de mesure. Des enfants de neuf ans, selon Suétone, furent punis du dernier supplice. Le deuil devint matière à accusation ; les femmes, qu'il était plus difficile de condamner sous d'autres prétextes, furent poursuivies pour cause de douleur (*ob lacrymas*)¹. Tout pliait devant Tibère ; le sénat était d'une servilité fatigante pour lui-même. Dion rapporte que les deux consuls qui venaient de célébrer le vingtième anniversaire de son règne avec tout le luxe ordinaire d'encens et de flatteries, furent aussitôt accusés, et reçurent leur sentence de mort. Asinius Gallus, condamné par le sénat au moment où il était à la table du prince, attendit pendant trois ans l'exécution de son jugement. C'était, en effet, un jeu de Tibère de faire languir les proscrits en face du supplice ; à l'un d'eux qui lui demandait la mort, il répondit : « Je ne suis pas encore réconcilié avec toi. » Enfin, trois ans après la chute de Séjan, on poursuivait encore ses amis ; et Tibère, impatient d'être au courant des supplices, était venu, non pas dans Rome, où la peur lui défendit à jamais de rentrer, mais aux portes de cette ville, recevant les nouvelles d'un jour à l'autre, assistant ainsi aux actes de sa justice et correspondant sans retard avec ses bourreaux (35).

J'ai poussé tout de suite les événements jusque-là. L'histoire de Séjan complète celle de la famille impériale, qui forme la partie extérieure, la partie dramatique de l'histoire de Tibère ; j'ai réduit tout cela en aussi peu de pages que j'ai pu : en voilà bien trop sur ces hideuses pas-

1. Tacite, *Annal.*, VI, 10.

sions. Ce palais des Césars fut un vrai coupe-gorge domestique. Je donne en appendice une généalogie, bien technique et bien aride, de la postérité de César et d'Auguste. Qu'on veuille bien cependant la parcourir et compter la série des crimes domestiques qui y sont énumérés. Je ne crois pas que sur une terre européenne il y ait jamais eu un palais aussi ensanglanté et des boucheries de famille comparables à celles qui signalaient le premier siècle de l'empire romain. Il faut chercher des analogues en Perse ou en Tartarie, et je ne sais même si on en trouverait. Je ne connais pas de meilleure réponse au triste paradoxe de ceux qui veulent voir dans le premier siècle de l'empire romain un temps de progrès démocratique, social et humanitaire.

§ II. — LA POLITIQUE DE TIBÈRE.

Mais ce sont là les faits et non pas les choses, les événements sans leur principe, l'énigme sans le mot. Voyons quelle était la vie, l'économie sociale de l'empire. J'ai dit comment Tibère s'était fait d'abord humblement et obscurément administrateur ; mais peu à peu, tout en rappelant sans cesse les exemples d'Auguste, il renonçait à sa politique, et, se retirant doucement de cette lutte qu'Auguste avait entreprise contre la Rome nouvelle, il laissait tomber une à une des traditions un moment relevées.

Entre la vieille Rome et la Rome cosmopolite, de quoi s'agissait-il ? D'une vaisselle d'étain ou d'une vaisselle d'or, d'une robe de laine ou d'une robe de soie (habit commun aux hommes et aux femmes, déshonneur du sexe viril)¹,

1. Ne vestis serica viros fœdaret. (Tacite, *Annal.*, II, 33.)

d'un faisan ou d'un *attagen* de moins sur la table, d'un souper de 200 sesterces (33 francs) comme le prescrivait Auguste, ou d'un souper de 10 millions de sesterces comme le fit Caligula. La question du luxe dominait tout. Il aurait fallu pour faire vivre l'État et faire vivre les pauvres que les riches se résignassent à vivre comme eux.

La puissance de l'esprit officiel chez les Romains pouvait seule soutenir un peu la vieille morale des lois somptuaires. Il y avait encore de scrupuleux édiles qui criaient au scandale quand ils voyaient sur le marché trois beaux poissons se vendre 30,000 sesterces (7,970 francs)¹, qui passaient en grondant devant les maisons de jeu, qui soupçonnaient finement qu'on ne leur disait pas le véritable prix auquel on avait acheté ces beaux vases de Corinthe. Il y avait des sénateurs qui, sans pitié pour l'embarras de leurs collègues, se plaignaient de la familiarité de ceux-ci avec des histrions et des pantomimes. Il y avait, en un mot, quantité de vieilles lois que le sénat n'osait guère attaquer, mais se souciait moins encore de remettre en honneur ; quantité de vieilles questions que Tibère aimait mieux, disait-il, traiter par lettres que de vive voix, pour ne pas voir trop de figures embarrassées autour de lui². L'esprit du siècle était bien fort : Auguste lui-même, malgré les rigoristes du sénat, n'avait osé toucher à la parure des

1. Suet., *in Tiber.*, 34. C'étaient des surmulets, poissons très-recherchés. « On envoya à Tibère un surmulet de quatre livres et demie, qu'il fit porter au marché et mettre en vente. « Mes amis, dit-il, je me trompe bien, si ce n'est Octavius ou Apicius qui l'achète. » Il fit plus que gagner son pari ; il y eut enchère entre eux deux : Octavius l'emporta, et ses amis l'honorèrent beaucoup d'avoir payé 5,000 sest. un poisson que César vendait et qu'Apicius n'avait osé acheter. » Sénèq., *Ep.* 95. Un de ces poissons fut payé sous Caligula 8,000 sest. Pline, IX, *Hist. nat.*, 17. D'autres, 6 à 7,000 sest. Juvénal, IV, 45. Macrobe, II, 42.

2. Tot a majoribus repertæ leges, tot quas divus Augustus tulit, illæ oblivione, hæ... contemptu abolitæ. (Tacite, *Annal.*, III, 54.)

sions. Ce palais des Césars fut un vrai coupe-gorge domestique. Je donne en appendice une généalogie, bien technique et bien aride, de la postérité de César et d'Auguste. Qu'on veuille bien cependant la parcourir et compter la série des crimes domestiques qui y sont énumérés. Je ne crois pas que sur une terre européenne il y ait jamais eu un palais aussi ensanglanté et des boucheries de famille comparables à celles qui signalaient le premier siècle de l'empire romain. Il faut chercher des analogues en Perse ou en Tartarie, et je ne sais même si on en trouverait. Je ne connais pas de meilleure réponse au triste paradoxe de ceux qui veulent voir dans le premier siècle de l'empire romain un temps de progrès démocratique, social et humanitaire.

§ II. — LA POLITIQUE DE TIBÈRE.

Mais ce sont là les faits et non pas les choses, les événements sans leur principe, l'énigme sans le mot. Voyons quelle était la vie, l'économie sociale de l'empire. J'ai dit comment Tibère s'était fait d'abord humblement et obscurément administrateur ; mais peu à peu, tout en rappelant sans cesse les exemples d'Auguste, il renonçait à sa politique, et, se retirant doucement de cette lutte qu'Auguste avait entreprise contre la Rome nouvelle, il laissait tomber une à une des traditions un moment relevées.

Entre la vieille Rome et la Rome cosmopolite, de quoi s'agissait-il ? D'une vaisselle d'étain ou d'une vaisselle d'or, d'une robe de laine ou d'une robe de soie (habit commun aux hommes et aux femmes, déshonneur du sexe viril)¹,

1. Ne vestis serica viros fœdaret. (Tacite, *Annal.*, II, 33.)

d'un faisan ou d'un *attagen* de moins sur la table, d'un souper de 200 sesterces (33 francs) comme le prescrivait Auguste, ou d'un souper de 10 millions de sesterces comme le fit Caligula. La question du luxe dominait tout. Il aurait fallu pour faire vivre l'État et faire vivre les pauvres que les riches se résignassent à vivre comme eux.

La puissance de l'esprit officiel chez les Romains pouvait seule soutenir un peu la vieille morale des lois somptuaires. Il y avait encore de scrupuleux édiles qui criaient au scandale quand ils voyaient sur le marché trois beaux poissons se vendre 30,000 sesterces (7,970 francs)¹, qui passaient en grondant devant les maisons de jeu, qui soupçonnaient finement qu'on ne leur disait pas le véritable prix auquel on avait acheté ces beaux vases de Corinthe. Il y avait des sénateurs qui, sans pitié pour l'embarras de leurs collègues, se plaignaient de la familiarité de ceux-ci avec des histrions et des pantomimes. Il y avait, en un mot, quantité de vieilles lois que le sénat n'osait guère attaquer, mais se souciait moins encore de remettre en honneur ; quantité de vieilles questions que Tibère aimait mieux, disait-il, traiter par lettres que de vive voix, pour ne pas voir trop de figures embarrassées autour de lui². L'esprit du siècle était bien fort : Auguste lui-même, malgré les rigoristes du sénat, n'avait osé toucher à la parure des

1. Suet., *in Tiber.*, 34. C'étaient des surmulets, poissons très-recherchés. « On envoya à Tibère un surmulet de quatre livres et demie, qu'il fit porter au marché et mettre en vente. « Mes amis, dit-il, je me trompe bien, si ce n'est Octavius ou Apicius qui l'achète. » Il fit plus que gagner son pari ; il y eut enchère entre eux deux : Octavius l'emporta, et ses amis l'honorèrent beaucoup d'avoir payé 5,000 sest. un poisson que César vendait et qu'Apicius n'avait osé acheter. » Sénèq., *Ep.* 95. Un de ces poissons fut payé sous Caligula 8,000 sest. Pline, IX, *Hist. nat.*, 17. D'autres, 6 à 7,000 sest. Juvénal, IV, 45. Macrobe, II, 42.

2. Tot a majoribus repertæ leges, tot quas divus Augustus tulit, illæ oblivione, hæ... contemptu abolitæ. (Tacite, *Annal.*, III, 54.)

femmes¹. Mais, singulier contraste! Auguste, avec son esprit de grâce et de tempérament, n'en avait pas moins géné, autant qu'il était en lui, la pente de son siècle : Tibère, en lui laissant peu à peu reprendre son cours, ne lui en faisait pas moins une mine triste et grondeuse. Quand il s'agissait de quelqu'une des questions vitales de cette époque, des lois somptuaires, des lois sur le mariage, de toutes les bornes qu'Auguste avait voulu poser contre la décadence des mœurs romaines et que chaque jour le reflux du siècle travaillait à renverser; Tibère prenait son front ridé, sa voix d'amertume et de reproche, il parlait comme les vieux Appius ses ancêtres, et concluait cependant en faveur du siècle. Il lui ouvrait quelque porte pour échapper à la prison dans laquelle Auguste avait voulu le renfermer, ou du moins il tenait entr'ouvertes celles que de vieux grondeurs auraient voulu voir closes à toujours². Tibère cependant, en ce qui le touchait, donnait le bon exemple : très-parcimonieux pour son propre compte, il faisait servir à des repas solennels une moitié de sanglier; et depuis que les acclamations du peuple lui avaient arraché la liberté d'un comédien, son esclave, il avait juré qu'on ne l'y reprendrait pas et ne donnait plus de spectacle au peuple. Mais c'était affaire d'économie personnelle et, comme prince, il ne voyait pas trop de mal à ce que les grandes fortunes et les grandes familles, dont il avait toujours peur, se ruinaient en vases d'or, en habits de

1. Dion, LIV, 46.

2. Actes législatifs à ce sujet : an 15, S. C. contre la licence des pantomimes; an 16, contre les habits de soie et la vaisselle d'or massif; an 20, adoucissements aux lois sur le mariage; an 21, expulsion des histrions; an 22, délibération au sénat sur le luxe. V. Tacite, *Annal.*, I, 77; II, 33; III, 28, 52 et suiv.; Suet., *in Tiber.*, 34, 37; Dion, LVII, p. 617.

On cite cependant un S. C. Calvisianum (26) et un S. C. Persicianum (34), qui sur certains points aggravaient la loi sur le mariage. Ulpien, XVI, 1, 3, 4.

soie, en châteaux immenses, en multitude d'esclaves; à ce que les âpres et insatiables passions qui dévoraient la jeunesse, devinssent plus ardentes et plus amères; à ce que les haines de famille s'aigrissent; à ce que les grands noms vinsent se déshonorer et périr dans les dissensions domestiques, les empoisonnements et les adultères. Tout cela ne gâtait rien à sa politique.

Car, en s'éloignant ainsi de la politique romaine d'Auguste, il commençait à entrevoir une politique nouvelle et d'autres appuis. Il y avait déjà, sous la république, des lois contre ceux qui *auraient diminué la majesté du peuple*. Il y avait, entr'autres, une loi de Sylla (Cornelia, an 671 de Rome), et une loi de César (Julia, en 706). Mais qu'était-ce que *diminuer la majesté du peuple*? Ce n'était rien, c'était tout. C'était ce que nous appelons *lèse-majesté*, haute et petite trahison, crime politique, complots, manœuvres, mots vagues et indéfinis dont l'arbitraire généralité est nécessaire sans doute, puisque partout il y a dans les lois quelque chose de pareil.

Mais n'oublions pas que la patrie, que le peuple était dieu, divinité plus sévère que les bénins dieux de l'Olympe qui, eux, savaient entendre la plaisanterie. La sédition ou le complot était donc en même temps une impiété, et les lois de majesté (ce mot-là même n'appartient qu'aux dieux) joignaient au vague des lois politiques la rigueur des lois de sacrilège. Un mot, un sourire pouvait être un blasphème envers le dieu, aussi bien qu'une attaque à main armée était un attentat envers le souverain.

Quand finit la république, la divinité du peuple passait naturellement à l'empereur. Le César était la patrie incarnée; la patrie était dieu, César devait être dieu. Si cela souffrit difficulté, ce fut de la part des empereurs eux-

mêmes : Auguste et Tibère eurent peine à obtenir de n'être dieux qu'après leur mort. Depuis Hercule et Jupiter, ou au moins depuis Alexandre, rien n'était à si bon marché que d'être immortel.

L'empereur commençait donc à être investi de toute la sainteté du peuple; l'empereur vivant était un souverain à défendre contre la trahison; l'empereur mort, et bientôt même l'empereur vivant fut un dieu à venger du sacrilège¹. La loi Julia vint donc tout d'abord s'appliquer à la *majesté* des empereurs, et Tibère, consulté sur la question, n'eut qu'à répondre : « Observez les lois. »

D'ailleurs, comme cette loi frappait tout, elle pouvait servir aussi la justice; elle pouvait tout faire, même un peu de bien. Des chevaliers obscurs et coupables, de riches publicains qui s'étaient engraisés dans les provinces, des gouverneurs qui avaient pillé, des femmes de grande maison dont Tibère aimait à publier les désordres (utilisant ainsi la vieille morale romaine qui faisait de l'adultère un crime capital) : telles furent les premières victimes². C'était un merveilleux légiste que Tibère; habile à trouver des ressources pour toutes ses passions dans l'arsenal des lois anciennes, à « cacher sous de vieux noms des scélératesses toutes nouvelles³, » homme d'une religieuse légalité, parce qu'il pensait que la légalité souffre tout; déjà cependant âpre justicier et se cachant dans un coin du tribunal pour voir si son préteur châtiait bien⁴.

1. « Déjà les offenses envers l'empereur étaient qualifiées d'impiété, » dit Dion, LVII, p. 607. Cette expression devint classique sous les règnes suivants.

2. V. Tacite, *Annal.*, II, 50; III, 22 et suiv.; IV, 42, 52; VI, 29, 40, 47. Accusations d'inceste, VI, 19 et ailleurs.

3. *Proprium id Tiberio scelera nuper reperta priscais verbis obtegere.* (Tacite, *Annal.*, IV, 9.)

4. *Id.*, I, 75. Dion, LVII.

Ainsi marcha-t-il humble et timide, tant que vécut Germanicus; ainsi laissa-t-il doucement « grandir sa loi de majesté¹; » mais peu à peu il se sentit fortifié, et c'est ici qu'il sut se servir de cette jeunesse des écoles dont nous parlions.

Chez les anciens, le droit d'accuser, comme chacun sait, appartenait à tous; l'accusation était populaire. Un jeune homme, tout frais émoulu des combats de l'école, lancé dans la lice bien des fois sanglante des partis, ne connaissait rien de mieux que de jeter dès l'abord le gant au parti contraire, de prendre un homme corps à corps et de l'accuser. La vérité de l'accusation importait peu. Il s'agissait d'obtenir une victoire pour son parti, de faire exiler un adversaire. L'accusation était le début², elle était plus hardie, plus brillante, plus honorée que la défense : l'humanité n'était pas une vertu chez les anciens; Sénèque la défend au stoïcien, et Virgile dit du sage : « Il n'a ni pitié pour le pauvre, ni envie pour le riche³. » Crassus fut accusateur à dix-neuf ans, César à vingt et un, Pollion à vingt-deux⁴.

Avec cela se combine un trait remarquable des mœurs

1. *Adolescebat interea lex majestatis.* (Tacite, *Annal.*, II, 50.)

2. « Célius a voulu, selon la tradition de nos aïeux, et à l'exemple de ceux qui sont ensuite devenus les plus illustres de nos concitoyens, chercher dans quelque illustre accusation l'occasion de faire apprécier son mérite au peuple romain... » Et plus bas : « Je ne loue pas ici sa modération, ce n'est pas la vertu de cet âge. Je loue cette impétuosité de son âme, ce désir d'avancer, cette ardeur pour la gloire... » Cic., *pro Cælio*, 30, 31.

3. Nec ille
Indoluit miserans inopem aut invidit habenti.
(*Georg.*)

Bossuet se souvient de cette pensée, mais en la corrigeant admirablement : « Puisse-tu, mon frère, ne jamais sentir ni dureté pour le pauvre, ni envie pour le riche. » *Sermons*.

4. Tacite, *de Orat.*, 34; Quintil., XII, 6.

anciennes. L'inimitié n'était pas, comme chez nous, quelque chose d'équivoque, qu'on avoue à peine, qui se cache sous des formes polies ou sous l'affectation de l'indifférence; c'était quelque chose de patent, d'authentique, de formel, de déclaré. On entamait une inimitié, pour ainsi dire, comme on entame un procès; c'était une affaire, que l'on commençait en faisant dire solennellement à un homme qu'on n'était plus son ami¹, qui se terminait en plein Forum devant des juges, en lui faisant, par sentence politique, interdire le feu et l'eau. Souvent un homme se jetait dans un parti pour être à même d'y défier son ennemi; c'était le duel de ce temps-là. Il s'y mêlait du point d'honneur: Cicéron a besoin de se justifier par l'intérêt public d'avoir fait cause commune avec ceux qui avaient été ses ennemis². On se glorifiait d'avoir des inimitiés, de les entreprendre, de les soutenir, de les mettre à fin³; il y en avait d'héritaires dans les familles⁴; en un mot, dans l'apreté de cette vie parlementaire, elles étaient à la fois un devoir, une gloire, un objet d'ambition: et pour les soutenir, la grande arme était l'éloquence.

1. C'est ce que fit, « selon la coutume des ancêtres, » Germanicus à l'égard de Pison. Suet., *in Calig.*, 3. Tacite, *Annal.*, II, 70. « La coutume de nos aïeux, dit Tibère dans Tacite, lorsqu'ils rompaient une amitié, était d'interdire leur maison à celui avec qui ils voulaient que leurs relations cessassent: c'est ce que j'ai fait à l'égard de Labéon. » Tacite, *Annal.*, VI, 29. — A ceci se rapportent ces expressions romaines: inimicitias suscipere, exercere, deponere (Cic., *passim*); amicitiam renuntiare (Tacit. et Suet., *loc. cit.*); hospitium renuntiare (Cic., *in Verrem*, II, 36; Tit.-Liv., XXV, 48); domo interdicare (Suet., *in Aug.*, 66; Tacite, *Annal.*, VI, 29).

2. *De Provinciis consul.*, 8. Et plus bas: « J'ai reçu une injure, j'ai dû être ennemi, je ne le nie pas, » 18. Et ailleurs encore.

3. Jus potentissimum quemque vexandi et inimicitiarum gloria. (Tacite, *De orator.*, 40. Et ailleurs: « Cecina, homme nouveau, récemment rentré au sénat, voulait se rendre célèbre par d'illustres inimitiés. » *Id.*, *Hist.*, II, 53.

4. Assignatæ domibus inimicitie. (Tacite, *de Orat.*, 36.) « Varron accuse Sabinus, cachant sous le voile des inimitiés paternelles sa honteuse complaisance pour Séjan. » *Id.*, *Annal.*, IV, 49.

Sous l'empire, tout cela subsista, mais sans cette union avec la vie publique qui donnait à ces passions un but, une utilité, une grandeur. Il y eut, comme par le passé, des haines personnelles et des haines de familles: le désordre, le luxe, l'habitude de l'empoisonnement, l'amoindrissement des fortunes, ne faisaient que les rendre plus violentes. De ces familles dissolues et ruinées, sortait cette jeunesse que nous avons décrite, hardie, sans moralité, souvent sans argent, âme damnée de qui lui ferait une fortune et un nom, bourrée de rhétorique, sentant bouillonner en elle son ambition sans but et son inutile faconde.

Pour ces jeunes gens, comme pour leurs ancêtres, la porte de l'accusation était la première ouverte; mais dépouillée de la grandeur de la vie politique, cette carrière devenait tout à fait infernale; il n'y avait plus, même en apparence, de but désintéressé, il n'y avait que la vengeance et plus souvent le métier. Ce métier était celui de délateur (célèbre dans la Rome impériale): métier profitable; car il avait bien fallu intéresser ce droit d'accusation ouvert à tous, sans être imposé à personne, et l'accusateur recevait de la loi une part dans les confiscations¹. Ainsi toutes les institutions républicaines portaient leur fruit de despotisme. La délation menait plus loin encore: à faire parler de soi, à se faire redouter, admirer même, à recevoir des saluts dans le Forum, à avoir le matin des clients dans son antichambre, à se faire voir au Champ de Mars par une foule d'empressés; on faisait trembler les familles, on inclinait sous soi l'orgueil des grandes maisons, on avait sous sa protection des villes et des

1. Le quart dans les poursuites de lèse-majesté. Tacite, *Annal.*, IV, 20. Sur les récompenses des délateurs et des témoins, V. Suet., *in Tib.*, 61; Dion, LVIII; Tacite, *Annal.*, II, 32; IV, 30; VI, 47.

provinces; un roi était trop heureux de l'amitié d'un délateur¹.

Ceux qui commencèrent ce métier furent d'abord des hommes vulgaires, ignobles, méprisés; mais bientôt les ambitions, les grands talents y vinrent. Les mêmes noms qui figurent dans les thèmes du professeur Sénèque, comme ceux d'illustres rhéteurs ou d'écoliers de grande espérance, les noms d'Haterius, de Romanus Hispo, se retrouvent dans Tacite comme ceux de délateurs illustres; nous les avons laissés à l'école, nous les revoyons au sénat en face d'accusés².

Et pendant que ces hommes, usant de leur liberté dans les limites légales, évoquaient, *more majorum*, dans le champ clos de l'accusation, toute gloire, toute supériorité, toute richesse; traduisaient devant les juges et devant le monde les désastres et les dissensions des familles, en y ajoutant le crime de lèse-majesté, « complément obligé de toute accusation³ » : Tibère pouvait se tenir tranquille, il n'était pour rien là-dedans; chacun était dans son droit. Bien plus, au-dessous des délateurs, ceux qui ne pouvaient aspirer à ce noble métier formaient une armée de témoins et d'espions; armée payée comme ses chefs, car la loi leur

1. Tacite, *de Orat.*, 5, 6.

2. Voici ce que dit Tacite de l'espèce d'hommes qui faisaient le métier d'accusateurs :

« Le premier métier de Junius Othon avait été celui de maître de rhétorique : le crédit de Séjan le fit sénateur. A force d'effronterie, il cherchait à sortir de son obscurité première... Brutidius avait de hautes facultés; s'il eût suivi la voie droite, il pouvait arriver au premier rang. Mais l'impatience le dévorait; il fallut d'abord qu'il dépassât ses égaux, puis ceux qui marchaient devant lui, puis enfin sa propre ambition et son propre espoir... » *Annal.*, III, 66. — « Haterius, plus haï que tous les autres, tout affaibli par de longs sommeils et par des veilles licencieuses, assez oisif et assez lâche pour n'avoir point à craindre la cruauté même de Tibère, méditait entre le jeu et la débauche la perte des plus nobles citoyens. » *Ibid.*, VI, 4.

3. *Ibid.*, III, 38.

donnait des récompenses; armée active, partout répandue, surveillant les pas, les paroles, entrant dans toutes les confidences, provoquant toutes les indiscretions, les dénonçant toutes; sans cesse en correspondance avec César, qu'elle informait secrètement et qu'elle dispensait de monter une police.

Ce système d'accusation, au reste, commença doucement et modestement, comme tout se faisait sous Tibère. Longtemps il se refusa à laisser punir ceux qui l'injuriaient. Mais pouvait-il laisser impunis ceux qui outragèrent la mémoire du dieu Auguste? S'il n'y avait que trahison à outrager Tibère, il y avait sacrilège à offenser Auguste¹. Briser sa statue, s'habiller, se déshabiller, fouetter un esclave devant son image, le porter sur une bague ou même sur une pièce de monnaie lorsqu'on entrait dans un lieu déshonnéte², était des crimes capitaux. Bientôt le portrait de Tibère devint aussi respectable que celui de son prédécesseur. Une image de César à la main, l'esclave menaçait son maître; sur le seuil même du sénat, une femme poursuivait de ses injures le juge qui l'avait condamnée, et si on voulait l'arrêter, mettait devant elle le portrait de l'empereur³. Un poète qui, dans une tragédie, avait fait adresser des injures à Agamemnon, passait

1. « Tibère, dit Pline, n'a placé Auguste parmi les dieux que pour inaugurer les accusations de lèse-majesté. » *Panég.*, 41. V. aussi Dion, LVII, p. 615.

2. V. Tacite, *Annal.*, I, 72, 74; II, 50; III, 38, 67; VI, 48; XIV, 48; Senec., *de Benef.*, III, 26; Suet., 58. « Paulus soupait avec plusieurs convives, ayant au doigt le portrait de Tibère sur une pierre précieuse. Je serais un sot, dit Sénèque, si je cherchais un détour pour dire qu'il prit un pot de chambre. Maro, un des plus actifs délateurs de ce temps, s'en aperçut, prit les convives à témoin que l'image de l'empereur avait été profanée; il dressait déjà une dénonciation, quand un esclave, qui avait tout suivi et avait dérobé à temps l'anneau de Paulus, le montra à son propre doigt. » Senec., *Ibid.*

3. Tacite, *Annal.*, III, 36.

pour avoir manqué de respect au pouvoir¹. Un autre, par excès de hâte, avait composé l'éloge funèbre de Drusus, lorsque Drusus vivait encore; c'était lui porter malheur: il fut condamné à mort. Les superstitions de l'antiquité étaient appelées au secours de la tyrannie.

Quant aux vrais motifs de l'accusation, un peu de fortune, un peu de naissance, un peu de gloire, la haine d'un délateur suffisait. L'amour de l'argent, passion longtemps inconnue à Tibère, commençait à se développer en lui. Il doublait les impôts, il ne refusait plus les héritages. En vertu d'une loi oubliée, qui ne s'appliquait d'ailleurs qu'à l'Italie, les premiers citoyens de la Gaule, de l'Espagne, de la Syrie, de la Grèce, furent condamnés pour le seul fait d'avoir eu en portefeuille plus du tiers de leur fortune².

Voilà ce qu'était une accusation. L'homme à qui elle tombait sur la tête était marqué du doigt comme un pestiféré; on l'abandonnait de toutes parts; s'il passait dans les rues, on se mettait à fuir, et puis ensuite on revenait sur ses pas, et on se faisait voir de peur d'avoir montré sa peur; amis et parents laissaient un grand vide entre eux et lui. Il y avait une raison à cela: c'est que l'accusation gagnant de proche en proche comme la peste, d'un homme passait à sa famille, à ses amis, à ceux qui l'avaient salué, à ceux qui l'avaient vu. Pour ne pas être accusés, amis et parents se faisaient quelquefois accusateurs. La première pierre une fois jetée au proscrit, chacun se hâtait d'y ajouter la sienne; le moyen de se sauver était de le per-

1. Suet., *in Tiber.*, 61.

2. Sur cette passion de l'argent: « Ea prima Tiberio erga pecuniam alienam diligentia fuit. » (Tacite, *Annal.*, IV, 20, sur l'an 24.) *V. Id.*, I, 75; III, 18; VI, 2, 19; Suet., *in Tiber.*, 46, 49.

dre; le fils dénonça son père, le frère sa sœur¹. Ici se retrouvaient les traditions du patriotisme romain exploitées par le despotisme impérial; les délateurs immolaient leurs parents à Tibère, comme Brutus avait fait mourir ses fils, ou Horace sa sœur.

L'accusé presque toujours restait libre, et cependant ne songeait pas à fuir; pourquoi? Nous le savons peu; c'est un fait qui révèle dans la société antique mille circonstances étrangères à la nôtre. L'empire était si vaste, que la fuite semblait impossible. « En quelque lieu que tu sois, écrit Cicéron à Marcellus, songe que le bras du vainqueur peut t'y atteindre. » Nous avons l'exemple d'un seul homme qui tâcha d'échapper à la puissance de l'empereur; c'était un chevalier romain qui s'enfuyait chez les Parthes. On trouva cela étrange; on l'arrêta et on le ramena à Rome. Tibère s'en soucia si peu, qu'il le laissa vivre.

Où fuir d'ailleurs? au delà des bornes de l'empire on ne connaissait rien. L'empire romain n'était pas terminé par des limites absolument certaines; à ses extrémités, des royaumes tributaires, des peuples barbares à demi soumis, faisaient suite aux provinces gouvernées par les préfets et prolongeaient l'influence de l'empire². Où était la borne? Les proconsuls le savaient; les peuples le savaient à peine; elle était là où l'on ne connaissait plus rien, là où vivaient des peuples sauvages, où la géographie devenait fabuleuse. Il fallait vivre à Rome ou y mourir, vivre dans cette lumière, comme dit Cicéron, vivre de la pleine vie du Champ de Mars et du Capitole, comme ce Vénitien exilé qui revint à Venise sûr d'y trouver son supplice, mais aimant mieux mourir à Venise que vivre ailleurs.

1. Tacite, *Annal.*, IV, 28.

2. Regiones ultrà fines imperii, dubiæ libertatis. (Senec.)

Ni fuir, ni se cacher ! Ces deux espérances du proscrit, qu'à toutes les autres époques le dévouement a si puissamment aidées, étaient perdues pour le proscrit de Tibère. Personne n'avait foi en personne. Rome était pleine d'esclaves; des esclaves cultivaient la campagne : entre l'esclave et l'homme libre il n'y avait guère de liens d'humanité; c'était comme une autre nature. Au temps de Sylla, il y eut encore de nobles dévouements d'esclaves pour leurs maîtres. Sous Tibère, nous n'en trouvons plus; la peur et la trahison, l'espionnage volontaire, étaient partout, et la police, faite par la trahison et la peur, était bien autrement inévitable que ne l'est la police faite par le pouvoir¹.

L'accusé paraissait donc devant le sénat, juge suprême des accusations de lèse-majesté². Il se présentait seul devant tous ces hommes, courtisans, intimes complices ou tremblants ennemis du prince; devant ces vieilles toges qui avaient, les unes à se défendre de leur illustration, les autres à garder sauve leur obscurité; devant ces restes mutilés de l'aristocratie, ennemis les uns des autres, honteux de leurs noms, tremblants de leur gloire. En face de lui, trois, quatre, cinq accusateurs se réunissaient pour l'écraser; s'il avait gouverné une province, elle ne manquait pas d'envoyer contre lui quelque parleur disert, tout fier de se montrer sur le grand théâtre de Rome³. Et ce

1. « C'était là le plus affreux malheur de ce temps. Il n'était pas délation si infâme que dédaignassent d'exercer même les premiers du sénat, ouvertement quelquefois, souvent dans l'ombre. Toute différence avait cessé d'étranger ou de parent, d'ami ou d'inconnu, d'un fait nouveau ou d'un souvenir obscurci par le temps. Chacun, en hâte d'atteindre son proscrit pour se sauver lui-même, saisissait la première parole tombée dans un repas, dans une réunion au Forum, sur le sujet le plus frivole. La plupart ne voulaient que leur propre sûreté; mais il en était que le mal de la délation avait gagnés comme une peste. » Tacite, *Annal.*, VI, 17.

2. *Id.*, III, 49, 50, 61; VI, 9, 11.

3. *Id.*, III, 66-70; IV, 15.

n'étaient pas les accusateurs seulement : les témoins n'étaient point comme chez nous de simples narrateurs; ils discouraient, invectivaient, se fâchaient aussi librement, aussi oratoirement que personne; tous avaient été trop longtemps à l'école pour perdre les belles choses qu'ils y avaient apprises. De défenseur, il n'en est pas question; non que la défense fût interdite, mais nul n'osait s'y risquer¹. Alors pleuvaient, comme la grêle, les injures oratoires, l'imprécation, l'évocation, l'apostrophe, toutes les colères de la controverse, tous les souvenirs du rhéteur; on nageait en pleine déclamation. L'accusé, renversé par l'invective, se relevait à peine, que l'hypotypose ou la prosopopée venait l'écraser; il rendait le dernier soupir sous les foudres de l'apostrophe.

Ceci peut paraître puéril, mais rappelons-nous combien les anciens étaient puérils eux-mêmes; la puissance des phrases était immense. Quand Manlius fut accusé devant le peuple, on crut faire beaucoup contre lui, parce qu'on lui ôta un mouvement oratoire en lui ôtant la vue du Capitole qu'il avait défendu. On écoutait, on admirait, on se laissait persuader en artiste; l'immoralité du but inquiétait peu. L'habitude était vieille de séparer le talent de la conscience, d'applaudir à l'emphase des mots sans songer à la vérité des choses; cet homme avait bien parlé, que pouvait-on lui refuser?

A ces accusateurs, à ces témoins, s'ajoutait le grand moyen de la procédure romaine, la torture des esclaves. Seulement la loi défendait de mettre à la torture les esclaves qui appartenaient à l'accusé : en habile procu-

1. « Silanus fut accusé, ... et de peur qu'un de ses parents ne vint à son secours, on ne manqua d'ajouter l'accusation de lèse-majesté qui faisait du silence une nécessité et un devoir. » Tacite, *Annal.*, III, 6. Quelques exemples de dévouement : *Ibid.*, V, 8.

reur¹, Tibère sut éluder cette loi; il fit vendre aux agents du fisc les esclaves des accusés, et dès-lors ils purent être mis à la question sans le moindre scrupule légal.

Contre tout cela, contre ces témoignages, contre ces interrogatoires par la main du bourreau, contre ces ennemis hardis, effrontés, soutenus par César, habitués à la parole, l'accusé était seul, atterré, sans faconde: il perdait la force de nier les imputations les plus menteuses. Pourtant, s'il avait du cœur, il n'en était pas toujours de même. En ce temps où chacun tremblait pour soi, lorsqu'on s'était mis au-dessus de la crainte commune, il n'était pas difficile de dominer les autres en la leur rappelant. L'accusé pouvait se grandir au rôle d'accusateur, nommer de prétendus complices, ou même, sans se reconnaître coupable, dénoncer son ennemi. Alors, pour peu qu'il eût quelque éloquence, c'était une lutte épouvantable; ces deux hommes, l'un s'érigeant en délateur, l'autre descendu au rôle d'accusé, parlaient à outrance pour leur vie ou leur mort: vrai combat de gladiateurs, duel à mort dont Tibère était l'impassible et l'heureux spectateur, car il aimait toujours à voir aux prises l'un avec l'autre ceux qui avaient quelque puissance. Un accusateur ainsi accusé perdit la tête et s'enfuit; Tibère le fit ramener de force pour soutenir sa dénonciation jusqu'au bout².

Il y a plus: après la chute de Séjan, lorsque l'on poursuivait ses amis, un des accusés osa avouer qu'il avait été de ce nombre; mais en même temps il rappela au sénat, que le sénat tout entier en avait fait autant que lui: «*Nous*

1. «*Callidus et novi juris repertor.*» Tacite, *Annal.*, II, 30. Auguste, selon Dion, LV, serait le premier auteur de ce précédent.
2. V. Tacite, *Annal.*, IV, 28, 29.

avons flatté tout ce qui l'entourait, *nous* avons fait la cour à ses affranchis, *nous* avons été heureux de *nous* faire reconnaître de son portier.» Ce *nous* le sauva. Un autre, à qui l'on demandait le nom de ses complices, commençait à les désigner parmi ses juges; les pères conscrits tremblèrent sur leurs sièges, le désespoir de cet homme les menaçait tous: ils se hâtèrent d'étouffer sa voix par des murmures et de le condamner.

Il y avait une autre raison pour se hâter. La condamnation était presque toujours si certaine, que l'accusé, dès le premier moment, cherchait à y échapper par le suicide. Allait-il attendre dans sa maison que les pas des soldats vissent l'avertir qu'il était temps de mourir; que deux valets du bourreau lui passassent le lacet au cou dans un cul-de-basse-fosse? souffrirait-il que son corps fût traîné aux crocs, jeté aux gémonies; qu'on vendit ses biens sous la pique du préteur au profit du fisc; que ses accusateurs s'engraissassent de son patrimoine; que son testament, l'acte le plus solennel et celui qui tenait le plus au cœur du citoyen romain, fût déchiré? En se donnant la mort, il déroba ses restes à l'infamie, son testament à une honteuse radiation, aux mains des délateurs l'héritage de sa famille¹. Mais si l'accusé était pressé de mourir, Tibère et le fisc tenaient à le faire vivre jusqu'à sa sentence; il y avait donc une effroyable émulation à qui irait le plus vite de l'accusé ou des juges, l'un pour sauver ses biens et sa mémoire, l'autre pour sauver les droits du trésor. — «*Carnutius m'a échappé,*» disait Tibère d'un proscrit qui s'était tué². D'autres fois il fit le bon prince, et se plaignit que les accusés, en se donnant la mort, se dérobaient

1. Dion, LVIII, p. 631. Tacite, *Annal.*, VI, 29, 30.
2. Suet., *in Tiber.*, 54.

à sa clémence; il ne fut jamais si miséricordieux qu'envers les morts. Des accusés dont le procès dura plusieurs jours, prirent leur temps et se laissèrent mourir de faim; un autre qui s'était frappé d'une épée, fut amené au sénat tout sanglant, tout bandé, pansé pour le bourreau; un autre s'empoisonna devant ses juges: on ne prit pas le temps de le condamner; qu'importait, en une telle hâte, la formalité de la sentence? On l'emporta mourant, et on lui mit le lacet au cou comme déjà il ne respirait plus¹.

Dans une telle voie, on devait marcher vite. Ce n'était pas un tyran opprimant le peuple, c'était le peuple se déchirant lui-même au profit de son tyran. Bientôt l'accusation frappa au hasard, sur les pauvres, sur les obscurs, sur ceux que rien, si ce n'est des haines personnelles, ne lui recommandait; des exilés, des fils d'exilés furent ramenés de quelque lointaine province ou d'une île à moitié déserte, comme des gens qui eussent fait peur. On en vit venir de tout déshonorés par la misère, hideux, en haillons, sans que l'on sût qui se vengeait ainsi². Ce n'était plus vengeance, ce n'était plus soupçon; on n'en voulait plus à tels ou tels, on en voulait au premier venu pour faire peur à tous. A la fin de sa vie, il ne s'agissait plus pour Tibère de tuer ses ennemis, mais de tuer beaucoup: c'était Marat avec ses deux cent mille têtes.

En présence de tels faits, la vie privée de cette époque nous semble marquée d'une tristesse profonde. A travers une passion de luxe qui tenait du délire, des débauches gigantesques, des plaisirs frénétiques, on savait qu'avant le lendemain matin, un petit billet d'un accusateur à Tibère ou de Tibère au sénat pouvait vous conduire à une

1. Suet., *in Tiber.*, 61; Tacite, *Annal.*, VI, 40; Dion, LVIII.

2. Tacite, *Annal.*, IV, 13.

mort ignoble dans le cachot infect de Jugurtha. Cette société sans moralité et sans croyance, ne trouvant rien en elle-même qui l'aidât à envisager avec la dignité du vrai courage ce perpétuel danger suspendu sur sa tête, s'enivrait pour l'oublier; mais au milieu des orgies, un amer ennui la prenait au cœur. N'espérant en rien, vouée à des superstitions sinistres envers un destin qu'elle croyait aveugle, demandant à l'astrologie et aux présages la connaissance d'un inévitable avenir, fataliste et superstitieuse, sans vertu, sans philosophie, sans foi, elle croyait faire un acte de grandeur et échapper à l'inévitable loi du destin par le suicide. Le suicide, qui était la grande ressource contre Tibère, lui paraissait aussi la grande ressource contre elle-même. Tant de morts volontaires appelées et savourées avec bonheur par des proscrits dans le Forum, dans le sénat, dans la prison, partout où ils le pouvaient, accoutumèrent aisément Rome à ce genre de courage qui se fait si facilement imiter. On se tua par obéissance et par précaution, et sur un indice de la disgrâce de l'empereur, on se donna la mort afin de n'avoir rien à faire avec le bourreau. On se tua simplement par ennui de la vie (*tædium vitæ*); c'était le mot consacré. On s'enfermait dans sa chambre, on refusait les aliments, et l'on attendait sa fin. Ainsi, Lentulus, maître d'une grande fortune, ayant eu le malheur de faire Tibère son héritier, se laissa pousser par celui-ci, à force de chagrins et de craintes sourdes, à se donner la mort. Ainsi, Coccéius Nerva, ami et commensal du prince, illustre dans la jurisprudence, inattaqué par les délateurs, se laissa mourir, Tacite le dit, de la profonde tristesse que lui inspirait son époque¹.

1. Sur les suicides ordonnés par le prince, Tacite, *Annal.*, VI, 40. Sur Lentulus, dit l'angure, Suet., *in Tiber.*, 49; Senec., *de Benef.*, II, 27. II

D'où venait tout cela ?

La peur était le dieu de ce siècle. Et quelle était la raison de la peur ? Pourquoi cet abandon, cet isolement du proscrit, cette trahison universelle, ce manque de foi réciproque entre gens qui avaient le même intérêt et couraient le même danger ? pourquoi ce peuple tremblant dans les rues, fuyant au passage d'un proscrit ; détestant Séjan et n'ayant de courage contre lui qu'après sa chute ; adorant la mémoire de Germanicus, et lorsque sa famille est proscrite, osant à peine s'emouvoir un peu dans les rues, tout en protestant de son respect pour Tibère ? pourquoi ce sénat, le représentant de l'ancienne aristocratie, servant contre elle et contre lui-même les desseins du prince ? pourquoi Tibère même, le grand ressort de l'universel effroi, vieillissant dans la peur, blotti dans son nid de Caprée, consultant les astrologues sur la durée de sa vie, tremblant comme ceux qu'il faisait trembler ? Quelle était donc la cause première de cette terreur sans exception et sans borne ?

Ce n'était pas chez le peuple la crainte d'une puissante force matérielle : 9 ou 10,000 prétoriens réunis sous les murs de Rome, gens qui vivaient de plaisir, faciles à acheter, faciles à vaincre, n'eussent pas été contre une révolte de cette vaste cité une suffisante barrière. Les légions étaient disséminées sur les frontières, et disséminées par une politique qui les craignait bien plus qu'elle ne comptait sur elles : c'était auprès d'elles que les enfants de Germanicus avaient espéré trouver un refuge.

Mais il faut le dire d'abord : les masses sont bien plus inertes, leur action sur la vie sociale bien plus rare qu'on n'est tenté de le croire. En tout lieu et en tout temps, les

avait 400 millions de sest. (106,250,000 de fr.) Sur Nerva, Tacite, *ibid.*, VI, 26.

minorités gouvernent. Dans quelques pays du Nord, des moyens parfois un peu artificiels ont appelé une minorité plus forte, mais encore une minorité, à la fiction plutôt qu'à la réalité du gouvernement. Mais déjà si vous descendez en France, vous trouverez à certaines époques la loi plus empressée à donner que les masses à recevoir ; les magnifiques droits qu'elle offre, insoucieusement négligés pour un marché à faire ou pour une journée de moisson ; les salles d'élection laissées à quelques meneurs et à leurs dupes. C'est bien mieux encore dans le Midi, où la double facilité d'oublier et de vivre, les jouissances de l'oisiveté, l'heureux débarras de tout prévoyance, la vie jour à jour, heure à heure, rendent le peuple plus antipathique et plus étranger au drame trop sérieux de la vie politique ; pays ingouvernables par de tels moyens, si je m'en crois. Voyez les invalides révolutions de l'Espagne et de l'Amérique Espagnole, révolutions prétoriennes que fait un régiment, qu'un bataillon défait : et la nation que dit-elle ? La nation est ici, au coin de la rue, assise à terre quand elle ne peut avoir de meilleur siège, mangeant son macaroni, buvant son chocolat, fumant son cigare (si la révolution lui en a laissé un), savourant au moins, ce qu'on ne peut lui ôter, son beau soleil ; regardant la révolution passer, bien des fois ne laissant pas que d'en souffrir, mais ne songeant pas à s'en mêler ; faisant bien ou mal, mais faisant ainsi.

Ce n'est pourtant pas assez, chez des Romains surtout, pour expliquer cette patience de vingt ans, cette terreur si lâche de tout un peuple devant un vieillard sale et décrépité que le peuple à son tour faisait trembler. L'Italie, Rome elle seule, une légion, quelques grandes familles avec leurs esclaves et leurs clients, eussent pu faire une révolution.

Et cependant Tibère, au milieu de toutes ses craintes, ne paraît redouter qu'un assassinat et non une émeute.

Pourquoi donc ?

Voici, je crois, la cause fondamentale. La plupart des sociétés antiques reposaient sur l'égoïsme national : patriotisme dans les républiques, despotisme dans les monarchies, le principe était le même. Et croyez que le despotisme avait aussi ses héros et ses religieux dévouements. Hérodote raconte que, lorsque Xercès, vaincu en Grèce, s'enfuit dans son royaume, une tempête s'éleva pendant qu'il traversait la mer ; le pilote déclara que le navire était trop chargé et que la vie du roi était en péril. Le pont du navire était couvert des grands de la Perse, qui avaient suivi le roi. A cette déclaration, ils vinrent tous, les uns après les autres, mettre le front à terre aux pieds de Xercès, et se précipitèrent dans les flots. Il y a dans la simplicité de ce dévouement, quelque absurde qu'il soit, un certain grandiose qui étonne et qui vaut bien (en supposant la vérité des deux histoires) Curtius et son fameux cheval se précipitant dans l'abîme.

Dans le sein et comme à l'ombre de cet égoïsme national, croissaient, si je puis ainsi dire, une foule d'égoïsmes partiels de tribu, de caste, de corporation. Sur cet ensemble vivait le monde. L'égoïsme national, quoique fondé sur un esprit d'hostilité et de guerre, sur la haine de l'étranger (*hostis* veut dire à la fois étranger et ennemi), resserrait les liens de chaque société, la faisait une, la concentrait par l'exclusion de ce qui venait du dehors ; et, par les idées superstitieuses qui en étaient le principe, la ralliait plus complètement dans les républiques à l'aristocratie, dans les monarchies au souverain, qui était le nœud, et souvent même la divinité de ce système. A son tour, l'é-

goïsme d'association, de tribu, de famille surtout, formait entre les diverses portions de la société des liens durs, sanguinaires, mais puissants, et se rattachant tous à l'unité politique. Ce n'est pas ici le lieu de dire combien était imparfait cet ordre social, fondé en dernier résultat sur la division et la haine de peuple à peuple, par conséquent sur la guerre, l'extermination et le sang ; combien funeste à l'intérieur même des sociétés était ce système, qui ne reconnaissant rien de sacré dans la personne de l'homme, n'admettait point de droit ni de raison que le sujet pût faire valoir contre la république, et immolait, sans égard pour la justice, l'homme à la nation, à la tribu, à la famille : tout ce que je veux dire, c'est que telle était la base de tout ordre social avant le christianisme, et qu'il ne pouvait guère y en avoir d'autre.

La conquête romaine renversa cette base ; les égoïsmes nationaux, si je puis ainsi dire, furent tous fondus dans le grand égoïsme romain ; ils se réduisirent à la proportion de quelque gloriole de petite ville. En même temps, Rome, qui, plus que toute autre cité avait exalté en elle cet égoïsme national, Rome, chez qui les égoïsmes partiels et surtout celui de la famille étaient aussi plus puissants ; Rome, en s'étendant à l'excès, laissa échapper la maille première de ce réseau si serré, et relâcha en elle-même tous les liens de l'égoïsme national, comme elle les brisait chez les autres peuples. Ainsi la vieille base de la société païenne fut rompue ; le monde antique n'eut plus l'appui vicieux, mais l'appui sur lequel il reposait.

Mais en même temps tout cet égoïsme de société se brisait en égoïsme individuel. Ce que la philosophie enseignait était trop vague, trop dépourvu de base ; ce que la religion contenait, trop mélangé et trop puéril pour qu'il en

pût naître quelque lien puissant entre les hommes. La famille elle-même qui était, pour les anciens, plutôt une rigoureuse et politique unité, qu'une sainte, naturelle et affectueuse association, la famille n'avait plus assez de puissance pour maintenir ses droits. Personne ne tenait plus à personne. Cette complète dissociation, cet anéantissement de tout lien, même de famille, est horriblement prouvé dans Tacite ; il est prouvé par l'unité même et l'unité excessive du pouvoir.

Ainsi tout le monde étant divisé, tout le monde était faible, tout le monde avait peur. Voilà le secret de cette époque. Chacun se sentait sans appui. Dans une telle situation, celui qui attaque le premier a un ascendant terrible ; il fait acte de force, tandis que les autres sentent leur faiblesse. Chacun alors ne songe qu'à soi, se voit d'avance seul à seul contre cet ennemi, lui timide contre cet audacieux, lui faible contre ce fort ; il ne pense qu'à rester coi, à faire sa paix, à se sauver aujourd'hui ; viendra demain ce qui pourra. Ainsi, le premier attaqué reste isolé, tout l'abandonne. Tacite nous le dit : « La terreur avait brisé de force toutes les relations humaines¹. » Nul ne songeait que son tour allait venir ; on ne défendait pas autrui, on n'était pas défendu. Ce sentiment vulgaire qui nous porte à éteindre le feu pour qu'il ne gagne pas jusqu'à nous, cédait à la peur du moment présent. Je ne dirai pas la charité désintéressée, la charité chrétienne, mais l'égoïsme solidaire, l'égoïsme garde-national, celui qui secourt les autres pour en être secouru à son tour, eût été alors une vertu sublime.

Il ne faut donc pas s'étonner de la puissance et de l'uni-

1. Interciderat sortis humane commercium vi metus. (*Annal.*, VI, 19.)

versalité de cette terreur. La terreur croît par cela seul qu'elle existe ; on a peur de la peur qu'on a eue, on tremble parce qu'on a tremblé, on trahit parce qu'on a trahi ; le simple citoyen dénonce parce qu'il a dénoncé hier ; le sénat condamne parce qu'il a condamné. Une fois le parti de la peur préféré à celui de la résistance, il n'y a plus qu'à avancer dans la même route, et, de cette façon, quelques délateurs arrivent à faire trembler tout un peuple.

Et remarquez une chose : c'est que le premier instrument de Tibère était le sénat, le corps qu'il menaçait par-dessus tout, celui dont il était le plus détesté, dont il affectait de redouter les poignards, l'ennemi presque officiel de sa puissance. Le sénat était le centre de cette vieille nobilitas qui avant été vaincue à Pharsale, de ces hommes qui gardaient à leur foyer les images de leurs aïeux consulaires, qui avaient encore une clientèle, donnaient parfois encore des jeux au peuple, lui bâtissaient encore quelques monuments, entretenaient ceux dont leurs ancêtres leur avaient légué la conservation : « magnificence héréditaire, dit Tacite, qui n'était pas encore passée de mode¹. » Le sénat était le centre de ce gouvernement républicain que nous avons montré existant de droit, pendant que le gouvernement de César existait de fait. Le sénat, depuis que Tibère avait supprimé les comices, nommait les prêteurs et les édiles (César seul nommait les consuls) ; et, bien que ces choix se fissent sous l'influence et sur la proposition de César², le sénat gardait assez de puissance pour maintenir dans ces charges les anciennes familles, pendant que les familles nouvelles, les familles des affranchis et des parve-

1. Tacit., *Annal.*, III, 72.

2. *Id.*, I, 15, 81 ; Dion, LVIII, Juvénal, X, 77 ; Ovide, *Pontic.*, VI, 9, 67 ; Suet., in *Calig.*, 16.

nus du palais grandissaient dans les magistratures bourgeoises créées par Auguste. Ce fut même un moment sérieux pour Tibère, un moment où « il sembla qu'on allait pénétrer les secrets de la puissance impériale », lorsqu'on proposa dans le sénat de nommer les magistrats cinq ans d'avance ; c'était leur garantir par la certitude du pouvoir une sorte d'indépendance, donner à la *nobilitas* un moyen de faire corps et de s'entendre, au gouvernement républicain un moyen de devenir sérieux¹.

Voilà pourquoi le sénat était encore une puissance ; pourquoi, dans les commencements de Tibère, il s'y gardait une sorte de liberté, et le droit ancien de dire, à propos de tout, ce qu'on pensait des affaires publiques². Voilà pourquoi Tibère au temps de ses timides débuts, se levait devant les consuls, votait au sénat comme un simple membre et quelquefois y votait seul de son avis, renvoyait au sénat les députés des provinces et les rapports des généraux ; laissait relever la coutume aristocratique de faire, lorsqu'on entrait en charge, l'éloge solennel de ses ancêtres. C'est qu'alors il croyait de sa prudence de respecter « le droit ordinaire », comme dit Suétone, le droit public officiel de l'ancienne Rome.

C'est là ce qui explique dans le sénat et cette servilité habituelle et ces velléités de courage, ces hardiesses momentanées à regimber contre les délateurs, parfois à les condamner³. Un Pison ne craignait pas de dire que, fatigué du spectacle des délations et de l'espionnage, il allait

1. Tacite, *Annal.*, II, 36.

2. Erat adhuc frequens senatoribus, si quid è republica sentirent, loco sententiæ promere. (Tacite, *Annal.*, II, 33.)

3. Condamnations contre les délateurs. Tacite, *Annal.*, IV, 21, 31 ; VI, 3, 7, 30, 48. « L'accusateur le plus hardi, dit ailleurs Tacite, était saint et sacré : l'accusateur plus obscur et moins redoutable courait risque d'être puni. »

quitter Rome pour jamais, et c'était Tibère qui le suppliait de rester. D'impertinents sénateurs osaient prétendre devant César que, César absent, le sénat pouvait bien faire son devoir, et qu'une telle indépendance ne serait qu'honorable à la patrie¹. C'était encore au début de Tibère, le sénat se sentait le chef d'un système encore puissant, Tibère lui permettait cette ambition, et le sénat encouragé jouait presque à la république.

Mais plus tard le sénat paya cher sa position aristocratique et sa souveraineté officielle. Rempli des hommes que Tibère avait le plus à cœur de poursuivre, il frémissait chaque fois qu'on lui demandait une de ces illustres têtes ; mais il les livrait l'une après l'autre, espérant que peut-être l'avidité du tyran serait rassasiée, et chacun s'estimant trop heureux que ce ne fût pas son tour². Ainsi, le sénat et l'aristocratie se livraient, se mutilaient eux-mêmes, et je ne connais rien de plus caractéristique que cette simple note de Tacite : « Le pontife L. Pison cessa de vivre à cette époque ; chose étrange après une telle illustration, il mourut dans son lit ! » Le sénat était tellement décimé, que les sénateurs chargés de certains gouvernements, furent prorogés dans leurs fonctions, faute de pouvoir leur trouver des successeurs³.

Et maintenant, si de cette société et de ce sénat nous nous tournons vers les chefs de cette terreur, le grand moteur de toutes ces craintes, nous y verrons en même temps

1. V. Suet., in *Tiber.*, 31, 32 ; Tacite, *Annal.*, II, 34, 35.

2. « On accusa en masse Annius Pollion, Appius Silanus, Scaurus Mamerus, et avec Pollion, Vinicianus son fils, tous de haute naissance, plusieurs parvenus aux premières charges. Les sénateurs tremblèrent ; c'étaient tant d'hommes illustres : qui pouvait être pur de toute alliance, de toute amitié avec eux ? » Tacite, *Annal.*, VI, 9.

3. En l'an 33, la durée de ces fonctions fut portée d'un an à trois ou six. Dion, LVIII, p. 634 ; sur Pison, Tacite, VI, 40.

le plus grand trembleur de tout cet empire. Examinons de plus près ce que la tyrannie faisait de ce tyran ; regardons le monstre dans sa cage qu'il avait si bien verrouillée en dedans, qu'il pouvait à peine en sortir.

Au sein de la mer de Naples, à trois milles du rivage, vis-à-vis des belles côtes de la Campanie, s'élevait Caprée, prison au dehors, au dedans lieu de délices, rocher escarpé au sommet duquel s'apercevait le faite des douze villas construites par Tibère en l'honneur des douze grands dieux, les thermes, les aqueducs, les arcades qui servaient de pont au-dessus des vallées. Ce petit coin de terre, protégé par la mer contre le bruit du continent, par le mont Solaro contre toutes les rigueurs de la saison, avait déjà plu à Auguste, qui était venu y passer quatre années. Après Tibère, Néron y vint habiter aussi, tout tyrans qu'ils étaient, amateurs de la belle nature ! Dans la grotte d'azur que l'on vient de découvrir, on a retrouvé le reste des bains de Néron ; la sensualité romaine, à qui rien n'échappait, avait creusé un souterrain pour rejoindre la mer, et goûter les plaisirs d'un bain inouï sous cette grotte merveilleuse. En approchant de l'île, on doutait de pouvoir débarquer ; l'escarpement du rocher ne laissait aux barques qu'un seul point où elles abordaient. Il y avait là une sentinelle, et l'on s'apercevait du voisinage du prince.

En effet, depuis longtemps il avait quitté Rome. Une aussi grande ville n'était pas pour lui facile à habiter. De ce mouvement et de cette vie, quoi qu'on pût faire, s'élevait une sourde clameur qui lui reprochait ses crimes : c'était un billet jeté sur le théâtre, à sa propre place ; c'était l'invective hardie, en face, en plein sénat, d'un condamné ; les condamnés, seuls libres, osaient tout dire. Un autre jour ce fut un témoin, homme simple, jaloux de bien

faire, qui, croyant ne pouvoir dénoncer trop, se mit, devant les sénateurs et Tibère, malgré l'embarras de celui-ci et les murmures de ceux-là, à répéter tout au long, mot pour mot, ce qui dans Rome se disait en secret contre le prince. Tibère avait donc quitté Rome, fuyant ces reproches, fuyant aussi les adulations qui lui étaient insupportables, et faisant écarter durement par ses soldats le peuple courtisan qui venait s'humilier devant lui.

Une fois sorti de Rome, les astrologues l'avaient prédit, il n'y revint plus ; onze ans se passèrent ainsi jusqu'à sa mort. Ce n'était pas faute de précautions pour être en sûreté dans Rome s'il y rentrait : à la honte du sénat, il s'était fait accorder par ce corps d'y venir accompagné de gardes ; il avait ajouté qu'on fouillerait les sénateurs à l'entrée¹ : les sénateurs s'étaient prêtés à tout, et n'eurent pas même la triste récompense de voir César au milieu d'eux.

Il vint une seule fois près de Rome. Je ne sais quel instinct l'y appelait ; il y arrivait par des chemins détournés, comme pour observer cette ennemie. Je ne sais non plus quel instinct l'en détourna ; il n'était qu'à sept milles, il apercevait Rome, quand un serpent favori qu'il avait, mourut rongé par une multitude de moucherons. — « Craignons la multitude, elle est puissante. » — Voilà le présage qu'il en tira, et il revint sur ses pas.

Voyons-le donc maintenant dans sa sûre et délicieuse Caprée. Si, à travers les gardes et les espions, au risque de la vie, vous pénétrez jusqu'à lui, vous trouverez un hideux vieillard, la face moitié couverte d'ulcères et moitié d'emplâtres, chauve, courbé, à l'haleine fétide, avec des grands yeux de chat qui voient la nuit ; taciturne, plein

1. Dion, LVIII. Tacite, VI, 2.

de disgrâce et de hauteur ; usé par des débauches monstrueuses, tristes, cachées ; couché à table, achevant de s'enivrer ; discutant avec les grammairiens, ses bons amis, sur les cheveux de Phébus ou l'âge des coursiers d'Achille, ou bien parlant bas et gravement à Thrasyllé, qui, la nuit venant, montera sur la tour pour étudier encore les astres.

Thrasyllé était un Grec qui, à Rhodes, avait connu Tibère. Le futur empereur cherchait alors, permettez ce mot, à faire emplette d'un astrologue ; mais il avait une étrange manière d'essayer ceux qui se proposaient. Il les menait chez lui, par de hauts et horribles rochers, suivi d'un seul affranchi : du toit de sa maison, ils examinaient les astres ; Tibère consultait, l'astrologue répondait ; mais si la réponse lui paraissait suspecte d'erreur ou de tromperie, au retour, en descendant ces mêmes rochers, l'affranchi, bien bête et bien robuste, jetait l'astrologue à la mer. Quand vint Thrasyllé, Tibère lui demanda d'abord son horoscope. Thrasyllé lui prédit la pourpre impériale, et, dit-on même, tout son avenir. — Et toi ? as-tu pris ton propre thème de nativité ? — Thrasyllé étudie de nouveau le ciel, puis hésite, pâlit, étudie encore, semble surpris, épouvanté, s'écrie enfin qu'à l'heure même le dernier danger le menace. La défiance de Tibère ne tint pas contre cette preuve de science ; il l'embrassa, le félicita sur son coup d'œil divinatoire, lui donna toute assurance de salut, en fit son ami et son oracle.

Comme l'astrologue de Louis XI, Thrasyllé dominait par la peur l'esprit de son maître. Il lui arracha même des prisonniers. Tibère ne croyant pas à la divinité, mais au destin, ayant peur du tonnerre et se couvrant la tête de lauriers aux jours d'orage, n'avait de religion que son

astrolabe¹. Le fatalisme était la maladie de ce siècle, un des principes de sa dissolution, source féconde des pires superstitions, des superstitions athées.

Le prince est triste. Une lettre du roi des Parthes lui arrive, où ce souverain, peu civilisé, lui écrit : « Tu es un monstre, le meurtrier de ta famille ; la plus belle action que tu puisses faire, c'est de te tuer. » Lui-même, voici comme il écrit au sénat (je ne puis bien rendre la barbare obscurité de cette phrase, qui, dans un homme à qui ne manqua ni la raison, ni une certaine force d'esprit, doit faire croire au remords) : « Pères conscrits, ce que je vous écrirai, comment je vous écrirai, ou enfin si je vous écrirai quelque chose, que les dieux et les déesses me fassent périr d'une façon plus cruelle que je ne me sens périr chaque jour, si je le sais². »

Mais ce n'est pas tout ; le prince se meurt. Sa santé, longtemps conservée, cède enfin aux excès qui ont rempli sa vie ; il est vieux d'ailleurs et décrépité. Mais s'il souffre, s'il est triste, s'il est déchiré de remords, il le cachera. « Rapportez les tables, versez le vin ; le festin n'a pas duré assez longtemps ». Un jour, à l'amphithéâtre, il a voulu lancer un javalot sur un sanglier, ce coup l'a fait tomber épuisé. N'importe ! « point de médecin ; passé trente ans, il n'y a qu'un imbécile qui puisse s'en servir ». Personne ne doit soupçonner ce qui se passe, ni dans cette âme ni dans ce corps.

Les festins et le théâtre ne lui suffirent pas ; ce mou-

1. Circa deos et religiones negligentior; quippe addictus mathematicæ, persuasionisque plenus cuncta fato agi... (Suet., in *Tiber.*, 69.)

2. Quid scribam vobis, P. C., aut quomodò scribam aut quid omninò non scribam hoc tempore, dii me deæque pejus perdant quàm perire me quotidie sentio, si scio. (Tacite, *Annal.*, VI, 6.) Suet., in *Tiber.*, 67, rapporte cette lettre dans les mêmes termes.

rant se livre à d'étranges plaisirs. Ce vieillard dégoutant et vouté, à qui les femmes expriment leur horreur au mépris même de la mort, a des recherches de débauches qui ne se peuvent dire. Nous laissons ces beaux détails dans la traduction qu'en fit faire, dit-on, M. le duc de Choiseul pour l'édification des bonnes gens et l'honneur de son maître, le roi très-chrétien, Louis quinzième du nom.

Puis le soin de la justice appelait César. S'il y avait bonne justice à Rome, il n'y avait pas moins bonne justice à Caprée. Si l'on accusait dans le sénat, on accusait bien mieux encore dans le palais du prince. Seulement ici il y avait une recherche de tourments que l'on ne connaissait pas à Rome; au lieu du simple lacet des geôliers, il y avait une *carnificine*, comme on eût dit la chambre de la question, d'où, après d'horribles tortures, les coupables étaient jetés à la mer. Ce n'étaient pas des accusés seulement, c'étaient des hommes invités par lui, assis à sa table, que Tibère envoyait à d'atroces supplices. Il avait mandé auprès de lui, par amitié, un homme qui avait été son hôte à Rhodes; cet homme arrive, est pris pour un suspect et mis à la torture; pour cacher sa méprise, Tibère le fait tuer. C'est là encore ce misérable *pétri de boue et de sang*, comme l'avait bien deviné un de ses précepteurs; de vingt conseillers qu'au début de son règne il avait choisis parmi ses anciens amis, laissant à peine vivre deux ou trois; prêt à rendre le souffle et faisant encore tuer; enfin, lorsque, dans un repas, un nain, placé derrière lui avec ses autres bouffons, lui demandait: « Que fais-tu donc de Paconius! Pourquoi vit-il si longtemps? » réprimandant ce bouffon, mais ensuite écrivant au sénat de s'occuper de Paconius¹.

1. Sur cette justice personnelle de Tibère, V. Tacite, *Annal.*, VI, 40; Suet., *in Tibère.*, 60-72.

Cependant de fâcheuses nouvelles arrivaient des provinces. C'étaient la Gaule en révolte, l'Orient troublé, les Frisons que l'avidité des chefs romains poussait à la guerre, l'Arménie occupée par les Parthes, la Mésie par les Daces et les Sarmates¹. Pendant que Tibère suppliciait et s'enivrait à Caprée, tous les liens de l'empire allaient se relâchant. Depuis la mort de son fils Drusus, sa première sollicitude pour les affaires publiques avait sans cesse diminué. J'ai dit que la passion de l'argent s'était emparée de Tibère; par les confiscations, le numéraire s'accumulait dans ses mains avarés, et l'intérêt de l'argent haussait d'une manière désastreuse². Les routes n'étaient plus entretenues³; les provinces souffraient. Tibère ne s'occupait plus d'elles que pour leur demander leur contingent de proscrits, et faire passer les têtes les plus riches par les mains de son bourreau⁴. A quelques provinces, par fatigue de changer, il laissait éternellement les mêmes gouverneurs⁵: « Chassez, disait-il, les mouches qui sucent le sang d'un blessé, il en viendra d'autres plus affamées que les premières et le blessé souffrira davantage⁶ ». Mais les mouches dont parlait Tibère étaient insatiables, et, sous le règne d'Auguste, après une révolte des Dalmates: « Qui vous a poussés à l'insurrection? disait Tibère à leurs chefs captifs. — Toi-même, répondirent-ils, qui envoies pour nous garder, non des chiens, mais des loups⁷ ». A d'autres provinces, il ne donnait point de magistrats; il n'osait en choisir par méfiance de tous, ou bien, par méfiance de ceux

1. Suet., *in Tib.*, 41. Tacit., VI, 31.

2. Tacite, *Annal.*, VI, 46, 47.

3. *Id.*, III, 31; Dion, LIX.

4. Suet., *ibid.*, 49; Tacite, *Annal.*, VI, 48, 49.

5. Tacite, *ibid.*, I, 80; Suet., *ibid.*, 14.

6. Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 8.

7. Dion, LV.

qu'il avait nommés, ne les laissait pas partir. Toute sa pensée était de dissimuler le mal, traitant les maladies de l'empire comme la sienne propre, craignant surtout de donner trop de crédit à un homme, s'il lui permettait de faire la guerre¹.

Cette apathie, du reste, était celle de tous. Par moments, Tibère se plaignait que les hommes les plus capables refusassent le commandement des armées, qu'il fût obligé de descendre à des prières pour trouver des consulaires qui voulussent accepter les gouvernements. Il est vrai que lui-même ne donnait pas de tribuns aux légions, et qu'Arruntius, nommé depuis dix ans pour aller en Espagne, était depuis dix ans retenu par une accusation². Mais qui eût reproché à Tibère sa négligence ? Chacun étant occupé de son danger à Rome, qui eût pensé aux dangers lointains ?

Lorsqu'eut lieu la révolte de Sacrovir (an 20), qui souleva deux des nations gauloises, le bruit se répandit que soixante-quatre des peuples de la Gaule étaient en révolte, que les Germains avaient été appelés à faire alliance avec eux, que l'Espagne était douteuse. Ces bruits étaient faux ; mais le présent était si triste, il y avait un tel désir de tout changement, que bien des gens s'en réjouissaient : « Il s'était donc trouvé, disaient-ils, des hommes qui venaient, par les armes et la guerre, interrompre la sanguinaire correspondance de Tibère et de ses délateurs³ ! »

C'est une chose étonnante que la faiblesse de ce pouvoir

1. Dissimulante Tiberio damna, ne cui bellum permetteret; nec senatus in eo cura, si imperii extrema deshonestarentur; pavor internus occupaverat animos. (Tacite, *Annal.*, IV, 76.)

2. *Id.*, VI, 27.

3. *Id.*, III, 44.

tyrannique ; il était terrible de près, impuissant de loin. Les provinces étaient à dessein mal assurées, l'armée négligée ; il n'y avait personne pour contenir le premier Espagnol ou Gaulois qui se révolterait. Aussi demandait-on ironiquement si ce Sacrovir allait être traduit devant le sénat comme coupable de lèse-majesté.

Il faut voir quelle était l'indépendance d'un général éloigné de Rome, aimé de ses légions, et comment, accusé d'avoir voulu faire épouser à sa fille le fils de Séjan, il écrivait à Tibère : « Ce n'est pas de moi-même, c'est par ton conseil que j'ai songé à m'allier à Séjan. J'ai pu me tromper comme toi, et la même erreur ne doit pas être irréprochable chez l'un, funeste à l'autre. Ma fidélité est entière ; si l'on ne m'attaque pas, il en sera toujours de même. Mais je recevrai un successeur comme je recevrais une menace de mort. Faisons plutôt un traité : sois le maître de tout le reste, laisse-moi ma province. » Gétulicus, le général accusé, resta en place. Tibère, vieux et détesté, n'osait rien hors de la portée de ses bourreaux ; et puis, ajoute Tacite avec une grande vérité, il sentait que « son pouvoir reposait sur le préjugé plutôt que sur une force réelle¹ ». Cela est tout simple : Tibère avait constitué son gouvernement sur l'isolement et la peur. Conduit dans cette politique d'abord par l'amour du pouvoir, le sentiment de la haine qui le poursuivait, la crainte pour sa propre vie, la lui avaient fait pousser jusqu'au dernier excès. Il se sentait menacé de toutes parts ; il ne s'agissait plus là de politique ni de gouvernement : c'était une lutte entre lui et les meurtriers qu'il entrevoyait partout. Son avantage n'était pas, comme l'est d'ordinaire celui des autres

1. Magisque famâ quàm re stare res suas. (Tacite, *Annal.*, VI, 30.)

souverains, la force et la régularité de l'administration, la puissance et l'attachement de l'armée, ou l'adhésion traditionnelle des grands corps de l'État, ou le pouvoir habituellement partagé avec les masses et mesuré à leur avidité de manière à la contenter ; non, son avantage et sa force étaient tout simplement d'avoir plus de moyens de mort que ses adversaires, de gagner de vitesse ceux qui voulaient le tuer, d'avoir auprès de lui les prétoriens et les licteurs, de compter sur l'obligeance et l'empressement du bourreau.

Voilà où en était venue la majesté du nom de César, et à quelle gloire était arrivée cette dynastie, augmentée par les adoptions et les alliances, et qui allait s'éteignant dans des îles désertes, ou dans les culs-de-basse-fosse du palais. Le souvenir d'Auguste et de César, la vénération religieuse pour eux, n'entraient plus pour rien dans les moyens de force de ce gouvernement simplifié. Le premier aventurier qui eût eu l'adresse de saisir la place de Tibère à côté du licteur, et, pour première parole, aurait dit à celui-ci de tuer son prédécesseur, était sûr d'être César aussi légitimement, aussi divinement, aussi sûrement que Tibère.

Dans une telle situation, il est aisé de penser que celui qui, pareil à Gétulicus, était sans crainte au milieu de la terreur générale, aimé et soutenu au milieu de l'isolement universel, était un homme, non à provoquer, mais à craindre. Il y a une sorte de consolation à voir aussi faibles en réalité les gouvernements les plus sanguinaires. Si on y regardait bien, on verrait que les gouvernants qui ont employé ce facile moyen de pouvoir, et qu'on a fini quelquefois par admirer pour la force et l'énergie de leur politique, y ont tous été poussés par la peur, et par suite sont de-

meurés, en bien des choses, d'une faiblesse et d'une impuissance incroyables.

Le système de gouvernement de Tibère fut un legs qu'il imposa presque à ses successeurs. Au milieu de l'égoïsme et de l'immoralité générale, on ne régnait guère que par la défiance ; et la défiance exercée contre tous conduisait bien vite à ce système. Quelques princes comme les Antonins osèrent régner autrement ; ils se hasardèrent à n'être pas sans cesse dans un état de tremblement et de menace. Il y eut sous ces princes un calme presque miraculeux, mais, eux passés, tout reprit comme de coutume : l'empire revint à ses allures ; la délation, l'abandon des proscrits, l'influence désordonnée de la force militaire, tout cela était resté dans les entrailles de la vie romaine.

On reconnut vite comment avec un pareil régime il était aisé de tuer un empereur et de se mettre à sa place. Le maître fut celui qui avait l'oreille du *carnifex* ; il n'y eut point d'autre succession, point d'autre légitimité. De là cette suite précipitée d'empereurs inconnus, nommés un jour, égorgés le lendemain ; cette multitude de césars de tout rang, de toute nation, auxquels l'histoire ne peut guère donner qu'un peu de pitié pour leur mort.

Ce système de décimation de l'empire, d'intimidation sans limite, de terreur, non contre des coupables ou contre des ennemis, mais contre tous, a bien eu de notre temps, ou du temps de nos pères, quelque chose d'analogue : on a vu cinq ou six hommes d'un génie certainement inférieur à celui de Tibère, placés par le flux des révolutions à la tête du pouvoir, effrayés eux-mêmes de la situation qu'ils s'étaient faite, choisir, à défaut d'un autre que la médiocrité de leur esprit ne leur suggérait pas, le plus facile moyen de gouvernement, la terreur. Haïs de tous, et, malgré tant

de haine, assez vils pour être méprisés; sans une puissante force matérielle autour d'eux et toujours tremblant pour leur vie; ils ont vécu de la terreur comme Tibère; ils ont eu des lois de majesté comme Tibère; comme Tibère, un sénat qui leur obéissait à la consternation générale, et, tout tremblant, envoyait les proscrits à la mort; comme Tibère, leurs *gémonies*, nos places et nos quais (nos pères l'ont vu), où ils jetaient le même jour, non pas vingt cadavres (la plus sanglante journée du tyran de Rome), mais quatre-vingts, mais cent cadavres à la fois!

Le parallèle, sans doute, serait loin d'être complet. Mais ce fut, comme sous Tibère, cette décimation calculée de tout un peuple, où il ne s'agissait plus de frapper tel ou tel, mais de frapper le plus grand nombre possible pour effrayer tout le monde. Ce fut, par suite, ces mêmes honneurs rendus à la délation, ce même espionnage, cette même police gratuite, le plus souvent exercée pour sauver sa tête; moins encore de formes judiciaires et plus d'indifférence sur la réalité des accusations. Ce fut encore, du côté des masses, cette promptitude avec laquelle la terreur se forma, cette contagion universelle de la peur, cet oubli de toute résistance, malgré la faiblesse réelle du pouvoir; plus de courage pour mourir que pour se défendre et pour vivre; je dirais presque une habitude de la mort, une facilité à aller au supplice, ce qu'on a appelé la fièvre de l'échafaud.

Cette époque eut aussi ses *Romanus Hispano* et ses *Haterius*, formés par une éducation à l'antique, déclamatoire et puérile, nourris dans un air de phrases et d'antithèses; médiocres avocats, acteurs sifflés, mauvais médecins, à qui on avait appris à admirer Brutus et Caton, et qui, adorant tout de travers l'antiquité qu'ils ne comprenaient pas, cru-

rent l'imiter en n'imitant que son ignoble décadence; grands faiseurs de phrases, ne tuant pas un homme sans arroser sa tête de quelques figures de rhétorique; Anacréons de la guillotine, gens presque tous d'une médiocrité profonde.

Chez tous ces hommes, vous rencontrez la peur, premier mobile de Tibère; chez plusieurs, son amour pour l'argent, son luxe honteux, sombre, retiré, de Caprée, ses débauches, son mélange de cruautés et de fêtes. Mais, grâce à Dieu, il y eut encore des différences: Tibère monta sur le trône dans la situation la plus pacifique, au milieu de la société la plus régulière, toute pleine encore de l'esprit paternel, placide, conservateur, d'Auguste; les montagnards furent jetés aux affaires au milieu d'une crise propre à étourdir de plus fortes têtes. Il fit la terreur, eux la trouvèrent.

En 1793, d'ailleurs, le monde ne vivait plus sous le règne de l'égoïsme antique. S'il y eut la même faiblesse, il n'y eut pas cette immoralité, cet abandon général, cette absence de tout dévouement; la fuite ou la retraite ne fut pas sans espérance; peu d'hommes furent trahis, un grand nombre admirablement sauvés; les femmes, pour secourir, devinrent plus que des hommes; la charité et les affections du sang défièrent le pouvoir.

Enfin, la tyrannie de Tibère, à ne la compter que de la mort de Drusus, dura quinze ans; l'autre, plus violente, fut plus courte: au bout de quelques mois, le paroxysme de la peur enfanta le courage; le sénat, menacé de trop près, se révolta, sentit sa puissance, et le Tibère de 93 fut écrasé. Dans la société européenne, une domination pareille ne pouvait durer longtemps: l'Europe reposait encore tout entière sur les bases de la fondation chrétienne;

les sentiments d'humanité et de justice sont vivants chez nous ; si on les comprime, ils repoussent.

Nous valons mieux que les anciens. Les vertus de l'antiquité ne seraient plus des vertus aujourd'hui. On a voulu les renouveler beaucoup trop sérieusement en 93 ; beaucoup plus innocemment on a cherché à les renouveler de nos jours. Ne nous a-t-on pas prêché le sacrifice de l'homme à la patrie, des individus à la société, comme si les individus ne composaient pas la société ? Ne nous a-t-on pas parlé une fois de « verser le sang de dix générations » au profit de la onzième sans doute, pour laquelle on avait une prédilection singulière ? L'on a dit ailleurs : « Nous aimerions mieux voir périr la moitié de la nation que si... » Tout cela, il est vrai, phrases sonores plutôt que pensées sérieuses ! tout cela choses qui ne nous conviennent pas ! nous ne sommes pas les anciens, grands seigneurs de l'histoire, rois au milieu d'un peuple d'esclaves : nous sommes des bourgeois, bons et honnêtes gens, plus rétrécis dans notre puissance individuelle, ne demandant pas mieux que d'aider la machine sociale à marcher, sachant nous unir et nous exposer pour le faire, mais ne donnant pas à qui le demande « notre dernier homme et notre dernier écu, » et ne jetant pas au hasard nos enfants à ce grand mangeur d'hommes que certaines gens appellent patrie.

Le comité de salut public a eu ses apologistes ; pourquoi Tibère n'aurait-il pas les siens ? Déjà au dernier siècle, une langue hargneuse, parfois éloquente, du palais, un homme que son temps a trop durement traité, l'avocat Linguet, s'est chargé de cette cause ; mais lui, fait tout simplement du pyrrhonisme historique comme en a fait Voltaire, petite opposition de la philosophie à l'histoire, à laquelle un

peu plus de philosophie eût fait renoncer. Tacite, Suétone, le Grec Dion Cassius, sont pour lui des conteurs, des gens prévenus, les ignorants échos de quelques rumeurs populaires ; Tibère n'était qu'un homme d'ordre, un peu sévère seulement, un bon administrateur, mais qui croyait trop Séjan sur parole, et qui, ennuyé du pouvoir, aimant le plaisir, ferma trop longtemps les yeux sur quelques légèretés de son ministre. On a médité de sa retraite de Caprée ; c'étaient « des jardins délicieux, » des boudoirs en rocaille et peints à la façon de Watteau, où ce vieillard « s'était retiré pour se livrer à une vie douce et solitaire, où, las des affaires, jaloux de son repos et d'une gaieté rarement connue des princes, » il donnait « des soupers agréables et ne se montrait plus qu'à des amis par qui il ne craignait pas d'être distrait ! »

Sans justifier ici Tacite et Suétone, deux des historiens les plus exacts de l'antiquité, sans remarquer qu'ils sont confirmés par Dion, homme d'un autre siècle et d'une autre race, sans guerroyer contre le pyrrhonisme historique (se serait trop long) ; qu'il me suffise de dire que l'histoire se prouve surtout par son ensemble, par cet enchaînement de faits dont le premier anneau est au commencement des temps historiques et le dernier entre nos mains. Pour peu qu'on y pense, on verra que de la révolution de février, ou de tel autre événement dont nous avons été témoins, on peut remonter jusqu'à la mort de César ou jusqu'à la bataille de Cannes, par une chaîne que nul scepticisme ne pourrait rompre, dans laquelle il serait impossible de marquer l'endroit où la réalité cesse, où le roman commence.

Il faut distinguer, sans doute, et les faits de détail des faits généraux, et les témoignages éloignés des témoignages

contemporains, et les écrivains frivoles des écrivains graves, et les époques conjecturales des époques historiques. Il ne s'agit ici que des grands faits et des faits sérieux; ceux-là se prouvent parce qu'ils se touchent; ils se prouvent parce qu'ils s'engendrent. La tradition d'un peuple vérifie celle d'un autre, la tradition d'un siècle celle des autres siècles. L'histoire a pour elle un témoin qui manque à la justice, parce que la justice s'occupe de faits obscurs, individuels, isolés; elle a pour elle le plus irréusable des témoins, quand son témoignage est sérieux et complet, la tradition.

Mais Linguet n'était pas humanitaire; Linguet n'avait à sa disposition, ni la théorie du progrès, ni la perfectibilité de la race humaine; notre temps a trouvé, pour les mémoires un peu compromises dans les siècles passés, d'autres apologies. Le fondement de ces apologies, c'est toujours la maxime qu'on ne cite pas: « Le but justifie les moyens. » Les moyens ont été affreux; c'est à en gémir; ils en pleuraient de chaudes larmes, ceux qui les employèrent; mais que voulez-vous? il fallait cela pour sauver le pays, il y avait nécessité; autrement comment eussent-ils agi ainsi, ces hommes si purs et si vertueux! S'ils déblayaient le terrain de la société, c'était pour y construire. Ils avaient un magnifique ordre social prêt à paraître au jour, toute une théorie de bonheur public qui n'avait plus besoin que de quelques têtes pour se développer librement. Que ne leur a-t-on laissé le temps? Le moment même était venu; la patrie ne réclamait plus ou presque plus de proscriptions. Cette ère de bonheur, de liberté, de richesse universelle, était au moment de commencer, et tout le monde se fût embrassé au matin du 10 thermidor!

Si je voulais j'appliquerais cela à Tibère, et je serais

bien étonné, du reste, que quelque amateur de paradoxe ne l'eût pas encore fait. Je montrerais qu'il y avait eu jusqu'à lui une aristocratie oppressive, riche des biens qu'elle arrachait au peuple, pesante surtout aux provinces, qu'elle pillait tout à son aise; je citerais Verrès et tant d'autres. Cette aristocratie, vaincue par César, n'était pas encore détruite; elle était encore riche, puissante par les souvenirs, entourée de clients, mêlée à toutes les affaires de l'État, trouvant encore mille occasions de saigner le peuple. Quant à Tibère, j'en ferais un bon homme, simple, ne demandant ni honneurs au dehors, ni flatteries, ni pompeux hommages; aimant les plaisirs intérieurs,

Idolâtrant les arts, les banquets de famille,

comme on l'a dit de ces beaux messieurs de la montagne; et qui ne serait jamais sorti du calme de sa vie domestique, de sa tranquille vie de bourgeois de Rome, si le danger public ne l'eût appelé, s'il n'eût fallu affranchir le peuple et le monde, achever l'œuvre de César, établir sous un seul prince un large niveau d'égalité, une immense et touchante fraternité, de l'Arabe au Gaulois, du Maure au Sarmate. Qui pourrait nier ses vertus personnelles? Lequel des montagnards, dont on a fait des saints, répara de ses deniers, comme le fit Tibère, tout un quartier incendié de la ville? Si, comme on l'a dit, le comité de salut public était tout composé d'âmes tendres, d'amateurs de la littérature douce, si Robespierre se nourrissait de la *Nouvelle Héloïse* et avait débuté par un mémoire contre la peine de mort et par un éloge de Gresset; Tibère, lui aussi, débutait par des vers élégiaques sur la mort de son cousin Lucius César; il imitait les poètes amoureux de la Grèce, Euphorion, Rhianus, Parthénus, il faisait mettre dans la bibliothèque publique

leurs écrits et leurs portraits¹. Je le peindrais, avec « des formes un peu acerbes, » il est vrai, mais trop honnête homme pour ne pas déplorer dans sa retraite de Caprée le sang que la nécessité lui faisait verser, passant bien certainement quelques nuits en larmes; quand il le pouvait, épargnant ces coupables (on en citerait bien deux ou trois exemples); mais ne laissant pas la sensibilité de son cœur empiéter sur ses devoirs patriotiques, et, pour employer le mot, gardant toute son énergie.

Toutes ces apologies sont aussi raisonnables les unes que les autres; elles ont le charme du paradoxe, j'en conviens. Mais j'aime aussi le fond des choses et la vérité, et si parfois la vérité s'accorde avec l'opinion reçue, je me résigne à suivre l'opinion. Je ne puis trouver grand mérite à cette énergie qui sacrifie, non pas elle-même, mais autrui; ni grande justification dans ce principe de la nécessité que Milton appelle l'excuse des tyrans (les crimes ne sont jamais nécessaires); ni grande justesse dans l'apologie des moyens par le but, ou dans ce qu'on a appelé un jour crûment et franchement « la souveraineté du but. » Le but, après tout, n'est qu'une théorie bonne ou mauvaise, comme on voudra, mais qui ne peut être ni vertueuse, ni coupable; il est permis à tout le monde de rêver la fraternité à la spartiate ou la loi agraire de Babeuf. Ce qui est louable ou criminel, ce sont les moyens; c'est là ce que l'histoire peut juger; c'est par là que se distingue le génie honnête homme de la médiocrité sanguinaire.

N'oublions pas notre première pensée, l'influence qu'eut sur l'époque de Tibère une éducation fautive et déclamatoire; elle fut bientôt sentie, et il est curieux de voir com-

1. Suet., in *Tiber.*, 70.

ment plus tard on chercha à réagir contre elle. Sous Trajan, après une suite rarement interrompue pendant quatre-vingts ans de maîtres à la façon de Tibère, on profita du premier moment de repos pour combattre un mal que l'on sentait au fond de la société. Voyez Pline tonnante contre les délateurs; Tacite, dès le jour où l'on put parler, reprenant à son premier principe et à son premier fondateur, Tibère, toute l'histoire de la tyrannie, et la suivant jusqu'à son terme: vrai pamphlet tout plein d'éloquence et de vérité, écrit sous la puissance d'un sentiment réel, dirigé contre un esprit qui durait encore, dicté pour ainsi dire en commun par tous ceux qui avaient vu la tyrannie et craignaient de la revoir: ce sont les mémoires de tous les honnêtes gens de Rome.

A cette tendance s'unit évidemment celle qui cherchait à réformer l'éloquence et l'éducation. Ce sont presque les mêmes hommes, Pline, Tacite, Juvénal, Quintilien; ils réagissent contre l'école littéraire de Sénèque, le précepteur et le faiseur de phrase de Néron, en même temps qu'ils maudissent Néron lui-même. Tout ce système de phrases, d'antithèses, d'éloquence menteuse, leur paraît un mal sérieux; ils comprennent la liaison intime entre la controverse de l'école et la plaidoirie du Forum; ils ne veulent pas de cette rhétorique qui formait les délateurs. Lorsque Quintilien développe longuement cette thèse, que l'orateur doit être un honnête homme, ce n'est pas pour lui, comme ce serait pour nous, une vérité triviale: c'est un instinct réel qui parle; c'est le souvenir de tout le mal qu'a fait une criminelle éloquence; c'est tout ce qu'il peut dire, placé sous le règne des délateurs et Domitien vivant encore. Il y a chez ces écrivains un profond et évident désir d'épurer les pensées, de rectifier l'esprit, de fortifier la

probité, de diriger l'ambition de toute cette jeunesse qu'ils voient grandir au-dessous d'eux, jeunesse romaine, pleine de tous les vices qui ont fait les délateurs; jeunesse qui ne sait point le passé et à laquelle ils l'enseignent pour le lui faire détester; qui n'a pas de règle pour l'avenir, et à qui ces hommes voudraient en donner une.

L'éducation aujourd'hui est heureusement moins grecque et romaine qu'elle ne l'était il y a quatre-vingts ans. Mais si les idées qui tendent à voir dans la patrie, non une réunion d'hommes, mais une sorte de fantôme divinisé à qui tout doit s'offrir en holocauste; si les doctrines antiques d'immolation de l'homme à la société, de toute-puissance de la loi, de mépris pour la propriété, de haine pour l'étranger, d'honneur attaché au suicide, sans être générales, grâce à Dieu, sont cependant en circulation dans les esprits: l'éducation y est bien pour quelque chose, par son silence, dirais-je, plus que par ses enseignements. Elle montre l'antiquité, mais elle la montre à demi; elle en fait voir des fragments qu'elle n'explique pas, et laisse s'enthousiasmer de jeunes têtes pour ce qu'au collège il est encore convenu d'appeler des vertus. Je ne voudrais pas retrancher l'étude de l'antiquité, mais en donner une juste, vraie et entière intelligence; dire ce que j'en disais tout à l'heure, qu'elle ne nous vaut pas; que telle qu'elle fut ou telle qu'on la fait, elle n'est guère digne d'être imitée.

En tout — faites voir les choses dans leur vérité — : la vérité n'est pas si crue, si désenchanteresse qu'on le croit; la vérité en histoire détronera quelques grands hommes, mais elle relèvera beaucoup d'hommes de bien. Là où est la force et le génie, elle nous montrera souvent bien des hontes. Mais là où est la vertu, elle nous fera voir, même

dans la défaite et dans l'abaissement, bien de la grandeur. Si l'histoire est bonne à quelque chose, c'est à ceci: rectifier nos idées sur le présent par la connaissance du passé.

La phrase est le tyran de notre siècle. Si j'étais écrivain, si j'avais une force et une action quelconque, je voudrais lui faire la guerre. Nous sommes encore comme les Romains, sous l'empire de la déclamation. Peu philosophique et paresseux, notre siècle se paie de cinq ou six mots qu'il prend pour des idées, et sur lesquels il vit. Tout ce qui circule d'idées fausses, tout ce qu'il y a de lieux communs menteurs et pernicieux, tout cela originairement n'était que des phrases, des périodes sonores qui sont passées en idées, qui passent quelquefois en actions. Le premier qui a fait l'apologie du suicide ne pensait pas à se tuer, mais bien plutôt à être de l'Académie, ou à je ne sais quel autre honneur. Sa riche période a fait périr bien du monde.

Flétrissons surtout cette rhétorique qui divinise et justifie le meurtre, soit dans le présent par adulation et par peur, soit dans le passé par un calcul de parti. C'est un des stigmates les plus humiliants de la déchéance humaine que le retour presque périodique de ces époques de proscription, comme celle des guerres civiles à Rome, des Césars dans l'empire romain, de Henri VIII et d'Élisabeth en Angleterre, de Marat et de Robespierre en France. Pendant que la paix règne au milieu de nous, ne maudissons pas la paix; ne nous faisons pas un triste jeu d'esprit de telles apologies et de tels panégyriques. Si nos neveux doivent revoir la tyrannie et la terreur, qu'ils la revoient maudite une fois de plus.

Pardonnez-moi d'avoir quitté, peut-être un peu plus longtemps qu'il ne fallait, la lugubre histoire de Tibère. Il était sur le continent, à Nole lorsqu'il apprit que des ac-

cusés dénoncés par lui-même venaient d'être renvoyés libres sans avoir été entendus (an 37). Cette velléité d'indépendance du sénat lui causa une étrange colère; il se hâta de retourner à Caprée, retraite sûre d'où il frappait ses coups; mais la maladie ne le lui permit pas. Il y a différentes manières de raconter sa mort. Les uns disent qu'un poison lui fut donné; d'autres, qu'au retour d'une défaillance, la nourriture lui fut refusée¹; d'autres enfin le font étouffer sous des matelas au moment où, après un long évanouissement, il se réveillait et demandait son anneau impérial, qu'on lui avait ôté pendant sa léthargie. Le récit de Sénèque a quelque chose de dramatique: se sentant mourir, il ôta son anneau et le tint quelque temps à la main, comme pour le donner à un autre, puis se le remit au doigt et resta longtemps immobile, la main gauche fermée; puis tout à coup il appela, personne ne lui répondit; il se leva, les forces lui manquèrent, il tomba au pied de son lit². Dans tous ces récits, il y a une chose remarquable: c'est la servilité envers l'homme tant qu'il a espérance de vivre, l'abandon quand la mort est certaine. S'il tombe en défaillance, sa chambre est vide; s'il revient, ceux qui ont déjà commencé à lui succéder pâlissent, se taisent et n'attendent plus que la mort. Selon Tacite, on l'assassina en tremblant: pendant que Caligula, qui s'était déjà presque proclamé empereur, restait pâle et stupéfait pour avoir appris le retour de Tibère à la vie, Macron, le favori de Tibère, le successeur de Séjan et le secret allié de Caligula, Macron ne dit qu'une chose: « Jetez-moi un matelas sur ce vieux bonhomme et retirez-

1. Suet., *in Tiber.*, 73; *in Calig.*, 42; Dion, LVIII, in fine. Zonaras, *Annal.*, II.

2. Sénèque, cité par Suétone, 73.

vous. » Voilà le récit le plus probable de la mort de Tibère (16 mars 37)¹.

Quand la nouvelle de cette mort fut portée à Rome, on hésita à la croire, et surtout à s'en réjouir; on craignait que ce ne fût un faux bruit répandu à dessein par les espions de Tibère. La joie éclata quand la nouvelle fut certaine. Je remarque une chose: des empereurs plus cruels peut-être que Tibère ne moururent pas sans qu'au milieu de la haine publique il ne se glissât quelque gage isolé de regret; sur la tombe maudite de Néron, on apporta longtemps des fleurs; le corps de Caligula, gardé la nuit par sa femme au risque de la vie, brûlé à la hâte, enterré en secret, fut plus tard rendu par ses sœurs à une plus honnête sépulture. Tibère, au contraire, fut enseveli avec tous les honneurs impériaux², malgré la haine du peuple, qui voulait qu'on jetât *Tibère dans le Tibre*; mais pas un témoignage de regret et d'affection ne s'éleva sur la tombe de cet homme: lui-même n'avait-il pas fait disparaître du monde, sa famille, ses amis, les hôtes de son exil, tout ce qu'il avait fait semblant d'aimer³? Il y avait encore, dans l'âme dépravée de ses deux successeurs, quelque coin plus humain et plus tendre par où d'autres âmes s'étaient attachées à eux; il n'y avait rien de cela chez Tibère, âme où tout était défiance, qui repoussait toujours, n'attirait jamais.

1. Tacite, *in Tiber.*, *Annal.*, VI, 50.

2. Son épitaphe nous est restée: OSSA TI CAESARIS DIVI AVG. F. AVG. PONT. MAX. TRIB. PAT., XXXI, IX. IMP. VII, COS V. Orelli 690.

3. V. ce que j'ai dit plus haut du suicide de Cocceius Nerva et de Lentulus; de la cruauté de Tibère envers ses anciens amis (Suet., *in Tiber.*, 55); envers ses commensaux les grammairiens (il en fit périr un qui s'informait des lectures de Tibère pour se préparer à lui répondre). Sa froideur envers ses hôtes de Rhodes: « Ce que j'ai été autrefois, je ne le suis plus, » leur répond-il. Senec., *de Benef.*, V, 25.

Il y eut après lui un fait remarquable et qui peint les mœurs publiques de cette époque : des condamnés à mort étaient à ce moment dans les prisons; les sentences ne s'exécutaient qu'au bout de dix jours. Lorsque vint le dixième jour, Caligula n'était point à Rome; les gardiens, n'étant pas d'humeur à rien prendre sur eux, les étranglèrent dans la prison, et le peuple vit encore ces cadavres aux gémonies. Tel était le droit de ce temps : dans le doute, le plus sûr était de tuer.

Ainsi, malgré tout ce qu'il y avait de haine pour Tibère, son gouvernement vivait après lui; il semblait qu'il fût devenu nécessaire à Rome et qu'elle le portât en elle malgré elle-même. Personne ne songea à des institutions nouvelles, à des garanties contre le retour de nouvelles calamités. En principe, rien ne changeait, c'était Caius au lieu de Tibérius, toujours un Claude et un César.

Le despotisme impérial était complet. César avait déblayé la place; Auguste avait posé les fondements; Tibère avait construit l'édifice; tous trois bien divers de vues, mais concourant involontairement à une même œuvre. Après ces trois hommes supérieurs pour fonder l'empire, la famille des Césars devait donner au monde trois hommes infimes pour l'exploiter. Caligula, Claude, Néron, furent les exploitants de ce pouvoir que les trois premiers Césars leur avaient fait.

APPENDICE

AU TOME PREMIER

APPENDICE A

DE LA VALEUR DES MONNAIES

(voir pages 38, 43, 106, etc.).

Je rappelle seulement ici quelques notions élémentaires qui peuvent être utiles dans le cours du récit.

La base fondamentale du système monétaire des Romains est l'*as*, dont le nom équivaut à celui d'unité. Ainsi l'unité de poids comme l'unité monétaire s'appelle *as*.

L'*as* monnayé était une pièce de cuivre, dont la valeur absolue a varié selon les époques.

Lorsque la monnaie d'argent a commencé à être usitée à Rome, ses dénominations ont été celles de *sestertius* (2 as 1/2), *quinarius* (5 as), *denarius* (10 as). Peu à peu la pièce d'argent est devenue, au moins usuellement, l'unité monétaire, et le mot *nummus* (pièce de monnaie), après s'être appliqué à l'*as*, s'est appliqué plus habituellement au sesterce.

Quant à la monnaie d'or, elle s'est composée sous la république de *scrupules* (de 288 à la livre), équivalant en argent à 5 deniers ou 20 sesterces, et sous César d'*aurei* (de 40 à la livre, équivalant à 25 deniers ou 100 sest.).

Observons ici que les auteurs grecs de l'époque impériale, transportant dans le système monétaire romain les dénominations de leur langue, désignent habituellement le denier ro-

Il y eut après lui un fait remarquable et qui peint les mœurs publiques de cette époque : des condamnés à mort étaient à ce moment dans les prisons; les sentences ne s'exécutaient qu'au bout de dix jours. Lorsque vint le dixième jour, Caligula n'était point à Rome; les gardiens, n'étant pas d'humeur à rien prendre sur eux, les étranglèrent dans la prison, et le peuple vit encore ces cadavres aux gémonies. Tel était le droit de ce temps : dans le doute, le plus sûr était de tuer.

Ainsi, malgré tout ce qu'il y avait de haine pour Tibère, son gouvernement vivait après lui; il semblait qu'il fût devenu nécessaire à Rome et qu'elle le portât en elle malgré elle-même. Personne ne songea à des institutions nouvelles, à des garanties contre le retour de nouvelles calamités. En principe, rien ne changeait, c'était Caius au lieu de Tibérius, toujours un Claude et un César.

Le despotisme impérial était complet. César avait déblayé la place; Auguste avait posé les fondements; Tibère avait construit l'édifice; tous trois bien divers de vues, mais concourant involontairement à une même œuvre. Après ces trois hommes supérieurs pour fonder l'empire, la famille des Césars devait donner au monde trois hommes infimes pour l'exploiter. Caligula, Claude, Néron, furent les exploitants de ce pouvoir que les trois premiers Césars leur avaient fait.

APPENDICE

AU TOME PREMIER

APPENDICE A

DE LA VALEUR DES MONNAIES

(voir pages 38, 43, 106, etc.).

Je rappelle seulement ici quelques notions élémentaires qui peuvent être utiles dans le cours du récit.

La base fondamentale du système monétaire des Romains est l'*as*, dont le nom équivaut à celui d'unité. Ainsi l'unité de poids comme l'unité monétaire s'appelle *as*.

L'*as* monnayé était une pièce de cuivre, dont la valeur absolue a varié selon les époques.

Lorsque la monnaie d'argent a commencé à être usitée à Rome, ses dénominations ont été celles de *sestertius* (2 as 1/2), *quinarius* (5 as), *denarius* (10 as). Peu à peu la pièce d'argent est devenue, au moins usuellement, l'unité monétaire, et le mot *nummus* (pièce de monnaie), après s'être appliqué à l'*as*, s'est appliqué plus habituellement au sesterce.

Quant à la monnaie d'or, elle s'est composée sous la république de *scrupules* (de 288 à la livre), équivalant en argent à 5 deniers ou 20 sesterces, et sous César d'*aurei* (de 40 à la livre, équivalant à 25 deniers ou 100 sest.).

Observons ici que les auteurs grecs de l'époque impériale, transportant dans le système monétaire romain les dénominations de leur langue, désignent habituellement le denier ro-

main sous le nom de drachme, quoique la drachme attique soit de valeur un peu supérieure au denier.

Par suite aussi les auteurs grecs, et souvent les auteurs romains, emploient l'expression originairement grecque de talent. Le talent attique était de 6000 drachmes; le talent, dans les auteurs du temps de l'empire, doit donc être compté pour 6000 deniers. C'est ce qu'atteste Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 15. V. aussi Letronne, *Considérations sur les monnaies*, p. 96.

Telles sont les principales dénominations monétaires usitées aux époques dont nous parlons. Pour les traduire en valeurs modernes, il suffira donc de connaître la valeur du sesterce aux différentes époques.

La voici telle que la donne M. Delamalle (*Économie politique des Romains*, t. II.) :

Vers la fin de la république, le sesterce valait 0, fr. 1941, le denier, 0,7763, le scrupule, 3 fr. 88 c.

	fr. c.	le den.	fr. c.	l'aureus,	fr. c.
Sous César, le sest. =	0,28,	le den. =	1,12,	l'aureus,	27,95
Sous Auguste, »	0,27,	»	1,08,	»	26,89
Sous Tibère, »	0,265	»	1,06,	»	26,56
Sous Claude, »	0,26,	»	1,05,	»	26,35
Sous Néron, »	0,25,	»	1,02,	»	25,42
Après Néron, »	0,25,	»	1,00,	»	24,93

Ajoutons ici que l'*as* est l'unité de poids comme il est l'unité monétaire. Les divisions de l'*as* monnaie, comme celles de l'*as* poids (autrement appelé *libra*), seront donc les mêmes, ou plutôt les mêmes termes seront appliqués pour exprimer les fractions d'une unité quelconque.

L'*as* ou la livre se divisant en 12 onces, les termes suivants exprimeront les diverses fractions :

<i>Uncia</i>	1 douzième, ou	1 once.
<i>Sextans</i>	1 sixième,	2 onces.
<i>Quadrans</i>	1 quart,	3 onces.
<i>Triens</i>	1 tiers,	4 onces.
<i>Quincunx</i>	5 douzièmes,	5 onces.
<i>Semissis</i>	1 moitié,	6 onces.

<i>Septunx</i>	7 douzièmes, ou	7 onces.
<i>Bes</i>	2 tiers,	8 onces.
<i>Dodrans</i>	3 quarts,	9 onces.
<i>Dextans</i>	4 cinquièmes,	10 onces.
<i>Deunx</i>	11 douzièmes,	11 onces.

APPENDICE B

DES DETTES ET DU TAUX DE L'INTÉRÊT

(voir page 65, etc.).

Les explications précédentes de l'*as* et des fractions de l'*as* aideront à comprendre les expressions au moyen desquelles les Romains indiquent le taux de l'intérêt.

Ainsi, en vertu de la loi des Douze Tables (an 303 de Rome), le maximum de l'intérêt annuel est fixé à ce qu'on appelle *usura unciaria*, c'est-à-dire une once par *as*, un douzième du capital, ou $8\frac{2}{3}$ pour 100. (Tacite, *Annal.*, VI, 16. Cato, *de Re rusticâ, præfat.*)

En 398, cette loi, tombée en désuétude, est remise en vigueur par la loi Duillia. Tite-Liv. VII, 16.

En 403, LOI MARCIA contre les usuriers. Gaius, IV, 23. Tite-Liv. VII, 21.

En 408, une loi réduit l'intérêt à l'*usura semiunciaria*, c'est-à-dire une demi-once par *as*, ou $4\frac{1}{3}$ pour 100. Tite-Liv. VII, 27.

En 418, par un plébiscite du tribun Genucius, le prêt à intérêt est complètement interdit. Tite-Liv. VII, 42. Appien, *de B. C.*, I, 54. Tacite, *Annal.*, VI, 16, 42. Tite-Liv. VII, 42.

En 429, abolition du *nexus* (contrainte par corps, ou plutôt servitude du débiteur envers le créancier). Tite-Liv. VIII, 28. Il fallut la renouveler depuis.

559. LOI SEMPRONIA interdit le prêt à intérêt fait par des Latins ou des alliés de Rome en Italie, (qui servaient souvent de prête-nom à des Romains). Tite-Liv. XXXV, 7.

Mais, malgré ces lois, le prêt à intérêt ne cessa de se pratiquer : surtout après la prise de Carthage et de Corinthe, la prépondérance des gens à argent rendit la loi tout à fait illusoire. L'habitude vint même de compter les intérêts à tant par mois ; on le faisait payer le 1^{er} du mois, jour des calendes, (Horace, *Epist.*, 1-3, V, 87.) De là le mot *kalendarium*, calendrier, pour désigner le registre sur lequel l'usurier marquait les jours d'échéance. (V. *Dig.*, 41, de *Rebus creditis* (XII), 41, § 6, de *Legat.*, III (XXXII). L'intérêt habituel fut alors d'un as pour 100 par mois, 12 pour 100 par an ; c'est ce qu'on appelle *usura centesima*. Dion, LI, 21.

667. LOI VALERIA (de *Quadrante*) autorise à payer les dettes en cuivre au lieu d'argent (ce qui impliquait une réduction des trois quarts). Vell. Paterc., II, 23. Salluste, in *Catil.*, 33. (V. p. 101.)

635. LOI GABINIA étend aux provinces les dispositions de la loi Sempronia. Cic., *ad Attic.*, V, 21 ; VI, 13. Ascon., in *Cornel.*

692. Cicéron, cherchant à emprunter, ne peut trouver un taux moindre de 1 pour 100 par mois (*minore centesimis*). (*Attic.*, I, 12.)

699. L'intérêt, au moment des élections, monte de 3 onces (*triente*) à 8 onces (*bessibus*), c'est-à-dire de $\frac{3}{12}$ à $\frac{8}{12}$ pour 100 par mois, ou bien de 3 à 8 pour 100 par an. (Cic., *Attic.*, IV, 15.)

703. Scaptius, agent de Brutus, exige des habitants de Salamine (dans l'île de Chypre), un intérêt de 4 pour 100 par mois (*quaternas centesimas*) ou 48 pour 100 par an, avec la capitalisation des intérêts arriérés.

Cicéron, au contraire, en arrivant dans sa province, interdit le prêt au-dessus de *centesima* (12 pour 100) ; un sénatus-consulte proposé par Caton en faisait autant à Rome et interdisait le *cumul des intérêts*. (Cic., *Attic.*, V, 21.)

Le prêt maritime, du reste, avait un taux à part, et Caton le pratiquait beaucoup. (Plutarque, in *M. Catone*, 45.)

705. LOI JULIA de *Pecuniis mutuis, sive de cessione bonorum* César, *Bell. civ.*, III, 1, 20, 42. Suét., in *Cæs.*, 42. Dion, XLI,

37, XLII, 51. Cic., de *Off.*, II, 24. Appian., *Bell. civ.*, II. Gaius, III, 78, 81. (Voy. p. 156.)

708. LOI JULIA (de *Modo pecunie possidendæ*), défend de garder en argent au delà de 60,000 sest. Dion, XLI, 38. — Oblige les capitalistes à avoir un tiers au moins de leur fortune en biens fonds. Plut., in *Cæs.*, 48. César, *Bell. civ.*, III, 1, 20, 42. Tacite, *Annal.*, VI, 16. Dion, LVIII, 21. (V. p. 177.)

Sous Auguste, Horace parle d'un usurier qui exige 5 as pour 100 par mois ou 60 pour 100 par an. *Quinas hic capiti mercedes exsecat*. 1. *Sat.*, II, 14.

Depuis, le taux de l'intérêt paraît avoir baissé. Ainsi Columelle, sous Tibère, voulant se rendre compte du bénéfice produit par une acquisition de vigne, compte l'intérêt de l'argent à 6 pour 100 par an (*semisses*). *De Re rust.*, III, 3.

Sous Néron, Sénèque parle de l'intérêt à 12 pour 100 (*sanguinolentæ centesimæ*) comme d'un intérêt excessif. (*De Beneficiis*, VII, 10.) Perse à son tour, parle de l'intérêt à cinq comme d'un taux tout à fait modique et de l'intérêt à onze comme très-avantageux¹. Le jurisconsulte Scévola qui est contemporain (*Digeste*, 102, § 3, *De acceptilationone* (XLVI, 3), parle de même de l'intérêt à cinq.

APPENDICE C

DES LOIS ROMAINES PENDANT LE DERNIER SIÈCLE DE LA RÉPUBLIQUE.

(voir page 5 et suiv.)

Pour résumer ce qui a été dit de l'état de la propriété et des institutions politiques vers la fin de la république romaine, il

1. Quid petis? Ut nummi, quos hic quincunee modesto Nutrimus, pergant avidos sudare deunces?

(Sat. V, 148, 149.)

peut être utile d'indiquer brièvement les principales lois rendues pendant le dernier siècle de la république, et relatives aux questions qui viennent d'être traitées.

Jamais autant de lois ne furent rendues à Rome qu'à cette époque de décadence. Sur 207 lois de la république qui nous sont connues, on en compte 133 appartenant au dernier siècle. On sait le mot de Tacite, que pour notre part nous avons suffisamment justifié : *Corruptissimâ republicâ plurimæ leges*.

On sait aussi que les lois sont indiquées par le nom de famille (*nomen gentilitium*) de leur auteur. Ainsi les lois des Gracques s'appellent *leges Sempronie*, les lois de César, *leges Juliae*, etc.

J'ai pris pour guide, dans les indications qui vont suivre, l'excellent ouvrage intitulé : *Histoire du droit romain jusqu'à Justinien*, par F. Walter (*Geschichte des Römischen Rechts*, Bonn, 1840.)

LOIS AGRAIRES.

388. LOI LICINIA, défend de posséder plus de 500 *jugera d'ager publicus*. Pour connaître en détail les dispositions des lois liciniennes (p. 27), voyez Niebuhr, t. I, p. 335; M. de Lamalle, *Économie politique*, etc., t. II, liv. IV, ch. III; Mommsen, *Hist. rom.* II, 3, etc.

619. ROGATIO (projet de loi) de Tib. Gracchus, tendant à remettre cette loi en vigueur. Plut., *in Grac.* Appian, I, 40-27. Tit.-Liv. *Epit.*, 58. (Voyez p. 46.)

629. LOI SEMPRONIA de C. Gracchus. Tit.-Liv., *Epit.*, 66. Plut., *in Grac.*, 5. Velleius, II, 6. Florus, III, 15.

..... LOI TRIBUNITIENNE (auteur inconnu); garantit les possesseurs de *ager publicus*, en les obligeant seulement à payer une redevance. Appian, I, 27.

646. LOI THORIA, supprime la redevance. Appian, *ib.* Cic., *Brut.*, 36.

689. ROGATION de Rullus. (Voyez p. 52.)

692. ROGATION du tribun Flavius, inspirée par Pompée. Cic., *ad Attic.*, II, 1. (Voyez p. 105.)

693. LOI JULIA (de César). (Voyez p. 106, et de plus, Vell., II, 44; Cic., *ad Attic.*, II, 16, 18; *Phil.*, II, 39; V, 19; Plut. *in Catone*, 31-33.)

708. LOI JULIA (de la dictature de César), sur la population de l'Italie. (Voyez p. 176.)

LOIS AGRAIRES MILITAIRES.

(*Distributions de terres aux soldats.*)

672. LOI CORNELIA (de Sylla). (Voyez p. 47.)

707. LOI JULIA (de la dictature de César). (Voyez p. 177.)

741 et 719. LOIS JULIÆ (d'Auguste). (Voyez p. 207, 253.)

LOIS SUR LE DROIT DE CITÉ.

(*Leges municipales.*)

619. ROGATION de Tib. Gracchus pour les Italiens. (V. p. 46.)

629. — de C. Gracchus dans le même but. (Voyez p. 46; Vell., II, 2, 6; Valer. Max., IX, 5, 1; Appian, I, 21-34; Plut., *in Grac.*, 5-8.)

657. LOI LICINIA MUCIA, contre ceux qui s'introduisent furtivement dans la cité romaine. (Cic., *Off.*, III, 41. *Brut.*, 16; *pro Balbo*, 21, 24.)

661. ROGATION de Drusus. App., I, 35-49. Tit.-Liv., *Epit.*, 71. Florus, III, 17, 18. Aurel. Victor, *de Viris illustrib.*, 66, ci-dessus p. 46.

662. LOI JULIA, donne le droit de cité aux peuples qui n'ont pas pris les armes contre Rome dans la guerre sociale. (Voyez p. 47; Appian, I, 49; Cic., *pro Balbo*, 8; Vell. Pater., II, 16; Gell., IV, 4.)

663. LOIS DIVERSES en faveur des peuples qui se soumettent. Les Lucaniens et Samnites en dernier lieu.

663. LOI PAPIRIA PLAUTIA en faveur des étrangers qui prendraient domicile en Italie.
664. ROGATION du tribun Sulpitius pour la distribution des Italiens dans toutes les tribus. (V. p. 47.)
665. LOI POMPEIA pour les Cispadans. Pline, *Hist. nat.*, III, 20. Ascon., *in Pis.* César, *Bell. Gal.*, VIII, 50, 52. Cic., *Phil.*, III, 31; *ad Attic.*, I, 1. La latinité est en même temps accordée aux Transpadans. Pline, *Hist. nat.*, III, 24.
- ROGATION du consul Cinna, pareille à celle de Sulpitius.
668. LOI RENDUE en ce sens (?). Tit.-Liv., *Epit.*, 84.
672. LOI CORNELIA (de Sylla), retirant le droit de cité à un grand nombre de municipes italiens. (V. p. 47.)
705. (?) LOI JULIA municipalis (de César), donne le droit de cité aux Transpadans. Dion, XXXVII, 9; XLI, 36. (Voyez p. 65, 137, 192, 209.)
- LOI RUBRIA, sur l'organisation des municipes de la Cisalpine.
708. LOI JULIA du dictateur César (ou fabriquée par Antoine?) donne le droit de cité à la Sicile. (Voyez p. 192, Cic., *ad Attic.*, XIV.)

LOIS TRIBUNITIENNES.

(Sur les droits du tribunal.)

671. LOI CORNELIA (de Sylla), ôte aux tribuns le droit de rogation, et leur interdit l'accès des autres magistratures. (Voyez p. 47.)
679. LOI AURELIA (du consul Cotta), leur permet de prétendre aux magistratures... (Voyez p. 48.)
684. LOI POMPEIA, leur rend le droit de rogation. (Voyez p. 48 et 73.)

LOIS SOMPTUAIRES.

537. LOI OPIA, sur la parure des femmes.
557. — TERENTIA, qui l'abroge. Tit.-Liv., XXIV, 1-8. Val. Max., IX, 1, 3.
571. — ORCHIA, limite le nombre des convives dans les festins.
591. — FANNIA, limite les frais des festins à 100 as (7 francs 76 c.) pour les jours de fête, 10 as les jours ordinaires.
609. — DIDIA sur les repas. Macrobe, *Saturn.*, II, 13. Gell., II, 24.
337. — ÆMILIA. Pline, *Hist. nat.*, VIII, 72. Aurel. Victor, *de Vir. ill.*, 72.
655. — LICINIA, sur les repas, défend de servir plus de trois livres de viande fraîche.
671. — CORNELIA (de Sylla), contre les dépenses des funérailles. Cic., *de Leg.*, II, 23.
674. — ÆMILIA LEPIDA, contre la dépense des repas.
- — ANTIA. Macrobe et Gell., *ibid.*
- — JULIA (du dictateur César). (Voyez p. 150.) Fixe la dépense des repas pour les jours ordinaires à 200 as (22 fr. 35 c.); les nones, ides, etc., 300; les noces, 1000 as. (Gell., II, 24. Dion, XLIII, 25; LIV, Suet., *in Cæs.*, 42. Cic., *ad Attic.*, XIII, 7. *Fam.*, VII, 26; IX, 15.)
- — JULIA (d'Auguste). Gell., *ibid.* Suet., *in Aug.*, 34.

LOIS SUR LES JUGEMENTS.

(Leges judicariæ.) (Voir p. 67.)

630. LOI SEMPRONIA (de C. Gracchus), ôte le droit de jugement aux sénateurs et le donne aux chevaliers. (Voyez p. 70.)
646. — SERVILIA (de Cépion) — sénateurs et chevaliers. Cic.,

- in Bruto*, 43, 44, 86; *de Orat.*, II, 55. Tacite, *Annal.*, XII, 60.
648. LOI SERVILIA (du tribun Glaucia), abroge celle-ci. Cic., *in Bruto*, 62. Cic., *in Verr.*, I, 13.
661. — LIVIA (du tribun Drusus), — 300 sénateurs et 300 chevaliers. Appian, I, 35. Tit.-Liv., *Epit.*, 70, 71.
662. Cette loi, après la mort de Drusus, est abrogée avec toutes ses lois par le sénat seul. Diodor., XXXVII, 4. Cic., *de Legib.*, II, 6.
663. LOI PLAUTIA, appelle aux jugements des chevaliers choisis par le peuple. Asconius, *in Cornel.*
673. — CORNELIA (de Sylla), — les sénateurs seuls. (V. p. 70.)
679. — AURELIA (de Cotta), — trois décuries de juges : sénateurs, chevaliers et tribuns du trésor. (Voyez p. 70, 74.)
692. S. C. et loi provoquée par Caton, soumettant les chevaliers aux peines *judicii corrupti*, jusque-là réservées aux seuls sénateurs.
697. LOI POMPEIA, admet les plus riches des trois ordres. Cic. et Ascon., *in Pison*, 39. Valer. Max., VI.
701. — POMPEIA, règle la forme des jugements, le temps des plaidoiries, interdit les sollicitations, etc. Dion, XXXIX, XL, 52. Tacite, *de Orat.*, 38. (Voyez p. 418.) Le nombre total des juges fut alors de 850. *Att.*, VIII, 16.
706. — JULIA (de César, dictateur) exclut les tribuns du trésor (V. p. 176). Suet., *in Cas.*, 41. Dion, XLIII, 25. Cic., *Phil.*, I, 9.
709. — ANTONIA (de Marc-Antoine) établit une troisième décurie de centurions ou de soldats. Cic., *Phil.*, I, 8; V, 5, 6; VIII, 2.
- — JULIA (d'Auguste) rétablit les trois anciennes décuries et en ajoute une quatrième de citoyens d'une fortune inférieure. (Caligula depuis en ajouta une cinquième.

Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 1, 8. Suet., *in Aug.*, 32; *in Catil.*, 16. Chaque décurie était alors de mille citoyens.)

LOIS SUR LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE DES CITOYENS.

(*De Tergo civium — de Provocatione ad populum.* Voir p. 68.)

245. LOI VALERIA (de Valérius Publicola) établit l'appel au peuple. Tit.-Liv., II, 8. Denys d'Hal., V, 19, 70. Cic., *de Rep.*, II, 31.
- — Renouvelée à plusieurs époques par d'autres Valerii. Liv. III, 55; X, 9.
454. — PORCIA défend de lier, battre de verges ou mettre à mort un citoyen. Tit.-Liv., X, 9. Cic., *pro Rabirio*, 3, 4; *in Verr.*, V, 63. Salluste, *Catil.*, 51.
- Il y eut trois *leges Porciæ*. Cic., *de Rep.*, II, 31. Tit.-Liv., X, 9.
628. — SEMPRONIA (de C. Gracchus *de Capite civium*), défend de prononcer la peine capitale contre un citoyen sans l'intervention du peuple. Cic., *pro Rabirio*, 4; *in Verrem*, V, 63; *in Catil.*, IV, 5.
- Lois qui permettent l'exil au citoyen accusé devant le peuple, après le vote de la première tribu. Salluste, *Catil.*, 51. Polybe, VI, 14.

LOIS SUR LES DETTES.

(*De Usuris, de Pecuniis mutuis.*)

V. l'Appendice précédent B.

LOIS FRUMENTAIRES.

(*Distributions de blé au peuple.*)

(Voyez p. 42, 43.)

628. LOI SEMPRONIA (de C. Gracchus) fait vendre le blé aux pauvres à $\frac{5}{6}$ d'as le *modius*. Cic., *pro Sextio*, 24, 48; *Tuscul.*, III, 20; *in Bruto*, 62; *Off.*, II, 21. Tit.-

Liv., *Epit.*, 58, 60. Appian., *Bell. civ.*, I, 21. Plut., *in Grac.*, 5. Vell. Patern., II, 6. (Il y eut grand nombre de changements dans la forme et le prix de ces distributions.)

689. SÉNATUS-CONSULTE rendu sur l'avis de Caton (Voyez p. 43, 78, 98), donne une distribution de blé tout à fait gratuite.

694. LOI CLODIA (du tribun Clodius) rend les distributions tout à fait gratuites, et de cette façon prive l'État de près d'un cinquième de son revenu (7 millions de francs environ). Cic., *pro Sextio*, 25. Ascon., *in Pison.*, 4. (Depuis, ou au moins sous les empereurs, le blé cessa d'être tout à fait gratuit.)

..... — POMPEIA règle la forme des distributions de blé. Dion, XXXIX, 24.

..... — JULIA de *Annona*. Amende contre ceux qui produisent une disette factice. *Dig. de leg. Jul. de ann.*

707. CÉSAR, dictateur, réduit le nombre des frumentaires (Voyez p. 42, 177) de 320,000 à 150,000.

LOIS SUR LA BRIGUE.

(De ambitu.)

Ces lois sont très-nombreuses, surtout pendant le dernier siècle de la république; je ne cite que les principales :

685. LOI CALPURNIA, prononcée contre les coupables une amende et l'exclusion perpétuelle des magistratures et du sénat. Dion, XXXVI, 21. Cic., *pro Murena*, 23.

689. — TULLIA (de Cicéron) — dix ans d'exil. Dion, XXXVII, 29. Cic., *pro Murena*, 3, 26, *in Vatini.*, 15, *pro Sext.*, 64.

691. — AUFIDIA. Cic., *ad Attic.*, I, 16.

697. — LICINIA contre les associations illégales (*sodalitia*). Cic., *pro Planc.*, 15. Dion, XXXIX, 37.

700. LOI POMPEIA. Ascon. *in argument. Milonis*. Dion, LX, 52. Voyez p. 94.

..... — JULIA (d'Auguste). Suet., *in August.*, 34. Dion, LIV, 16.

LOIS SUR LES CORPORATIONS.

(De collegiis aut sodalitiis.)

684. S. C. supprime tous les *collegia* autres que ceux qui étaient anciennement et régulièrement établis. Ascon., *in Pis.*, 4, *in Cornel.*

694. LOI CLODIA (du tribun Clodius) qui les rétablit. Cic., *in Pis.*, 4; *pro Sextio*, 25. Dion, XXXVIII, 13.

697. — LICINIA (citée plus haut) les interdit en matière d'élection. Cic., *pro Planco*, 15.

..... — JULIA (du dictateur César) les supprime. Suet., *in Cæs.*, 42.

..... — JULIA (d'Auguste) confirme cette mesure. Suet., *in Octav.*, 32. Josèphe, *Ant. Jud.*, XIV, 10, 8. Dion, LX, 6. Tacite, *Annal.*, XIV, 17 Loi 1, 3. *D. de colleg. et corporib.*

Ils demeurèrent supprimés, sauf une restauration de courte durée sous Caligula. Dion, LX, 6. Tac., *Annal.*, XIV, 17.

L'usage des lois (*leges*) rendues par centuries ou par tribus, c'est-à-dire dans une assemblée du peuple, commence à tomber en désuétude au temps d'Auguste. Cependant, sous Tibère, quoiqu'il eût supprimé les assemblées électorales et transféré les comices du peuple au sénat, apparaissent encore quelques actes qualifiés *leges* : ainsi la loi Junia (an 47 de J.-C.), qui range dans la classe des Latins un certain nombre d'affranchis (Gaius, I, 16, 17, 22; III, 16. Ulpian, I, 10; 16.); — la loi Vissellia (23) sur le passage du Latin à la cité romaine (Ulpian,

III, 5.) — Sous Claude, la loi Claudia sur la tutelle des femmes (Gaius, I, 157, 171.)

On cite encore une loi Petronia, défendant de vendre des esclaves pour être livrés aux bêtes, peut-être sous Auguste. *Dig.*, 41, *ad Leg. Cornel. de Sica*, (XLVIII, 8.); — *Id.* 42, *de contrat. emptione*, (XVIII, 1.)

A partir de ce moment, nul autre acte public n'est qualifié officiellement *lex*. Quand ce nom est donné par Tacite à un sénatus-consulte (*Annal.*, IV, 16; XI, 43), c'est évidemment une expression peu exacte.

Il y a, il est vrai, la loi conservée par une inscription, sur le principat de Vespasien, et les lois pareilles qui probablement et dans les mêmes termes, inauguraient chaque nouvel empereur. En fait, ce n'était qu'acte de sénat; mais, en droit, c'était une *lex curiata*, c'est-à-dire une loi rendue ou censée rendue par l'assemblée générale des patriciens divisés en curies. Seulement cette assemblée était fictive ou se confondait avec le sénat.

HISTOIRE DU ROI AGRIPPA.

(Note de la page 311.)

L'extrait suivant de Josèphe me paraît peindre assez bien la cour de Tibère et la vie de ces princes à la suite, qui s'attachaient à la maison des Césars. On voit par les dangers que courut Agrippa qu'ils n'étaient nullement à l'abri des rigueurs impériales, pas plus que s'ils eussent eu l'honneur d'être sénateurs romains. Ainsi, sous Tibère, périt Tigrane, ancien roi d'Arménie (*Tac.*, *Ann.* VI, 40); sous Caligula, un Ptolémée son cousin, roi d'Afrique (*Suét.*, *in Cal.*, 26. — *Dion*, LIX. — *Senec.*, *de Tranq. animi*, 41.) Mithridate, roi d'Arménie, fut emprisonné, puis exilé sous le même prince (*Senec.*, *ibid.* *Tacite*, *Ann.* XI, 9.

J'emprunte la vieille et naïve traduction d'Arnaud d'Andilly.

« Un peu avant la mort d'Hérode le Grand, Agrippa, son petit-fils et fils d'Aristobule, était allé à Rome; et comme il mangeait souvent avec Drusus, fils de l'empereur Tibère, il s'insinua dans son amitié et se mit aussi fort bien dans l'esprit d'Antonia, femme de Drusus frère de Tibère, et mère de Germanicus, et de Claudius, qui fut depuis empereur, par le moyen de Bérénice sa mère, pour qui elle avait une affection et une estime particulières. Quoique Agrippa fût de son naturel très-libéral, il n'osa le faire paraître du vivant de sa mère, de peur d'encourir son indignation; mais, aussitôt qu'elle fut morte et qu'il n'y eut plus rien qui le retint, il fit de si grandes dépenses en festins et en libéralités excessives, principalement aux affranchis de César dont il voulait gagner l'affection, qu'il se trouva accablé de ses créanciers, sans pouvoir les satisfaire; et le jeune Drusus étant mort en ce même temps, Tibère défendit à tous ceux que ce prince avait aimés de se présenter devant lui, parce que leur présence renouvelait sa douleur.

« Ainsi, Agrippa fut contraint de retourner en Judée, et la honte de se voir en cet état l'obligea de se retirer dans le château de Malatha en Idumée, pour y passer misérablement sa vie. Cypros, sa femme, fit ce qu'elle put pour le détourner de ce dessein, et écrivit à Hérodiade, sœur d'Agrippa, qui avait épousé Hérode le Tétrarque, pour la conjurer de l'assister, comme elle faisait de son côté, autant qu'elle pouvait, quoiqu'elle eût beaucoup moins de bien qu'elle. Hérode et Hérodiade envoyèrent ensuite quérir Agrippa, et lui donnèrent une certaine somme avec la principale magistrature de Tibériade pour pouvoir subsister avec quelque honneur dans cette ville. Quoique cela ne suffît pas pour contenter Agrippa, Hérode se refroidit si fort pour lui, qu'il perdit la volonté de continuer à l'obliger. Et un jour, après avoir un peu trop bu dans un festin où ils se trouvèrent ensemble dans Tyr, il lui reprocha sa pauvreté et le bien qu'il lui faisait.

« Agrippa, ne pouvant souffrir un si grand outrage, alla trouver Flaccus, gouverneur de Syrie, qui avait été consul et

III, 5.) — Sous Claude, la loi Claudia sur la tutelle des femmes (Gaius, I, 157, 171.)

On cite encore une loi Petronia, défendant de vendre des esclaves pour être livrés aux bêtes, peut-être sous Auguste. *Dig.*, 41, *ad Leg. Cornel. de Sica*, (XLVIII, 8.); — *Id.* 42, *de contrat. emptione*, (XVIII, 1.)

A partir de ce moment, nul autre acte public n'est qualifié officiellement *lex*. Quand ce nom est donné par Tacite à un sénatus-consulte (*Annal.*, IV, 16; XI, 43), c'est évidemment une expression peu exacte.

Il y a, il est vrai, la loi conservée par une inscription, sur le principat de Vespasien, et les lois pareilles qui probablement et dans les mêmes termes, inauguraient chaque nouvel empereur. En fait, ce n'était qu'acte de sénat; mais, en droit, c'était une *lex curiata*, c'est-à-dire une loi rendue ou censée rendue par l'assemblée générale des patriciens divisés en curies. Seulement cette assemblée était fictive ou se confondait avec le sénat.

HISTOIRE DU ROI AGRIPPA.

(Note de la page 311.)

L'extrait suivant de Josèphe me paraît peindre assez bien la cour de Tibère et la vie de ces princes à la suite, qui s'attachaient à la maison des Césars. On voit par les dangers que courut Agrippa qu'ils n'étaient nullement à l'abri des rigueurs impériales, pas plus que s'ils eussent eu l'honneur d'être sénateurs romains. Ainsi, sous Tibère, périt Tigrane, ancien roi d'Arménie (*Tac.*, *Ann.* VI, 40); sous Caligula, un Ptolémée son cousin, roi d'Afrique (*Suét.*, *in Cal.*, 26. — *Dion*, LIX. — *Senec.*, *de Tranq. animi*, 41.) Mithridate, roi d'Arménie, fut emprisonné, puis exilé sous le même prince (*Senec.*, *ibid.* *Tacite*, *Ann.* XI, 9.

J'emprunte la vieille et naïve traduction d'Arnaud d'Andilly.

« Un peu avant la mort d'Hérode le Grand, Agrippa, son petit-fils et fils d'Aristobule, était allé à Rome; et comme il mangeait souvent avec Drusus, fils de l'empereur Tibère, il s'insinua dans son amitié et se mit aussi fort bien dans l'esprit d'Antonia, femme de Drusus frère de Tibère, et mère de Germanicus, et de Claudius, qui fut depuis empereur, par le moyen de Bérénice sa mère, pour qui elle avait une affection et une estime particulières. Quoique Agrippa fût de son naturel très-libéral, il n'osa le faire paraître du vivant de sa mère, de peur d'encourir son indignation; mais, aussitôt qu'elle fut morte et qu'il n'y eut plus rien qui le retint, il fit de si grandes dépenses en festins et en libéralités excessives, principalement aux affranchis de César dont il voulait gagner l'affection, qu'il se trouva accablé de ses créanciers, sans pouvoir les satisfaire; et le jeune Drusus étant mort en ce même temps, Tibère défendit à tous ceux que ce prince avait aimés de se présenter devant lui, parce que leur présence renouvelait sa douleur.

« Ainsi, Agrippa fut contraint de retourner en Judée, et la honte de se voir en cet état l'obligea de se retirer dans le château de Malatha en Idumée, pour y passer misérablement sa vie. Cypros, sa femme, fit ce qu'elle put pour le détourner de ce dessein, et écrivit à Hérodiade, sœur d'Agrippa, qui avait épousé Hérode le Tétrarque, pour la conjurer de l'assister, comme elle faisait de son côté, autant qu'elle pouvait, quoiqu'elle eût beaucoup moins de bien qu'elle. Hérode et Hérodiade envoyèrent ensuite quérir Agrippa, et lui donnèrent une certaine somme avec la principale magistrature de Tibériade pour pouvoir subsister avec quelque honneur dans cette ville. Quoique cela ne suffît pas pour contenter Agrippa, Hérode se refroidit si fort pour lui, qu'il perdit la volonté de continuer à l'obliger. Et un jour, après avoir un peu trop bu dans un festin où ils se trouvèrent ensemble dans Tyr, il lui reprocha sa pauvreté et le bien qu'il lui faisait.

« Agrippa, ne pouvant souffrir un si grand outrage, alla trouver Flaccus, gouverneur de Syrie, qui avait été consul et

avec qui il avait fait amitié dans Rome. Il le reçut très-bien ; et il avait dès auparavant reçu de même Aristobule, frère d'Agrippa, sans que l'inimitié qui était entre ces deux frères l'empêchât de témoigner également son affection à l'un et à l'autre. Mais Aristobule continua de telle sorte dans sa haine, qu'il n'eut point de repos jusqu'à ce qu'il eût donné à Flaccus de l'aversion pour Agrippa ; ce qui arriva par l'occasion que je vais dire. Ceux de Damas étant entrés en contestation avec ceux de Sydon touchant leurs limites, et cette affaire devant être jugée par Flaccus, ils offrirent une grande somme à Agrippa qui promit de faire tout ce qu'il pourrait pour les assister de son crédit. Aristobule le découvrit et en instruisit Flaccus, qui se convainquit de la vérité du fait, et Agrippa disgracié fut obligé de se retirer à Ptolémaïde, où n'ayant pas de quoi vivre, il résolut de s'en retourner en Italie. Mais comme l'argent lui manquait, il dit à Marcias, son affranchi, de faire tout ce qu'il pourrait pour en emprunter. Cet homme alla trouver Protus, affranchi de Bérénice, mère d'Agrippa, qui, l'ayant recommandé par son testament à Antonia, avait été cause qu'elle l'avait reçu à son service, et le pria de lui vouloir prêter de l'argent sur son obligation. Protus lui répondit qu'Agrippa lui en devait déjà ; et ainsi, ayant tiré de lui une obligation de 20,000 drachmes attiques, il ne lui en donna que 17,500 et retint les 2,500 restant, sans qu'Agrippa s'y pût opposer. Après avoir touché cette somme, il s'en alla à Anthédon, ou ayant rencontré un vaisseau, il se préparait à continuer son voyage, lorsque Hérennius Capito, qui avait dans Jamnia l'intendance des affaires, envoya des gens de guerre pour lui faire payer 300,000 pièces d'argent qu'on lui avait prêtées du trésor de l'empereur, durant qu'il était à Rome. Agrippa les assura qu'il ne manquerait pas d'y satisfaire, mais, aussitôt que la nuit fut venue, il fit lever l'ancre et prit la route d'Alexandrie. Quand il y fut arrivé, il pria Alexandre, qui en était alabarche, de lui prêter 200,000 pièces d'argent. A quoi il répondit qu'il ne les lui prêterait pas, mais qu'il les prêterait à Cypros sa

femme, dont il admirait la vertu et l'amour pour son mari. Ainsi, elle fut sa caution, et Alexandre lui donna cinq talents avec assurance de lui faire payer le reste à Puteoles, ne jugeant pas à propos de lui donner à l'heure même, à cause de sa prodigalité. Et alors Cypros, voyant que rien ne pouvait plus empêcher son mari de passer en Italie, s'en retourna par terre en Judée avec ses enfants.

« Quand Agrippa fut arrivé à Puteoles, il écrivit à l'empereur alors à Caprée, qu'il était venu pour lui rendre ses devoirs, et qu'il le suppliait d'agréer qu'il l'allât trouver. Tibère aussitôt lui répondit qu'il pouvait venir quand il voudrait. L'empereur le reçut très-favorablement ; il l'embrassa et le fit loger dans son palais ; mais, dès le lendemain, il fut informé par Hérennius du refus qu'Agrippa avait fait de payer sa dette, et Tibère, violemment courroucé, défendit qu'on le laissât approcher de sa personne, avant qu'il se fût acquitté envers le trésor. Agrippa, sans s'étonner de cette colère, pria Antonia de lui vouloir prêter cette somme, afin de l'empêcher de perdre les bonnes grâces de César. Cette princesse, qui conservait toujours le souvenir de l'affection qu'elle avait portée à Bérénice, mère d'Agrippa, et de ce qu'il avait été nourri auprès de Claudius, son fils, lui accorda cette grâce. Ainsi il regagna la faveur de Tibère, qui lui ordonna de prendre soin de Tibère Néron, son petit-fils, fils de Drusus, et de veiller sur ses actions ; mais le désir qu'avait Agrippa de reconnaître les faveurs dont il était redevable à Antonia, fit qu'au lieu de satisfaire en cela au désir de l'empereur, il s'attacha d'affection auprès de Caius, surnommé Caligula, petit-fils de cette princesse, qui était aimée et honorée de tout le monde, à cause de la mémoire de Germanicus son fils ; et ayant emprunté 1,000,000 de pièces d'argent d'un affranchi d'Auguste, nommé Allus, qui était de Samarie, il rendit à Antonia ce qu'elle lui avait prêté.

« Ayant donc gagné les bonnes grâces de Caius, un jour qu'il était dans son chariot avec lui, ils tombèrent sur le discours de Tibère, et Agrippa ayant témoigné le désir de voir

bientôt Caius à sa place, Eutichus son affranchi, qui conduisait le chariot, l'entendit, mais n'en parla point alors. Mais quelque temps après, traduit devant Pison, préfet de Rome, pour avoir volé son maître, au lieu de répondre à l'accusation, il dit qu'il avait un secret à déclarer à l'empereur, qui était important pour sa sûreté. On l'envoya aussitôt à Caprée, et Tibère le fit mettre en prison sans approfondir davantage l'affaire.

« Mais, lorsque ce prince vint de Caprée à Tusculane, Agrippa pria Antonia d'obtenir qu'il voulût bien entendre Eutichus, afin de savoir de quel crime il l'accusait. Et Tibère avait sans doute beaucoup de considération pour elle, tant à cause qu'elle était sa belle-sœur que parce qu'elle était si chaste, qu'encore qu'elle fût fort jeune, lorsqu'elle demeura veuve, qu'Auguste la pressât de se remarier, elle ne voulut jamais passer à de secondes noces, mais vécut dans une si grande vertu, que sa réputation demeura toujours sans tache. Il faut ajouter qu'il lui était particulièrement obligé de l'affection qu'elle lui avait témoignée; car Séjan, colonel des gardes prétoiriennes, qu'il avait très-particulièrement aimé et élevé à un très-haut degré de puissance, ayant, avec plusieurs sénateurs, plusieurs officiers d'armée, et même des affranchis de Tibère, formé contre lui une grande conspiration qui était sur le point de s'exécuter, elle seule fut cause qu'elle demeura sans effet, parce que l'ayant découverte, elle lui en fit savoir tous les détails par Pallas, le plus fidèle de ses affranchis. Un si grand service augmenta encore de telle sorte l'estime et l'affection qu'il avait déjà pour cette princesse, qu'il lui accorda une confiance sans bornes. Sur la prière qu'elle lui fit de vouloir entendre Eutichus, Tibère lui répondit : « Que s'il voulait accuser faussement son maître, il en était assez puni par les souffrances de la prison, et qu'Agrippa devait prendre garde à ne pas s'engager à poursuivre inconsidérément cette affaire, de peur que le mal qu'il voulait faire à son affranchi, ne retombât sur lui-même. » Cette réponse, au lieu de ralentir Agrippa, le fit presser encore davantage Antonia d'obtenir cet

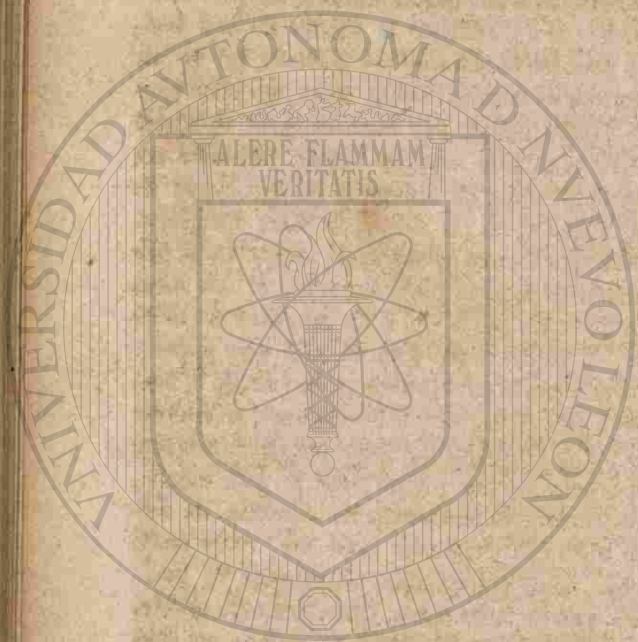
éclaircissement de l'empereur. Un jour que Tibère prenait l'air en litière et qu'il était accompagné par Caius et Agrippa, elle renouvela sa demande; alors Tibère lui répondit : « Je prends les dieux à témoin que c'est contre mon sentiment et pour ne pas vous refuser que je ferai ce que vous désirez de moi. » Aussitôt Eutichus est amené : Tibère lui demande ce qu'il a à lui dire contre celui à qui il était redevable de sa liberté... : « Un jour, seigneur, lui dit-il, que Caius, que je vois ici, et Agrippa étaient ensemble dans un chariot que je conduisais, Agrippa dit à Caius : Ne verrai-je jamais venir le jour où ce vieillard s'en ira en l'autre monde et vous laissera le maître de celui-ci, sans que Tibère, son petit-fils, vous y puisse servir d'obstacle, puisqu'il sera facile de vous en défaire ? Que toute la terre serait heureuse et que j'aurais moi-même de part à ce bonheur !... » Tibère n'eut point de peine à ajouter foi à ces paroles, et ainsi il dit à Macron : « Enchaînez cet homme ; » mais Macron, ne pouvant s'imaginer que ce fût d'Agrippa qu'il s'agissait, différa d'exécuter cet ordre; Tibère l'ayant renouvelé, Agrippa eut recours aux prières; mais elles furent inutiles, et les gardes de l'empereur le menèrent en prison sans lui ôter son habit de pourpre. Comme il était échauffé par le vin qu'il avait bu au dîner et que la chaleur était très-grande, il se trouva pressé par la soif, et apercevant Thaumaste, un des esclaves de Caius, qui portait une cruche pleine d'eau, il lui en demanda, et après avoir bu lui dit : « Ce service ne sera point perdu pour vous; lorsque je serai libre, j'obtiendrai de Caius la liberté de l'esclave qui a pris autant de plaisir à me rendre service que si j'étais dans la bonne fortune. » Agrippa tint sa promesse : devenu roi, non-seulement il fit accorder la liberté à Thaumaste, mais même il le nomma administrateur de tous ses biens, et en mourant le recommanda à son fils Agrippa et à Bérénice sa fille, et ainsi Thaumaste fut conservé toute sa vie dans sa charge.

« Un jour qu'Agrippa était devant le palais avec d'autres prisonniers, la faiblesse que lui causait son chagrin fit qu'il

s'appuya contre un arbre sur lequel vint se poser un hibou. Un Allemand, du nombre des prisonniers, l'ayant remarqué et ayant appris qui il était, s'approcha de lui et lui dit : « Je vois « bien qu'un si grand et si soudain changement de fortune « vous afflige, et que vous aurez peine à croire que votre déli- « vrance soit proche; mais je prends à témoin les dieux que « j'adore et ceux que l'on révère en ce pays, qui nous ont mis « dans ces liens, que ce que je vous dis n'est point pour vous « donner une vaine consolation : sachez donc ce que cet oiseau « qui vient de voler au-dessus de votre tête vous présage. Vous « serez bientôt libre et élevé à la plus grande puissance; vous « serez heureux le reste de votre vie, et laisserez des enfants « qui succéderont à votre bonheur; mais lorsque vous verrez « une seconde fois paraître cet oiseau, vous n'aurez plus que « cinq jours à vivre. Telles sont les choses que les dieux vous « présagent. Quand vous vous trouverez dans une si grande « prospérité, n'oubliez pas ceux qui sont maintenant vos com- « pagnons d'infortune. » Cette prédiction, qui plus tard excita l'admiration d'Agrippa, ne lui inspira alors qu'une grande hilarité. Cependant Antonia était très-affectée de sa captivité, et elle l'adouçissait par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. Macron lui donnait ses soldats les plus sociables pour gardes, on lui permettait l'usage du bain; Silas son ami, Marcias et Stichus, ses affranchis, lui portaient les mets qu'ils savaient lui être les plus agréables. On lui laissait des couvertures dont il se servait la nuit.

« Six mois se passèrent de la sorte; cependant Tibère mourut et Marcias courut en hâte donner cet avis à son maître : il le trouva prêt à se mettre au bain; et, s'étant approché, lui dit en hébreu : « Le lion est mort. » Agrippa comprit; dans le transport de sa joie, il lui dit : « Comment pourrai-je assez « reconnaître les services que vous m'avez rendus, surtout « celui de m'apporter cette nouvelle, surtout si elle est véri- « table? » L'officier qui le gardait remarquait avec quel em-

pressement Marcias était venu et la joie d'Agrippa, jugea qu'il était arrivé quelque chose d'important, et les pria de lui dire ce que c'était; ils firent d'abord difficulté, mais enfin Agrippa, qui avait contracté quelque amitié avec lui, lui communiqua la nouvelle; alors l'officier le félicita de son bonheur, et pour lui prouver la part qu'il y prenait, lui fit un festin. Mais pendant qu'ils faisaient bonne chère, un bruit contraire assura que Tibère n'était pas mort et qu'il viendrait bientôt à Rome. Une si grande surprise étonna tellement cet officier, qu'il poussa Agrippa de dessus le lit sur lequel ils étaient assis pour manger, en lui disant : « Vous imaginez- « vous que je souffre que vous m'ayez trompé impunément par « cette fausse nouvelle de la mort de l'empereur, et que cette « supposition ne vous coûte pas la vie. » En achevant ces mots il le fit enchaîner et garder avec plus de soin que jamais. Agrippa passa la nuit dans la plus grande peine; mais, le lendemain, on ne douta plus de la mort de l'empereur; chacun en parla ouvertement; il en est même qui firent des sacrifices aux dieux pour les remercier. Caius voulait, dès le jour même, mettre Agrippa en liberté; mais Antonia lui conseilla de différer, non qu'elle manquât d'affection pour lui, mais parce qu'elle estimait que cette précipitation choquerait la bienséance. Néanmoins, peu de jours après, Caius l'envoya quérir, et ne se contenta pas de lui faire dire de faire couper ses cheveux; il lui mit le diadème sur la tête, l'établit roi de la tétrarchie que Philippe avait possédée, et y ajouta celle de Lysanias. Il voulut aussi, pour marque de son affection, lui donner une chaîne d'or de semblable poids à celle de fer qu'il avait portée. »



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECA

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

Préface de la première édition..... 1

JULES CÉSAR.

§ I. DERNIERS TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE.

An de Rome.	Avant J.-C.		Pages.
619-691	135-63	Idée générale de cette époque.....	23
		Décadence intérieure de Rome depuis la prise de Carthage.....	25
		Abondance de l'or et des esclaves.....	26
		L'ager publicus.....	27
		Les lois agraires.....	28
		L'ager publicus accaparé par les sénateurs enrichis.....	29
		L'oligarchie des chevaliers.....	30
		L'usure, cause de la richesse des chevaliers.....	31
		En tout, accroissement de la grande propriété.....	31
		Culture par les esclaves.....	32
		Substitution du pâturage à la culture.....	33
		État de misère de la <i>plebs rustica</i> , la population romaine des campagnes.....	34
		— de la population italique.....	35
		Insalubrité de l'Italie.....	36
		Misère des provinces.....	37
		Tyrannie des proconsuls.....	37
		— des publicains.....	38
		Tous les misérables se réfugient à Rome. Encombrement de Rome.....	40
		Expulsions d'étrangers, distributions de blé aux citoyens.....	44

An de Rome.	Avant J.-C.	Pages.
		La <i>plebs urbana</i> , les privilégiés de l'empire.... 42
		Rome se recrute d'étrangers et d'esclaves..... 44
		Luttes qui s'établissent pendant le dernier siècle de Rome..... 45
619-632	135-122	Les Gracques..... 46
654	100	Saturninus..... 46
661	93	Drusus..... 46
662	92	Admission de l'Italie au droit de cité..... 47
672	82	Sylla..... 47
		Restauration de l'ancienne Rome..... 47
674	80	L'œuvre de Sylla disparaît après lui..... 48
		La concentration des biens encore accrue..... 49
		Le luxe augmenté..... 50
		Inanité des droits politiques accordés à l'Italie... 50
		Dépéridition de la race agricole..... 51
		État de la propriété au temps de la jeunesse de César..... 51
691	63	Loi agraire de Rullus..... 52
		Décadence des institutions politiques, corrélatrice à celle de la propriété..... 55
		Puissance toute morale des institutions romaines. 55
		Cette puissance affaiblie par la corruption des idées et de la race..... 56
		Violence au Forum; multitude d'esclaves et de gladiateurs..... 57
		Corruption électorale..... 59
		L'Anglais et le Romain..... 61
		Corruption des magistratures..... 65
		L'édilité. — La préture. — Le consulat. — La province consulaire..... 65
		Instabilité de tous les pouvoirs..... 67
		Le pouvoir judiciaire a seul une action plus durable..... 67
		L' <i>habeas corpus</i> du citoyen romain..... 68
		La justice romaine. — L'accusation. — Le procès..... 68
		Le pouvoir judiciaire violemment disputé..... 70
		Sa corruption..... 70
		Dernier état politique vers l'an 691..... 71
		Oligarchie toujours croissante..... 71
		Pompée. — Cicéron..... 73
		La monarchie attendue et redoutée..... 74
		On peut même dire, décrétée..... 75

An de Rome.	Avant J.-C.	Pages.
		Les espérances et les dangers des ambitions romaines..... 75
		Les ambitions patriciennes..... 78
		Un mot sur les historiens de l'époque de César. 80
§ II. — CÉSAR ET SES COMMENCEMENTS JUSQU'À LA GUERRE CIVILE.		
		César. — Sa naissance..... 82
		— Sa jeunesse..... 83
		— Son portrait..... 84
		— Ses vices..... 86
		— Sa clémence et son humanité..... 87
		— Ses dettes..... 89
		— Ses débuts politiques. — Son édilité..... 89
69	63	Danger de la république. — Cicéron consul... 91
		Catilina. — Son parti..... 92
		Le danger public proclamé..... 95
		Catilina quitte Rome..... 97
		Ses complices arrêtés..... 99
		— condamnés et tués..... 100
		La partie italienne du complot..... 100
692	62	Catilina vaincu..... 103
		Intrigues populaires de César..... 104
		Triumvirat de César, Pompée, Crassus..... 105
695	59	César consul..... 105
		Loi agraire de César..... 105
		Puissance des triumvirs..... 107
		Leur impopularité..... 108
696	58	Exil de Cicéron..... 110
		Fin du triumvirat..... 110
		César part pour la Gaule..... 111
697	57	Rappel de Cicéron..... 112
		Désordres et anarchie dans Rome..... 113
698	56	Le triumvirat renoué. — Pompée et Crassus consuls..... 115
699-701	55-53	Amoindrissement de tous les personnages politiques..... 116
		Crassus. — Sa guerre de Syrie. — Sa mort... 116
		Cicéron. — Caton. — Pompée..... 116
		Clodius tué par Milon. — Pompée seul consul. 118
702	52	César seul grandit par sa gloire militaire..... 119

An de Rome.	Avant J.-C.	Pages.
		La Gaule..... 119
		Le génie militaire de César..... 121
		Idée générale des guerres des Gaules..... 121
		Puissance de César absent dans Rome..... 126
		Ses adversaires..... 130
703	51	Première brouille entre César et les pompéiens..... 131
703-704	51-50	Négociations de César..... 131
		Motifs de sa prudence..... 132
705	49	Les pompéiens rompent ouvertement..... 134
		César passe le Rubicon..... 135
§ III. — LA GUERRE CIVILE ET LA DOMINATION DE CÉSAR.		
		Erayeur du sénat. — Modération de César... 136
		Pompée enfermé dans Brindes. — Il quitte l'Italie..... 139
		Violence des pompéiens..... 139
		Lettre de César..... 140
		César vient à Rome et force le temple de Saturne..... 141
		Campagne de César en Espagne..... 141
		Les pompéiens se fortifient en Grèce..... 143
706	48	César passe l'Adriatique..... 143
		Campagne de Pharsale..... 144
		Les pompéiens se croient vainqueurs..... 145
		Bataille de Pharsale..... 147
		Fuite et mort de Pompée..... 148
70	47	Guerre d'Alexandrie..... 149
		Le parti pompéien se relève en Afrique..... 150
708	46	Guerre d'Afrique..... 150
		Mort de Caton..... 152
709	45	Seconde guerre d'Espagne. — Défaite du jeune Pompée..... 153
703-709	49-45	Lutte de César contre son parti..... 155
		Cœlius (706)..... 156
		Antoine (707)..... 157
		Dolabella..... 158
		Révolte des légions..... 159
709	45	Triomphe de César à Rome..... 160
		Pouvoir absolu de César. — La révolution accomplie..... 161
		Largesses au peuple et aux soldats..... 161

An de Rome.	Avant J.-C.	Pages.
		Rome livrée aux étrangers..... 162
		Ses dignités prodiguées..... 163
		Les commencements de l'esprit impérial..... 165
		Il avilissait la dignité humaine..... 166
		Tous les hommes élevés le combattent sans espérer de le vaincre... 167
		Cicéron..... 169
		César lui-même lutte contre cet esprit..... 172
		Politique conservatrice de César..... 173
		Lettres politiques de Salluste..... 174
		Lois somptuaires. — Lois pénales. — Mesures en faveur de la race agricole..... 175
		Clémence de César. — Rappel des exilés..... 178
		La clémence de César fut-elle la cause de sa perte?..... 179
		Fausse grandeur qu'on attribue aux gouvernements sanguinaires..... 179
		Réformation du calendrier. — Projets de César..... 180
		Tristesse de César depuis son retour d'Espagne..... 182
		Honneurs inouïs acceptés par lui. — Son arrogance..... 182
		Son affaiblissement, ses pressentiments sinistres..... 184
		Projets de guerre contre les Parthes..... 185
		César veut être roi..... 186
710	44	Antoine lui offre la couronne..... 186
		Complot contre César..... 187
		César tué..... 189
		Consternation et désordre dans Rome..... 190
		Funérailles et apothéose de César..... 191
		Un mot sur la mission de César..... 193
AUGUSTE.		
§ I. — CÉSAR OCTAVIANUS. — ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE.		
		Auguste, sa naissance, son caractère, sa situation politique..... 196
710	44	Puissance d'Antoine après la mort de César... 200
711	43	Octave lui déclare la guerre..... 201
		Triumvirat d'Antoine, Octave et Lépide..... 202
		Guerre de Macédoine contre les meurtriers de César. — Bataille de Philippes..... 205
712	42	Octave gouverne l'Italie..... 207

An de Rome	Avant J.-C.		Pages.
713	41	Guerre de Pérouse.....	208
		Sextus Pompée tient la mer.....	209
715	39	Paix entre Antoine, Octave et Sextus.....	209
		Antoine en Asie. — Il voit Cléopâtre.....	210
715-721	39-33	Octave défait Sextus et pacifie l'Italie.....	212
721	33	Antoine épouse Cléopâtre.....	212
722	32	Octavie répudiée.....	212
		Les mariages d'Auguste.....	213
723	31	Guerre et bataille d'Actium.....	214
724	30	Octave devant Alexandrie.....	215
		Mort d'Antoine et de Cléopâtre.....	216
725	29	Triomphe d'Octave à Rome.....	217
		État d'anarchie de la république.....	218
		Pauvreté universelle. — Octave seul riche se- court tout le monde.....	219
725-729	29-25	Sa politique. — La république maintenue à titre officiel.....	222
		Le gouvernement monarchique s'élève sans bruit à côté d'elle.....	224
		Les républicains s'adoucissent.....	226
		Goût des arts et de la poésie.....	227
		Les vétérans satisfaits, puis disciplinés.....	229
		Le peuple. — Auguste l'amuse et le nourrit... <i>Frumentations</i> , libéralités.....	231
		Spectacles.....	232
		Monuments.....	233
		Libéralités testamentaires au peuple romain... Excès et danger de cette magnificence. — Les largesses. — Les spectacles. — Les bains... Simplicité d'Auguste.....	235 237
		Son esprit de conciliation et d'humanité.....	239
		Sa popularité.....	239

§ II. — AUGUSTE CÉSAR. — RESTAURATION DE L'ANCIENNE
ROME.

	Efforts d'Auguste pour guérir les plaies de l'em- pire.....	240
	Affaiblissement de la race romaine.....	240
	Sa corruption par les affranchissements. — In- vasion de la race servile.....	241
	La propriété incertaine et sans protection.....	242

An de Rome	Avant J.-C.		Pages.
		Spoliations successives.....	242
		Auguste délibère entre Agrippa et Mécène.....	244
		Mécène, son caractère. — Il propose, selon Dion, la monarchie unitaire et bureaucratique.....	244
		Mais Auguste devait incliner vers le parti qu'il avait vaincu; il cherche à restaurer l'ancienne Rome.....	247
		Esprit progressif des institutions de l'ancienne Rome.....	249
		La censure, gardienne et directrice de ce progrès. Auguste rétablit la censure afin d'arriver à la réforme de l'État.....	250 251
		Recrutement du peuple romain.....	251
		Impôt des successions établi sur les citoyens romains.....	252
		Restauration de la propriété et de la culture... Réforme du sénat, — des chevaliers.....	253 255
		— du peuple. — Droit de cité donné avec me- sure.....	255
		Lois sur les affranchissements et les mésalliances. Résurrection de l'ancienne cité.....	256 256
		Plaie du célibat; — lois contre le célibat.....	257
		Auguste évoque tous les souvenirs de l'ancienne Rome.....	261
		Sa littérature religieuse, morale et romaine... Un demi-siècle de repos et d'équilibre donné au monde.....	262 263
		Cependant les plaies de l'empire subsistent. — Concentration des biens. — Dépopulation de l'Italie.....	264 264
		Insuffisance de la culture. — <i>Frumentations</i> . — Expulsions d'étrangers.....	264 264
		Accroissement de la population servile. — Fai- blesse de la population militaire.....	265
		Affaiblissement des idées, des mœurs et de la religion romaine.....	266
		La divinité de l'empereur seule en crédit.....	267
		Inutilité des lois contre le célibat.....	268
		Désordres d'Auguste.....	269
		Mariages et divorces dans sa famille.....	270
		Hostilité de la postérité de Livie contre la pos- térité d'Auguste. Extinction de celle-ci.....	271
		Douleur des dernières années d'Auguste.....	272

An de Rome.	Avant J.-C.		Pages.
752-761	2	Désordres et châtimeut des deux Julies.....	272
	Après J.-C.	Le génie romain et la grandeur de ses souvenirs	
	8	reste pourtant l'unique soutien de l'empire...	273
		Succès d'Auguste.....	275
767	14	Sa mort, attribuée à Livie.....	276
		Jugement sur Auguste.....	278

TIBÈRE.

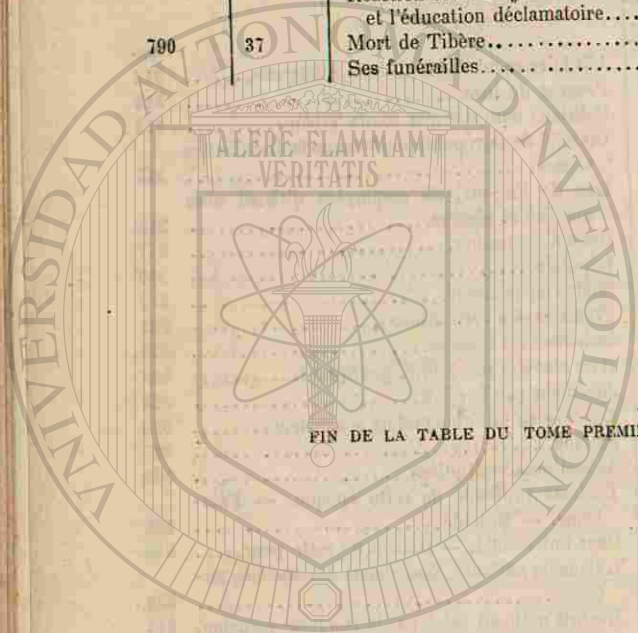
§ I. — LA FAMILLE IMPÉRIALE.

		De l'éducation romaine.....	280
		Étude universelle de l'éloquence, elle subsiste	
		sous les empereurs, quoique inutile. — Édu-	
		cation déclamatoire.....	282
		Les grammairiens.....	287
		Les rhéteurs.....	288
		Orateurs, instruments de la puissance de Tibère.	293
		Tibère.....	293
		Sa jeunesse, son exil à Rhodes.....	294
		Son caractère chagrin et difficile.....	295
767	14	Ses craintes au commencement de son règne. —	
		Sa modestie et la sagesse de son administra-	
		tion.....	296
		Meurtre d'Agrippa, puis de Julie, sa mère....	299
		Il ne reste de la descendance d'Auguste que	
		l'autre Julie et Agrippine.....	300
772	19	Mort de Germanicus.....	301
773	20	Élévation de Séjan.....	302
776	23	Drusus, fils de Tibère, empoisonné.....	302
		Inimitié de Séjan contre la maison de Germa-	
		nicus.....	303
779	26	Tibère quitte Rome pour n'y plus revenir.....	304
782	29	Accusation contre Agrippine, veuve de Germa-	
		nicus, contre Drusus et Néron, ses fils.....	305
		Leur sentence.....	306
		Mort de Livie.....	307
784	31	Chute de Séjan.....	307
786	33	Massacre des amis de Séjan.....	310
		Caractère odieux de cette époque.....	311

§ II. — LA POLITIQUE DE TIBÈRE.

An de Rome.	Après J.-C.		Pages.
776-788	23-35	Affaiblissement des traditions d'Auguste.....	312
		Progrès du luxe.....	313
		Politique nouvelle que fonda Tibère.....	315
		Divinité de la république devenue la divinité des	
		Césars.....	315
		Lois de lèse-majesté employées d'abord avec	
		timidité et réserve.....	315
		Droit d'accusation.....	317
		Inimitiés.....	318
		Métier de délateur.....	319
		Prétextes des accusations.....	321
		Isolement de l'accusé.....	322
		Il ne cherche pas à fuir, pourquoi?.....	323
		Jugement par le sénat.....	324
		L'accusé se fait quelquefois accusateur.....	326
		Suicide.....	327
		Accusations multipliées.....	328
		Tristesse profonde de cette époque. — Fata-	
		lisme. — Suicide.....	328
		Peur universelle. — Raison de cette peur....	330
		L'égoïsme national, fondement des sociétés an-	
		tiques.....	332
		L'esprit national brisé par la conquête romaine.	333
		Égoïsme individuel. — Nul ne secourt personne.	333
		Le sénat, le centre de l'aristocratie, le chef du	
		gouvernement républicain est le premier ins-	
		trument de la tyrannie de Tibère.....	335
		Terreur de Tibère lui-même.....	336
		Sa retraite de Caprée.....	337
		Thrasylle son astrologue.....	340
		Tristesse de Tibère. — Son affaiblissement....	341
		Ses débauches.....	342
		Ses cruautés à Caprée.....	342
		Abandon de l'empire. — Succès des barbares.	
		— Relâchement de l'administration.....	343
		Apathie universelle.....	344
		Indépendance des généraux.....	345
		La politique de Tibère devait durer après lui..	347
		Tibère et les révolutionnaires français.....	347

An de Rome.	Après J.-C.	Pages.
790	37	Apologistes de Tibère..... 350
		Réaction sous Trajan contre l'esprit de Tibère et l'éducation déclamatoire..... 354
		Mort de Tibère..... 357
		Ses funérailles..... 359



U A N L

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

PARIS, IMPRIMERIE DIVRY ET C^{ie}

RUE NOTRE-DAME DES CHAMPS, 49.

